ANNALES PARLEMENTAIRES
DE BELGIQUE

2e SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1936 ET SESSION ORDINAIRE DE 1936-1937

SENAT

Séances du 27 octobre 1936 et du 10 novembre au 17 juin 1937

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Note : La table contient l'indication des « Pièces imprimées par ordre de la Chambre » ou « Documents parlementaires ».
ABRÉVIATIONS : *Doc.* (Documents parlementaires). *Ann.* (Annales parlementaires).

A

Abatage forcé de certains bovidés : suppression de la taxe forfaitaire. V. Impôts : Impôts indirects : Taxe de transmission.

Accidents. — V. Catastrophes et accidents.

Accidents du travail. — V. Assurances sociales.

Accidents sur la voie ferrée. — V. Interpellations, au nom de M. Godding.

Accises. — V. Impôts : Douanes et accises.

Actes judiciaires : régime fiscal. — V. Impôts : Impôts indirects : Enregistrement.

Administrateurs de caisses ou de deniers publics. — V. Procédure civile : Saisie-arrêt.

Aéronautique. — V. Transports : Navigation aérienne.

Affaires étrangères.

ALLEMAGNE. — V. plus loin : Frontière : Belgique-Allemagne.

ANGLETERRE.

Couronnement de S. M. le Roi Georges VI.

Ann. — M. le président donne lecture au Sénat du télégramme de félicitations qu'il a adressé à cette occasion au président de la Chambre des Lords de Grande-Bretagne, p. 1257.

M. le président donne lecture du télégramme de remerciements qu'il a reçu du président de la Chambre des Lords, p. 1301.

COMMERCE.

Tchécoslovaquie. — Projet de loi approuvant l'avenant au traité de commerce entre la République tchécoslovaque et l'Union économique belgo-luxembourgeoise du 28 décembre 1925, signé à Prague, le 4 décembre 1935.

Doc. — N° 222. Rapport de M. Volckaert.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants le 20 mai 1937, p. 1373. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Volckaert, p. 1374 (25 mai 1937).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observation, p. 1521.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 99 membres présents, p. 1530 (3 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Affaires étrangères (*suite*)

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ.

Nationalité. — Projet de loi approuvant la convention et les protocoles de la conférence de La Haye 1930 pour la codification du droit international en matière de nationalité.

V. le document n° 127 (session 1936-1937) de la Chambre des représentants.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants, le 10 juin 1937, p. 1676. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

EGYPTE.

Projet de loi approuvant la convention concernant l'abolition des capitulations en Egypte, signée à Montreux, le 8 mai 1937.

Doc. — N° 231. Projet du gouvernement.
N° 238. Rapport du comte Lippens.

Ann. — Dépôt du projet par M. van Zeeland, p. m., p. 1446 (27 mai 1937). — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Rapporteur : M. le comte Lippens.

Pas de discussion générale.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 1517.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 99 membres présents, p. 1530 (3 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

ESPAGNE.

Conflit en Espagne. — V. Interpellations, au nom : *a*) de M. le baron de Dorlodot; *b*) de MM. Van Dieren et Finné; *c*) de MM. Rolin et Vos.

Enrôlement et recrutement de volontaires pour l'Espagne. — V. : 1° Armée : Milice; 2° Droit pénal : Enrôlement et recrutement de volontaires.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Inondations dans plusieurs Etats.

Ann. — Communication de M. le président, qui évoque devant le Sénat la catastrophe qui ravage plusieurs Etats de l'Amérique et adresse à la nation américaine les condoléances et l'hommage de sympathie du Sénat, p. 594.

M. le président donne lecture d'une lettre de S. E. l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Bruxelles, disant sa profonde gratitude pour la sympathie manifestée envers son pays par le Sénat, p. 676.

Affaires étrangères (*suite*)

FRONTIÈRES.

Belgique-Allemagne. — Projet de loi approuvant le traité conclu entre le Royaume de Belgique et le Reich allemand, relatif à un échange de territoires à la frontière belgo-allemande, qui a été signé à Aix-la-Chapelle, le 10 mai 1935, ainsi que l'arrangement additionnel à l'arrangement concernant la frontière commune à la Belgique et à l'Allemagne, du 7 novembre 1929, et le protocole, signé le même jour.

Doc. — N° 234. Rapport de M. Leyniers.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants, le 12 mai 1937, p. 1276. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 1455 (1er juin 1937).

Discussion générale.

Discours de MM. Lohest (qui proteste contre le fait que la commune belge intéressée n'a pas été consultée et suggère une autre solution que celle envisagée par le projet); Leyniers, rapp. (qui indique la portée exacte du projet et fait remarquer qu'aucune protestation n'a été formulée par la commune de Raeren; prie le Sénat de voter le projet afin d'éviter que le sort de la gare de Röntgen ne revienne en discussion), p. 1516 à 1518. — Observations de MM. le vicomte Simonis (qui appuie les observations de M. Lohest), Spaak, m. a. ét., Lohest, p. 1518. — M. Lohest combat les arguments du rapporteur; M. Spaak, m. a. ét., les confirme, reconnaît qu'il aurait été opportun de consulter la commune de Raeren, mais que cette raison ne suffit pas pour entraver le vote du projet et déclare qu'il examinera toutes les questions litigieuses avec bienveillance, p. 1519. — M. Lohest déclare ne pas insister, mais annonce que le vicomte Simonis et lui-même voteront contre le projet, p. 1519. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1520.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 91 voix contre 8, p. 1530 (3 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Ruanda-Urundi-Tanganyika. — Projet de loi approuvant le traité signé à Londres, le 22 novembre 1934, et modifiant la frontière entre le territoire du Ruanda-Urundi et celui du Tanganyika.

Doc. — N° 220. Rapport de M. Volckaert.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants, le 20 mai 1937, p. 1373. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Volckaert, p. 1374 (25 mai 1937).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observation, p. 1517.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 99 membres présents, p. 1530 (3 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

HYGIÈNE.

Projet de loi approuvant : 1° la convention internationale pour la lutte contre les maladies contagieuses des animaux, avec déclaration-annexe; 2° la convention internationale concernant le transit des animaux, viandes et des autres produits d'origine animale; 3° la convention internationale concernant l'exportation et l'importation des produits d'origine animale (autres que les viandes, les produits animaux frais, le lait et les dérivés du lait).

Doc. — N° 217. Rapport de M. Mullie.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants, le 20 mai 1937, p. 1373. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 1374 (25 mai 1937).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observation, p. 1521.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité des 99 membres présents, p. 1530 (3 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

ITALIE.

Naissance du Prince Victor-Emmanuel. — V. Roi et Famille royale.

MARINE.

Conventions. — Projet de loi approuvant les convention concernant le minimum de capacité professionnelle des capitaines et officiers de la marine marchande, les congés annuels payés des marins, la durée du travail à bord des navires et les effectifs, les obligations des armateurs en cas de maladie, d'accident ou de décès des gens de mer, ainsi que la convention concernant l'âge minimum d'admission des enfants au travail maritime, adoptées par la conférence internationale du travail au cours de ses 21e et 22e sessions, tenues à Genève du 6 au 24 octobre 1936.

Doc. — N° 272. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet par M. Jaspar, m. t., p. 1663 (10 juin 1937). — Le projet est renvoyé à la commission des transports.

Affaires étrangères (*suite*)

RÉFUGIÉS.

Projet de loi approuvant la convention de Genève du 28 octobre 1933 relative au statut international des réfugiés.

Doc. — N° 264. Rapport de M. Rolin.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants, le 27 mai 1937, p. 1455. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Rolin, p. 1597 (9 juin 1937).

Discussion générale.

Est entendu M. Rolin, rapp., qui déclare que le gouvernement renonce, à la demande de la commission, à excepter de l'assistance-chômage les bénéficiaires de la convention et que le vote du Sénat sera considéré comme autorisant le gouvernement à mettre fin à cette exception, p. 1730. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1730.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1735 (17 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — V. plus haut : Commerce.

TRAITÉS DE COMMERCE. — V. plus haut : Commerce.

TRAITÉ DE LOCARNO : DÉNONCIATION PAR L'ALLEMAGNE. — V. Interpellations, au nom de M. Vos.

TRAVAIL.

Durée du travail. — Projet de loi portant approbation de la convention internationale concernant la durée du travail dans les verreries à vitres automatiques, adoptée à Genève, le 21 juin 1934, par la conférence internationale du travail.

Doc. — N° 221. Rapport de M. Volckaert.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants, le 13 mai 1937, p. 1301. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Volckaert, p. 1374 (25 mai 1937).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observation, p. 1521.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 99 membres présents, p. 1521 (3 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Salaires minima. — Projet de loi approuvant la convention concernant l'institution de méthodes de fixation des salaires minima, adoptée par la conférence internationale du travail au cours de sa 11e session, tenue à Genève, du 30 mai au 16 juin 1928.

Doc. — N° 223. Rapport de M. Doutrepont.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants le 13 mai 1937, p. 1300. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observation, p. 1520.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 99 membres présents, p. 1530 (3 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Travail des femmes. — Projet de loi approuvant la convention internationale concernant l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories, adoptée à Genève le 21 juin 1935, par la conférence internationale du travail au cours de sa 19e session.

Doc. — N° 218. Rapport de M. Van Roosbroeck.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 13 mai 1937, p. 3301. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Van Roosbroeck, p. 1374 (25 mai 1937).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observation, p. 1520.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 99 membres présents, p. 1530 (3 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Travail de nuit des femmes. — Projet de loi approuvant la convention internationale concernant le travail de nuit des femmes, adoptée à Genève, le 19 juin 1934 par la conférence internationale du travail au cours de sa 18e session.

Doc. — N° 219. Rapport de M. Van Roosbroeck.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants le 13 mai 1937, p. 1301. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Affaires étrangères. TRAVAIL. *Travail de nuit des femmes (suite)*

Dépôt du rapport par M. Van Roosbroeck, p. 1374 (25 mai 1937).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1520.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 99 membres présents, p. 1530 (3 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Agents des provinces et des communes. — V. Pensions : Pensions civiles.

Agriculture et horticulture.

AGRICULTURE.

Abatage d'urgence de certains bovidés : suppression de la taxe. — V. Impôts : Impôts indirects : Taxe de transmission.

Lait. — V. 1° Alimentation et ravitaillement. — 2° Affaires étrangères : Hygiène.

Pommes : Exportation. — V. Interpellations au nom de MM. Demarré et consorts.

Produits agricoles : exportation. — V. Interpellations au nom de M. Finné.

Ajournement du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

Alcool.

BOISSONS FERMENTÉES MOUSSEUSES ET BOISSONS ALCOOLISÉES. — V. Impôts : Douanes et accises.

DÉBITS DE BOISSONS.

Proposition de loi portant limitation temporaire du nombre de débits de boissons fermentées à consommer sur place et des débits en détail de boissons spiritueuses.

Doc. — N° 240. Rapport de M. Volckaert sur la recevabilité.
N° 243. Proposition de Mlle Baers.
N° 266. Rapport de M. Rolin.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 1507.

Dépôt du rapport par M. Rolin, p. 1656 (10 juin 1937).

Discussion générale.

Sont entendus : MM. Verbist (qui propose l'ajournement de la la discussion et motive sa demande); Rolin, rapp. (qui marque son accord sur l'ajournement, sous une réserve qu'il indique); Harmegnies (qui déclare n'être pas adversaire de l'ajournement mais tient à motiver le vote négatif qu'il émettrait sur la proposition de loi), p. 1730, 1731. — La proposition d'ajournement est mise aux voix et adoptée, p. 1731.

PROTECTION CONTE L'ALCOOLISME.

Projet de loi de protection contre l'alcoolisme.

Doc. — N° 161. Rapport complémentaire de M. Legrand.

Ann. — Motion d'ordre de M. Van Fleteren qui rappelle cette question, annonce que M. Legrand a fait, à la demande de la commission de la justice, un exposé complet de tous les projets et propositions en présence, et que ce problème pourra donc être abordé dès la rentrée du parlement, après les vacances de Pâques, p. 1093, 1094. — M. Van Dieren demande la parole au sujet de la motion et M. le président déclare qu'il aura la parole plus tard, p. 1094.

Motion d'ordre de M. Catteau, qui prie le Sénat de porter cette question à son ordre du jour de la rentrée, p. 1187. M. le président annonce que cet objet sera porté à l'ordre du jour dès après le dépôt du rapport, p. 1187.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, le 4 mai, M. le président annonce que cet objet sera abordé, en tout état de cause, au plus tard le mardi suivant, p. 1216. — Assentiment du Sénat.

Au moment d'ouvrir la discussion générale, M. le président rappelle les antécédents de ce projet, qui a fait l'objet d'une longue discussion générale en juin 1934, après laquelle le Sénat décida le renvoi en commission pour l'examen des nombreux amendements déposés; M. le président fait remarquer que le Sénat se trouve en présence du projet adopté par la Chambre, du nouveau texte élaboré par la commission et de la proposition de loi déposée par M. Orban; estime qu'il est utile de rouvrir la discussion générale et déclare que, lorsqu'elle sera close, le Sénat décidera quel texte servira de base à la discussion des articles, p. 1242.

Le Sénat marque son accord. Observation de M. Orban, p. 1242.

Alcool. PROTECTION CONTRE L'ALCOOLISME. *Projet de loi y relatif (suite)*

Discussion générale.

Discours de MM. Delvaux (qui s'attache à démontrer que la loi de 1919 a fait faillite, préconise l'adoption du projet Legrand qu'il estime de nature à faire disparaître le mal; reconnaît que le projet de la commission n'est pas parfait, annonce un amendement et déclare que le groupe rexiste votera le projet); De Mont (qui traite un côté spécial de la question de l'alcool, en ce qui est relatif à l'industrie touristique); Rutten (qui met en regard les arguments des partisans et des adversaires du projet Legrand et conclut que la meilleure solution serait de faire un essai loyal et de courte durée, soit en faisant l'essai préconisé par M. Legrand, rapp., soit en votant, pour deux ans, un projet Orban amendé; indique quelques modifications qu'il serait possible d'apporter à la loi existante et déclare ne se rallier, pour l'instant, à aucun des textes présentés); Doutrepont (qui estime qu'il faut rechercher une solution qui donne satisfaction à tout le monde, estimant que personne n'est satisfait de l'actuel état des choses; affirme que les violations de la loi n'ont pas été assez sévèrement réprimées et ont même été volontairement tolérées; demande que des mesures soient prises contre les cercles privés et que l'on sévisse à l'égard des débits clandestins, notamment en renforçant la surveillance; déclare ne pouvoir se rallier au projet Legrand et demande que la loi de 1919 soit renforcée); Mme Spaak (qui combat le projet Legrand et toute modification à la loi existante, surtout au point de vue de la protection de l'enfance, et déclare qu'elle se ralliera à toutes les mesures tendant à renforcer la loi actuelle); M. Gravez (qui rappelle la proposition de loi qu'il a introduite sur le même objet, signale les ravages causés par l'alcool; estime qu'il y a de bonnes choses dans les deux propositions présentées, puis indique certaines mesures qu'il estime de nature à réfréner l'usage de l'alcool), p. 1242 à 1255. — Discours de MM. Gits (qui estime que la loi actuelle n'a pas donné les résultats qu'on en attendait, appuie la proposition de M. Legrand et demande qu'on fasse un essai loyal); Legrand, rapp., (qui résume les discussions qui ont eu lieu, en 1934, au sujet de cette loi, attire l'attention sur le grand nombre de débits clandestins, ainsi que sur les diverses fraudes qui sont pratiquées en cette matière, combat le contre-projet de MM. Orban, Rolin et cons. et en relève différents points qu'il critique; conclut en préconisant le retour à la liberté), p. 1253 à 1268. — Pendant le discours de M. Legrand, M. Rolin demande la parole pour une motion d'ordre, p. 1264.

Motion d'ordre de M. Rolin, au sujet de paroles prononcées par M. Legrand et suivant lesquelles des magistrats auraient déclaré qu'ils appliquaient la loi à regret, p. 1268. — M. Legrand explique la portée exacte des paroles qu'il a prononcées, p. 1268. —M. Rolin insiste et estime que l'art. 45 du règlement devrait être appliqué, p. 1369. — M. le président fait diverses observations et déclare l'incident clos, p. 1269.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Servais (qui estime que, en tout état de cause, la loi de 1919 doit être remaniée, et appuie les conclusions du rapport de M. Legrand); le baron Gendebien (qui souhaite le retour à un régime de liberté efficacement contrôlée et se rallie au projet Legrand); Jos. De Clercq (qui estime que la loi de 1919 n'a pas atteint son but et déclare qu'il votera la proposition Legrand ou toute proposition de nature à éliminer les débits clandestins); Clesse (qui estime qu'il n'y a que deux moyens de lutter contre l'alcoolisme : le monopole de la production et de la vente par l'Etat et la suppression de la vente de l'alcool de bouche; déclare qu'il votera contre le projet Legrand, mais demande que le gouvernement prenne des mesures pour assurer au public des bières plus saines); Dewals (qui se déclare partisan de la lutte contre l'alcoolisme, annonce qu'il votera la proposition Legrand et motive ce vote), p. 1269 à 1273. — Discours de MM. Catteau (qui examine les points d'entente entre les diverses opinions exprimées, estime qu'une solution transactionnelle pourrait être trouvée et que le plus important est de combattre les causes de l'alcoolisme; préconise le retour à la liberté, tout en usant de tous les moyens pour combattre l'alcoolisme); Vinck (qui estime que ce n'est pas la loi de 1919 qui est mauvaise, mais bien son application; combat le projet Legrand qu'il estime inefficace, puis préconise le renvoi du projet Legrand à la commission en vue d'élaboration d'un nouveau texte qui serait soumis au Sénat en octobre); Rolin (qui examine les points sur lesquels le Sénat est unanime et ceux sur lesquels il y a désaccord, estime qu'une solution doit intervenir, examine celles qui sont proposées à l'occasion de ce débat, dont aucune ne le satisfait et déclare que l'armature de la loi actuelle devrait être conservée); Orban (qui critique la politique du gouvernement en cette matière, défend sa proposition de loi, combat la proposition de M. Legrand), p. 1276 à 1287. — M. le président prie M. Orban d'interrompre son discours, deux interpellations figurant à l'ordre du jour, p. 1287. — La suite du débat est remise au mardi suivant.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. le président rappelle que le Sénat aura à se prononcer sur l'article 2 du projet, consacrant le retour à la liberté; que si cet article est

Alcool. PROTECTION CONTRE L'ALCOOLISME. *Projet de loi y relatif (suite)*

adopté, il y aura lieu de renvoyer le projet à la commission pour l'examen des nombreux amendements tandis que si l'article est rejeté, le projet de la commission tombe et que celle-ci aura à reprendre l'examen des deux autres projets restant en présence : celui de la Chambre et la proposition de M. Orban, p. 1301. — M. Noël fait remarquer que le groupe communiste n'a pas encore pu se faire entendre, p. 1301. — M. le président se déclare d'accord pour accorder la parole à l'orateur communiste, après le discours du ministre, p. 1301. — Observations de M. le comte de Grunne au sujet de l'alternance des orateurs, p. 1302.

Reprise de la discussion générale.

M. Orban reprend et termine son discours dans lequel il examine brièvement les principes qui sont à la base de la proposition Legrand et rencontre les arguments invoqués par celui-ci, p. 1302 à 1304. — Discours de M. de Laveleye, m. j., qui expose devant le Sénat le point de vue du gouvernement dans ce problème, se déclare personnellement partisan du projet Legrand et estime que, en tout état de cause, un essai devrait être fait, le régime actuel comportant de nombreux inconvénients, p. 1304, 1305.

Au moment où la discussion va être reprise, M. Volckaert propose de limiter la durée des discours, p. 1307. — M. le comte de Grunne proteste, p. 1307. — Observations de M. le président, p. 1307. — M. Picard demande à faire une brève déclaration pour motiver le vote de son groupe, p. 1307. — M. le président indique les orateurs qui prendront encore la parole avant la clôture de la discussion, p. 1308.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Noël (qui déclare que le groupe communiste repoussera l'article 2 du projet Legrand et réclame des mesures énergiques contre les débits clandestins); Van Eyndonck (qui, au nom de son parti, combat la proposition Legrand, estime que la prohibition a eu des conséquences heureuses, que l'Etat devrait avoir le monopole de la vente de l'alcool; déclare que son groupe votera contre l'article 2 et demande le renvoi à la commission pour l'élaboration d'un nouveau texte plus satisfaisant), p. 1308 à 1311. — Interr. de MM. Lohest, de Laveleye, m. j., p. 1308, 1310.

Motion d'ordre de M. Vinck, qui propose d'épuiser la discussion ce même jour et de procéder au vote le lendemain à 3 heures, p. 1311. — M. le président propose de voter, par assis et levé, sur la proposition tendant à ajourner le vote au lendemain, p. 1311. — Observations de M. Servais, qui estime que le Sénat doit s'en tenir à sa décision d'épuiser la discussion et de procéder au vote, p. 1311. — M. le président fait remarquer que le vote est commencé; M. Dierckx demande que le vote par assis et levé continue, p. 1311. — Observations de M. le président, p. 1312. — M. Catteau demande le vote par appel nominal sur la motion d'ajournement, p. 1312. — Il y est procédé et la remise du vote au lendemain est adoptée par 67 voix contre 61 et 3 abstentions, p. 1312. — Se sont abstenus : MM. De Clercq (Jos.), Demarré et Moyersoen, p. 1312.

Reprise de la discussion générale.

Discours de M. Legrand, rapp., qui fait remarquer que l'assemblée comprend deux clans, animés des meilleures intentions en vue de combattre l'alcoolisme, puis défend son projet et montre les lacunes de la loi actuelle, p. 1312 à 1316. — Discours de M. Wauters, m. s. p., qui désire dissiper un malentendu qui semble s'être produit, en ce qui concerne la position du gouvernement à l'égard de la proposition dont la Haute Assemblée est saisie; souscrit à la déclaration faite par le ministre de la justice au début de la discussion et déclare que le gouvernement estime que la législation actuelle doit être modifiée; indique les raisons pour lesquelles il trouve le projet Legrand inacceptable, p. 1317 à 1319. — Observations de MM. Van Overbergh, Legrand, rapp., p. 1317, 1318. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Article 1er. Sont entendus : MM. Picard (qui motive le vote négatif de son groupe); Catteau (qui estime que le débit public rendrait possible le contrôle de l'alcool); le comte de Grunne (qui fait diverses observations et demande aux sénateurs de voter sans parti pris et librement), p. 1319, 1320. — Le vote est remis au lendemain.

M. le comte de Grunne fait une rectification au *Compte rendu analytique*, en ce qui concerne le discours qu'il a prononcé la veille, estime que sa pensée n'a pas été exactement rendue et déclare que M. Doutrepont a parlé comme un imbécile, p. 1332. — M. le président rappelle M. le comte de Grunne à l'ordre, mais celui-ci maintient l'expression dont il s'est servi, p. 1332. — L'incident est clos.

Reprise du vote sur l'article 1er.

Le texte de la commission de la justice est pris comme base du débat. — L'article 1er est adopté, p. 1332.

Alcool. PROTECTION CONTRE L'ALCOOLISME. *Projet de loi y relatif (suite)*

Article 2. Lecture de l'article, p. 1320, 1321. — Discours de M. Verbist (qui expose les raisons pour lesquelles son groupe ne peut acquiescer à l'article 2 de la proposition de M. Legrand et demande au Sénat de maintenir la prohibition); Mlle Baers (qui annonce qu'elle votera contre la proposition de M. Legrand; demande la nomination d'une commission chargée d'étudier scientifiquement le problème de l'alcoolisme et qu'un crédit soit prévu pour la propagande antialcoolique); le R. P. Rutten (qui déclare qu'il votera contre l'article en discussion et annonce qu'il soumettra à la commission de la justice des propositions qui pourront peut-être figurer dans un nouveau projet qui serait soumis ultérieurement au Sénat), p. 1321 à 1323.

Au moment où le vote est repris, M. le président propose de voter en premier lieu sur l'alinéa 1er qui contient la question de principe, toutes les modalités restant réservées; M. Dierckx demande l'appel nominal, p. 1332. — M. le président donne une nouvelle lecture de l'alinéa 1er de l'article 2 et cet alinéa est rejeté par 91 voix contre 55 et 5 abstentions, p. 1332. — Se sont abstenus : MM. De Boodt, Depontieu, Janssens, Lysens et Vandenbulcke, p. 1332. — M. le président annonce que, par suite du rejet de la disposition, le projet sera renvoyé à la commission de la justice qu'il prie de faire diligence pour présenter sans tarder son rapport, p. 1333. — Observations de M. Van Fleteren, qui annonce que la commission se réunira le vendredi suivant, p. 1333.

Motion d'ordre de M. Van Dieren, qui estime qu'il se passera un temps assez long avant qu'un nouveau texte ne soit élaboré et demande qu'en attendant le gouvernement veille à la stricte application de la loi existante, p. 1333.

M. le président, au cours de la séance du 20 mai, relève une critique qui a été faite par M. le comte de Grunne à l'adresse du service de rédaction du *Compte rendu analytique*, laissant supposer que sa manière de présenter les discours résumés aurait manqué d'impartialité; M. le président tient à rendre hommage à la manière impartiale dont le service du *Compte rendu analytique* s'acquitte de sa mission, p. 1356. — Est entendu M. le comte de Grunne, qui précise sa pensée, p. 1357. — Observation de M. Bouilly, p. 1357. — M. le président déclare l'incident clos.

TAXE DE CONSOMMATION. — V. Impôts : Douanes et accises : Alcool.

Alimentation et ravitaillement.

Voir aussi : Affaires étrangères : Hygiène.

GRAISSES ALIMENTAIRES.

Projet de loi relatif à la production et au commerce des margarines, oléo-margarines et graisses alimentaires préparées.

Doc. — N° 143. Projet du gouvernement.
N° 145. Rapport de M. De Boodt.
N° 146. Amendement du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Pierlot, m. a., p. 1085 (11 mars 1937). — Le projet est renvoyé à la commission de l'agriculture.

Dépôt du rapport par M. De Boodt, p. 1100 (16 mars 1937). — M. Mullie demande l'urgence et l'inscription du projet à l'ordre du jour de la séance suivante, p. 1100.

A la fin de la séance, M. le président rappelle que l'urgence est demandée et propose de fixer cet objet en tête de l'ordre du jour du lendemain, p. 1117. — Assentiment du Sénat.

Discussion générale.

Discours de MM. le chevalier Dessain (qui estime dangereux d'apporter des restrictions à une production indigène dans le but de protéger un autre produit, recommande la prudence et annonce qu'il s'abstiendra); Van Coillie (qui fait remarquer que le projet en discussion n'a même pas été examiné par la commission des affaires économiques, critique le projet et demande que le ministre fasse une déclaration assurant que les prix ne seront pas augmentés ni les petits fabricants ruinés); Gravez (qui se borne à quelques considérations d'ordre médical et estime que l'on devrait prévoir un certificat et une prime spéciale pour le beurre ne contenant pas d'ingrédients nocifs); Bouilly (qui rappelle être opposé en principe au protectionnisme à outrance, mais approuve le projet et déclare que plusieurs de ses amis le voteront); Pierlot, m. a., (qui défend le projet et rencontre quelques objections qui se sont élevées); Bologne (qui estime que la majoration de prix de la margarine frappera surtout les travailleurs et annonce qu'il s'abstiendra); De Boodt (qui demande des mesures pour éviter que la taxe de 50 centimes au kilo soit mise à charge du consommateur et pour limiter les bénéfices énormes des fabricants); Delvaux (qui déclare que le groupe rexiste ne votera pas le projet parce qu'il frappe les consommateurs modestes; estime que pour diminuer les prix de revient il faudrait s'attaquer au trust des engrais); Leurquin (qui estime

Alimentation et ravitaillement. GRAISSES ALIMENTAIRES. *Projet de loi relatif à la production et au commerce des margarines, etc. (suite)*

ce projet inefficace et annonce qu'il ne le votera pas); Demarré (qui critique les mesures envisagées et estime qu'il serait préférable de se tourner contre les propriétaires terriens par le vote d'une loi équitable sur les baux à ferme); Dierckx (qui se déclare disposé à voter toute mesure qui diminuerait le prix de revient du beurre, mais ne voit pas la nécessité d'augmenter le prix de vente de la margarine; pour ce motif, plusieurs membres de son groupe s'abstiendront au vote); Finné (qui déclare que le groupe nationaliste flamand votera le projet et pose plusieurs questions au ministre); Heyndels (qui critique le projet); R. Desmedt (qui déclare que son groupe votera le projet parce qu'il est nécessaire aux agriculteurs); Rutten (qui annonce qu'il votera le projet, mais demande des mesures pour prévenir que la taxe ne frappe les consommateurs pauvres), p 1120 à 1124. — M. Pierlot, m. a., répond aux observations présentées et défend à nouveau le projet, p. 1124, 1125. — Observations de MM. Dierckx, Criquelion (qui déclare ne pas déposer d'amendement pour ne pas retarder le vote de la loi, mais regrette que l'on n'ait pas retenu le principe de la non-coloration de la margarine); Van Fleteren (qui propose le renvoi du projet à la commission), p. 1124, 1125. — M. Bologne motive à nouveau son opposition au projet et prie le ministre de prendre des mesures qui ne léseront pas le consommateur, p. 1125, 1126. — M. Vinck, au nom du groupe socialiste, demande la remise de la discussion à huitaine, p. 1126. — Discussion de la motion d'ajournement; M. Pierlot, m. a., justifie la taxe projetée et déclare qu'il est d'accord pour un échange de vues entre le ministre et les délégations des groupes, mais qu'il importe que le projet soit voté le lendemain; M. Mullie fait remarquer l'urgence et combat l'ajournement, p. 1126 à 1128. — Observations de MM. Bouilly (qui appuie l'ajournement), Volckaert (qui se rallie à la proposition du ministre); Vinck (qui proteste contre l'interprétation donnée à ses paroles); le président (qui propose de déclarer close la discussion générale et de remettre au lendemain le vote sur les articles); Pierlot, m. a. (qui demande que l'on vote le lendemain sur les articles et sur l'ensemble), p. 1127, 1128. — M. Van Eyndonck demande s'il sera encore possible de discuter le lendemain; M. le président déclare qu'il pourra y avoir une seconde lecture, p. 1128. — La discussion générale est close.

Observations de M. Vinck, qui précise sa proposition tendant à ce que la commission puisse délibérer et déclare être d'accord pour le vote du projet le lendemain, p. 1128.

Dépôt et lecture par M. De Boodt du rapport complémentaire sur ce projet de loi p. 1138. — Observation de M. le comte de Grunne, qui demande pour quelles raisons l'amendement proposé à l'article 9 a été repoussé par la commission, p. 1138. — M. le président prie M. de Grunne de renouveler sa question au moment de l'examen de l'article 9, p. 1139.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. le président donne lecture de l'article et d'un amendement proposé par la commisison, p. 1139. — L'amendement est adopté par assis et levé et l'ensemble de l'article 1er, ainsi amendé, est adopté, p. 1139.

Art. 2, 3, 4 et 5. Adoptés sans observations, p. 1139.

Art. 6. M. le président donne lecture de l'article et des amendements du gouvernement aux alinéas 1 et 2, p. 1139. — Ces amendements sont adoptés par assis et levé et l'article 6, ainsi amendé, est adopté, p. 1139.

Art. 7. et 8. Adoptés sans observations, p. 1140.

Art. 9, nouveau, proposé par amendement par M. Leurquin. Discussion : Discours de M. Leurquin, qui défend son amendement, p. 1140. — M. Pierlot, m. a., prie le Sénat de voter le projet tel qu'il est présenté, p. 1140. — M. Leurquin insiste sur son amendement, p. 1140. — Observations de MM. le baron de Dorlodot (qui appuie l'amendement); Pierlot, m. a., (qui prie les groupes agricoles de repousser l'amendemen), Dierckx (qui indique les raisons du vote négatif de son groupe); Criquelion (qui motive son vote affirmatif); de Schrijnmakers de Dormael, le comte de Grunne (qui appuie l'amendement et déclare que le groupe rexiste le votera); le baron Gendebien (qui annonce un vote affirmatif sur le projet tel qu'il est présenté), R. Desmedt (qui estime l'amendement inefficace et annonce son vote affirmatif); Beauduin (qui estime qu'il faut voter le projet tel quel); Bologne (qui s'oppose à l'amendement); Pierlot, m. a. (qui donne quelques explications), p. 1140, 1141. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 1141.

M. le président annonce que M. Leurquin avait proposé un article 10 nouveau, mais que cet amendement a été retiré, p. 1141.

Discours de M. Logen, qui motive le vote affirmatif du groupe socialiste, et de M. Van Eyndonck, qui motive son vote affirmatif et celui de plusieurs de ses collègues flamands, p. 1141.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 100 voix contre 10 et 27 abstentions, p. 1142 (18 mars 1937). — Se sont abstenus : M. Renard, Rhodius, Solau, Mme Spaak, MM. Van Belle, Van der Stegen, Vergeylen, Vigneron, Bologne, Boon, Catteau, Clesse, de Fraipont, de Grunne, Delvaux, De Mont, Demoulin, de Schrijnmakers de Dormael, chevalier Dessain, Devaux, Dierckx, Doutrepont, Gillon, Gits, Lekeux, Leurquin et Mignolet, p. 1142. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

***Modification à la loi du 26 mars 1937.** — Projet de loi portant modification à la loi du 26 mars 1937 relative à la production et au commerce des margarines, oléo-margarines et graisses alimentaires préparées.*

Doc. — N° 241. Projet du gouvernement.
N° 248. Rapport de M. De Boodt.

Ann. — Dépôt du projet par M. Pierlot, m. a., p. 1484 (2 juin 1937). — M. Pierlot, m. a., insiste sur l'urgence de ce projet, p. 1484. — Renvoi à la commission de l'agriculture, p. 1484.

Dépôt du rapport par M. De Boodt, p. 1507 (3 juin 1937). — M. De Boodt, rapp., demande l'urgence et, celle-ci étant déclarée, donne lecture de son rapport en français et en flamand, p. 1507.

Pas de discussion générale.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. le président fait remarquer une modification de forme proposée par M. Demarré au texte flamand de cet article. Le Sénat marque son accord. L'article 1er est adopté, p. 1533.

L'article 2 est adopté sans observation, p. 1533.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 121 voix contre 5, p. 1547, 1548 (8 juin 1937). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

LAIT ET SES DÉRIVÉS.

Office national. — Projet de loi relatif à la création d'un Office national du lait et ses dérivés.

Doc. — N° 257. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet par M. Pierlot, m. a., p. 1546 (8 juin 1937).

Allemagne. — V. 1° Affaires étrangères : Frontières : Belgique-Allemagne. — 2° Interpellations, au nom de M. Vos (dénonciation par l'Allemagne du pacte de Locarno).

Allocations familiales. — V. Travail.

Amnistie.

AMNISTIE FISCALE.

V. aussi : Impôts : Impôts directs : Prescription en matière fiscale.

Projet de loi relatif à l'amnistie fiscale.

Doc. — N° 158. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 175. Rapport de M. Jos. De Clercq.

Ann. — A la fin de la séance du 24 mars, M. de Man, m. f., demande si ce projet, qui vient d'être transmis par la Chambre, ne pourrait être discuté et voté, p. 1187. — M. le président fait remarquer que le Sénat est sur le point de se séparer et n'a pas connaissance de ce projet, p. 1187.

Transmis par la Chambre des représentants, le 24 mars 1937, p. 1191. — Le projet est renvoyé à la commission des finances. Rapporteur : M. Jos. De Clercq.

Discussion générale.

Sont entendus : MM. Gravez (qui demande que l'amnistie s'étende à tous ceux qui n'ont pas eu l'intention de frauder et insiste pour obtenir une prompte solution de la question de l'amnistie politique), Lohest (qui demande quelle est l'interprétation exacte du mot « pénalités »), Jos. De Clercq, rapp. (qui répond à la question de M. Lohest, puis déclare qu'il est impossible de se rallier à la proposition de M. Gravez et motive son avis), de Man, m. f. (qui se rallie aux observations du rapporteur, tant en ce qui concerne l'extension du projet demandée par M. Gravez qu'au sujet de l'interprétation qu'il a donnée du mot « pénalités »), p. 1197. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. Orban demande des précisions quant à l'interprétation, p. 1193. — M. Jos. De Clercq, rapp., indique l'interprétation donnée dans le rapport et M. de Man, m. f., déclare que le gouvernement est du même avis, p. 1198. — L'article 1er est adopté, p. 1198.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 1198.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 129 membres présents, p. 1198 (28 avril 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Amnistie (*suite*)

AMNISTIE EN FAVEUR DES MILITAIRES.

Projet de loi modifiant et étendant les lois d'amnistie du 28 août 1919, du 31 octobre 1919 et du 28 juin 1921.

Doc. — N° 255. Projet transmis par la Chambre des représentants.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants, le 4 juin 1937, p. 1537. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

AMNISTIE POLITIQUE.

Crimes et délits. — Projet de loi amnistiant certains crimes et délits commis entre le 4 août 1914 et le 4 août 1919.

Doc. — N° 247. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 260. Rapport de M. Van Eyndonck.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants, le 2 juin 1937, p. 1507. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Van Eyndonck, p. 1594 (9 juin 1937). — M. Van Eyndonck, rapp., annonce que la commission demande que cet objet soit porté à l'ordre du jour du lendemain 10 juin, p. 1594. — M. Van Dieren demande si le rapport pourrait être lu immédiatement, p. 1594. — Discussion au sujet de la fixation du débat : Observations de MM. le président, Vinck, Verbist, Van Dieren, Gillon, Sobry, le baron de Dorlodot, de Laveleye, m. j. (qui demande qu'un vote intervienne avant le départ du premier ministre pour les Etats-Unis), p. 1594 à 1596. — M. le président annonce qu'il va mettre aux voix en premier lieu la question de savoir si le projet sera discuté le lendemain, puis qu'il sera décidé si la discussion sera entamée le matin ou l'après-midi, p. 1596. — L'appel nominal est demandé et le Sénat décide d'aborder le débat le lendemain, par 91 voix contre 53 et 1 abstention, p. 1596. — S'est abstenu : M. Finné, p.1596. — Le Sénat décide ensuite, par assis et levé, d'entamer la discussion au cours de la séance du matin, p. 1597.

Discussion générale.

Discours de MM. Cools (qui estime que le projet ne satisfait personne, au contraire, motive son vote négatif et suggère le renvoi de la question à un nouvel examen), Demets (qui combat le projet, demande que l'on considère l'espect moral du problème et invite le Sénat à rejeter le projet), le baron Nothomb (qui demande que chacun prenne ses responsabilités, annonce qu'il représentera son amendement, lequel a été repoussé par la commission, déclare que plusieurs de ses amis et lui-même émettront un vote négatif, qui ne sera pas cependant un vote antigouvernemental), p. 1616 à 1620. — Discours de MM. Catteau (qui indique les raisons de son vote négatif), Minnaert (qui déclare que son groupe votera le projet, même si les amendements qu'il présente sont repoussés par le Sénat), De Hasque (qui déclare ne pouvoir approuver l'amnistie inconditionnelle et déclare qu'il ne votera le projet que si le gouvernement dépose un amendement stipulant que les intéressés doivent introduire une demande pour profiter de la loi et que, si le projet n'est pas modifié, il votera affirmativement pour les trois premiers articles, mais négativement pour l'ensemble), le comte Lippens (qui déclare que sa conscience ne lui permet pas de voter cette loi, à cause de l'outrecuidante insolence de ceux en faveur desquels le gouvernement demande cet acte de clémence), p. 1649 à 1654. — Discours de MM. Gillon (qui déclare ne pas être hostile à la politique générale du gouvernement, mais combat le projet et demande au Sénat de le rejeter), Van Eyndonck, rapp. (qui attire l'attention sur certaines dispositions du projet en discussion, défend le projet, regrette cependant que la Chambre n'ait pas accepté l'amendement qui est présenté au Sénat par MM. Van Dieren et Verbist et déclare qu'il votera affirmativement), p. 1656 à 1660.

Au moment du vote sur divers projets, M. le président annonce que la séance sera suspendue à 19 heures et reprise à 20 heures pour permettre la continuation du débat, p. 1664. — M. le baron de Dorlodot demande si le vote ne pourrait être reporté au lendemain et M. le président déclare qu'il sera procédé au vote quelle que soit l'heure, p. 1664.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Sasserath (qui motive son vote négatif et celui de plusieurs de ses amis), Pholien (qui justifie, au nom de la droite wallonne et bilingue le vote négatif qu'elle émettra), Crokaert (qui motive son vote négatif et celui de ses collègues du banc de Bruxelles et déclare que l'amendement rejeté par la commission était, à son avis, indispensable), p. 1664 à 1668. — Discours de M. de Laveleye, m. j., qui relève quelques points des discours de MM. Pholien et Crokaert, notamment en ce qui concerne le point de vue juridique, et défend le projet, p. 1668 à 1670. — Interr. de MM. Pholien, Hanquet, Temmerman (qui pose une question au ministre au sujet de la portée du projet en discussion), p. 1669. — Discours de MM. Vos (qui approuve le projet et déclare qu'il le votera et fait diverses observations en son nom personnel; reconnaît que l'activisme a produit des actes blâmables), Dens (qui regrette les conditions dans lesquelles a eu lieu la discussion et motive son vote négatif), Noël (qui expose le point de vue du groupe communiste, invite tous les démocrates à voter l'amnistie et déclare que le groupe communiste votera le projet et l'amendement), Vermeylen (qui s'efforce de faire comprendre au Sénat l'état d'esprit des activistes, estime que l'amnistie s'impose et annonce qu'il approuvera l'amendement du gouvernement), p. 1670 à 1675. — Observations de M. le président au sujet de la suite de la discussion, p. 1673, 1674.

Amnistie. AMNISTIE POLITIQUE. *Projet de loi amnistiant certains crimes et délits* (*suite*)

Motion d'ordre de M. Van Dieren, qui cite un extrait de presse relatif à la manifestation des « Croix du feu » contre l'amnistie et demande quelles mesures seront prises pour maintenir la dignité du parlement, p. 1675, 1676. — M. le président déclare que, au cours de l'entretien qu'il a eu avec les délégués des « Croix du feu » il n'a été question que d'un projet pendant devant la Chambre et non de menaces à l'adresse de membres du parlement, p. 1676. — La suite de la discussion est remise à la séance du soir.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Lohest (qui déclare que son attitude ne peut être interprétée ni comme un blâme au gouvernement ni comme un acte hostile envers tout ce qui, dans le mouvement flamand, reste juste et possible dans le cadre belge; critique certaines dispositions du projet et motive son vote négatif); Mme Maréchal (qui estime que c'est à l'esprit étroit des divers gouvernements qui se sont succédés qu'il faut faire le reproche que le problème de l'amnistie soit posé, reproche à M. Vos son attitude actuelle, motive son vote négatif et déclare que, si l'amendement de MM. Van Dieren et Verbist était adopté, son opinion à l'égard du projet pourrait être modifiée); MM. Verbist (qui regrette que le projet ne soit pas complet, estime que ceux qui refusent d'accorder l'amnistie rendent un mauvais service au pays); Orban (qui expose son point de vue personnel et celui de plusieurs de ses amis de la droite, déclare qu'il approuvera l'amendement Van Dieren-Verbist, fait des observations au sujet de l'attitude du parti rexiste et termine en déclarant qu'il préfère une amnistie à 98 p. c. que pas d'amnistie du tout); Finné (qui défend l'activisme, réclame l'aministie complète et déclare que les nationalistes flamands ne peuvent se rallier à un projet qui n'est qu'un simulacre d'amnistie), p. 1677 à 1687. — Discours de M. van Zeeland, p. m., qui déclare que le gouvernement a pris ses responsabilités, invite ceux qui sont disposés à voter contre le projet à réfléchir aux conséquences de leur vote, déclare que le gouvernement n'a en vue que le renforcement de l'unité belge et invite à nouveau le Sénat à voter le projet en discussion, p. 1687, 1688. — Discours de MM. Olyff (qui motive son vote négatif); Devaux (qui déclare que les représentants de la province de Luxembourg ne peuvent donner un vote affirmatif au projet); Van Dieren (qui annonce son intention d'examiner le côté juridique de la question, déclare ne pouvoir se rallier à la déclaration faite par le premier ministre, expose le point de vue du groupe nationaliste flamand; défend l'amnistie et déclare qu'il prendra à nouveau la parole au moment du vote sur les amendements); Godding (qui motive son abstention); Vanderpoorten (qui motive son vote affirmatif et espère que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter un nouveau projet prévoyant une amnistie générale et inconditionnelle); van Zeeland, p. m. (qui se déclare d'accord sur l'interprétation donnée à ses paroles par M. Vanderpoorten); Rolin (qui fait appel à la conciliation, déclare qu'il accepte l'amendement et motive le vote affirmatif du groupe socialiste); Sobry (qui déclare ne pouvoir accepter le projet tel qu'il a été mutilé et annonce qu'il votera contre l'amendement du gouvernement et contre l'ensemble du projet); Hanquet (qui déclare que ce qui détourne ses amis et lui-même de ce projet, c'est qu'il n'aura aucune portée d'apaisement et que la campagne pour d'autres restitutions commencera); Legrand (qui déclare partager l'opinion de M. Hanquet au sujet des raisons qui s'opposent à émettre un vote affirmatif et renonce à la parole); le comte de Grunne (qui motive l'attitude du groupe rexiste et son refus de prendre position dans le conflit); Temmerman (qui motive, en son nom personnel et en celui de MM. Van Ackere en Verheyden, le vote négatif qu'ils émettront); Bouilly (qui motive son vote affirmatif); Devos (qui exprime son désaccord avec MM. le ministre de la justice, Crokaert et Rolin, en ce qui concerne les condamnés par contumace), p. 1677 à 1698. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. le président en donne lecture, puis annonce que l'on va voter par division, p. 1698. — M. le président indique un amendement de MM. le baron Nothomb et le comte d'Aspremont-Lynden aux mots qui se trouvent en tête de l'article; l'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 1698. — Le 1° est adopté, p. 1698. — 2° Adopté sans observations, p. 1698. — 3° Le premier alinéa est adopté sans observations, p. 1698. — Dernier alinéa : M. le président indique les amendements présentés à cet alinéa :

Amnistie. AMNISTIE POLITIQUE. *Projet de loi amnistiant certains crimes et délits (suite)*

1° par M. Van Dieren, qui propose la suppression de l'alinéa; 2° par MM. Dierckx et Gillon, qui proposent un nouveau texte, p. 1698. — M. Van Dieren motive son amendement, p. 1698, 1699. — M. Dierckx défend l'amendement présenté par M. Gillon et lui-même et résume le point de vue de son parti au sujet de l'objet en discussion, p. 1699. — L'amendement de MM. Dierckx et Gillon est rejeté par 122 voix contre 33, p. 1699. — Au moment du vote sur le dernier alinéa de l'article 1er, M. Gillon fait, au nom du groupe libéral, une déclaration en ce qui concerne l'attitude qu'il adoptera pour le vote sur cet alinéa, p. 1699. — L'appel nominal est demandé et le 2° alinéa du 3° de l'article 1er est adopté par 113 voix contre 46, p. 1700. — L'ensemble de l'article 1er est adopté, p. 1700.

M. le président rappelle qu'un amendement principal et un amendement subsidiaire sont présentés par MM. Noël et consorts, et donne lecture de ces dispositions, p. 1700. — M. Noël défend ses amendeemnts, p. 1700. — M. de Laveleye, m. j., demande au Sénat de rejeter cet amendement, qu'il estime n'être pas recevable, p. 1700. — M. le président déclare que, dans ces conditions, l'amendement ne peut être mis aux voix, p. 1700. — M. Noël fait remarquer que son amendement subsidiaire est recevable; cet amendement est rejeté par assis et levé, p. 1700. — M. le président donne lecture d'un article 1*bis*, proposé par amendement par MM. Van Dieren et Verbist, p. 1700. — MM. Van Dieren et Verbist défendent leur amendement, p. 1700,1701. — M. de Laveleye, m. j., prie le Sénat de repousser l'amendement, qu'il combat, p. 1701. — M. Cools estime que le Sénat, avant de prendre une décision, doit connaître la portée exacte de l'amendement et l'intention de ses auteurs, puis pose une question au ministre au sujet de l'application de l'art. 115 du Code pénal, p. 1701, 1702. — M. Van Dieren demande l'appel nominal sur son amendement, p. 1702. — L'amendement de MM. Van Dieren et Verbist est rejeté par 112 voix contre 40 et 2 abstentions, p. 1702. — Se sont abstenus : MM. le comte de Grunne et Rolin, p. 1702. — M. Rolin fait remarquer qu'il semble que l'amendement de MM. Van Dieren et Verbist est fondé et que l'oubli matériel doit être réparé par un projet additionnel, p. 1702. — M. le président fait remarquer qu'il n'est pas possible de revenir sur un vote, p. 1702. — M. Verbist demande que le gouvernement donne l'assurance que les mesures nécessaires seront prises et M. de Laveleye, m. j., déclare formellement que, éventuellement, le nécessaire sera fait pour qu'il soit remédié à la situation signalée par M. Verbist, p. 1702. — M. Van Dieren déclare ne pas avoir confiance dans la promesse du ministre, p. 1702.

Art. 2. M. le président en donne lecture et signale trois amendements de M. Van Dieren tendant à remplacer cette disposition par une série d'articles nouveaux dont il donne également lecture, p. 1702, 1703. — Discours de M. Van Dieren, qui invite ses collègues de la droite flamande d'examiner avec attention ses amendements, qu'il défend, p. 1703, 1704. — Observations de M. Verbist, p. 1704. — Les amendements de M. Van Dieren, mis aux voix par assis et levé, ne sont pas adoptés, p. 1704. — L'article 2 est adopté, p. 1704.

Art. 3. Adopté sans observations, p. 1704.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 90 voix contre 64 et 5 abstentions, p. 1704 (10 juin 1937). — Se sont abstenus : MM. De Hasque, De Wilde, Godding, comte Lippens et Mullie, p. 1704. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Manifestation flamande du 23 mai. — V. Interpellations au nom de M. Van Dieren.

Manifestation rexiste du 25 octobre. — Proposition de loi d'amnistie pour les faits qui se sont produits le 25 octobre 1936.

Ann. — Motion d'ordre de M. le comte de Grunne, qui annonce qu'il a déposé cette proposition de loi et demande qu'elle soit discutée d'urgence, p. 1709. — M. le président déclare que cette proposition sera renvoyée à la commission qui décidera de sa recevabilité et, éventuellement, de l'urgence, p. 1709. — M. le comte de Grunne insiste; M. le président prie M. de Grunne de consulter l'art. 48 du règlement, relatif à cette question, et maintient son point de vue, p. 1709. — L'incident est clos.

CHOMEURS.

Proposition de loi accordant l'amnistie à certains chômeurs frappés de sanctions en vertu des lois et règlements en vigueur relatifs à l'assurance contre le chômage involontaire.

Doc. — N° 267. Rapport de M. Demoulin sur la recevabilité.
N° 287. Proposition de M. Moulin.

Ann. — Discussion sur la prise en considération : Observations de M. le comte de Grunne (qui demande à connaître le texte de la proposition de loi pour juger de sa recevabilité), le président (qui indique le but de la prise en considération et déclare que la commission du travail et de la prévoyance sociale s'est prononcée pour la recevabilité), p. 1708, 1709. — La proposition de loi est prise en considération, p. 1709.

Angleterre. — V. Affaires étrangères.

A. N. I. C. — V. Guerre : Dommages de guerre.

Architecte (Titre et profession d'). — V. Droit pénal : Titres professionnels.

Armée.

AVANCEMENT.

Chefs de musique. — Projet de loi portant modification à la loi du 28 juillet 1922, *modifiée par la loi du 13 juillet* 1934, *relative à l'avancement des chefs de musique.*

Doc. — N° 210. Rapport de M. Nèves.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Rapporteur : M. Nèves.

Discussion générale.

Discours de M. Bouilly, qui développe et défend l'amendement qu'il présente, p. 1480, 1481. — M. le lieutenant général Denis, m. d. n., annonce qu'il va déposer un amendement réalisant l'égalité de traitement pour les chefs de musique et pour les officiers et donne lecture du texte qu'il propose en remplacement de celui présenté par M. Bouilly, p. 1481. — M. Bouilly remercie le ministre et retire son amendement, p. 1481. — La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique.

M. le président donne lecture de l'article, rappelle que l'amendement de M. Bouilly est retiré et donne lecture du nouveau texte proposé par amendement par le gouvernement, p. 1481, 1482. — Le texte nouveau proposé par le gouvernement est adopté, p. 1482.

Le Sénat décide de passer immédiatement au second vote et l'article unique est définitivement adopté tel qu'il a été amendé en première lecture, p. 1482.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 141 membres présents, p. 1488 (2 juin 1937). — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

CATASTROPHE DE BRASSCHAET. — V. Catastrophes et accidents : Explosion de Brasschaet.

CADRES.

Projet de loi des cadres, en officiers, de l'armée sur pied de paix, non compris la gendarmerie.

Doc. — N° 261. Rapport de M. Crokaert.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants, le 27 mai 1937, p. 1455. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Dépôt du rapport par M. Crokaert, p. 1607 (9 juin 1937).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observation, p. 1647, 1648.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 120 voix contre 11, p. 1664 (10 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

CHAMPS DE MANŒUVRES.

Proposition de loi abrogeant le décret impérial du 15 octobre 1810 *concernant les champs de manœuvres.*

Doc. — N° 67. Rapport de M. Demets sur la recevabilité.
N° 73. Proposition de M. Misson.

Ann. — Dépôt, par M. Demets, du rapport sur la recevabilité de la proposition de loi, p. 341 (15 décembre 1936).

Prise en considération et renvoi à la commission de la défense nationale, p. 360.

CHEVRONS DE FRONT.

Proposition de loi abrogeant l'article 3, 9°, de la loi du 23 mars 1932 *établissant des mesures temporaires destinées à maintenir l'équilibre budgétaire.*

Doc. — N° 19. Rapport de M. Logen sur la recevabilité.
N° 25. Proposition de M. Boon.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission des finances, p. 79.

COMBATTANTS. — V. plus haut : 1° Chevrons de front. — 2° Pensions : Pensions militaires.

Armée (*suite*)

CONTINGENT.

Projet de loi fixant le contingent pour 1937.

Doc. — N° 89. Rapport de M. Demets.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants, le 24 décembre 1936, et renvoyé à la commission de la défense nationale, p. 496.

Dépôt du rapport par M. Demets, p. 485 (24 décembre 1936).

Discussion générale.

Discours de MM. De Boodt (qui motive son vote négatif et celui de plusieurs de ses amis flamands); Rolin (qui motive son abstention); Crokaert (qui défend le projet); le lieutenant general Denis, m. d. n. (qui appuie les observations de M. Crokaert en faveur du projet), p. 526. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 526.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 120 voix contre 16 et 5 abstentions, p. 529 (30 decembre 1936). — Se sont abstenus : MM. Demarré, Desmedt (René), Nèves, Rolin et Verbist, p. 530. — Le projet est soumis à la sanction royale.

DÉFENSE DU TERRITOIRE.

Projet de loi attribuant au Roi le pouvoir de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mobilisation de la nation et la protection de la population en cas de guerre.

Doc. — N° 197. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 246. Rapport de M. Olyff.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants, le 12 mai 1937, p. 1276. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Rapporteur : M. Olyff.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1601.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 143 membres presents, p. 1601, 1602 (9 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

MILICE.

Mesures de sécurité. — Projet de loi apportant des modifications à la loi sur la milice, le recrutement et les obligations de service.

Doc. — N° 40. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 42. Rapport de M. Crokaert.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants et renvoyé à la commission de la défense nationale p. 189. (2 décembre 1936).

Pendant la séance du mercredi 2 décembre, M. le président annonce que ce projet va être transmis incessamment par la Chambre et que le Sénat devra probablement se réunir le vendredi de cette même semaine pour le discuter, p. 172. — Observations de MM. Gillon (qui souhaite que ce débat soit terminé le vendredi, mais demande si le Sénat se réunira également le samedi); Van Dieren (qui proteste contre la situation faite à l'opposition, en matière de fixation de l'ordre du jour; estime qu'il est impossible de savoir si la discussion du projet militaire pourra être terminée en un jour et demande qu'elle soit, le cas échéant, continuée le mardi); le président (qui déclare qu'aucune décision ne peut être prise, le Sénat n'étant pas encore saisi du projet); le chevalier Dessain, Bologne (qui protestent contre la hâte imposée au Sénat), p. 172, 173.

Motion d'ordre de M. Laboulle qui, absent au moment où l'ordre du jour a été fixé en ce qui concerne la loi militaire, demande que le Sénat soit consulté sur la procédure à suivre pour la discussion, le groupe socialiste ne se ralliant pas à la proposition faite de terminer ce débat en un jour, p. 174. — M. le président déclare que le Sénat décidera le lendemain, lorsqu'il sera saisi du projet, p. 174. — M. Van Fleteren insiste pour que le Sénat soit consulté, et M. le président déclare l'incident clos, p. 175.

Motion d'ordre de M. Van Dieren, qui propose que la commission de la défense nationale se réunisse dès le lendemain, 3 décembre, afin d'examiner, avant qu'il ne soit déposé en séance publique, le projet qui va être transmis par la Chambre, p. 186.

Pendant la séance du jeudi 3 décembre, M. le président demande à quel moment le rapport pourra être déposé, p. 210. — M. Crokaert, président de la commission de la défense nationale, déclare que le rapport sera déposé à la fin de la séance en cours, et M. le président propose, dans ces conditions, de se réunir le lendemain, vendredi, pour examiner ce projet, p. 210. — M. Van Dieren déclare que son groupe s'oppose à cette proposition, p. 210.

Armée. MILICE. *Mesures de sécurité* (*suite*)

M. van Zeeland, p. m., au nom du gouvernement, insiste pour que le Sénat se prononce cette semaine encore sur le projet militaire, et annonce que la Chambre, dans l'intérêt supérieur du pays, a consenti un effort analogue, p. 210. — Discours de M. Van Dieren, qui, au nom du groupe nationaliste et du groupe rexiste, s'oppose à la discussion immédiate du projet; rappelle que, suivant le règlement, il pourrait demander le vote par appel nominal sur les 63 articles du projet, séparément, puis propose que le projet soit examiné en commission le lendemain et au besoin le samedi, pour être discuté en séance publique le mardi suivant, et demande l'appel nominal sur sa proposition, p. 210, 211. — Discussion au sujet de la procédure à suivre pour le débat. Sont entendus : MM. Laboulle (qui déclare que le groupe socialiste se rallie à la proposition du gouvernement); le comte de Grunne (qui estime qu'il est de la dignité du Sénat de ne pas discuter en hâte le projet); Noël (qui déclare que le groupe communiste ne peut souscrire à la demande du gouvernement et qu'il ne votera pas le projet); Van Overbergh (qui estime que cette discussion peut être close et demande au Sénat de suivre la proposition de M. le premier ministre et de voter l'urgence); Henricot (qui, au nom du groupe libéral, se rallie à la proposition d'urgence), p. 212, 213. — Un violent tumulte se produit à ce moment et M. le président déclare que si le silence ne se rétablit pas, il suspendra la séance, puis demande si le Sénat entend clore immédiatement le débat en cours, p. 213. — La clôture est adoptée par assis et levé, p. 213. — M. Van Dieren demande à plusieurs reprises la parole; elle lui est refusée et M. le comte de Grunne proteste avec violence, p. 213. — M. de Grunne refusant de se taire, ainsi que l'en prie le président, ce dernier lui inflige un rappel à l'ordre, p. 213.

Il est procédé au vote par appel nominal sur la proposition du gouvernement, tendant à discuter le projet militaire le lendemain après-midi, et cette proposition est adoptée par 108 voix contre 20 et 2 abstentions, p. 213. — Se sont abstenus : MM. Noël et Gillon, p. 213.

Motion d'ordre de M. De Mont, qui demande si la discussion du projet devra être terminée le lendemain, et s'il y aura vote, p. 213. — M. le président déclare qu'une décision interviendra le lendemain, p. 213.

Discussion générale.

Discours de M. Nèves, qui fait une déclaration, au nom du groupe socialiste dont il justifie l'attitude, parle de la « couverture » aérienne, de la protection des populations civiles, demande ce que l'on compte faire dans le service des arsenaux et des fabriques militaires, et estime que le maintien de la paix est possible, p. 222, 223. — Discours du lieutenant général Denis, m. d. n., qui déclare que le projet est basé sur des considérations d'ordre militaire et développe ces considérations; termine en rendant hommage au rapporteur et annonce qu'il est à la disposition des membres du parlement pour tous renseignements supplémentaires, p. 223 à 225. — Observations de M. Van Dieren, p. 223. — Discours de M. Crokaert, rapp. (qui proteste contre la hâte imposée au Sénat, fait un court exposé de la situation de la Belgique depuis 1830, estime que le moment est venu de prendre ses responsabilités, parle du volontariat, déclare qu'il votera le projet et qu'il accepte le service de 17 mois, tout en regrettant que les 18 mois ne soient pas maintenus); Devaux (qui estime que le projet actuel n'assure pas la défense du pays, et parle en ordre principal de la défense du Luxembourg; déclare qu'il votera le projet); Demets (qui apporte l'adhésion du groupe libéral au projet du gouvernement, critique ceux qui marchandent leur concours, souhaite que la question soit soumise à un référendum, puis émet quelques critiques tout en promettant le concours absolu du groupe libéral); Sobry (qui constate que la commission mixte a délibéré sur la base de notre accord avec la France, estime que le projet est unilatéral et peut conduire le pays à la catastrophe; déclare qu'il ne le votera pas); Van Eyndonck (qui n'est pas satisfait du projet, déclare qu'il aurait voulu voir instaurer un service aussi bref que possible et allouer une indemnité aux familles nombreuses, mais annonce cependant que son groupe votera le projet pour assurer la paix); Noël (qui défend les principes communistes et déclare que son groupe ne votera pas le projet); le baron Gendebien (qui estime que le Sénat devrait être unanime à voter ce projet, déclare qu'il le votera, parle du volontariat et des familles nombreuses), p. 225 à 232. — Observations de M. Van Overbergh, p. 231. — M. le comte de Grunne renonce à la parole, p. 232. — Discours de M. Heyndels, qui estime que le projet sera un sujet de discorde pour les soldats, p. 232. — M. Van Dieren, demande à parler après le premier ministre; M. le président lui fait remarquer que son tour de parole passe, p. 232. — Discours de M. Lohest, qui déclare qu'il votera le projet, comme patriote et comme Liégeois, rappelle que la province de Liége est parmi les plus menacées en cas de guerre, signale les désiderata de la J. O. C. en matière de surveillance, au point de vue moral, dans l'armée, ainsi que des imperfections de l'organisation matérielle dans certains

Armée. MILICE. *Mesures de sécurité (suite)*

camps, p. 232. — M. le président donne à nouveau la parole à M. Van Dieren, qui est absent, p. 232. — La discussion générale est close.

M. le comte de Grunne demande la parole. M. le président fait remarquer que la discussion générale est close, p. 232.

Discussion des articles.

M. Van Dieren demande la parole et commence son discours, p. 232, 233. — M. le président fait remarquer à M. Van Dieren qu'il ne peut prendre immédiatement la parole, puis donne lecture d'une lettre que celui-ci lui a adressée au sujet des articles sur lesquels il désire parler et contenant une proposition, le cas échéant, de disjonction des articles, de l'article principal dont ils sont des subdivisions; M. le président donne la parole à M. Van Dieren sur sa proposition, p. 233. — Discours de M. Van Dieren, qui proteste contre la manière dont le Sénat doit accomplir sa tâche, estime que cette assemblée n'a plus d'utilité, énumère les façons dont l'opposition pourrait entraver le travail parlementaire et termine en déclarant qu'il s'en remet au jugement du pays et en proposant la clôture, p. 233, 234. — Discours de M. le comte de Hemricourt de Grunne qui, au nom du groupe rexiste, fait siennes les paroles de M. Van Dieren, p. 234. — Discours de M. Gravez, qui estime qu'il faut poursuivre une politique d'indépendance envers tous nos voisins, déclare que le problème de l'armée est non seulement d'ordre technique, mais aussi une question sociale, et, avant tout, flamande, et que la Flandre exige la neutralité et le désarmement, p. 235, 236.

M. le président donne la parole à M. le premier ministre; les groupes rexiste et nationaliste flamand quittent la salle.

Discours de M. van Zeeland, p. m., qui remercie le Sénat de l'effort qu'il vient de faire et en montre l'urgente nécessité; justifie et commente le projet de discussion, en examine les différents aspects, notamment en ce qui concerne la question linguistique, l'intérêt des familles nombreuses, le point de vue politique étranger et définit nettement la position du gouvernement en cette matière; conclut en demandant au Sénat un vote unanime, p. 235 à 239. — Interr. de MM. Bologne, Rolin, p. 237, 238. — M. Orban fait une brève déclaration pour justifier le vote affirmatif qu'il émettra sur ce projet, p. 239.

Article unique.

M. le président consulte l'assemblée sur le point de savoir si la proposition de disjonction et les amendements déposés par M. Van Dieren sont appuyés; cette proposition et ces amendements n'étant pas appuyés viennent à disparaître, p. 239.

M. le président fait remarquer que l'article unique comprend des modifications à une série d'articles de la loi de milice en vigueur, qu'il faudrait procéder au vote par division, mais que ces articles peuvent être adoptés en bloc, aucun amendement n'étant présenté jusqu'à l'article 51, p. 239. — Le Sénat marque son assentiment et les articles 2, 4, 5, 7, 10, 11, 12, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 25, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 35*bis* (nouveau), 36, 37, 40, 42, 44 et 51 sont adoptés sans observations, p. 239 à 243. — Art. 52 : M. le président donne lecture des diverses dispositions de cet article, des modifications qui y sont proposées et d'un amendement présenté par MM. Henydels, Minnaert, Bourguignon et Noël, p. 243, 244. — Sont entendus : MM. Heyndels (qui justifie la proposition de suppression des 2°, 3° et 4° de l'alinéa B*bis*); Godding (qui demande des mesures spéciales en faveur de miliciens-étudiants); le lieutenant général Denis, m. d. n. (qui déclare, en réponse à M. Godding, qu'il examinera cette question avec bienveillance); Bologne (qui demande une explication relative à l'indemnité); Crokaert, rapp. (qui répond à la question de M. Bologne), p. 244, 245. — L'amendement de MM. Heyndels et consorts n'est pas adopté; l'article 52 est adopté, p. 245. — Art. 57. M. le président donne lecture des dispositions de cet article et des modifications proposées. Discours de M. R. Desmedt, qui fait des observations au sujet du chiffre du contingent, notamment en ce qui concerne les familles nombreuses et les ressources présumées dont elles disposent, p. 245, 246. — M. le lieutenant général Denis, m. d. n., rappelle qu'il a fait une déclaration à la Chambre à ce sujet et estime que les craintes de M. Desmedt ne sont pas fondées, du moins pour les années qui vont suivre, p. 246. — L'article 57 est adopté, p. 246. — M. le président donne lecture des articles 61, 70, 76, 77, 78, 79 et des modifications qui y sont proposées, d'une suppression de mots proposée à plusieurs articles qu'il indique rappelle que les articles 83, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 94, 95 et 96 sont abrogés, puis donne lecture des dispositions générales, p. 246. — Ces articles, ainsi que les modifications et abrogations proposées, sont adoptés, p. 246.

M. le comte de Grunne motive son vote, p. 247. — Observation de M. Bologne, p. 247.

Armée. MILICE. *Mesures de sécurité (suite)*

L'ensemble du projet de loi est adopté par 123 voix contre 19 et 6 abstentions, p. 247 (4 décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. De Mont, de Schrijnmakers de Dormael, Desmedt (René), Gits, Picard et Verbist, p. 247. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Recrutement de volontaires belges pour une armée étrangère. — Projet de loi complétant les lois sur la milice, le recrutement et les obligations de service.

V. aussi : Droit pénal : Enrôlement et recrutement de volontaires pour l'Espagne.

Doc. — N° 92. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 105. Rapport de M. Hanquet.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 24 décembre 1936, p. 496.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, à la fin de la séance de l'après-midi du 30 décembre, M. Van Eyndonck estime qu'il est impossible de terminer ce même jour l'examen de ce projet, les membres flamands du Sénat n'ayant pu prendre connaissance des documents y relatifs, ceux-ci étant rédigés en français; propose de remettre la discussion au mercredi suivant, p. 530, 531. — M. Van Dieren déclare qu'il serait d'accord avec M. Van Eyndonck pour protester contre la rédaction française des documents, s'il ne soupçonnait celui-ci de vouloir retarder le vote de la loi; M. Van Dieren insiste au contraire afin que le projet soit examiné sans aucun retard, p. 531, 532. — Discours de MM. Rolin (qui estime que l'urgence du projet est relative et propose l'ajournement à la semaine suivante); Bovesse, m. j. (qui rappelle que le projet est déposé depuis le 16 décembre, déclare qu'il repousse tous les amendements présentés afin de hâter le vote du projet et prie le Sénat de le suivre), p. 532.

M. le président annonce qu'il va mettre aux voix la proposition d'ajournement du débat à la semaine suivante, p. 532. — M. Noël demande l'appel nominal et la proposition d'ajournement est rejetée par 78 voix contre 60, p. 533. — Le Sénat décide d'épuiser, au cours d'une séance de nuit, après une suspension de séance, l'examen de ce projet, p. 533.

Au moment où le débat va être abordé, M. Vinck propose de procéder d'abord au vote sur plusieurs projets déjà examinés, p. 542. — Le Sénat décide, par assis et levé, d'aborder sans désemparer l'examen du projet, p. 542. — Observations de MM. Vinck et Volckaert, p. 542.

M. Hanquet, rapp., donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, et fait remarquer que la commission a adopté son rapport par 11 voix contre 10, p. 542. — M. Jos. De Clercq donne lecture du texte flamand du rapport, p. 542.

Discussion générale.

M. Rolin fait remarquer que la lecture faite par M. Hanquet est incomplète, la note de la minorité devant faire corps avec le rapport; M. Rolin demande qu'elle soit jointe au rapport imprimé, p. 542. — M. le président déclare qu'il en sera ainsi. Discours de MM. Rolin (qui indique le point de vue socialiste en cette matière, défend les amendements qu'il présente et critique certaines dispositions du projet); Pholien (qui estime que la loi doit être votée sans retard et que les amendements présentés ne peuvent être admis); le comte de Hemricourt de Grunne (qui indique une modification qu'il juge nécessaire, proteste contre les méthodes de travail imposées au Sénat, puis déclare que son groupe renonce à son amendement); Gillon (qui justifie le vote affirmatif du groupe libéral), p. 542 à 548. — Interr. de MM. Bovesse, m. j., Temmerman, Pholien, Devos, Rolin, p. 543 à 546. — Discours de M. Bovesse, m. j., qui défend le projet et répond aux observations présentées par les orateurs, et insiste pour que la loi soit votée sans délai, p. 548 à 550. — Interr. de MM. Rolin, le baron de Dorlodot, p. 549, 550. — Discours de M. Bourguignon, qui déclare que le groupe communiste votera contre le projet, p. 550, 551.

Motion d'ordre de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, qui propose de limiter la durée des discours à cinq minutes, p. 551. — Assentiment du Sénat.

Discours de M. Van Eyndonck, qui déclare que son groupe ne pourra voter le projet et s'abstiendra au vote; proteste contre la procédure suivie pour la discussion, p. 551, 552.

M. Vinck demande, à ce moment, que le Sénat veuille suspendre la séance quelques instants afin de permettre au groupe socialiste de se concerter, p. 552. — Est encore entendu : M. Van Dieren, qui déclare que le groupe nationaliste flamand votera la loi, p. 552. — La discussion générale est close et la séance est suspendue pour permettre au groupe socialiste de se réunir, p. 552.

La séance est reprise et les articles sont adoptés sans observations, p. 552.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 77 voix contre 12 et 28 abstentions, p. 554 (30 décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. Solau, Spreutel, Van Eyndonck, Van Fleteren,

Armée. MILICE. *Recrutement de volontaires belges pour une armée étrangère (suite)*

Vergeylen, Vinck, Vos (Herman), Yernaux, Bernard (Henri), Bernard (Rodolphe), Bouilly, Claessens, Clays (Joseph), Coole, Delvaux (Ernest), De Roo, Diriken, Doutrepont, Harmegnies, Jauniaux, Lalemand, Logen, Longville, Matagne, Mertens, Moulin, Rogister et Rombaut, p. 554. — Le projet est soumis à la sanction royale.

OFFICIERS. — V. plus haut : Cadre.

PENSIONS MILITAIRES. — V. Pensions.

SERVICE EFFECTUÉ PAR DES BELGES DANS UNE ARMÉE ALLIÉE. — V. Pensions : Pensions militaires.

Art de guérir.

ORDRE DES MÉDECINS.

Projet de loi portant création de l'Ordre des médecins.

Doc. — N° 200. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet par M. Wauters, m. s. p., p. 1276 (13 mai 1937), — Le projet est renvoyé à la commission de la santé publique.

Au moment du dépôt de ce projet, M. Wauters, m. s. p., annonce le dépôt prochain d'un projet de loi portant création d'un Ordre des pharmaciens et exprime le désir que la commission de la santé publique examine ce projet en même temps que celui relatif à l'Ordre des médecins et en même temps que les propositions d'initiative parlementaire relatives au même objet, p. 1276.

ORDRE DES PHARMACIENS.

Projet de loi créant l'ordre des pharmaciens.

Doc. — N° 226. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet par M. Wauters, m. s. p., p. 1380 (25 mai 1937). — Le projet est renvoyé à la commission de la santé publique.

ORDRE DES PROFESSIONS MÉDICALES.

Proposition de loi portant création d'un ordre des professions médicales.

Doc. — N° 181. Rapport de M. Dewals sur la recevabilité.
N° 194. Proposition de M. Gravez.

Ann. — Prise en considération, p. 1238. — La proposition est renvoyée à la commission de la santé publique.

Assistance publique.

LOI ORGANIQUE.

Projet de loi apportant des modifications à la loi organique du 10 mars 1925 ainsi qu'à la loi du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique.

Doc. — N° 121. Projet du gouvernement.
N° 227. Amendements du gouvernement.

Ann. — Dépôt de ce projet de loi par M. Wauters, m. s. p., p. 689 (9 février 1937). — Le projet est renvoyé à la commission de la santé publique.

Motion d'ordre de M. Harmegnies, qui demande que cet objet soit inscrit en tête de l'ordre du jour de la rentrée, p. 1187. — M. le président déclare qu'il y sera porté dès le dépôt du rapport, p. 1187.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, le 18 mai, M. Harmegnies insiste à nouveau sur l'urgence de ce projet, p. 1302. — M. Catteau, rapp. fait remarquer que le retard dans le dépôt du rapport ne lui est pas imputable et que, dès que le ministre aura entendu les explications de la commission, le rapport sera déposé, p. 1302.

Association nationale des industriels et commerçants pour la réparation des dommages de guerre. — V. Guerre : Dommages de guerre.

Assurances sociales.

ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Proposition de loi portant révision des alinéas 2, 3, 6 et 7 de l'article 3 des lois coordonnées sur la réparation des accidents du travail.

Doc. — N° 148. Rapport de M. Roland.

Ann. — Dépôt par M. Roland du rapport sur cette proposition de loi, p. 1142 (18 mars 1937).

Assurances sociales. ACCIDENTS DU TRAVAIL. *Revision des lois coordonnées sur la réparation des accidents du travail (suite)*

Discussion générale.

Discours de M. Gravez, qui défend sa proposition de loi et rectifie certains points imparfaitement compris par le rapporteur, notamment en ce qui concerne le libre choix du médecin, p. 1198 à1200. — M. Lohest estime qu'il n'y a pas lieu de suivre la proposition de M. Gravez, puis attire l'attention sur la question du paiement des frais d'assistance médicale, p. 1200. — M. Gravez répond aux observations de M. Lohest et défend à nouveau sa proposition de loi, p. 1200, 1201. — Discours de M. Roland, rapp., qui estime que le choix du médecin n'est pas toujours de la compétence de la victime d'un accident de travail que la proposition de M. Gravez n'atteint pas le but visé et prie le Sénat de la rejeter, p. 1201. — Discours de M. Delattre, m. t. p. s., qui se rallie aux conclusions de la commission du Sénat et répond aux observations présentées, notamment par M. Lohest, en ce qui concerne les frais médicaux, p. 1201, 1202. — Observations de MM. Lohest et Gravez, p. 1201, 1202. — Discussion sur le point de savoir par qui seront supportés les frais médicaux : Sont entendus : M. Clays, Devos, Delattre, m. t. p. s., Roland, rapp., J.-J. De Clercq, Lohest, p. 1202, 1203. — La discussion générale est close. M. le président rappelle que a commission propose le rejet de la proposition de loi, qu'il suffira de voter sur la première disposition (alinéa 2), et que si elle est rejetée le reste de la proposition viendra à tomber, p. 1203. — M. Gravez demande l'appel nominal, p. 1203. — L'alinéa 2 est rejeté par 90 voix contre 17 et 2 abstentions, p. 1203. — Se sont abstenus : Mlle Baers et M. le comte de Grunne, p. 1203.

ESTROPIÉS ET MUTILÉS.

Fonds spécial. — Projet de loi abrogeant l'article 5 de l'arrêté royal du 31 mai 1933 relatif aux allocations accordées en faveur des estropiés et mutilés et déterminant : 1° les primes à allouer, en matière d'habitations à bon marché, à charge du Fonds spécial créé en exécution de l'article 7 de la loi du 5 octobre 1928 et indiquant les ressources qui alimentent ce fonds; 5° le mode de placement des disponibilités du Fonds de prévoyance en faveur des victimes des maladies professionnelles. (Ces dispositions formaient les articles 2, 3 et 4 du budget du travail et de la prévoyance sociale pour 1937 et en ont été disjointes par décision de la Chambre.)

Doc. — N° 33. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 58. Rapport de M. Moulin.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, p. 138 (26 novembre 1936). — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.

Discussion générale.

Est entendu M. Moulin, rapp., qui indique le but du projet, p. 365. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 365, 366.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 129 membres présents, p. 369 (16 décembre 1936). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Office et fonds spécial. — Projet de loi portant modification de l'arrêté royal du 31 mai 1933 modifiant et complétant la loi du 1er décembre 1928 qui portait création d'un office et d'un fonds spécial en faveur des estropiés et des mutilés.

Doc. — N° 196. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 205. Rapport de M. Moulin.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 5 mai 1937, p. 1242. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.

Dépôt du rapport par M. Moulin, p. 1330 (19 mai 1937). — M. Moulin, rapp., fait remarquer le caractère d'urgence de ce projet et demande qu'il soit porté le plus tôt possible à l'ordre du jour, p. 1330.

Motion d'ordre de M. Moulin, qui rappelle que si le Sénat adopte l'amendement de la commission, le projet devra être renvoyé à la Chambre et demande en conséquence qu'il soit porté en tête de l'ordre du jour du lendemain 27 mai, p. 1411.

M. Moulin insiste pour que ce projet soit voté au cours de la séance du jour même, p. 1440.

A la fin de la séance du 27 mai, M. le président propose de porter cet objet à l'ordre du jour de la séance que le Sénat tiendrait le mercredi matin, p. 1451.

Discussion générale.

Discours de MM. Gravez (qui, d'accord avec M. Dewals, rappelle qu'ils ont déposé un amendement tendant à redresser une injustice en ce qui concerne ceux qui peuvent bénéficier de la loi; défend cet amendement étendant l'application de la loi); Gabriel (qui approuve le projet, appuie l'observation de la commission au sujet de l'intervention en vue de l'ouverture d'un petit commerce, mais déclare ne pas insister si le ministre

Assurances sociales. ESTROPIÉS ET MUTILÉS. *Office et Fonds spécial (suite)*

s'oppose; fait encore des observations au sujet du droit d'appel, de l'état de besoin, de la rééducation et de la réadaptation et estime que le développement de la médecine préventive constitue un devoir strict de charité); J.-J. De Clercq (qui critique les méthodes de travail du département, fait remarquer que la loi en discussion n'est pas une loi d'assistance publique, examine le rendement de la loi de 1930 qui, à son avis, n'a pas atteint son but, rappelle le double but de la loi en discussion, puis motive son hésitation à voter le projet); Harmegnies (qui se réjouit d'avoir à voter ce projet, pose une question au sujet des estropiés qui n'ont pas fait les versements requis et estime que les chiffres relatifs à l'état de besoin ne correspondent plus à la réalité); Bourguignon (qui estime que le plafond minimum ne devrait pas descendre en dessous de 32 francs par ménage et que l'exclusion de certaines personnes visées à l'article 2 est une injustice); Moulin, rapp. (qui combat l'amendement de M. Gravez, défend l'amendement adopté par la commission et relatif à l'ouverture d'un commerce et prie le Sénat de voter l'amendement et le projet). p. 1467 à 1471. — Discours de M. Delattre, m. t. p. s., qui définit le but du projet et répond aux observations présentées; prie le Sénat, afin d'éviter tout retard, de repousser les amendements présentés, p. 1471, 1472. — Observations au sujet du renvoi éventuel à la Chambre : MM. le comte de Grunne, le président, Delattre, m. t. p. s., p. 1472. — M. le vicomte Simonis pose une question au ministre concernant le coût de la loi et M. Delattre, m. t. p. s., répond à cette question, p. 1472. — M. Bourguignon fait remarquer que le ministre n'a pas répondu à certaines de ses questions; M. Delattre, m. t. p. s., fait remarquer qu'il a répondu à certains points et que, pour le surplus, il s'expliquera à l'article 2, p. 1472, 1473. — Sont encore entendus : Mme Maréchal (qui regrette que le ministre demande de voter le projet *ne varietur* et insiste pour que personne ne soit exclu du bénéfice de la loi); M. Delattre, m. t. p. s. (qui indique l'interprétation de l'amendement voté par la Chambre et que le Sénat voudrait modifier), p. 1473. — Observations de M. L. Bernard (au sujet de l'état de besoin); Delattre, m. t. p. s. (qui répond à M. L. Bernard et aux dernières observations de Mme Maréchal), Mme Maréchal, p. 1473, 1474. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er portant modifications de divers articles de la loi du 1er décembre 1928. M. le président en donne lecture ainsi que de l'amendement proposé par M. Gravez à l'alinéa 2, p. 1474. — M. Gravez défend son amendement; M. Delattre, m. t. p. s., prie le Sénat de repousser les amendements de M. Gravez, ceux-ci ne rentrant pas dans le cadre de la loi, p. 1474. — Observations de M. Gravez qui annonce que la déclaration du ministre ne lui donne pas entièrement satisfaction et maintient son amendement, p. 1474. — L'amendement est mis aux voix pas assis et levé et n'est pas adopté, p. 1474. — L'article 1er est adopté, p. 1474. — Articles 2 à 9. Adoptés sans observations, p. 1475. — Article 10. M. le président rappelle un amendement de la commission, p. 1476. — M. Moulin, rapp., déclare que l'amendement est retiré, p. 1476. — L'article 10 est adopté, p. 1476. — Articles 11 et 12, adoptés sans observations, p. 1476. — Articles 11 et 12, adoptés sans observations, p. 1476. — L'ensemble de l'article est adopté, p. 1476.

Art. 2 et 3. Adoptés sans observations, p. 1476.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 141 membres présents; p. 1488 (2 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

MALADIES PROFESSIONNELLES.

Projet de loi abrogeant l'article 5 de l'arrêté royal du 31 mai 1933 et déterminant : 1° ...; 2° le mode de placement des disponibités du Fonds de prévoyance en faveur des victimes des maladies professionnelles (dispositions disjointes du budget du travail et de la prévoyance sociale pour 1937).

Doc. — N° 33. Projet du gouvernement.
N° 58. Rapport de M. Moulin.

MARINS.

Agents du service de sauvetage : Pension (disposition disjointe du budget des pensions). — V. Pensions : Pensions diverses.

OUVRIERS MINEURS.

Pensions des ouvriers mineurs : Disposition disjointe du budget des pensions. — V. Pensions : Pensions diverses.

Retraite. — Projet de loi apportant des modifications à la législation concernant le régime de retraite des ouvriers mineurs.

Doc. — N° 277. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 278. Rapport de M. Van Laerhoven.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 17 juin 1937, p. 1707. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.

Assurances sociales. OUVRIERS MINEURS. *Régime de retraite (suite)*

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, le dernier jour de séance avant les vacances, M. le président fait remarquer que M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale insiste pour que le Sénat vote ce projet avant de se séparer, p. 1709. — Le Sénat marque son accord.

Pendant une discussion au sujet de la fixation du débat sur les pensions de vieillesse, M. Van Laerhoven insiste pour que le Sénat entame la discussion du projet concernant la pension des mineurs, p. 1714.

Discussion générale.

Discours de MM. Matagne (qui approuve le projet); Bourguignon (qui recherche si le gouvernement a été aussi loin qu'il aurait pu et dû le faire, estime qu'un effort plus grand peut être fait et demande au gouvernement d'accepter les amendements du groupe communiste); Van Laerhoven, rapp. (qui indique la portée du projet, demande au ministre d'examiner certains cas particuliers et invite le Sénat à voter le projet); Rutten (qui regrette que la discussion ait lieu dans la hâte d'une fin de session, fait remarquer qu'il ne peut s'agir que d'une loi provisoire et engage ses collègues de la droite à la voter); Boon (qui examine les possibilités du Fonds national et espère qu'un projet complémentaire sera présenté aux Chambres à la rentrée d'octobre); Lohest (qui déclare qu'il ne déposera pas d'amendements, mais estime que certains points fondamentaux auraient dû être modifiés et les indique en exposant le point de vue des syndicats chrétiens); Picard (qui pose une question au ministre à la suite d'un article de presse concernant les contributions des patrons et des ouvriers en vue de la majoration des pensions des mineurs), p. 1714 à 1720. — Observations de MM. le comte de Grunne et Delattre, m. t. p. s., p. 1718. — Discours de M. Delattre, m. t. p. s., qui répond aux observations présentées par les orateurs et défend le projet, puis prie le Sénat de ne pas adopter les amendements présentés et lui demande de voter le projet, p. 1720, 1721. — Discours de M. le comte de Grunne, qui motive le vote affirmatif du groupe rexiste et estime que l'article 5 devrait être amendé, p. 1721. — La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique.

M. le président propose de procéder par division; assentiment du Sénat, p. 1721. — M. le président indique les modifications de texte proposées à l'article 1er; ces modifications sont adoptées, p. 1721. — Art. 5. M. le président indique le texte proposé en remplacement de cette disposition ainsi qu'un amendement proposé par M. Bourguignon, p. 1721, 1722. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 1722. — Le texte de l'article 5, tel qu'il est libellé au projet, est adopté, p. 1722. — M. le président indique un amendement de M. Bourguignon à l'article 15, p. 1722. — M. Bourguignon défend son amendement; M. Delattre, m. t. p. s., prie le Sénat de ne pas l'admettre, p. 1722. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 1722. — Art. 17. La modification proposée en remplacement de cette disposition est adoptée, p. 1722. — Art. 18. Des modifications sont proposées aux alinéas 2, 7 et 8; M. le président indique deux amendements présentés par M. Bourguignon, p. 1722. — Les amendements de M. Bourguignon ne sont pas adoptés; le nouveau texte indiqué pour certaines dispositions de cet article est adopté, p. 1722. — Art. 19. M. le président donne lecture d'un amendement de M. Bourguignon; M. Delattre, m. t. p. s., estime qu'il s'agit d'une simple question de technique d'assurance, p. 1722. — Est entendu M. Bourguignon, qui proteste contre la hâte imposée au Sénat pour le vote de ce projet, puis déclare que, afin de ne pas imposer inutilement des votes au Sénat et de ne pas retarder le vote de la loi, il retire ses amendements à toutes les autres dispositions de l'article unique, p. 1722, 1723. — L'article 19 est adopté, p. 1723.— Les articles 20, 21, 21*bis*, 21*quater* (nouveau), 22, 22*bis*, 23*ter* (nouveau), 24, 25, 26, 27, 29, 30*bis*, 31, 31*bis*, 31*ter*, 32, 33, 33*bis* (nouveau), 34, 35, 36, 36*bis*, 39*bis* et 55, ainsi que les dispositions particulières, sont adoptés avec les modifications, ajoutes et textes nouveaux proposés respectivement pour ces différents articles, p. 1723 à 1730. — L'ensemble de l'article unique est adopté, p. 1730.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1735 (17 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

PRESCRIPTION.

Projet de loi portant prescription exceptionnelle en matière sociale.

Doc. — N° 270. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 282. Rapport de M. Lohest.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 10 juin 1937, p. 1677. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.

M. Delattre, m. t. p. s., estime qu'il y a lieu de renvoyer ce projet à l'examen de la commission, p. 1731. — Le Sénat marque son accord.

Assurances sociales (*suite*)

VIEILLESSE ET DÉCÈS PRÉMATURÉ.

Assurance en vue de la vieillesse et du décès. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré.

Doc. — N° 276. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 289. Rapport de M. J.-J. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 17 juin 1937, p. 1707. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.

Motion d'ordre de M. Harmegnies, qui demande au Sénat de décider que, dès que le rapport sur ce projet sera déposé, il se réunira pour discuter et voter ce projet, p. 1709. — M. le président fait remarquer que ce projet soulève des questions de principe, aura une influence sur les finances de l'Etat et qu'un examen hâtif aurait pour résultat d'impliquer la renonciation, en fait, du Sénat à son droit d'amendement et serait contraire à ses prérogatives; propose la remise de la discussion au mois d'octobre, p. 1709, 1710. — Discussion au sujet de la fixation du débat : Discours de MM. Harmegnies (qui insiste et demande l'appel nominal sur la proposition du groupe socialiste tendant à voter le projet avant que le Sénat ne se sépare); J.-J. De Clercq, rapp. (qui estime qu'il faut remettre la discussion, le projet soulevant de graves problèmes qu'il importe d'examiner avec soin, déclare qu'il est matériellement impossible d'appliquer la loi le 1er octobre, attire l'attention sur les charges que le projet entraînera et fait des observations concernant la portée du projet); Harmegnies (qui pose une question au sujet de la date de mise en vigueur du projet); Van Roosbroeck (qui demande que le rapporteur dépose son travail le 23 juin, que la commission l'examine immédiatement et que le Sénat décide de se réunir en juillet ou en août); Delattre, m. t. p. s. (qui relève certaines observations faites par le rapporteur, attire l'attention sur les charges qu'entraînera le projet et demande que le Sénat le discute dès que la commission l'aura examiné); le président (qui relève une observation de M. Van Roosbroeck au sujet du droit d'amendement attribué au Sénat et demande que ce droit soit sauvegardé); de Man, m. f. (qui demande au Sénat de voter le projet, mais en lui assurant une discussion approfondie, insiste pour que le projet soit examiné à la fois par la commission des finances et par la commission du travail et estime que la meilleure solution est de demander à ces commissions de travailler puis de laisser au bureau le soin de fixer la date de l'examen en séance publique); Dierckx (qui partage l'avis du ministre au sujet de la procédure à suivre pour l'examen du projet et estime qu'on pourrait, éventuellement, donner une portée rétroactive à la loi), p. 1709 à 1714. — Observations de MM. Harmegnies, R. Desmedt, J.-J. De Clercq, rapp., Noël, L. Bernard, Delattre, m. t. p. s., Dierckx, p. 1710 à 1714. — M. le président propose la clôture et demande si le Sénat est d'accord sur la proposition de M. de Man, m. f., p. 1714. — Plusieurs membres demandant encore la parole, M. le président propose d'accepter simplement la proposition de M. de Man, m. f.; M. Harmegnies demande l'appel nominal, p. 1714. — M. Van Laerhoven demande qu'on discute le projet relatif à la pension des mineurs, p. 1714. — M. Bologne déclare être d'accord sur la proposition tendant à faire examiner le projet par les commissions réunies, mais non sur celle de laisser au bureau le soin de convoquer le Sénat, p. 1714. — Observations de MM. le comte Lippens et Heyndels, p. 1714. — M. de Man, m. f., fait remarquer que le gouvernement n'a pas à intervenir dans l'ordre des travaux des Chambres et qu'il peut uniquement déclarer que le gouvernement ne mettra aucun obstacle à la discussion approfondie du projet par un clôture prématurée de la session, p. 1714. — Observations de M. le président, qui déclare que les commissions réunies examineront le projet et estime que le Sénat est d'accord sur cette décision, p. 1714.

Majoration gratuite : Abrogation. (*Disposition disjointe du budget des pensions.*) — V. Pensions : Pensions diverses.

Athénées de l'Etat. — V. Enseignement : Enseignement moyen.

Attentat aux mœurs. — V. Droit pénal : Bonnes mœurs.

Avancement des chefs de musique. — V. Armée : Avancement.

Aviation : Catastrophe de l'avion Belgique-Congo. — V. Catastrophes et accidents.

Avocats. — V. Organisation judiciaire : Barreau.

B

Bail. — V. Droit civil.

Barreau. — V. Organisation judiciaire.

Baux commerciaux. — V. Droit civil : Bail.

Bénéfices de certaines spéculations monétaires. — V. Impôts : Impôts directs.

Bevel. — V. Communes : Territoire : Brabant.

Boissons à forte teneur d'alcool. — V. Impôts : Douanes et accises : Alcool.

Boissons fermentées mousseuses. — V. Impôts : Douanes et accises.

Bonifications d'ancienneté. — V. Pensions : Pensions militaires.

Bonnes mœurs. — V. Droit pénal.

Bovidés : Abatage forcé. — V. Impôts : Impôts indirects.

Brasschaet. — V. Catastrophes et accidents : Explosion de Brasschaet.

Bruxelles : limites. — V. Communes : Territoire : Brabant.

Budgets.

PROCÉDURE A SUIVRE POUR LEUR DISCUSSION.

Ann. — A l'occasion de fixations de l'ordre du jour, M. le président fait diverses observations et propositions en ce qui concerne les mesures à prendre en vue de faciliter et de hâter la discussion des budgets, p. 7, 11. — M. le président estime que la discussion d'un budget ne devrait durer au maximum que deux jours, propose que pour les orateurs mandatés par les groupes, le temps de parole soit illimité, tandis que pour les autres orateurs inscrits, la durée des discours serait limitée à dix minutes; les orateurs mandatés parleront les premiers et devront être inscrits avant le début de la discussion générale, p. 11. — Le Sénat marque son accord, p. 11. — M. Volckaert propose de permettre aux groupes importants du Sénat de désigner chacun deux orateurs mandatés, tandis que les autres groupes ne pourraient en désigner qu'un seul; MM. Van Dieren et Dierckx protestent contre cette proposition que M. Harmegnies appuie, p. 11. — Le bureau décidera.

Au début de la séance de rentrée, le 26 janvier, M. le président attire l'attention du Sénat sur la nécessité de terminer d'urgence l'examen des budgets restant encore à discuter, ces budgets devant être votés avant le 28 février, et fait des propositions au sujet de la procédure à suivre pour arriver à ce résultat, p. 557. — Observations de M. Dierckx, qui proteste contre la procédure proposée, p. 557. — M. le baron de Dorlodot proteste contre les propositions du bureau, estimant que la Constitution ne connaît que des sénateurs et non des groupes politiques, en ce qui concerne l'intervention dans les débats, p. 557. — M. Van Dieren déclare ne pouvoir se rallier aux propositions du bureau limitant la durée des discours selon l'importance des différents groupes et prie le Sénat de ne pas les accueillir, p. 557, 558. — M. le président propose, en présence de l'opposition manifestée, d'ajourner toute décision et le Sénat se rallie à cette proposition, p. 558.

Plusieurs interpellations étant annoncées et fixées à des séances ultérieures, M. Catteau fait des observations au sujet de la nécessité de donner la priorité de discussion aux budgets qui doivent être votés avant la fin février; M. Dierckx appuie la motion de M. Catteau et M. le président déclare que certaines interpellations pourront probablement être rattachées à des budgets, p. 559.

A l'occasion d'un débat au sujet de la mise à l'ordre du jour de certaines interpellations, M. Dierckx rappelle que la fonction essentielle du parlement est la discussion des budgets et demande s'il n'y aurait pas lieu de tenir des séances les lundi et vendredi pour discuter les interpellations urgentes, p. 626. — M. le président déclare que la question sera éventuellement envisagée, p. 626.

A l'occasion de la fixation d'une interpellation, M. Volckaert insiste pour que ces discussions interminables cessent et que le Sénat s'occupe de l'examen des budgets, qui est la fonction essentielle du parlement, p. 653. — M. le président déclare être d'accord, p. 653.

A l'occasion d'une motion d'ordre de M. Renard proposant de ne pas s'en tenir à la décision prise de terminer ce même jour, 16 février, la discussion du budget de la santé publique, mais d'en poursuivre l'examen le lendemain, M. le président insiste pour que l'on s'en tienne à la décision prise, fait remarquer l'extrême urgence des budgets, regrette que le nombre d'orateurs inscrits soit si élevé et rappelle qu'il sera impossible de terminer la discussion des budgets à la fin du mois si les décisions prises ne sont pas respectées, p. 776.

A l'occasion du dépôt d'un projet de loi demandant un troisième douzième provisoire à valoir sur les budgets de 1937, M. le

Budgets. PROCÉDURE A SUIVRE POUR LEUR DISCUSSION (*suite*)

président fait remarquer que les budgets étaient déposés au début d'octobre, que le gouvernement désirait que leur examen fût terminé avant la fin de l'année 1936 et que, en tout état de cause, la discussion doit en être terminée le 8 mars au plus tard; M. le président fait remarquer le grand nombre d'orateurs inscrits dans les divers budgets et invite les membres de l'assemblée à restreindre le nombre de leurs interventions et la durée de leurs discours, p. 839.

RÈGLEMENTS DÉFINITIFS.

Projet de loi contenant le règlement définitif des budgets des exercices 1927 *et* 1928.

V. les *Documents* nos 111 (session extraordinaire 1936) et 238 (session ordinaire 1936-1937) de la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 12 mai 1937, p. 1276. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Congo belge. — Projet de loi arrêtant le compte général de la colonie pour 1931 *et portant le règlement définitif du budget de l'exercice* 1930.

V. les *Documents* nos 168 et 285 (session ordinaire 1936-1937) de la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 2 mai 1937, p. 1455. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Ruanda-Urundi. — Projet de loi arrêtant le compte général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1931 *et portant règlement définitif du budget de l'exercice* 1930.

V. les *Documents* nos 169 et 286 (session ordinaire 1936-1937) de la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 mai 1937, p. 1455. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

CRÉDITS PROVISOIRES.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1937.

Doc. — N° 97. Rapport de M. Coenen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants (24 décembre 1936), p. 496.

Dépôt du rapport par M. Coenen, p. 488 (24 décembre 1936).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 523 à 525.

M. le comte de Grunne déclare qu'il votera contre le projet, p. 527.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 120 voix contre 21 et 1 abstention, p. 528 (30 décembre 1936). — S'est abstenu : M. Bourguignon, p. 528. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1937.

Doc. — N° 127. Projet du gouvernement.
N° 130. Rapport de M. De Clercq (Jos.).

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. de Man, m. f., p. 839 (23 février 1937). — Le projet est renvoyé à la commission des finances. M. le président fait remarquer à cette occasion que tous les budgets ont été déposés au début d'octobre et que le gouvernement aurait désiré les voir discuter avant le 1er janvier; rappelle que, en tout état de cause, leur examen doit être terminé pour le 8 mars, invite les orateurs à ne pas être trop longs dans leurs discours et à réduire le nombre de leurs interventions, p. 839. — M. le président prie la commission des finances de se réunir le lendemain matin pour faire rapport au début de la séance de l'après-midi, p. 839.

Dépôt du rapport par M. Jos. De Clercq, p. 863 (24 février 1937). — M. Jos. De Clercq, rapp., demande l'urgence pour ce projet, p 863. — L'urgence étant déclarée, M. Jos. De Clercq donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du projet, p. 863.

Pas de discuesion générale.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observation, p. 863.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 99 voix contre 18, p. 863, 864. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budgets (*suite*)

BUDGETS POUR 1937.

VOIES ET MOYENS.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-I. Projet transmis par la Chambre des représentants. Par décision de la Chambre, les articles 3 et 4 ont été disjoints du budget et forment un projet distinct relatif aux droits sur les céréales et à l'emprunt des familles nombreuses, sous le n° 31.

N° 77. Rapport de M. Barnich.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 26 novembre 1936. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. Barnich.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. le président annonce que la discussion de ce budget, auquel seront joints les budgets : de la dette publique; des recettes et dépenses pour ordre; des pensions; des non-valeurs et remboursements, sera entamée pendant la semaine du 22 décembre, p. 333.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. le président propose de joindre la discussion du budget des finances à celle des autres budgets financiers dont il a déjà donné l'énumération, discussion qui serait entamée le mardi suivant, 22 décembre, p. 337.

Budgets : 1° des voies et moyens; 2° de la dette publique; 3° des pensions; 4° des finances; 5° des non-valeurs et remboursements; 6° des recettes et dépenses pour ordre; 7° des dotations, et interpellation jointe de M. Harmegnies sur les modalités de l'arrêté royal du 13 janvier 1933 en ce qui concerne l'exonération dans l'application de la taxe dite de crise.

Discussion générale d'ensemble.

Discours de MM. Barnich, rapp., du budget des voies et moyens (qui souligne certaines innovations heureuses et réformes importantes qui ont été réalisées et attire l'attention sur la situation de nombreux chômeurs et de milliers d'enfants victimes de la crise); Doutrepont (estime qu'une incohérence complète règne dans l'élaboration des budgets financiers, annonce des amendements et indique plusieurs améliorations qu'il estime nécessaires), p. 428 à 438. — Interr. de MM. Gits, Rutten, Orban, p. 431, 432, 436. — Discours de M. Carton de Tournai (qui attire l'attention sur la question de la simplification de la législation fiscale; parle des créances hypothécaires, puis examine la situation générale du budget), p. 440 à 444. — Interr. de M. Doutrepont, p. 443.

Avant de reprendre la discussion, M. le président fait remarquer le grand nombre d'orateurs encore inscrits, prie les membres de s'abstenir de créer inutilement des incidents, de quelque nature qu'ils soient, p. 446.

Reprise de l'ensemble du débat.

Discours de M. Laboulle, qui estime que les petits et moyens revenus sont trop grevés, demande la simplification des impôts et des tarifs douaniers, insiste pour que l'usage des crédits provisoires soit réduit au minimum et exprime sa confiance dans le gouvernement, p. 446 à 449.

M. le président rappelle que deux interpellations, l'une de M. Harmegnies, concernant la taxe de crise, l'autre de M. Van Dieren, au sujet des interventions de crise et de l'emprunt Mendelshon, sont jointes aux budgets financiers, que l'interpellation de M. Harmegnies sera discutée le lendemain matin, tandis que celle de M. Van Dieren sera abordée le jour même, p. 449.

Reprise de la discussion.

Discours de MM. Dierckx, rapp. du budget de la dette publique (qui examine la situation économique du pays, conseille la prudence dans les dépenses extraordinaires); Coenen, rapp. du budget des finances (qui parle de la fiscalité, critique les nombreux arrêtés-lois pris en exécution des lois antérieures accordant les pleins pouvoirs, notamment en ce qui concerne les impôts); Vandewiele (qui attire l'attention sur les difficultés dans lesquelles se débat l'industrie textile et indique certaines améliorations qui devraient être introduites dans la législation fiscale; parle enfin des revendications des déportés civils de la guerre), p. 449 à 453. — Interr. de MM. Doutrepont, Renard, p. 449.

M. Van Dieren développe à ce moment son interpellation relative à la S. N. C. I., aux interventions de crise et à l'emprunt Mendelsohn, p. 453 à 458. — M. de Man, m. f., répond à l'interpellation, p. 459 à 461. — V. pour le surplus, la rubrique : Interpellations, au nom de M. Van Dieren.

Au moment où la discussion générale est reprise, M. le président insiste pour que les orateurs non mandatés ne dépassent pas les dix minutes prévues, p. 464.

Budgets. VOIES ET MOYENS (*exercice* 1937) (*suite*)

Reprise de la discussion d'ensemble.

Discours de MM. Noël (qui attire l'attention sur le système de « mécanisation » des services des finances, à la Caisse des dépôts et consignations notamment; reprend certaines critiques émises par M. Relecom, à la Chambre, spécialement en ce qui concerne les prévisions de recettes, et déclare que le groupe communiste votera contre le budget); Beeckx (qui demande, au nom des classes moyennes, la réforme de certains impôts fonciers et préconise certaines réformes nécessaires en matière de taxes); Van Coillie (qui parle des dégrèvements et du système fiscal surtout au point de vue des classes moyennes); de Schrijnmakers de Dormael (qui s'occupe en particulier de la situation des receveurs des contributions directes), p. 464 à 470. — Interr. de MM. Doutrepont, Barnich, Rhodius, de Man, m. f., Rutten, p. 465 à 470. — Discours de M. de Man, m. f., qui déclare ne pouvoir répondre en détail à toutes les observations et suggestions qui ont été faites par les orateurs, puis donne des explications au sujet des principaux points qui ont été traités, p. 470 à 474. — Interr. de MM. Van Overbergh, le baron de Dorlodot, Barnich, Renard, Doutrepont (qui déclare retirer ses amendements mais demande qu'il soit tenu compte de ses observations pour le prochain budget), p. 471 à 473. — Discours de M. Sobry (qui attire l'attention sur la taxation injuste, lors d'un abatage forcé des animaux, propose une solution à cette question et annonce une proposition de loi dans ce sens, p. 474, 475.

Au moment de la reprise du débat, M. le président fait des observations au sujet de la suite de la discussion, p. 483. — M. Van Fleteren propose de remettre la suite des débats à la semaine suivante; observations de MM. Bologne, Harmegnies, Servais, Nèves, au sujet des travaux que le Sénat doit encore achever, p. 483.

Reprise de la discussion d'ensemble.

Discours de MM. Bologne (qui fait quelques suggestions au sujet de la simplification fiscale; parle des tarifs douaniers, puis insiste pour que le gouvernement impose dans ses administrations l'usage des chèques postaux); Temmerman (qui parle des excès de la fiscalité); Harmegnies (qui déclare renoncer, pour le moment, à développer son interpellation, mais présente quelques observations relatives au budget des finances; parle des finances provinciales et de la situation des commis agréés); le comte de Grunne (qui refuse sa confiance au gouvernement, critique les méthodes de travail parlementaire, parle des échanges commerciaux et approuve certaines mesures prises par le ministre des finances); Bouilly (qui renonce à la parole); Yernaux (qui attire l'attention sur les revendications des agents des contributions, sur l'état des finances communales et intervient en leur faveur); Gravez (qui intervient en faveur des réquisitionnés, des anciens combattants, demande l'abrogation de l'obligation pour les médecins d'apposer des timbres sur les pièces qu'ils délivrent et parle de certaines injustices en matière d'octroi de pensions à des activistes amnistiés), p. 483 à 493. — Interr. de MM. Van Overbergh, Renard, le baron de Dorlodot, Merlot, m. t. p. r. c., p. 489, 490.

Motion d'ordre de M. De Boodt, qui fait remarquer l'absence du ministre des finances, celle de la plupart des membres et propose de lever la séance, p. 493. — M. Van Dieren appuie cette proposition et demande l'appel nominal, M. le comte de Grunne également, p. 493. — Observations de MM. Volckaert (qui estime qu'il est possible de terminer vers 6 h.); le président (qui propose de poursuivre le débat et de terminer à 6 h.); De Boodt (qui insiste sur sa proposition); Doutrepont (qui demande que la liste des orateurs soit close); le baron de Dorlodot (qui estime préférable de lever la séance); Finné (qui demande l'appel nominal sur la proposition de M. De Boodt); Merlot, m. t. p. r. c., (qui fait remarquer qu'il remplace le ministre des finances et déclare qu'il répondra aux observations le mercredi suivant), p. 493. — M. le président estime que, puisque la réponse du ministre aura lieu le mercredi suivant, il n'y a pas lieu de voter sur la proposition de M. De Boodt; M. Bouilly demande aux orateurs encore inscrits de renoncer comme lui à la parole et propose de voter immédiatement les articles; M. le président fait remarquer que cette demande est inadmissible, des amendements ayant été déposés, p. 493. — La suite du débat est remise au mercredi suivant.

Par une nouvelle motion d'ordre, au début de la séance du matin du 30 décembre, M. De Boodt regrette à nouveau l'absence du ministre des finances et propose de remettre la suite du débat jusqu'à son retour, p. 497. — MM. le comte de Grunne, Van Dieren, appuyent la motion de M. De Boodt, p. 497. — M. le président fait remarquer qu'il est indispensable que le Sénat vote le budget, le gouvernement se trouvant sinon dans l'impossibilité de payer les salaires et traitements des fonctionnaires et agents et prie M. De Boodt de ne pas insister , p. 498. — Observations de MM. Vinck et le baron de Dorlodot, p. 493.

Budgets. VOIES ET MOYENS (*exercice* 1937) (*suite*)

Reprise de la discussion des budgets.

Discours de MM. De Boodt (qui commence par poser une question au ministre au sujet des dépenses qu'entraînera la nouvelle loi militaire, puis parle des intérêts de l'agriculture, intervient au sujet des services des douanes, demande le contrôle de l'inventaire du cheptel et la suppression de la taxe de surveillance imposée aux fermiers frontaliers); Roland (qui attire l'attention du ministre sur les conséquences de l'arrêté-loi n° 291, en ce qui concerne les jugements et accords en matière d'accidents du travail, intervient en faveur des déportés et critique la dispersion des services des finances dans les agglomérations); le baron de Dorlodot (qui parle de la façon de calculer les impôts, demande la gratuité de transport par chemin de fer pour les soldats se rendant en congé, parle d'une restitution illégale d'amendes et insiste pour la suppression de toute retenue sur les chevrons de front); J.-J. De Clercq (qui parle en ordre principal des pensions de vieillesse et des pensions des ouvriers mineurs; M. De Clercq demande en terminant a pouvoir revenir sur cette question lors de la discussion du budget du travail et de la prévoyance sociale, et le Sénat marque son accord); Rodolphe Bernard (qui parle de la situation des agents subalternes des administrations des contributions et de l'enregistrement, puis parle des requêtes en remises ou en exonération de l'impôt foncier); Lekeux (qui parle des tracasseries fiscales infligées aux lainiers de Verviers); Criquelion (qui s'occupe de l'application de la législation fiscale aux cultivateurs, parle ensuite de la situation des receveurs des contributions); Crokaert (qui expose les revendications des classes moyennes en faveur des commis aux écritures, candidats-receveurs, appuie les observations de M. Criquelion relatives aux receveurs des contributions); Lohest (qui s'occupe de la situation qui se présente dans les cantons d'Eupen-Malmédy, en ce qui concerne l'octroi de pensions aux anciens combattants de cette région), p. 498 à 507. — Erratum au discours de M. De Boodt, p. 572. — Interr. de MM. Doutrepont, le président (qui, à la suite des observations de M. J.-J. De Clercq, estime entendu que les membres qui le désirent pourront présenter des observations relatives aux pensions de vieillesse lors de l'examen du budget du travail et de la prévoyance sociale), Bologne, p. 498, 499, 502, 507. — Discours de M. Merlot, m. t. p. et r. c., qui, au nom de M. de Man, m. f., absent, répond aux observations présentées par les orateurs, p. 507. — Observation de M. le baron de Dorlodot, p. 507. — La discussion générale des budgets financiers est close.

Discussion des articles du budget des voies et moyens.

Les articles des tableaux sont adoptés sans observations, p. 510. — V. l'annexe à la séance du 25 novembre 1936 des *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, p. 1 à 13.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 510.

M. de Grunne déclare que son groupe votera contre le projet, p. 527.

M. Boon annonce qu'il s'abstiendra au vote, p. 527.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 121 voix contre 20 et une abstention, p. 527 (30 décembre 1936). — S'est abstenu : M. Boon, p. 527. — Le projet est soumis à la sanction royale.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-XII. Projet du gouvernement.
N° 14. Amendements du gouvernement.
N° 43. Rapport de M. Demets.
N° 55. Amendements du gouvernement (2e série).

Ann. — Rapporteur : M. Demets.

Discussion générale du budget des affaires économiques auquel est jointe l'interpellation de M. Vander Stegen, au sujet de la politique charbonnière du gouvernement qui entrave l'importation des charbons étrangers en ce moment où la production belge ne suffit pas à la demande et qui fait tort inutilement à notre commerce d'importation, à l'activité de nos ports et à notre industrie en général.

Discours de M. Logen (qui expose le point de vue socialiste à l'égard des classes moyennes, et défend l'activité des coopératives); Demets, rapp. (qui parle du problème épineux des classes moyennes, de la situation dans les charbonnages, du commerce extérieur, notamment en ce qui concerne l'industrie automobile, et du traité belgo-américain); Broekx (qui fait un exposé du point de vue catholique en matière d'individualisme et de communauté, parle de l'organisation professionnelle et syndicale, ainsi que des commissions paritaires); Renard (qui estime qu'une grande partie

Budgets. AFFAIRES ÉCONOMIQUES (*exercice* 1937) *et interpellation jointe* (*suite*)

de la rénovation économique est due à la prospérité de l'industrie des armements, parle de l'orientation professionnelle, des cartels économiques, du Fonds national de la recherche scientifique, de la rénovation des métiers d'art, et s'élève contre l'exécution de travaux mercantiles dans les écoles industrielles), p. 307 à 317. — Observations de M. Demets, p. 315. — Discours de MM. De Wilde (qui attire l'attention du ministre sur la situation des sabotiers dans le pays de Waes et demande des mesures en faveur de cette industrie); Van Coillie (qui reconnaît la reprise économique, expose les doléances des classes moyennes, cherche les causes de ce malaise et indique des remèdes qu'il estime efficaces), p. 319 à 322.

Discussion de l'interpellation de M. Vander Stegen : M. Vander Stegen développe son interpellation, p. 323, 324. — Discours de MM. Godding (qui appuie les observations présentées par l'interpellateur et critique la politique charbonnière du gouvernement); Vos (qui se rallie à certaines observations de MM. Vander Stegen et Godding, mais n'est pas d'accord au sujet de la corrélation entre l'industrie minière et l'économie nationale; défend les intérêts du port d'Anvers); Van Laerhoven (qui expose la position des ouvriers mineurs dans le conflit, notamment en ce concerne la population wallonne), p. 323 à 327. — Interr. de M. Van Belle, p. 324. — Observations de M. le président au sujet de la suite du débat, p. 327.

Discours de MM. Harmegnies (qui expose également le point de vue de la classe ouvrière dans le conflit charbonnier et insiste pour que les intérêts des travailleurs soient protégés); Guinotte (qui développe la question, du point de vue du patronat et demande la prudence et la modération), p. 327 à 330. — Interr. de MM. Van Isacker, m. af. éc., Van Belle, Bouilly, Harmegnies, Van Laerhoven, p. 327 à 330. — Discours de M. Van Isacker, m. af. éc., qui commence par déclarer qu'il répondra d'abord aux observations d'ordre général, puis rencontre un certain nombre de points soulevés par les orateurs, notamment en ce qui concerne la question charbonnière, et répond à des observations de M. Vander Stegen, p. 330 à 332. — Interr. de MM. Renard, Demets, p. 332, 333.

M. le président annonce que cette discussion sera reprise et épuisée le mardi suivant, p. 333.

Reprise du débat.

Discours de MM. Van Belle (qui développe des considérations concernant la question charbonnière et demande l'amélioration des conditions de travail des mineurs); Servais (qui parle en ordre principal des travailleurs indépendants, et indique, dans ses grandes lignes, le plan des mesures nécessaires pour améliorer la situation des classes moyennes); Matagne (qui attire l'attention du ministre sur la situation des ingénieurs du corps des mines et sur celles de l'industrie verrière); Henricot (qui attire l'attention sur les revendications de l'industrie de la construction mécanique, notamment en matière de construction automobile, puis examine les différents chapitres du rapport, au point de vue de l'industrie); Demets, rapp. (qui relève certains points du discours de M. Henricot, notamment en ce qui concerne ses critiques à l'adresse de la commission d'orientation industrielle et en ce qui est relatif à l'industrie automobile); Gits (qui traite la question des classes moyennes dans son ensemble); Minnaert (qui estime que le redressement économique n'a pas amélioré le sort de l'ouvrier et développe cette idée); Van Laerhoven (qui s'occupe en ordre principal de la question de l'inspection des mines et, notamment du relèvement des traitements des délégués ouvriers); Beeckx (qui parle en faveur des classes moyennes, et demande notamment que la concurrence faite à certaines industries par les établissements de bienfaisance et les prisons soit arrêtée); Vergeylen (qui intervient en faveur des marchands forains); Rogister (qui s'occupe de la position, envers l'Etat, du banc d'épreuves des armes à feu, spécialement au point de vue de la pension, puis demande des renseignements au sujet de la répartition des fonds provenant de la tombola de l'exposition Liége-Anvers en 1930); Doutrepont (qui parle des services frigorifiques de l'Etat et rappelle un amendement qu'il a présenté à ce sujet); Van Ackere (qui attire l'attention sur l'organisation professionnelle des classes moyennes); Spreutel (qui signale la situation de l'industrie métallurgique, en particulier des Forges et Laminoirs de Nimy et demande une solution rapide de cette question), p. 337 à 357. — Interr. de MM. Van Roosbroeck, Van Isacker, m. af. éc., Henricot, p. 345 à 347, 356, 357. — M. Van Isacker, m. af. éc., prie les auteurs d'amendements de ne pas insister pour le moment, puis déclare qu'il répondra personnellement aux observations présentées par les différents orateurs, et leur promet l'examen bienveillant des questions qu'ils ont soulevées. p. 357. — La discussion générale est close.

Budgets. AFFAIRES ÉCONOMIQUES (*exercice* 1937) (*suite*)

Articles du tableau.

Les articles 1 à 17 sont adoptés, avec les amendements proposés par le gouvernement, p. 357.

Art. 18. M. le président rappelle un amendement proposé par M. Van Coillie, au chapitre III, p. 357. — M. Van Isacker, m. af. éc., prie les auteurs de l'amendement de pas insister, le gouvernement se proposant de déposer un cahier d'amendements, après le vote de tous les budgets, p. 357. M. Van Ackere, cosignataire, déclare que l'amendement est retiré, p. 357. — L'article 18 est adopté, p. 357.

Art. 19 à 33. — Adoptés sans observations, avec les amendements proposés par le gouvernement, p. 357. — V., pour les articles du tableau, l'annexe aux *Annales parlementaires* de la séance du 15 décembre 1936.

Articles du projet de loi.

Art. 1 et 2. Adoptés sans observations, p. 357.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 109 voix contre 19 et une abstention, p. 370 (16 décembre 1936). — S'est abstenu : M. le comte de Grunne, p. 370. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Motion d'ordre de M. Gits, qui, par fait personnel, relève une remarque faite à son adresse, la veille, par M. Van Isacker, m. af. éc., pendant le discours qu'il a prononcé, et exprime l'espoir que le ministre rétractera ses paroles, p. 413. — Observations de M. Van Isacker, m. af. éc., p. 413.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-VI. Projet du gouvernement.
N° 28. Rapport de M. le comte Lippens.

Ann. — M. le président annonce que l'examen de ce budget sera entamé la semaine suivante, p. 136.
Rapporteur : M. le comte Lippens.

Discussion générale de ce budget et discussion des interpellations jointes : 1° de M. Vos, au sujet de l'orientation de notre politique étrangère après la dénonciation unilatérale, par l'Allemagne, du Traité de Locarno, ainsi qu'au sujet de la portée des engagements contractuels de la Belgique en vue d'assurer sa sécurité et de maintenir la paix; 2° de MM. Demarré, Diriken et Laboulle, au sujet de l'importation et de l'exportation de fruits, et spécialement de pommes.

Discours de MM. Noël (qui estime que ce sont les Etats fascistes qui menacent la paix et développe cette opinion; parle des événements d'Espagne, combat le Pacte de non-intervention, se fait l'écho de certaines accusations portées par l'Action wallonne, en ce qui concerne les tendances dans les cercles gouvernementaux, défend les théories appliquées en Russie, avec laquelle il préconise un pacte, et estime que l'Allemagne hitlérienne est le grand danger qui menace la Belgique); Van Overbergh (qui développe les trois questions importantes qui se posent : le respect de nos engagements, le caractère de notre politique extérieure et l'état de notre sécurité), p. 139 à 144. — Interr. de MM. Spaak, m. a. ét. et du c. e., le baron Nothomb, Jos. De Clercq, p. 141, 142. — Discours de M. Orban, qui donne un aperçu des situations existantes entre les Pays-Bas et la Belgique, estime que les liens doivent être resserrés et développe ce point de vue, p. 146 à 150. — Inter. de MM. Van Dieren, Vos, p. 146, 148.

Discours de M. Vos, qui développe son interpellation, p. 150 à 152.

Reprise de l'ensemble du débat.

Discours de M. De Mont, qui demande des précisions au sujet de la politique extérieure que compte suivre le gouvernement, surtout au point de vue militaire; déplore l'attitude du parti socialiste, en ce qui concerne le conflit espagnol; termine en déclarant que son groupe ne votera pas le budget, p. 153 à 155. — Discours de MM. Leyniers (qui traite la question de l'importation de fruits congolais et défend les intérêts économiques de la colonie); Rolin (qui rappelle les observations qu'il a formulées en commission, examine la situation de la Belgique au point de vue de la politique extérieure, demande un effort de volonté afin de promouvoir la sécurité collective, parle des événements d'Espagne et préconise le retour au régime du commerce libre des armes); le comte Lippens, rapp., (qui estime que la Belgique n'a pas à s'immiscer dans la politique intérieure de nations étrangères, puis attire l'attention du ministre sur la représentation belge à l'étranger); Mignolet (qui estime que la Belgique ne devrait avoir qu'un but : vendre et exporter, et demande que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour ouvrir au commerce de nouveaux débouchés; attire l'attention sur les possibilités économiques du Mandchoukouo); Coole (qui parle en ordre principal de la situation

Budgets. AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR (*exercice* 1937) *et interpellations jointes* (*suite*)

des ouvriers frontaliers); Gits (qui attire l'attention sur l'état de nos relations commerciales avec l'Allemagne et la France et estime que dans les relations internationales le côté économique est trop négligé), p. 157 à 169. — Discours de M. Lysens, qui examine l'orientation qu'il convient de donner à notre politique étrangère, parle des suites de la renonciation, par l'Allemagne, du Pacte de Locarno, estime que l'accord militaire franco-belge contient les germes d'un danger de guerre pour la Belgique et déclare que son groupe ne votera pas le budget, p. 170 à 172.

M. le président fait remarquer que la liste des orateurs mandatés est épuisée et rappelle que les orateurs qui prendront encore la parole ne disposeront que de dix minutes, p. 172.

Reprise de la discussion d'ensemble.

Discours de MM. le comte de Grunne (qui formule les conclusions de son groupe en matière de politique étrangère et indique les raisons pour lesquelles ce groupe ne votera pas le budget); le baron Nothomb (qui critique certains points relevés dans le rapport, notamment en ce qui concerne la construction du canal Anvers-Rhin, les relations hollando-belges et l'œuvre de la S. D. N.), p. 173, 174. — Discours de M. Spaak, m. a. ét. et c. e., qui commence par répondre aux interpellations de MM. Van Dieren et le baron de Dorlodot, puis rencontre les observations présenteés au cours de la discussion, répond à l'interpellation de M. Vos et justifie la politique suivie par le gouvernement, p. 175 à 178. — Observation de M. Harmegnies, p. 176. — M. le président propose d'interrompre la discussion pour poursuivre celle sur le projet relatif aux incompatibilités; M. le baron de Dorlodot insiste pour que le débat en cours soit poursuivi, p. 178. — M. le président fait remarquer que le débat sur les incompatibilités sera très bref et le Sénat décide de l'aborder immédiatement, p. 178.

Reprise de la discussion d'ensemble du budget et des interpellations jointes.

Discours de M. Demarré, qui développe son interpellation relative au commerce des fruits, p. 183, 184.

Discours de M. Finné, qui rappelle une interpellation qu'il avait déposée au cours de la deuxième session extraordinaire 1936 et relative à l'exportation des produits agricoles, en particulier du « witloof », mais déclare qu'il traitera ce sujet au moment de la discussion du budget de l'agriculture; parle cependant des mesures prises par la France pour entraver l'importation des produits horticoles belges, particulièrement du witloof, p. 184, 185.

Motion d'ordre de M. le baron de Dorlodot, qui proteste parce que son tour de parole a été passé au moment de la reprise du débat, p. 185. — M. Spaak, m. a. ét. et du c. e., prie M. le baron de Dorlodot de parler avant lui, p. 185.

Discours de M. le baron de Dorlodot, qui déclare ne pas être satisfait de la réponse du ministre à son interpellation concernant les événements d'Espagne, et que, s'il ne reçoit pas une réponse satisfaisante à la question très nette qu'il a posée au gouvernement à ce sujet, il portera le litige devant l'opinion publique, p. 185.

Discours de MM. Minnaert (qui recherche les causes de la situation internationale tendue qui se constate actuellement, estime que le gouvernement devrait dénoncer le pacte de non-intervention dans les événements d'Espagne et lever l'embargo sur les armes); Ohn (qui, comme mandataire de l'arrondissement de Verviers, attire l'attention du ministre sur l'intrusion allemande dans les cantons rédimés, estimant que ces faits requièrent la vigilance du gouvernement); Lysens (qui estime que son discours a été mal interprété, déclare qu'il n'a pas préconisé l'annulation du pacte de Locarno mais bien la dénonciation et demande que l'interprétation donnée par le ministre soit redressée), p. 185 à 187. — Discours de M. Spaak, m. a. ét. et c. e., qui répond, en premier lieu, à M. Lysens, puis à M. Demarré et à M. Finné, au sujet de leur interpellation, ainsi qu'à la question de M. le baron de Dorlodot; donne, enfin, quelques explications réclamées par M. Orban, p. 187, 188. — Interr. de MM. Clesse, Van Dieren, le baron de Dorlodot, p. 187, 188. — La discussion générale est close.

Les articles des tableaux sont adoptés sans observations, p. 188. — Voir l'annexe à la séance du 2 décembre 1936.

L'article unique contenant le projet de loi est adopté sans observations, p. 188.

L'ensemble du projet de loi contenant le budget est adopté par 127 voix contre 18 et 4 abstentions, p. 206 (3 décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. Clesse (Daniel), de Fraipont, Devaux (Auguste) et Rolin, p. 206. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budgets (*suite*)

AGRICULTURE.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-X. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 108. Rapport de M. Limage.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, p. 138 (26 novembre 1936).
Le projet est renvoyé à la commission de l'agriculture.
Rapporteur : M. Limage.

Discussion générale de ce budget et des interpellations qui y sont jointes : 1° de M. Finné au sujet des mesures prises par l'Association de vente, déléguée par M. le ministre de l'agriculture, en matière d'exportation de produits agricoles et horticoles et plus spécialement de « witloof »; 2° de M. Orban au sujet de la mise en disponibilité de M. Van der Vaeren, secrétaire général du département de l'agriculture; 3° de M. De Boodt : a) sur la mise en disponibilité de M. Van der Vaeren, secrétaire général du département de l'agriculture; b) sur la nomination de M. Vanden Eynde de Rivieren comme successeur de M. Van der Vaeren.

Discours de M. Pierlot, m. a., qui croit devoir déroger partiellement à l'habitude qui veut que le ministre parle en fin du débat et fait l'exposé des intentions du gouvernement relativement à la production laitière et espère pouvoir compter, en vue de la réalisation de cette œuvre nationale, sur le concours de tous les milieux agricoles, de l'opinion publique et sur celui du Sénat, p. 956 à 961.

A la proposition de M. le président, le Sénat décide d'entendre immédiatement les interpellations jointes au budget, et MM. Finné et Orban développent leurs interpellations, p. 971 à 976. — La suite du débat est remise au lendemain, p. 976.

M. De Boodt développe son interpellation, p. 978 à 982. — Discours de M. Cools, p. 982, 983. — Observation de M. Van Fleteren, p. 982. — Discours de M. Pierlot, m. a., qui répond aux interpellations de M. De Boodt et de M. Orban, p. 983 à 988. — V. pour la discussion et pour les ordres du jour présentés la rubrique : Interpellations, au nom de M. De Boodt.

Reprise de la discussion du budget.

Discours de MM. Bouilly (qui déclare que le groupe socialiste votera le budget, puis demande que le gouvernement pratique une politique de réformes profondes de nature à garantir l'indépendance du cultivateur et parle en faveur de l'agriculture, notamment en ce qui concerne l'industrie laitière); Beauduin (qui préconise une organisation méthodique de l'administration de l'agriculture, attire l'attention sur l'importance des instituts agronomiques de l'Etat, demande le rétablissement du *Bulletin de l'Agriculture*, insiste sur la nécessité de former des docteurs en sciences agronomiques et parle des industries laitière et sucrière); De Boodt (qui, en sa qualité d'orateur mandaté par la droite, attire l'attention sur la situation lamentable de l'agriculture, principalement la petite et la moyenne agriculture en Flandre; puis développe le point de vue de son groupe en matière de technique agricole, notamment en ce qui concerne les traitements des agronomes de l'Etat et leurs attributions, les subsides aux organismes officiels agricoles, les services techniques, la création de la radiophonie agricole, etc.), p. 991 à 1004. — Observations de MM. Van Overbergh, Limage, rapp., De Boodt, Delvaux, Rhodius, p. 991 à 993, 995, 996.

M. le président rappelle la décision prise de terminer le budget ce jour-là, au cours d'une séance du soir si c'est nécessaire, p. 1006.

Reprise du débat.

Discours de MM. Clesse (qui évoque la situation malheureuse de l'agriculture, dont il rend la droite responsable, examine les moyens d'y porter remède, puis parle de l'enseignement ménager agricole); Criquelion (qui déclare que les cultivateurs ne réclament que la justice, expose la politique générale agricole qu'il désire voir suivre par le gouvernement, notamment en ce qui concerne l'industrie du lait, l'élevage, le crédit agricole, la lutte contre les épidémies, les lois sociales, etc.); Gits (qui fait diverses observations et pose quelques questions au sujet de la politique agricole du gouvernement, notamment en ce qui concerne l'industrie laitière, la suppression de la prime à l'importation de céréales d'origine étrangère; estime que le gouvernement manque de prévoyance et qu'il devrait suivre de près le développement et l'évolution de notre économie agricole qu'il doit soutenir et protéger; parle ensuite de la culture du houblon, de la chicorée, des betteraves sucrières, du lin ainsi que l'industrie laitière, de l'aviculture, de l'élevage du bétail et du trust des azotes); Mullie (qui formule d'abord, à titre personnel, quelques remarques relatives à la valorisation des produits laitiers et des viandes, puis, à titre d'orateur mandaté par la droite, examine les causes de la crise agricole et recherche les moyens d'y porter remède dans les

Budgets. AGRICULTURE (*exercice* 1937) *et interpellations jointes* (*suite*)

différents domaines de l'agriculture et préconise diverses mesures tendant à favoriser l'activité agricole); Sobry (qui estime que le gouvernement ne se préoccupe pas assez de l'économie agricole et de la lutte contre les épizooties, puis traite les questions se rapportant à la valorisation des viandes, le contingentement des importations, la nécessité de combattre les maladies du bétail et demande des crédits plus importants pour les concours d'étables); Limage, rapp., (qui exprime la satisfaction du monde agricole pour l'effort sérieux réalisé par le gouvernement, puis demande certaines améliorations en ce qui concerne l'industrie laitière, la nécessité d'un service de documentation et de statistique, l'organisation d'un institut de crédit à l'agriculture, le programme imposé aux écoles ménagères ambulantes et la réorganisation du service des agronomes de l'Etat); Heyndels (qui signale la nécessité de statistiques certaines, notamment en ce qui concerne l'index agricole, indique les mesures nécessaires pour relever le pouvoir d'achat de la masse et abaisser les frais généraux des paysans et parle du prix de vente des pommes de terre, des responsabilités du « Boerenbond », dont il critique la politique, du droit de chasse et du paiement des primes sur les céréales); le baron Gillès de Pélichy (qui traite la question de la valorisation du lait et des produits laitiers); Vandenbulcke (qui attire l'attention sur l'insuffisance de la loi de 1929 sur les fermages, puis s'occupe de la question des céréales, de la culture des betteraves, de celle du houblon et appuie la proposition de suppression de la taxe de transmission sur l'abatage d'urgence de certains bovidés); Demarré (qui parle de l'élevage porcin, des difficultés créées au commerce des fruits, notamment par l'importation de pommes, de la revalorisation du froment, qu'il considère comme un expédient, et termine en demandant des réformes en matière de bail à ferme), p. 1006 à 1033. — Interr. de MM. De Mont, De Boodt, R. Desmedt, Smets, le président, Demarré, Gits, p. 1007, 1012, 1013, 1015, 1023.

M. le président annonce que la séance va être suspendue et M. Delvaux déclare qu'il renonce à la parole, p. 1033.

Reprise de la discussion générale.

Discours de M. Smits, qui intervient en faveur de l'horticulture et soulève une série de problèmes intéressant cette industrie, notamment en ce qui concerne les importations et exportations de légumes-primeurs, puis commente quelques passage du rapport sur ces questions; déclare que son vote sur le budget dépendra des mesures que le ministre prendra pour assurer la viabilité de ces petites industries, p. 1033, 1034. — Discours de M. Pierlot, m. a., qui fait un bref exposé de la politique agricole du gouvernement, répond aux différentes observations présentées par les orateurs et en particulier à l'interpellation de M. Finné au sujet de l'exportation du « witloof », p. 1034 à 1038.

M. Finné demande la parole; M. le président déclare qu'il donnera la parole à M. Finné après M. Desmedt, p. 1038.

Motion d'ordre de M. le comte de Grunne, qui fait remarquer que le Sénat n'est plus en nombre et demande l'appel nominal pour faire constater le fait, p. 1038. — M. le président rappelle que le Sénat a décidé de terminer le débat ce même soir et annonce qu'il déclarera la discussion close, p. 1038. — M. le comte de Grunne proteste, estimant que l'article 56, alinéa 5, du règlement trouve en ce cas son application, p. 1039. — M. le baron de Dorlodot appuie la motion de M. le comte de Grunne, p. 1039. — Observations de M. Volckaert, qui prie le Sénat de ne pas adopter la proposition d'appel nominal faite par M. le comte de Grunne, p. 1039. — M. R. Desmedt proteste contre l'intervention de M. le comte de Grunne, estimant que le Sénat doit s'en tenir à sa décision de clôturer le débat ce jour, p. 1039. — M. le président déclare la discussion générale close, p. 1039. — Observations de M. le baron de Dorlodot, p. 1039.

Discussion des articles du tableau.

Art. 1er. M. le président en donne lecture, p. 1042. — Discussion : Discours de MM. R. Desmedt (qui estime qu'il faut accorder des subsides aux agriculteurs et aux horticulteurs si, par suite de circonstances économiques internationales, il leur est impossible de faire des bénéfices; traite ensuite les questions de l'industrie laitière, de l'industrie betteravière, estime qu'il faut des statistiques sûres, parle de la lutte contre les maladies du bétail et de l'élevage chevalin); le baron Gendebien (qui sollicite la revision des traitements des gardes généraux, des gardes généraux adjoints et inspecteurs des eaux et forêts, parle de l'Office du lait et de l'industrie laitière); le baron de Dorlodot (qui demande une politique agricole bien conçue et de longue haleine, insiste afin qu'une rémunération suffisante soit accordée aux producteurs de viande, de beurre et de lait); E. Delvaux (qui parle en ordre principal des dégâts causés aux cultures par les lapins et traite la question du

Budgets. AGRICULTURE (*exercice* 1937) (*suite*)

beurre et de la margarine); le vicomte Simonis (qui demande des renseignements au sujet de la manière dont joue notre accord économique avec le grand-duché de Luxembourg, notamment en ce qui concerne le bétail et les produits laitiers; parle de la protection des oiseaux); Bourguignon (qui attire l'attention sur le point de vue médical du problème du lait et de ses dérivés); Finné (qui marque son désaccord au sujet de certains points du discours du ministre de l'agriculture, notamment en ce qui concerne l' « Afzet »); Bouilly (qui proteste contre des affirmations produites par M. Delvaux, dans son discours, en ce qui concerne les paroles prononcées par un orateur socialiste au micro, au sujet de l'industrie laitière), p. 1042 à 1048. — Observations de MM. Pierlot, m. a., Delvaux (au sujet des observations de M. Bouilly), p. 1043, 1047, 1048. — L'article 1er est adopté, p. 1048.

Art. 2 à 19. Adoptés sans observations, p. 1048. — Voir l'annexe à la séance du 13 novembre 1936 des *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants.

Art. 20. M. le président rappelle que M. Leurquin propose, par amendement, un article 20*bis* et en donne lecture, p. 1048. — L'amendement n'étant pas appuyé vient à tomber et l'article 20 est adopté sans observations, p. 1048.

Art. 21 à 33. Adoptés sans observations, p. 1048. — Voir l'annexe comme ci-dessus.

L'article unique du projet de loi contenant le budget est adopté sans observations, p. 1048.

M. le président annonce que le vote sur l'ensemble aura lieu le lendemain, p. 1048. — Observations de M. le comte de Grunne, qui proteste contre cette procédure, p. 1048, 1049.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 106 voix contre 20 et 2 abstentions, p. 1085 (11 mars 1937). — Se sont abstenus : MM. Gits et Sobry, p. 1085. — Le projet est soumis à la sanction royale.

COLONIES (*Dépenses métropolitaines.*)

Exercice 1937.

Doc. — N° 81. Rapport de M. Carton de Tournai.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 16 décembre 1936, p. 382. — Le budget est renvoyé à la commission des colonies.

Dépôt du rapport par M. Carton de Tournai, p. 414 (22 décembre 1936).

Discussion générale.

Sont entendus : MM. Volckaert (qui déclare que la commission demande qu'à l'avenir les deux budgets relatifs à la colonie soient déposés en même temps); Rubbens, m. c. (qui fait remarquer que le budget a été déposé un mois plus tôt que l'année précédente, que les renseignements doivent arriver de la colonie et qu'il est probable que l'an prochain les deux budgets pourront être discutés ensemble), p. 525.

Le Sénat marque son accord pour voter le budget sans discussion, les orateurs reportant leurs remarques à la discussion du budget général, p. 525. — La discussion générale est close.

Les articles 1 à 16 du tableau sont adoptés sans observations, p. 525. — Voir annexe *A* à la séance du 15 décembre 1936 des *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants.

L'article unique du projet de loi est adopté sans observations, p. 526.

M. le comte de Grunne déclare que son groupe votera contre le projet, p. 527.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 121 voix contre 20 et une abstention, p. 527 (30 décembre 1936). — S'est abstenu : M. Bourguignon, p. 527. — Le projet est soumis à la sanction royale.

CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI.

Exercice 1937.

Ordinaire. — Projet de loi contenant le budget ordinaire du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1937.

Doc. — N° 147. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 183. Rapport de M. Carton de Tournai.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Rapporteur : M. Carton de Tournai.

Budgets. CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI (*suite*)

Discussion générale de ce projet de loi, du projet de loi contenant le budget extraordinaire du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour 1937 *et approuvant un arrêté royal du* 11 *septembre* 1936 *ouvrant un crédit supplémentaire au budget extraordinaire du Congo belge pour* 1936 *et du projet de loi portant approbation de l'arrêté royal du* 31 *mars* 1936 *ordonnant des virements de crédits au budget ordinaire du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour* 1935.

Discours de MM. Vanderpoorten (qui attire l'attention sur l'enseignement colonial, dans la métropole et dans la colonie, sur le problème des indigènes et sur la législation minière; demande notamment que la nouvelle législation minière applique aux nouvelles sociétés le principe qui a été jusqu'ici en vigueur pour les autres sociétés); de Fraipont (qui attire l'attention de l'assemblée sur la gravité de mesures trop généralisées qui tendent à mettre des fonctionnaires entre leur intérêt propre et l'intérêt de l'Etat; examine ensuite les abus qu'il y aurait lieu de supprimer), p. 1328 à 1332. — Discours de M. Leyniers (qui attire l'attention du Sénat sur une question budgétaire concernant l'utilisation de certains crédits provisoires, puis se préoccupe de la situation malheureuse des mulâtres et parle des inconvénients du mélange des races au Congo); Volckaert (qui s'efforce de rechercher si le budget pour 1937 a réalisé les résultats escomptés en 1936, examine les différents postes du budget, notamment en ce qui concerne les lourdes charges qui le grèvent et parle du statut des fonctionnaires et agents coloniaux, des contrats d'emploi dans la colonie et du budget du Ruanda-Urundi); Rombaut (qui parle en ordre principal de l'enseignement colonial métropolitain; estime, avec le rapporteur, que si la fusion des établissements d'enseignement colonial doit se faire, il faut s'inspirer des intérêts supérieurs de l'Etat); Minnaert (qui critique la politique d'isolement que le gouvernement poursuit, à son avis, dans la colonie, en montre les dangers, attire l'attention sur la triste situation des mulâtres, sur celle des anciens combattants congolais résidant en Belgique, estime qu'à plusieurs points de vue la race noire est opprimée, critique la dictature des banques et les privilèges accordés aux missions catholiques et déclare que son groupe ne votera pas le budget colonial), p. 1337 à 1346. — Observations de M. le comte Lippens, p. 1345.

Fait personnel de M. Leyniers, qui relève quelques observations faites par M. Minnaert qui l'a mis personnellement en cause pendant le discours qu'il a prononcé la veille; relève également certaines paroles prononcées à la même occasion par le comte Lippens, p. 1350, 1351. — M. le comte Lippens s'explique au sujet de son intervention de la veille et précise le sens de ses paroles, p. 1351. — L'incident est clos.

Reprise de l'ensemble du débat.

Discours de M. Gravez, qui s'élève contre la loterie coloniale et estime qu'il conviendrait de la supprimer; indique les moyens qu'il considère comme propres à équilibrer les budgets de la colonie, puis parle de l'enseignement colonial, du manque de chaux dans le sol de la colonie et des conséquences de cet état de choses, du service médical au Congo, critique le recrutement de la main-d'œuvre indigène et termine en estimant qu'il faudrait rendre des colonies à l'Allemagne, p. 1351 à 1353. — Discours de MM. Crokaert (qui constate que le budget colonial en est réduit aux expédients, notamment à trouver des ressources dans la loterie coloniale, attire l'attention sur le triste sort des mulâtres dans la colonie, demande au ministre de consacrer officiellement l'œuvre de la société pour la protection des mulâtres, parle du paysannat indigène, de la main-d'œuvre indigène et demande qu'on se souvienne que la colonie est faite pour la population primitive); Mullie (qui examine en ordre principal les relations économiques entre la Belgique et le Congo et attire l'attention sur le danger, pour les cultivateurs belges, de la libre importation de certains produits du Congo); De Mont (qui estime qu'une politique économique plus réaliste devrait être pratiquée au Congo et que de nombreuses possibilités y sont négligées; déclare que le groupe rexiste votera contre les budgets coloniaux); le comte Lippens (qui félicite le rapporteur pour son remarquable travail; parle ensuite de l'Otraco, estime que la Belgique se conduit en marâtre vis-à-vis de la colonie; montre, par quelques chiffres qu'il cite, l'importance économique de la colonie, met en garde contre le danger de s'établir au Congo sans ressources suffisantes et attire l'attention sur les difficultés nombreuses que l'on y rencontre; rend hommage au personnel colonial ainsi qu'aux grands organismes commerciaux et industriels, souvent critiqués à la légère; déclare en terminant que l'œuvre accomplie par les missions est admirable et que la Belgique peut être fière de ce qu'elle a réalisé au Congo), p. 1357 à 1363. — Observations de MM. Carton de Tournai, Rubbens, m. c., Van Overbergh, p. 1358, 1359, 1362.

M. le président propose de remettre la suite du débat au mardi suivant, une interpellation venant en ordre utile, et de clore la liste des orateurs, p. 1363. — M. Rubbens, m. c., déclare être d'accord, et le Sénat marque son assentiment, p. 1363.

Budgets. CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI (*suite*)

Reprise de la discussion d'ensemble.

Discours de MM. Lohest (qui demande des précisions au ministre et au rapporteur en ce qui concerne les cumuls des fonctionnaires, le contrôle de la majorité des sociétés coloniales par de grands établissements bancaires, alors que le contrôle devrait dépendre uniquement de l'Etat, le nombre toujours grandissant d'étrangers dans notre colonie et enfin la situation des chômeurs coloniaux); Carton de Tournai, rapp., (qui examine le triple aspect de notre politique en Afrique : social, économique et budgétaire; développe ces points et attire l'attention du Sénat sur différents aspects des problèmes qui se posent pour équilibrer le budget et assurer à la Belgique les avantages que peut lui valoir le Congo); le comte de Grunne (qui fait remarquer que, à l'heure actuelle, les limites de la colonie ne sont pas encore nettement établies, critique certains points de la politique coloniale du gouvernement et indique les raisons pour lesquelles son groupe ne donnera pas sa confiance), p. 1375 à 1381. — Observations de M. Rubbens, m. c., p. 1378, 1379. — Discours de M. Rubbens, m. c., qui se borne, faute de temps, à traiter succinctement les questions qui ont retenu particulièrement l'attention de la commission et répond aux observations présentées par les différents orateurs, p. 1381 à 1391. — Observations de MM. Carton de Tournai, rapp., Leyniers, Van Overbergh, Lohest, Nèves, de Fraipont, Volckaert, Minnaert, p. 1382, 1383, 1386 à 1388, 1390. — La discussion générale est close.

Discussion des articles du budget ordinaire du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour 1937.

Articles des tableaux.

Art. 1er. Est entendu : M. Demets, qui attire l'attention sur les abus en matière de sociétés coloniales, au point de vue de l'intervention du département dans les sociétés; parle de l'école coloniale d'Anvers et de la modification du régime des redevances minières que le département a fait adopter par le conseil colonial et estime que cette réforme devrait être ajournée, p. 1391. — M. Rubbens, m. c., répond aux observations de M. Demets, p. 1391. — L'article 1er est adopté, p. 1391.

Les autres articles des tableaux sont adoptés sans observations, p. 1391. — V. l'annexe *A* à la séance du 12 mars 1937 des *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants.

Articles du projet de loi.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1392, 1393.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 120 voix contre 19 et 2 abstentions, p. 1410 (26 mai 1937). — Se sont abstenus : MM. le comte de Grunne et Rolin, p. 1411. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Extraordinaire. — Projet de loi contenant le budget des recettes et des dépenses extraordinaires du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1937 *et approuvant un arrêté royal du* 11 *septembre* 1936 *ouvrant un crédit supplémentaire au budget des dépenses extraordinaires du Congo belge pour l'exercice* 1936.

Doc. — N° 184. Rapport de M. Carton de Tournai.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937. p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Rapporteur : M. Carton de Tournai.

La discussion générale de ce projet de loi est jointe à celle du budget ordinaire du Congo belge et du Ruanda-Urundi; voyez plus haut pour la discussion d'ensemble le projet contenant le budget ordinaire du Congo belge.

Les articles des tableaux sont adoptés sans observations, p. 1393. — V. l'annexe *B* à la séance du 12 mars des *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 1393 à 1395.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 120 voix contre 19 et 2 abstentions, p. 1410 (26 mai 1937). — Se sont abstenus : MM. le comte de Grunne et Rolin, p. 1411. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Crédits supplémentaires. — Voir plus loin cette sous-rubrique.

DÉFENSE NATIONALE.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-XV. Projet du gouvernement.
N° 9. Rapport de M. Demets.

Ann. — Rapporteur : M. Demets.

Budgets. DÉFENSE NATIONALE (*exercice* 1937) (*suite*)

Discussion générale de ce budget et du budget de la gendarmerie, ainsi que de l'interpellation de M. Nèves : 1° sur la situation créée parmi les anciens combattants par l'application des arrêtés royaux concernant la Carte du feu et la Croix du feu; 2° les dessous de certaines campagnes menées contre les invalides de la guerre; 3° les indiscrétions graves commises au détriment d'un ancien combattant invalide par un fonctionnaire de la commission supérieure d'appel et ses accusations contre les membres des commissions provinciales et supérieures d'appel; 4° sur la création d'une commission chargée de l'examen de tout le problème des victimes de la guerre.

Discours de MM. Gravez (qui demande notamment qu'on laisse aux gendarmes le libre choix de leur médecin); Bourguignon (qui combat les cumuls d'une pension d'invalidité avec un traitement pour fonctions effectives, demande des renseignements au sujet des traitements, indemnités, bonifications, etc., dans l'armée, puis indique diverses modifications qu'il estime nécessaires pour ces budgets et n'approuve pas les augmentatons d'effectifs de gendarmerie); Nèves (qui insiste sur l'évolution des méthodes guerrières et traite en ordre principal la question importante de l'aviation; estime qu'on pourrait réaliser une sérieuse économie de personnel en faisant rentrer dans les rangs de nombreux ordonnances d'officiers montés, parle ensuite de la mobilisation, de la compression de certaines dépenses et pose des questions au ministre), p. 101 à 108. — Interr. de M. le lieutenant général Denis, m. d. n., p. 106. — Discours du lieutenant général Denis, qui répond p. 106. — Discours du lieutenant général Denis, m. d. n., qui répond aux différents orateurs, p. 108 à 111. — Interr. de MM. Bouilly, Nèves, Boon, p. 108 à 111. — Discours de M. Moulin, qui attire l'attention du ministre sur les sacrifices imposés aux officiers et officiers subalternes par l'application de l'article 53 de la loi de milice, puis du statut des sous-officiers, notamment en matière d'avancement, p. 111. — Discours de MM. Demets, rapp. (qui estime que ces budgets seront sans aucun doute fortement modifiés par les projets militaires en discussion à la Chambre; prie le ministre de répondre aux questions posées par la commission et présente des observations relatives aux sacrifices imposés aux officiers et sous-officiers par les nécessités de la couverture, à l'aviation, au Musée royal de l'armée, au personnel civil du département de la défense nationale, à la situation des capitaines chefs de peloton, ainsi qu'aux délais pour les demandes de pensions d'invalidité, et parle des mesures pour réprimer les abus); le baron Nothomb (qui s'étonne du retard apporté à l'examen de la question militaire, approuve la politique d'indépendance adoptée par le gouvernement et en examine les conséquences; demande des précisions en ce qui concerne la défense de la province de Luxembourg, plaide en faveur du maintien de la cavalerie et demande des mesures de sécurité à la frontière grand-ducale), p. 114 à 118. — Interr. de MM. Clesse, Van Overbergh, Nèves, p. 116 à 118.

M. le président rappelle que le débat doit être terminé ce même jour, prie les orateurs d'être brefs et annonce que la séance sera éventuellement prolongée, p. 118.

M. Nèves développe son interpellation concernant les anciens combattants et les victimes de la guerre, p. 118 à 121. — Interr. de M. Lohest, p. 119.

Reprise de la discussion des budgets.

Discours de MM. Misson (qui se déclare d'accord avec M. le baron Nothomb au sujet de ce qui est relatif à la défense de la province de Luxembourg, puis demande s'il ne serait pas opportun de retenir, aux futurs volontaires, une partie de leur solde pour leur constituer un pécule au moment de leur départ de l'armée); Sobry (qui déclare que l'impression, en Flandre, est que la Belgique est encore liée à la France par un accord unilatéral et dont les Flamands ne sont pas satisfaits); De Boodt (qui marque son opposition au réarmement et estime rendre l'opinion de la majorité du peuple flamand; demande que la solde des simples soldats soit relevée et émet des critiques au sujet de l'approvisionnement de l'armée, qui devrait recourir davantage à la production nationale), p. 121 à 125.

M. Demets, rapp., rappelle qu'il y a encore huit orateurs inscrits, prie les orateurs à s'en tenir à la question des budgets en discussion et rappelle que le temps de parole pour les non mandatés est de dix minutes, p. 125. — M. le président prie à son tour les orateurs d'être brefs et rappelle que la séance sera prolongée, p. 125.

Reprise de l'ensemble du débat.

Discours de MM. Rutten (qui s'occupe en ordre principal de la situation des gendarmes, principalement de ceux qui sont pères de familles nombreuses); Olyff (qui s'élève contre les déclarations antibelges faites par certains orateurs, puis demande, pour la province de Limbourg, les mêmes garanties que le baron Nothomb a demandées pour le Luxembourg; examine ensuite les moyens d'améliorer l'armement, surtout en ce qui concerne l'aviation, puis demande des précisions au sujet de la politique du gouvernement en matière de défense du territoire); Van Dieren (qui déclare que son groupe ne votera pas le budget de la défense nationale et motive son attitude); Lekeux (qui demande si la défense de la frontière est convenablement assurée et si les cadres de l'armée sont suffisants); Rogister (qui s'occupe de la situation faite aux ouvriers des établissements militaires et demande la constitution d'une commission paritaire; demande s'il est exact qu'il est question de transférer en Flandre la Fonderie royale de canons); Gabriel (qui parle des pensions militaires d'invalidité, des pensions de veuves et orphelins de militaires et du taux des pensions); Mme Maréchal (qui s'occupe de la nourriture des soldats et du transport gratuit, par chemin de fer, des soldats en congé); MM. le comte de Grunne (qui estime que les orateurs ne se sont pas suffisamment occupés de la défense nationale proprement dite; déclare que le groupe rexiste votera le budget); Boon (qui parle de l'octroi de distinctions honorifiques pour faits de guerre; attire l'attention sur les abus en cette matière, même en ce qui concerne la Croix du feu, et fait remarquer les abus qui existent également en matière de pensions d'invalidité et parle notamment des observations faites par M. Nèves dans son interpellation), p. 125 à 132. — Interr. de MM. le lieutenant général Denis, m. d. n., Nèves, p. 127, 130, 132. — Discours du lieutenant général Denis, m. d. n., qui répond aux observations présentées par les différents orateurs, et en particulier à l'interpellation de M. Nèves, p. 132 à 134. — Interr. de MM. Nèves, le baron Nothomb, le baron de Dorlodot, p. 133, 134. — La discussion générale est close.

Discussion des articles du budget de la défense nationale.

Les articles des tableaux sont adoptés sans observations, p. 135. — V. l'annexe *B* à la séance du 26 novembre 1936.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 135, 136.

Au moment de passer au vote, M. le président fait remarquer que l'article 7 du projet de loi contenant le budget fait double emploi avec certaines dispositions du projet déposé le 27 octobre à la Chambre des représentants et qui est relatif à des modifications à apporter à la loi de milice; cet article devrait être supprimé, p. 145. — Est entendu : M. Demets, rapp., qui justifie la proposition de suppression de l'article 7 et estime que le gouvernement sera d'accord, p. 145. — M. le président demande si le ministre est d'accord; observations de M. Demets, rapp., et Van Fleteren, p. 145. — M. le président estime que, puisque l'accord du gouvernement n'est pas assuré, il est préférable de s'en tenir aux dispositions telles qu'elles ont été votées par le Sénat, p. 145. — Assentiment du Sénat.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 120 voix contre 15 et 3 abstentions, p. 145 (1er décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. De Mont, Smets, Smits, p. 145. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Motion d'ordre de M. Roland, qui déclare que si M. Van Vlaenderen et lui-même n'avaient été retenus en commission la veille, ils auraient émis un vote affirmatif sur ce budget, p. 172.

DETTE PUBLIQUE.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-II. Projet transmis par la Chambre des représentants N° 54. Rapport de M. Dierckx.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, p. 138 (26 novembre 1936). — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. Dierckx.

La discussion générale de ce budget est jointe à celle du budget des voix et moyens et des autres budgets financiers; voir donc la sous-rubrique : Voies et moyens : Discussion d'ensemble.

Discussion des articles du tableau.

Art. 1 à 38. Adoptés sans observations, p. 510. — V. l'annexe à la séance du 25 novembre 1936 des *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, p. 14 à 18.

Art. 39. M. le président donne lecture d'un amendement proposé par M. Rolin : réduction de la somme à verser à la régie des T. T., p. 510. — M. Rolin défend et justifie son amendement, p. 510 à 512. — Discours de M. le baron de Dorlodot, qui rappelle ses interventions précédentes au sujet d'emprunts émis à l'étranger et estime que le Sénat doit voter l'amendement de M. Rolin, p. 512 à 514. — Discours de M. Merlot, m. t. p. et r. c., qui estime que la question est d'ordre juridique, défend la politique financière du gouvernement actuel, déclare que le gouvernement examinera la question et prie M. Rolin de retirer son amendement, p. 514. — M. Rolin déclare retirer l'amendement; M. le baron de Dorlodot reprend l'amendement et demande l'appel nominal, p. 514. — L'amendement de M. Rolin, repris par le baron de Dorlodot, est rejeté par 99 voix contre 29 et 19 abstentions,

Budgets. DETTE PUBLIQUE (*exercice* 1937) (*suite*)

p. 514. —Se sont abstenus : MM. Longville, Pholien, Roland, Rolin, Ronvaux, Servais, Temmerman, Van Roosbroeck, Verheyden, Vermeylen, Volckaert, Carton de Tournai, Coenen, Cools (Georges), Crokaert, de Spot, Dewaele (Henri), baron Gendebien et Leyniers, p. 514. — L'article 39 est adopté, p. 515. — V. l'annexe à la séance du 25 novembre 1936 des *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, p. 14 à 18.

Les articles 40 à 58 sont adoptés sans observations, p. 515. — V. l'annexe comme ci-dessus.

L'article unique contenant le projet de loi est adopté, p. 515.

M. le comte de Grunne déclare que son groupe votera contre le budget, p. 527. — M. Boon déclare qu'il s'abstiendra au vote, p. 527.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 121 voix contre 20 et une abstention, p. 527 (30 décembre 1936). — S'est abstenu : M. Boon, p. 527. — Le projet est soumis à la sanction royale.

DOTATIONS.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-IV. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 78. Rapport de M. Jos. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 16 décembre 1936, p. 382. — Le budget est renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. Jos. De Clercq.

La discussion générale de ce budget est jointe à celle du budget des voies et moyens et des autres budgets financiers; voir donc la sous-rubrique : Voies et moyens : Discussion générale d'ensemble.

Articles du tableau : Adoptés sans observations, p. 518. — Voir l'annexe *B* à la séance du 15 décembre des *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants.

L'article unique contenant le projet de loi est adopté sans observations, p. 519.

M. Boon annonce qu'il s'abstiendra au vote, p. 527.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 129 voix contre 12 et une abstention, p. 527 (30 décembre 1936). — S'est abstenu : M. Boon, p. 527. — Le projet est soumis à la sanction royale.

DOTATION SÉNATORIALE. — Voir : Chambres législatives. — Sénat.

EXTRAORDINAIRE. — V. plus loin : Recettes et dépenses extraordinaires.

FINANCES.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-XVII. Projet du gouvernement.
N° 22. Amendements du gouvernement.
N° 45. Rapport de M. Coenen.
N° 50. Amendement du gouvernement (2e série).
N° 69. Amendements du gouvernement (3e série).

Ann. — Dépôt du rapport par M. Coenen, p. 270. (8 décembre 1936).

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. le président annonce que le gouvernement propose de joindre la discussion de ce budget à celle des autres budgets financiers et d'aborder le débat le mardi 22 décembre, p. 337. — V. donc pour la discussion générale, le budget des voies et moyens, auxquels sont joints tous les budgets financiers.

Les articles des tableaux sont adoptés sans observations, tels qu'ils ont été amendés par le gouvernement, p. 515. — V. l'annexe à la séance du 30 décembre 1936 des *Annales parlementaires* du Sénat.

A l'occasion du vote des articles, M. Devos expose à nouveau la situation du personnel du département des finances en ce qui concerne les barèmes des traitements, p. 515 à 517. — Observations de M. le président, qui fait remarquer à M. Devos qu'il ne peut rentrer dans la discussion générale, p. 516.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 517.

M. le comte de Grunne déclare que son groupe votera contre le projet, p. 527. — M. Boon annonce qu'il s'abstiendra au vote, p. 527.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 121 voix contre 20 et une abstention, p. 527 (30 décembre 1936). — S'est abstenu : M. Boon, p. 527. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budgets (*suite*)

GENDARMERIE.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-XVI. Projet du gouvernement.
N° 10. Rapport de M. Demets.

Ann. — Rapporteur : M. Demets.

La discussion de ce budget est jointe à celle du budget de la défense nationale. V. donc la sous-rubrique : Budget de la défense nationale : Discussion générale de ces deux budgets et de l'interpellation jointe de M. Nèves.

Les articles des tableaux du budget de la gendarmerie sont adoptés sans observations, p. 134. — V. l'annexe *A* à la séance du 26 novembre 1936.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 135.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 126 voix contre 11 et 1 abstention, p. 144 (1er décembre 1936). — S'est abstenu : M. De Mont, p. 145. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Motion d'ordre de M. Roland, qui déclare que si M. Van Vlaenderen et lui-même n'avaient été retenus en commission, la veille, ils auraient émis un vote affirmatif sur ce budget, p. 172.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-IX. Projet du gouvernement.
N° 34. Rapport de M. Matagne.
N° 38. Amendements du gouvernement.
N° 41. Amendements du gouvernement (2e série).

Ann. — Dépôt du rapport par M. Matagne, p. 121 (26 novembre 1936).

Discussion générale.

Discours de M. Van Roosbroeck (qui réclame la réadaptation des conditions de responsabilité dans les accidents scolaires, l'assurance obligatoire, l'amélioration des barèmes des traitements, la suppression des cumuls, des subsides plus importants aux universités, notamment pour la publication des thèses); Mme Spaak (qui estime que des réformes sont nécessaires dans les méthodes d'enseignement, qui doivent être modernisées); MM. Vandewiele (qui parle de l'école moyenne d'Audenarde, notamment au point de vue linguistique, et demande le dépôt et le vote, avant la fin de cette année scolaire, d'un amendement à la loi de 1932 en faveur du régime à appliquer à la frontière linguistique); Hanquet (qui réclame l'égalité des pensions pour les deux enseignements, proteste contre les nombreux cumuls), p. 189 à 195.

Motion d'ordre de M. le comte de Hemricourt de Grunne, qui estime que les membres ne devraient pas être retenus en commission pendant la discussion d'objets importants, p. 195. — M. le président estime qu'il n'y a pas lieu à motion d'ordre et déclare l'incident clos, p. 195.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Rombaut (qui parle du prolongement de la scolarité, du 4e degré qu'il estime insuffisant dans certaines villes, puis demande des crédits plus importants pour les bibliothèques publiques); Diriken (qui critique les directives ministérielles à l'égard des directions d'écoles moyennes à qui l'on supprime certaines allocations; rappelle une proposition de loi présentée par MM. Olyff et Demarré demandant la création d'une école normale à Hasselt), p. 196 à 199. — Discours de MM. Vanderpoorten (qui parle de la paix scolaire, de la prolongation de la scolarité, demande certaines modifications en ce qui concerne l'enseignement commercial et technique; demande également des mesures pour assurer la paix linguistique en matière scolaire, notamment dans l'agglomération bruxelloise); Verbist (qui demande la modification radicale de l'enseignement normal, estime que les classes surpeuplées doivent disparaître, parle du retard dans le paiement des traitements, de l'insuffisance des subsides aux bibliothèques, de l'enseignement musical et de la paix scolaire); Bourguignon (qui rend hommage au rapporteur, préconise une méthode comptable plus précise pour les budgets, l'abaissement des rémunérations « surpayées », le relèvement des bas salaires, la suppression des cumuls et la nationalisation des services; demande que l'enseignement moyen et supérieur soit accessible aux enfants de la classe ouvrière, parle des diplômes et émet des considérations pédagogiques au sujet de l'éducation de l'enfance, s'occupe également de l'inspection médicale, qui devrait être perfectionnée), p. 200 à 206. — Discours de MM. Finné (qui exprime la méfiance de son groupe et déclare qu'il ne votera pas le budget; critique la façon dont la loi linguistique est appliquée, notamment dans l'agglomération bruxelloise); Matagne, rapp. (qui examine le développement progressif qu'a pris l'enseignement, estime que des réformes s'imposent et rend hommage à l'œuvre accomplie par M. Bovesse lorsqu'il était

Budgets. INSTRUCTION PUBLIQUE (*exercice* 1937) (*suite*)

ministre de l'instruction publique), p. 206 à 210. — La discussion est interrompue pour permettre au Sénat d'entendre une communication du gouvernement relative au projet militaire, p. 210.

Motion d'ordre de M. Bouilly, qui propose, vu le travail que le personnel aura à fournir par suite de la décision prise de discuter le lendemain la loi militaire, de reporter la suite de la discussion du budget de l'instruction publique à la séance du mardi matin, p. 213. — M. le président estime que le Sénat sera d'accord, après avoir entendu encore quelques orateurs, p. 213. — Adhésion du Sénat.

Reprise de la discussion générale du budget.

Discours de MM. Matagne, rapp. (qui reprend son exposé, parle des classes surpeuplées, de la prolongation de la scolarité, du perfectionnement de l'enseignement secondaire, de l'inspection scolaire, de l'enseignement moyen, du musée scolaire, de l'éducation populaire et de l'enseignement technique); P. De Smet (qui parle du grade d'ingénieur et estime qu'il y en a trop peu en Belgique); Rutten (R. P.) (qui signale les dangers du surpeuplement des classes dans l'enseignement moyen, tant libre qu'officiel, parle des Mieux-Doués et demande que l'on prenne plus de soin de la formation technique des étudiants); de Fraipont (qui déclare n'être pas satisfait des réponses faites par le ministre aux questions posées par la commission et déclare qu'il ne votera pas le budget), p. 213 à 219. — Observations de M. Minnaert, p. 219. — La suite du débat est remise au mardi suivant, à 10 heures.

Au moment de reprendre le débat, M. le président fait remarquer le grand nombre d'orateurs encore inscrits, propose d'en clôturer la liste et de limiter le temps de parole à cinq minutes, p. 250. — M. Bouilly proteste et demande qu'il ne soit pas décidé que la discussion sera terminée le matin même, p. 250. — M. le président insiste sur ses propositions, qui sont admises, p. 250.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Yernaux (qui déplore le surpeuplement des classes, notamment dans la région de Charleroi, demande que l'inspection médicale scolaire soit effective et préconise la prolongation de la scolarité); Demets (qui plaide la cause des inspecteurs cantonaux et des inspectrices des travaux féminins de l'enseignement primaire, puis parle de l'enseignement musical); Roland (qui s'occupe de l'enseignement professionnel et industriel, demande que les prestations à fournir par les élèves soient moins lourdes, estime que les charges qui pèsent sur les communes en matière scolaire devraient être allégées et parle de l'obtention du diplôme de géomètre-arpenteur); Beeckx (qui défend les intérêts du personnel enseignant libre, demande la réduction des heures de cours dans l'enseignement primaire, des subsides plus importants pour l'enseignement technique et parle des promotions du personnel enseignant); Bernard (Louis) (qui attire l'attention sur la situation des instituteurs et institutrices intérimaires qui sont réduits au chômage, et demande des mesures pour leur venir en aide); Vermeylen (qui demande des subsides pour le Fonds des écrivains flamands et parle du statut linguistique de l'enseignement primaire); Leurquin (qui parle de l'enseignement technique agricole, notamment en matière de subsides, des cours postscolaires, puis rappelle l'amendement qu'il a déposé à l'art. 18 du budget, § 31, concernant les lettres wallonnes), p. 250 à 254. — Discours de M. Hoste, m. i. p., qui répond aux différents orateurs, p. 254 à 258. — Interr. de MM. Demarré, Rutten, Vermeylen, Van Dieren, Mme Spaak, p. 256, 257. — Discours de MM. Godding (qui parle de la situation des pensionnés de l'enseignement, de l'enseignement supérieur agricole, qui devrait avoir le même caractère que le haut enseignement industriel); Clesse (qui déclare vouloir défendre l'école publique, proteste contre l'intervention de M. le baron Nothomb, sénateur du Luxembourg, auprès d'un bourgmestre d'une commune du Luxembourg, au sujet de textes de morale laïque imprimés au verso de cahiers classiques), p. 260, 261.

Fait personnel de M. le baron Nothomb, qui justifie l'intervention à laquelle M. Clesse vient de faire allusion, p. 261. — Observation de M. Clesse, p. 261. — L'incident est clos.

Reprise de la discussion générale.

Discours de M. Gabriel (qui se préoccupe des difficultés de l'enseignement des anormaux, en particulier des sourds-muets, et demande que les mesures nécessaires soient prises); Mlle Baers (qui préconise l'enseignement ménager pour femmes adultes, parle des loisirs des ménagères et du statut des écoles sociales); M. Bouilly (qui se préoccupe de l'enseignement supérieur commercial, proteste contre les cumuls dans l'enseignement moyen, parle de la prolongation de la scolarité, de l'enseignement technique, puis donne lecture des principes de morale laïque qui ont soulevé un incident entre MM. Clesse et le baron Nothomb), p. 261 à 264.

Fait personnel de M. le baron Nothomb, qui proteste parce que l'incident a été rouvert en son absence, puis développe son point de vue en cette matière et justifie à nouveau son intervention, p. 264. — L'incident est clos.

Budgets. INSTRUCTION PUBLIQUE (*exercice* 1937) (*suite*)

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Demarré (qui trouve insuffisantes les réponses données aux questions posées par la commission, puis proteste contre le fait que l'examen de religion entre en ligne de compte pour le classement général; s'élève contre l'usage de locaux scolaires pour des buts politiques dans le Limbourg et réclame une école normale nouvelle pour le Limbourg); Pholien (qui attire l'attention sur l'insuffisance des crédits pour l'acquisition d'œuvres artistiques et défend les droits des artistes); Olyff (qui parle de la paix scolaire et de l'organisation de l'enseignement dans le Limbourg; demande le rétablissement de l'école normale de l'Etat à Hasselt; se préoccupe des locaux où se donne l'enseignement primaire, ainsi que du régime linguistique dans les établissements d'enseignement moyen situés sur la frontière linguistique); le comte de Grunne (qui commence par répondre à M. Vermeylen au sujet de la question du bilinguisme à Bruxelles, puis s'occupe de l'organisation de l'enseignement au point de vue linguistique, estime que les programmes sont trop chargés, parle de l'éducation physique, de la neutralité dans l'enseignement, puis motive une proposition de loi déposée par le groupe rexiste dans le but d'obtenir l'égalité en matière de pensions); Ohn (qui commence par protester contre la limitation du débat, puis parle de la pression qui serait exercée sur les parents pour les obliger à confier leurs enfants à l'école confessionnelle, dans le but d'obtenir des subsides); Mme Maréchal (qui demande que l'enseignement des langues étrangères et du français soit amélioré, mais que, en Flandre, le néerlandais ait la première place, puis parle de l'enseignement dans l'agglomération bruxelloise); MM. Mullie (qui parle de l'application des lois de flamandisation de l'enseignement, en particulier à l'institut d'agriculture de Gembloux, de l'enseignement vétérinaire et de la prolongation de la scolarité); Lohest (qui commence par répondre à des observations faites par différents orateurs et s'élève notamment contre le discours de M. Ohn, qu'il combat; demande des subsides pour le théâtre royal de Liége, parle de la situation des professeurs de l'enseignement technique, surtout en matière de traitements; appuie l'amendement de M. Leurquin pour le relèvement du crédit en faveur de la production autochtone wallonne); le baron de Doslodot (qui rappelle que le ministre de l'instruction publique est également ministre des beaux-arts et souhaite que le département s'occupe davantage des artistes), p. 264 à 273. — Observations de MM. Yernaux, Van Eyndonck, Van Dieren (qui pose une question à M. le comte de Grunne), Hanquet, p. 268 à 270. — Discours de M. Hoste, m. i. p., qui répond aux nouvelles observations présentées par les orateurs, p. 274 à 277. — Interr. de MM. Roland, Harmegnies, p. 274, 275. — M. Laboulle déclare que, le gouvernement ayant décidé d'insérer dans le projet relatif aux crédits provisoires une disposition accordant des subventions en faveur des beaux-arts, il retire son amendement à l'article 18, p. 277. — La discussion générale est close.

Discussion des articles des tableaux.

Art. 1er. Adopté sans observations, p. 277.

Art. 2, 1° à 21°. Adoptés sans observations, avec les amendements proposés par le gouvernement, p. 277. — 22°. M. le président rappelle un amendement de M. Van Dieren : augmentation du crédit, p. 277. — M. Van Dieren demande que le vote soit remis au lendemain et insiste; M. le président le prie de justifier immédiatement son amendement, p. 277. — Discours de M. Van Dieren, qui défend son amendement en faveur des instituteurs qui, en 1917-1918, ont passé devant un jury central et dont les diplômes flamands ont été invalidés, p. 277. — Observations de MM. Devos, Harmegnies, p. 277, 278. — M. Van Dieren insiste sur son amendement; observation de M. Bouilly, p. 278. — M. Hoste, m. i. p., estime que l'amendement n'est pas recevable et oppose la question préalable, tout en déclarant qu'il s'efforcera de trouver une solution satisfaisante, p. 278. — Observations de M. Van Dieren, p. 278. — Observations de MM. Van Eyndonck (qui propose que le Sénat exprime le vœu de voir la question résolue); Jos. De Clercq (qui prie M. Van Dieren de retirer son amendement, tout en souhaitant qu'une solution équitable intervienne); Van Dieren (qui se déclare prêt à retirer son amendement, à condition qu'une solution équitable intervienne avant le vote du projet par la Chambre), p. 278, 279. — L'amendement de M. Van Dieren étant retiré, le 22° est adopté sans observations, p. 279. — 23°. Adopté, p. 279. — L'ensemble de l'article est adopté, p. 279.

Art. 3 à 15. Adoptés sans observations, p. 279.

Art. 16, 1° à 8°. Adoptés sans observations, p. 279. — 9° M. le président indique un amendement de M. Verbist (majoration de crédit), p. 279. — M. Hoste, m. i. p., déclare ne pas accepter l'amendement; observation du R. P. Rutten, p. 279. — Mlle Baers défend l'amendement; M. Hoste, m. i. p., déclare à nouveau ne pouvoir l'accepter et l'amendement n'est par adopté, p. 279. — Le 9° est adopté, p. 279. — 10° à 12°. Adoptés sans observations, p. 279.

Art. 17. Adopté sans observations, p. 279.

Budgets. INSTRUCTION PUBLIQUE (*exercice* 1937) (*suite*)

Art. 18, 1° à 30°. Adopté sans observations, p. 279. — 31° M. le président rappelle un amendement de M. Leurquin (augmentation du crédit en faveur des lettres wallonnes), p. 279. — 32° M. le président indique une amendement de M. Vermeylen (augmentation du crédit en faveur du Fonds de secours des littérateurs flamands), p. 279. — Est entendu : M. Hoste, m. i. p., qui n'accepte pas l'amendement de M. Leurquin, le crédit étant suffisant, mais accepte celui de M. Vermeylen, p. 279. — M. Leurquin retire son amendement, p. 279. — L'amendement de M. Vermeylen au 32° est adopté, p. 279. — M. le président rappelle qu'un troisième amendement avait été présenté par M. Laboulle, qui l'a retiré, et l'article 18 est adopté avec l'amendement de M. Vermeylen au 32°, p. 279.

Les articles 19 à 55 sont adoptés sans observations, tels qu'ils sont amendés par le gouvernement, p. 279. — V., pour les articles du tableau, l'annexe à la séance du 8 décembre 1936.

Articles du projet de loi.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 279, 280.

M. le président annonce que le vote sur l'ensemble du projet aura lieu le lendemain à 3 heures, p. 280.

Motion d'ordre de M. le comte de Grunne, qui fait une rectification au *Compte rendu analytique*, en ce qui concerne la relation du discours qu'il a prononcé la veille et précise sa pensée, p. 286.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 116 voix contre 18 et 2 abstentions, p. 287 (9 décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. Picard et Renard, p. 287. — M. Van Dieren déclare que s'il avait été présent il aurait émis un vote négatif, p. 288. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

INTÉRIEUR.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-VII. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 47. Rapport de M. Harmegnies.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 26 novembre 1936, p. 138. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Dépôt du rapport par M. Harmegnies, p. 277 (8 décembre 1936).

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Volckaert propose de fixer la discussion de ce budget au 22, matin et après-midi, p. 333. — M. le président propose de ne pas prendre immédiatement de décision à ce sujet, p. 333.

Nouvelles observations de M. le président au sujet de la discussion de ce budget, p. 337.

Discussion générale du budget et de l'interpellation de M. Delvaux sur la légalité de l'arrêté pris par la députation permanente du conseil provincial de Liége, en date du 3 novembre 1936, *chargeant les collèges échevinaux des communes de la province de l'affichage et de la publication d'une proclamation politique du conseil provincial de Liége en séance du* 21 *octobre* 1936, *et sur les raisons pour lesquelles aucun recours n'a été pris par M. le gouverneur de la province contre cet arrêté.*

Discours de M. Delvaux, qui développe son interpellation, p. 371 à 373. — Observations de MM. Volckaert, le comte de Grunne, au sujet de l'opportunité de cette interpellation, p. 372. — M. De Schryver, m. i., déclare que, averti depuis la veille seulement, il ne lui sera possible de répondre qu'au cours de la séance de l'après-midi, p. 373. — Discours de MM. Noël, le comte de Grunne (qui proteste contre la manière de travailler imposée aux sénateurs), p. 372. — Discours de M. De Schryver, m. i., qui traite plusieurs points abordés dans le rapport, notamment en ce qui concerne toutes les questions relatives aux provinces et aux communes, p. 373 à 375. — Discours de MM. Servais (qui attire l'attention sur la situation souvent difficile des villes et des communes); Yernaux (qui parle des traitements et pensions des agents communaux ainsi que des allocations familiales de ces agents, du Fonds des communes, des budgets communaux, des subsides de l'Etat, etc.), p. 375 à 380. — Discours de MM. le baron Gendebien (qui fait quelques observations au sujet des charges des communes en matière de chômage, notamment dans le Hainaut); Bouilly (qui traite diverses questions relatives aux provinces et aux communes); Harmegnies, rapp. (qui plaide la cause des provinces et des communes); le chevalier Dessain (qui insiste particulièrement sur la question de la comptabilité communale, parle des charges toujours plus lourdes imposées aux communes), p. 382 à 389. — Interr. de MM. Demarré, Delvaux, De Schryver, m. i., Ronvaux, R. Desmedt, p. 383, 387 à 389.

Fait personnel de M. Demarré, qui proteste contre certaines paroles de M. le chevalier Dessain, p. 389, 390. — Observations de M. le chevalier Dessain, p. 390. — L'incident est clos.

Budgets. INTÉRIEUR (*exercice* 1937) (*suite*)

Reprise de la discussion.

Discours de M. Vander Stegen, qui parle de la situation financière désastreuse de certaines communes, parle du Fonds des communes et demande que des mesures soient prises en vue d'assainir les finances communales, p. 390 à 392. — Le Sénat se constitue en comité secret.

Au moment où la séance est reprise, M. Orban propose de remettre la suite du débat au mardi suivant, à 10 heures. M. Harmegnies propose que la discussion générale soit close et que le ministre réponde le mardi matin, p. 392. — Observations de MM. le président (qui propose de poursuivre le débat jusqu'à 7 heures); Van Dieren (qui demande l'appel nominal); Volckaert, Orban, Noël, p. 392. — Le Sénat décide de lever la séance, p. 392.

Reprise de la discussion d'ensemble.

Discours de M. Noël, qui parle du péril fasciste, notamment en ce qui est relatif au mouvement rexiste, p. 394, 395.

Motion d'ordre de M. le comte de Hemricourt de Grunne, qui demande la clôture du débat, le Sénat n'étant plus en nombre, puis demande la parole, p. 395, 396. — Discours de M. le comte de Grunne, qui critique les méthodes de travail du Sénat, demande à nouveau que le débat soit clôturé et déclare que son groupe demande l'appel nominal, p. 396. — Observations de MM. le président (qui fait remarquer à M. le comte de Grunne que son intervention n'est pas conforme au règlement, rappelle que l'ordre du jour a été arrêté avec l'assentiment de l'assemblée et qu'il a été décidé qu'il n'y aurait pas de votes aux séances du matin); Van Belle (qui fait remarquer que des séances de commissions ont lieu en ce moment même et qu'il est impossible à tous les membres d'être présents), p. 396. — M. le comte de Grunne demande à nouveau l'appel nominal sur sa proposition et M. le président répète qu'il a été décidé de ne pas procéder à des appels nominaux aux séances du matin, p. 496. — L'incident est clos.

Reprise de la discussion.

Discours de M. Cools, qui attire spécialement l'attention sur la situation des provinces et de leur gestion et demande qu'une réforme sérieuse soit envisagée, p. 397.

M. le comte de Hemricourt de Grunne fait un rappel au règlement, cite l'article 27 et estime que, lorsque le président refuse de consulter l'assemblée sur sa proposition, il viole le règlement, p. 397. — M. le président déclare, pour la troisième fois, que le Sénat a décidé de ne pas émettre de votes le matin matin et clot l'incident, p. 397. — M. le comte de Grunne insistant, M. le président le rappelle à l'ordre, p. 398.

Reprise de la discussion.

M. Renard entame son discours en émettant des considérations au sujet de l'intervention de M. le comte de Grunne, puis commence à parler du budget proprement dit, p. 398. — M. le comte de Grunne, par ses interruptions, empêche l'orateur de parler; M. le président lui inflige un deuxième rappel à l'ordre et déclare qu'il va se trouver dans l'obligation de suspendre la séance, p. 398.

M. Renard reprend son discours; M. le comte de Grunne recommence ses interruptions et M. le président suspend la séance.

La séance est reprise; M. Renard reprend son discours et attire particulièrement l'attention du ministre sur la situation spéciale faite à la commune de Hornu, où la suppression de l'école industrielle est envisagée; attire l'attention du ministre sur les retards dans l'approbation de certaines taxes communales et parle des restrictions apportées aux droits des commissions et des administrations publiques, notamment en matière de secours-chômage; demande que la circulaire Pierlot-Janson soit rapportée, p. 398 à 400. — Interr. de M. Bouilly, p. 399. — Discours de M. De Schryver, m. i., qui répond aux observations présentées, p. 400 à 404. — Interr. de MM. Harmegnies, Bouilly, p. 403, 404.

Au début de la séance du 22 décembre, M. De Schryver, m. i., reprend la parole pour répondre à l'interpellation de M. Delvaux concernant la légalité des décisions du conseil provincial de Liége, p. 407, 408.

Reprise de la discussion du budget.

Discours de M. Claessens, qui s'occupe principalement des finances communales, notamment en ce qui concerne les effets de la circulaire ministérielle du 27 octobre écoulé, p. 413, 414.

M. le président rappelle à ce moment que les orateurs non mandatés ne disposent que de dix minutes, p. 414.

Reprise de la discussion.

Discours de MM. Vinck (qui émet certaines critiques au sujet des rapports entre les provinces et les communes, puis attire l'attention sur la question des intercommunales); Orban (qui parle de la nécessité des réformes de structure, préconise la séparation complète des administrations publique en matière

Budgets. INTÉRIEUR (*exercice* 1937) (*suite*)

linguistique, attire l'attention sur les dangers du fédéralisme et demande que le gouvernement prenne position en ce qui concerne les réformes envisagées); Delvaux (qui parle des récentes grèves et des mesures de répression qui les ont accompagnées; estime que le service d'ordre n'a pas été suffisamment bien organisé); Demarré (qui s'occupe des institutions dépendant du ministère de l'intérieur en matière de bienfaisance, notamment des abus existant au sein des commissions d'assistance publique; parle des traitements des gouverneurs de province, des cumuls des députés permanents, des nominations des fonctionnaires provinciaux et du maintien de l'ordre public); Harmegnies, rapp. (qui parle, en ordre principal, des dépenses de chômage, des finances communales, du personnel insuffisant et du matériel défectueux dans les bureaux des gouvernements provinciaux, notamment dans le Hainaut; termine en réclamant le maintien des conseils provinciaux); le comte de la Barre d'Erquelinnes (qui relève plusieurs points sur lesquels il n'est pas d'accord avec le rapporteur, notamment en ce qui concerne les difficultés financières des communes); Boon (qui parle, en particulier, des services régionaux de secours contre l'incendie et indique certaines améliorations; demande que la commune de Leeuw-Saint-Pierre soit obligée de payer aux Servantes des pauvres les sommes qui leur reviennent pour frais d'entretien des vieillards de la commune); Finné (qui signale la mauvaise application de la loi sur l'emploi des langues en matière administrative; demande au ministre quand sera définitivement réglée la question de la frontière linguistique), p. 414 à 423. — Interr. de MM. De Schryver, m. i., Bouilly, p. 415, 419, 420.

M. le président donne lecture d'un ordre du jour présenté par M. Van Dieren et Mme Maréchal, en conclusion de l'interpellation de M. Van Dieren, et annonce que le vote sur cet ordre du jour aura lieu le lendemain, p. 423, 424.

M. De Schryver, m. i., répond aux observations qui ont été présentées par M. Van Dieren au sujet de l'application de la loi linguistique, p. 424, 425. — Observations de MM. Gabriel, Van Dieren, p. 424, 425. — M. Orban propose d'introduire une modification dans le texte de l'arrêté royal de 1933, et prie le ministre de faire examiner cette suggestion, p. 425, 426. — La discussion générale est close.

Articles des tableaux.

Art. 1er. Adopté sans observations, p. 426.

Art. 2. Est entendu : M. Bouilly qui déclare n'avoir pas déposé l'amendement qu'il avait annoncé concernant l'augmentation des traitements des députés permanents, le ministre ayant promis de défendre leur cause au sein du conseil des ministres, p. 426. — M. De Schryver, m. i., fait remarquer qu'il s'agit d'une question d'une portée générale, p. 426. — L'article 2 est adopté, p. 426.

Art. 3 à 42. Adoptés sans observations, p. 426. — V. l'annexe à la séance du 18 novembre 1936.

L'article unique, contenant le projet de loi, est adopté sans observations, p. 426.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 115 voix contre 18 et 2 abstentions, p. 445 (23 décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. Van Eyndonck et Demarré, p. 445. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Fait personnel de M. De Mont au sujet d'une observation faite par M. Demarré à son adresse; M. le président estime qu'il n'y a pas matière à fait personnel, p. 446.

M. Noël fait une rectification au *Compte rendu analytique* du 22 décembre, en ce qui concerne certains passages du discours qu'il a prononcé, p. 446.

JUSTICE.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-V. Projet du gouvernement.
N° 6. Rapport de M. Hanquet.
N° 8. Amendements du gouvernement.
N° 11. Amendements du gouvernement (2e série).

Budget de la justice pour l'exercice 1937 *et interpellation jointe de M. le comte de Hemricourt de Grunne : 1° sur le discours prononcé à l'I. N. R. le jeudi* 29 *octobre* 1936, *et particulièrement sur les phrases portant atteinte à la dignité d'une partie des mandataires du peuple; 2° sur l'interprétation que le gouvernement donne aux articles de la Constitution définissant les libertés fondamentales de la nation (en particulier les articles* 10 *et* 19) *à la suite des mesures prises et des déclarations publiques faites au cours de ces dernières semaines.*

Discussion d'ensemble.

Discours de MM. Rutten (R. P.) (qui commence par déclare qu'il ne veut pas mettre le ministre personnellement en cause, puis parle de la situation des petits fonctionnaires et agents temporaires de ce département, demande une enquête sur les cumuls, attire l'attention sur les violations de la loi sur

Budgets. JUSTICE (*exercice* 1937) *et interpellation jointe* (*suite*)

l'alcool, surtout au littoral, sur la nécessité de la répression de la pornographie, demande l'octroi d'un intérêt en cas de retard dans le paiement des fournitures à l'Etat; demande en terminant le vote rapide d'un projet de loi sur la répression des délits de presse); Orban (qui s'occupe de l'adaptation de nos organismes législatifs aux nécessités actuelles, demande que la tâche du parlement, dans le domaine législatif, soit allégée, notamment par l'établissement d'un conseil d'Etat ou d'une Cour du contentieux administratif; s'occupe du problème de la magistrature flamande et parle de l'insuffisance des traitements des magistrats), p. 12 à 17.

M. le comte de Hemricourt de Grunne développe son interpellation, p. 18 à 20. — Interr. de MM. J. De Clercq, Van Dieren, p. 18, 19. — Discours de M. De Mont, p. 20, 21. — Un incident se produit à ce moment, l'orateur étant constamment interrompu, et M. Bouilly estimant que « ce qui se passe est révoltant », M. le président rappelle ce dernier à l'ordre, p. 21. — M. Bouilly demande la parole pour un rappel au règlement et prie le président de rappeler l'orateur à l'objet en discussion, p. 21. — M. le président estime que M. De Mont est resté dans la question et lui donne à nouveau la parole, p. 21, 22. — M. De Mont reprend son discours, p. 22 à 24. — Interr. de MM. J. De Clercq, Orban, Vos, p. 22, 23. — Observations de M. Finné au sujet de paroles que M. J. De Clercq lui a attribuées; M. J. De Clercq justifie son intervention, p. 24.

Reprise du débat sur l'interpellation.

Discours de M. Lohest, p. 24, 25. — Observations de MM. le président, le baron de Dorlodot, p. 24.

Fait personnel de M. Van Dieren au sujet de paroles qu'il a prononcées en ce qui concerne l'éventualité d'une guerre, paroles qui ont été relevées par M. J. De Clercq, puis prononce un discours afin de définir la position de son parti à l'égard de Rex, p. 25, 26.

Fait personnel de M Verbist, qui estime que des paroles de M. De Mont pourraient prêter à équivoque et déclare n'avoir pas connaissance du texte de l'accord conclu entre Rex et le parti nationaliste flamand, p. 27.

Discours de M. Bovesse, m. j., qui répond aux discours de MM. le comte de Grunne et De Mont, p. 27 à 29. — Interr. de MM. De Mont, le comte de Grunne, p. 28. — M. Clays présente quelques brèves observations, p. 29. — Discours de M. le comte de Grunne, p. 29, 30. — M. Bovesse, m. j., répond aux dernières observations présentées, p. 30. — L'interpellation est close.

Reprise de la discussion générale du budget de la justice.

Discours de MM. Orban (qui reprend l'exposé qu'il avait commencé, parle de l'arrêté royal du 15 octobre 1934 relatif à l'administration contrôlée, puis de la nécessité de renforcer l'application de la loi sur l'abandon de famille, surtout lorsqu'il s'agit d'étrangers, de la condamnation conditionnelle et du projet sur l'amnistie politique, projet qui ne lui donne pas satisfaction); Pholien (qui attire l'attention du ministre sur le rôle trop important laissé, dans l'action répressive, aux officiers et agents de la police judiciaire, demande que des mesures soient prises pour que, lors de l'instruction des affaires criminelles, chacun remplisse uniquement le rôle qui lui est dévolu); Coenen (qui estime que les nouvelles méthodes de recrutement des magistrats constituent une innovation malheureuse, critique l'obligation de passer un examen et demande le maintien du système de recrutement actuel); Noël (qui estime qu'en matière de justice il y a deux poids et deux mesures, cite quelques faits d'arrestations et de détentions qu'il estime arbitraires, critique l'application de la loi démocratisant le jury, parle de faits de grève et déclare que, pour barrer la route au fascisme, il faut former un large bloc démocratique); Devos (qui approuve le rapport de M. Hanquet, demande des modifications aux lois relatives aux délits de chasse et de pêche, estime que les frais de procédure sont trop élevés et que les traitements des magistrats sont insuffisants), p. 32 à 39. — Interr. de MM. Bovesse, m. j., De Hasque, le baron Nothomb, p. 33, 36, 37.

Fait personnel de M. Demarré, qui proteste contre une imputation faite à son adrese par M. Devos, p. 39.

Reprise de la discussion.

Discours de M. Gabriel qui parle de la part de l'Etat dans les frais d'entretien des indigents placés dans les asiles, p. 39, 40. — Discours de MM. Boon (qui demande que la liberté du travail soit respectée, au même titre que la liberté syndicale, et insiste sur le vote urgent d'un projet de loi sur la matière; attire l'attention sur les « faiseurs de faux diplômes universitaires », puis défend l'action rexiste); Hanquet, rapp. (qui traite la question de l'admission des agents d'affaires dans de nombreux prétoires de justices de paix; parle de la réforme des juridictions d'exception ,notamment en ce qui concerne les tribunaux de commerce; défend l'amendement

Budgets. JUSTICE (*exercice* 1937) (*suite*)

portant de 200,000 à 500,000 francs le crédit pour l'ameublement et l'aménagement du palais de justice de Liége et termine en rendant hommage au garde des sceaux), p. 59 à 63.

M. le président rappelle que les orateurs non mandatés ne peuvent parler que dix minutes, p. 63.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Delvaux (qui parle de l'examen préalable à la nomination des magistrats, suggère de le transformer en un concours, puis attire l'attention sur l'insuffisance des armes dont dispose le ministre dans les cas d'occupation d'usines); Olyff (qui attire l'attention du ministre sur certaines circonstances extérieures qui peuvent amener des lenteurs et des encombrements de rôles bien regrettables, spécialement dans le Limbourg; demande que le nombre des magistrats soit augmenté au tribunal de Hasselt, et qu'il y soit créé un tribunal de commerce); De Brouwer (qui intervient en faveur du personnel, notamment des instituteurs attachés à ce département, des gardiens et surveillants de prisons); Clays (qui attire l'attention sur une requête adressée au conseil de discipline, tendant à défendre aux membres du barreau d'intervenir dans des procès dans lesquels interviennent des secrétaires d'associations professionnelles; montre le danger que présenterait cette mesure, mais est d'accord pour estimer que les hommes d'affaires ne devraient pas avoir le droit d'être mandatés; parle également en faveur des commis d'ordre); Rolin (qui fait de brèves observations en ce qui concerne la préparation des lois, le statut des étrangers et l'arrêté royal visant le recrutement des magistrats); Mme Spaak (qui parle de la nécessité de donner assistance légale à tous les orphelins, intervient en faveur des enfants naturels, puis demande où en est la question de l'organisation d'une police féminine); MM. Crokaert (qui se déclare d'accord sur les observations présentées la veille par MM. Pholien et Coenen, critique l'idée de l'instauration d'un examen pour les magistrats, demande la constitution d'un conseil d'Etat, dont une section serait constituée en conseil des finances; parle de la législation en matière de délits de presse, du régime des peines, du juge unique et souhaite le vote d'un projet rétablissant le ministère public; termine en parlant des traitements des magistrats et des auxiliaires de la justice); Van Dieren (qui parle de la gestion contrôlée, des peines en matière d'infractions légères en ce qui concerne la chasse, des nominations dans la magistrature, pour lesquelles il faudrait tenir compte des services rendus dans la colonie), p. 63 à 69. — Discours de M. Bovesse, m. j., qui répond aux observations présentées par les orateurs, p. 69 à 76. — Interr. de MM. Van Dieren, Rolin, Orban, Hanquet, rapp., Delvaux, Demarré, Rutten, p. 70 à 76. — M. Bourguignon fait remarquer à M. Bovesse, m. j., qu'il n'a pas répondu au discours de M. Noël; M. Noël rappelle les points sur lesquels il a insisté et M. Bovesse, m. j., répond à ces observations, p. 76. — La discussion générale est close.

Les articles du tableau sont adoptés, avec l'amendement du gouvernement, au libellé de l'article 18, et, à l'article 37, l'amendement de M. Hanquet auquel se rallie le gouvernement, portant le crédit de 200,000 à 500,000 francs, p. 76. — Voir l'annexe à la séance du 19 novembre 1936.

L'article unique contenant le projet de loi est adopté sans observations, p. 76.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 109 voix contre 18 et 3 abstentions, p. 82 (24 novembre 1936). — Se sont abstenus : MM. le comte de Hemricourt de Grunne, Rolin et Van Roosbroeck, p. 82. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-XX. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 63. Rapport de M. Jos. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 26 novembre 1936, p. 138. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Jos. De Clercq, p. 323 (10 décembre 1936).

La discussion générale de ce projet est jointe à celle du budget des voies et moyens et des autres budgets financiers; voir donc la sous-rubrique : Voies et moyens : Discussion générale d'ensemble.

Articles des tableaux.

Art. 1 à 18. Adoptés sans observations, p. 517. — Voir l'annexe à la séance du 25 novembre des *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, p. 24, 25.

Art. 19. Transferts et restitution aux personnes frappées d'amendes pour trafic avec l'ennemi. M. Doutrepont combat l'amendement du gouvernement et demande que le Sénat le rejette, p. 517. — Observations de MM. Jos. De Clercq, rapp. (qui commente la disposition); le président (qui fait remarquer qu'il n'y a pas trace d'amendement, qu'il s'agit uniquement du texte voté par la Chambre); Merlot, m. t. p. r. c. (qui défend le texte du gouvernement, qu'il estime plus clair), p. 517, 518. — M. Jos. De Clercq défend la disposition proposée; M. Demets estime que le texte voté par la Chambre n'est pas clair et invite le Sénat à rejeter l'article 19, p. 518. — L'article 19 n'est pas adopté, p. 519.

Art. 20 à 32. Adoptés sans observations, p. 518. — V. annexes, comme ci-dessus.

L'article unique contenant le projet de loi est adopté sans observations, p. 518.

M. le comte de Grunne déclare que son groupe votera contre le budget, p. 527. — M. Boon annonce qu'il s'abstiendra au vote, p. 527.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 121 voix contre 20 et 1 abstention, p. 527 (30 décembre 1936). — S'est abstenu : M. Boon. — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

PENSIONS.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-III. Projet transmis par la Chambre des représentants. Par décision de la Chambre, les articles 2, 3, 4 et 5 ont été disjoints du budget et forment un projet distinct relatif aux pensions, sous le n° 32.

N° 62. Rapport de M. Dierckx.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 26 novembre 1936, p. 138. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. Dierckx.

La discussion générale de ce budget est jointe à celle du budget des voies et moyens et des autres budgets financiers; voir donc la sous-rubrique Voies et moyens : Discussion générale d'ensemble.

M. Minnaert demande la parole sur l'ensemble du budget; M. le président lui fait remarquer que la discussion générale est close et qu'il ne peut lui accorder la parole, p. 515.

Les articles des tableaux sont adoptés sans observations, p. 515. — V. l'annexe à la séance du 25 novembre 1936 des *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, p. 19 à 23.

L'article unique contenant le projet de loi est adopté sans observations, p. 515.

M. le comte de Grunne déclare que son groupe votera contre le projet, p. 527. — M. Boon déclare qu'il s'abstiendra au vote, p. 527.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 121 voix contre 20 et 1 abstention, p. 527 (30 décembre 1936). — S'est abstenu : M. Boon, p. 527. — Le projet est soumis à la sanction royale.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-XIX. Projet du gouvernement.

N° 44. Rapport de M. de Spot.

Ann. — Dépôt du rapport par M. de Spot, p. 206 (3 décembre 1936).

Discussion générale.

Discours de MM. de Spot, rapp. (qui, au nom de la droite, déclare qu'il parlera de l'I. N. R. lors de la discussion du budget des régies des T. T.; insiste cependant afin qu'à la tête des émissions flamandes de cet institut soit placé un Flamand qui ne soit pas catholique seulement de nom); Toch (qui parle de la situation du personnel des P. T. T. et demande certaines améliorations); Catteau (qui critique la qualité des émissions de l'I. N. R., estime qu'une réforme radicale de cette institution est nécessaire et demande que la politique en soit bannie, puis parle de la liberté de la presse), p. 283 à 286.

M. Van Dieren ayant demandé à interpeller de toute urgence M. le ministre des P. T. T. : 1° sur la démission annoncée des membres catholiques du conseil de gestion de l'I. N. R.; 2° sur les motifs qui ont provoqué cette menace; 3° sur l'opportunité d'une réforme sérieuse de l'I. N. R., basée sur le principe de deux instituts nettement distincts pour la Flandre et pour la Wallonie, M. le président déclare que cette interpellation sera jointe au budget en discussion et que M. Van Dieren pourra prendre la parole au cours de la séance, p. 286. — Observations de M. Bouchery, m. p. t. t., qui déclare être à la disposition du Sénat, mais estime qu'il n'y a encore aucun fait précis, p. 286. — M. Van Dieren annonce qu'il prendra la parole après le vote qui va être émis sur divers objets, p. 286.

Budgets. POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES (*exercice* 1937) (*suite*)

Reprise de la discussion.

Discours de MM. le chevalier Dessain (qui parle des nominations à l'I. N. R., de la nécessité d'étendre le réseau automatique des téléphones, puis répond à M. Catteau en ce qui concerne les votes émis en commission); Bouilly (qui demande plus de régularité dans les services des postes et télégraphes, réclame la franchise postale pour la correspondance administrative, critique le rapport de M. de Spot relatif à l'I. N. R.); Rogister (qui demande qu'on multiplie les bureaux de vente de timbres-poste et les cabines téléphoniques publiques); le comte de Grunne (qui déclare que son groupe ne votera pas le budget et demande au ministre s'il accorderait à Rex une longueur d'onde si la demande en était faite), p. 288 à 290.

M. Van Dieren développe à ce moment son interpellation relative à l'I. N. R., p. 290 à 292.

Fait personnel de M. Orban, qui proteste parce que M. Van Dieren l'a accusé d'avoir suscité un incident : déclare que telle n'était nullement son intention, p. 292.

Reprise de la discussion du budget.

Discours de M. Bouchery, m. p. t. t., qui répond aux observations présentées par les orateurs, notamment par M. Van Dieren dans son interpellation, p. 292 à 300. — Interr. de MM. Renard, de Spot, rapp., De Mont, Van Eyndonck, Jos. De Clercq, p. 294 à 300. — M. Van Eyndonck déclare renoncer à la parole, se réservant de présenter ses observations à une autre occasion, p. 300. — M. Orban attire l'attention du ministre sur la nécessité de réduire la taxe téléphonique à laquelle sont astreints les abonnés du Pays de Waes, de Moerzeke-Kastel notamment; M. le comte de Grunne réclame à nouveau le droit pour son parti d'avoir l'usage du micro de l'I. N. R. et critique les émissions musicales, p. 300. — M. Bouchery, m. p. t. t., répond aux observations de MM. Orban et le comte de Grunne, p. 300, 301. — La discussion générale est close.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 301. — V. l'annexe à la séance du 9 décembre, p. 303 à 306.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 301.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 114 voix contre 20 et 3 abstentions, p. 323 (10 décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. Crokaert, le baron Nothomb et Servais, p. 323. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

Exercice 1937.

Doc. — N° 64. Rapport de M. Jos. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 26 novembre 1936, p. 138. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Jos. De Clercq, p. 323 (10 décembre 1936).

La discussion générale de ce budget est jointe à celle du budget des voies et moyens et des autres budgets financiers; voir donc la sous-rubrique : Budget des voies et moyens : Discussion générale d'ensemble.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 518. — V. l'annexe à la séance des *Annales parlementaires* de la Chambre du 25 novembre 1936, p. 27 à 35.

L'article unique contenant le projet de loi est adopté sans observations, p. 518.

M. le comte de Grunne déclare que son groupe votera contre le projet, p. 527. — M. Boon annonce qu'il s'abstiendra au vote, p. 527.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 121 voix contre 20 et 1 abstention, p. 527 (30 décembre 1936). — S'est abstenu : M. Boon, p. 527. — Le projet est soumis à la sanction royale.

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-XXI. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 112. Rapport de M. Beauduin.
N° 126. Amendements du gouvernement.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 17 décembre 1936, p. 382. — Le projet est renvoyé à la commission du budget extraordinaire.

Dépôt du rapport par M. Beauduin, p. 596 (28 janvier 1937). — La discussion de ce budget sera jointe à celle du budget des travaux publics et de la résorption du chômage. — Voyez donc, pour la discussion générale, la sous-rubrique : Travaux publics.

Budgets. RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (*exercice* 1937) (*suite*)

Articles du tableau.

Art. 1er à 8. Adoptés sans observations, p. 1113. — Voir l'annexe *B* à la séance du 10 décembre 1936 des *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants.

Art. 9. M. le président indique un amendement présenté par MM. le comte de Grunne et Boon, p. 1114. — M. le président prie M. le comte de Grunne de motiver cet amendement ainsi que l'amendement qu'il présente à l'article 122, p. 1114. — M. le comte de Grunne défend ses amendements, p. 1114. — Observations de M. Merlot, m. t. p. r. c., qui déclare qu'il transmettra les vœux de M. le comte de Grunne au ministre de la santé publique, mais estime son amendement inutile, d'autant plus que son adoption entraînerait le renvoi du projet à la Chambre, p. 1114. — M. le comte de Grunne maintient ses amendements et demande que la question soit remise au lendemain, p. 1114. — M. Van Dieren appuie les amendements de M. le comte de Grunne, p. 1114. — M. le président propose de voter le lendemain sur les deux amendements sans qu'il y ait discussion à ce sujet, p. 1114, 1115. — Adhésion du Sénat. — Les articles 9 et 122 sont réservés.

Art. 10 à 148. Adoptés sans observations (sauf l'article 122, auquel un amendement est présenté) avec l'amendement du gouvernement, p. 1115. — Voir l'annexe *B* à la séance du 10 décembre 1936 des *Annales* de la Chambre des représentants.

Vote sur les amendements.

Art. 9. M. le président rappelle l'amendement de MM. le comte de Grunne et Boon, p. 1127, 1129. — L'amendement mis aux voix par assis et levé n'est pas adopté, p. 1129. — L'article 9 est adopté, p. 1129.

Art. 122. M. le président rappelle l'amendement de MM. le comte de Grunne et Boon; cet amendement mis aux voix par assis et levé n'est pas adopté, p. 1129. — L'article 122 est adopté.

Articles du projet de loi.

Adoptés sans observations, p. 1115, 1116.

M. J.-J. De Clercq motive son vote sur le projet de loi, p. 1129.

L'ensemble du projet de loi contenant le budget est adopté par 125 voix contre 16 et 2 abstentions, p. 1129 (17 mars 1937). — Se sont abstenus : MM. Vandenbulcke et le comte de Grunne, p. 1129. — Le projet est soumis à la sanction royale. — Le projet est soumis à la sanction royale.

SANTÉ PUBLIQUE.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-VIII. Projet du gouvernement.

N° 46. Rapport de M. Renard.

Ann. — A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Renard fait des observations au sujet du moment où ce budget viendra en discussion, p. 333.

Dépôt du rapport par M. Renard, p. 488 (24 décembre 1936).

Discussion générale.

Discours de Mlle Baers (qui, sans contester l'utilité de ce département, s'informe de la politique qu'il compte poursuivre, estime utile de maintenir les services de la prévoyance sociale au ministère du travail aussi longtemps que le parlement n'aura pas les garanties désirables en ce qui concerne la reconnaissance des mutualités; rappelle l'effort des classes laborieuses pour alléger l'assistance publique, demande la création d'une commission spéciale temporaire pour l'examen de la politique de santé et cite en terminant l'exemple de la Hollande en matière d'hygiène); Mme Spaak (qui examine le programme du ministère de la santé publique, estime que l'œuvre de M. Vandervelde sera poursuivie par le nouveau ministre, cite les causes du mauvais état sanitaire des classes laborieuses, parle de l'hygiène de l'enfance et de la jeunesse, de la situation des enfants, dans le Borinage notamment, estime qu'il faudrait dégager l'Œuvre nationale de l'enfance des influences politiques et annonce le dépôt d'une proposition de loi revisant les statuts de cet organisme ainsi que le dépôt d'un amendement dont elle indique le but); MM. Bourguignon (qui fait un exposé complet des moyens qu'il voudrait voir mis en œuvre pour préserver la santé publique et lutter contre la maladie et la mortalité lesquels en fin de compte, sont une perte pour l'Etat); Vergeylen (qui approuve la création du département de la santé publique, estime que la sous-alimentation est une cause importante de maladie dans la classe ouvrière, préconise et approuve toutes les mesures prises pour promouvoir l'éducation physique, qu'elles soient d'initiative publique ou privée, et estime que des crédits plus importants devraient être accordés dans ce but); Vanderpoorten (qui rend hommage à l'activité de M. Vandervelde, souligne l'utilité du département de la santé publique, attire l'attention

Budgets. SANTÉ PUBLIQUE (*exercice* 1937) (*suite*)

sur l'éducation physique et demande que les sociétés de gymnastique obtiennent plus d'encouragements); le comte de Grunne (qui présente quelques observations d'ordre général et moral, estime que la santé doit être subordonnée au moral, exprime ses inquiétudes au sujet de l'esprit qui animera ce département, estime qu'il faut tout faire pour éviter l'hospitalisation des malades, parle de la culture physique et des sports, notamment du scoutisme, où règne la division, et recherche une solution d'entente; termine en déclarant que le gouvernement n'a pas la confiance de son groupe), p. 732 à 762. — Observations de MM. Wauters, m. s. p., Renard, Van Overbergh, p. 733, 759, 760. — La suite du débat sera épuisée au cours de la séance du mardi suivant.

Reprise de la discussion générale.

Discours de M. Catteau, qui indique les raisons de se réjouir de l'existence de ce département, celui-ci répondant à une nécessité; estime que le nouveau chef du ministère doit prendre la tête d'un mouvement de propagande en faveur de la santé publique en vue de réaliser partout l'inspection sanitaire et de coopérer à l'organisation professionnelle et que les craintes du monde médical de voir fonctionnariser la médecine ne sont pas fondées; réclame la création d'un ordre des médecins; reprend certains points traités par Mlle Baers, notamment en ce qui concerne l'octroi de subsides; parle du taux de la journée d'entretien, du domicile de secours, du contrôle des denrées alimentaires et de la revision de la loi en cette matière, p. 764 à 768. — Discours de M. Wauters, m. s. p., qui estime indispensable de préciser clairement les principes qui sont à la base de l'action gouvernementale en matière de sante publique, afin de dissiper certaines équivoques et de rapprocher les divers points de vue, p. 768 à 775. — Observations de MM. Orban, Harmegnies, p. 772.

Motion d'ordre de M. Renard, qui fait remarquer le grand nombre d'orateurs encore inscrits et demande que, contrairement à la décision prise, le débat soit poursuivi encore le lendemain p. 775. — MM. le comte de Grunne et Volckaert appuient la motion de M. Renard, p. 775, 776. — M. Wauters, m. s. p., fait remarquer qu'il devrait assister à 5 heures à un conseil des ministres et M. le président rappelle que le Sénat a pris la décision formelle de terminer ce jour-là, estime utile de s'y tenir, si l'assemblée entend terminer la discussion des budgets avant la fin du mois en cours, p. 776. — Le Sénat décide de poursuivre la discussion le lendemain, p. 776. — M. Bouilly propose de clôturer la liste des orateurs, et M. Vinck appuie cette proposition qui est admise, p. 776. — M. le comte Lippens déclare renoncer à la parole, p. 776.

Reprise de la discussion générale.

Discours de M. Pholien, qui estime que les déclarations du ministre manquent de clarté et de précision et ne peuvent le satisfaire; demande si le ministre se dégage des interprétations de son prédécesseur, indique les conditions mises à l'appui de la droite, demande des précisions au sujet des « centre de santé » et si le ministre est d'accord avec le rapporteur sur certains points qu'il indique; redoute une politique d'étatisation et déclare que son groupe ne votera le budget extraordinaire de ce département que si toute idée d'étatisation de l'individu est abandonnée; cite en exemple l'Œuvre du Calvaire, qui soigne gratuitement les malades indigentes, p. 776 à 780. — Observations de MM. Rutten (R. P.), Wauters, m. s. p., Sasserath, p 777, 780. — Discours de MM. Jauniaux (qui déclare que des œuvres socialistes vont être créées pour contrebalancer les œuvres catholiques, notamment en ce qui concerne l'enfance, parle des œuvres de l'enfance, de la lutte contre le cancer, demande que la classe ouvrière soit mieux instruite en matière d'hygiène et préconise la création d'un ordre des médecins et la limitation du nombre des pharmaciens); Gravez (qui parle de l'hospitalisation des malades, insiste sur le libre choix du médecin, s'occupe des consultations prénatales, signale le danger de contamination de tuberculose transmise par le lait et demande des mesures de prophylaxie en cette matière; parle de l'inspection des denrées alimentaires, de l'inspection scolaire, des sports et demande qu'une large place soit faite aux Flamands dans le nouveau ministère); Renard, rapp. (qui estime que le rôle des pouvoirs publics n'est pas une action de charité et d'aumône, mais un devoir social; définit, au nom de son groupe, le rôle qu'il estime devoir être rempli par les pouvoirs publics en matière de santé publique, rappelle que l'Œuvre du Calvaire, dont a parlé M. Pholien, reçoit des subsides des pouvoirs publics, traite la question de l'éducation physique et du sport qu'il estime commercialisé, demande le développement de l'enseignement ménager, le contrôle des denrées alimentaires, parle des œuvres de l'enfance, demande le contrôle sanitaire, la création d'une tutelle sanitaire des apprentis et l'organisation de l'orientation professionnelle); Smets (qui s'occupe en ordre principal de la sous-alimentation de la population rurale, critique l'emploi de la margarine par la population rurale, et émet le vœu que l'enseignement de l'hygiène soit étendu à tous les établissements d'instruction); Dewals (qui combat les opinions émises par plusieurs orateurs, demande certaines précisions, insiste pour que l'on

Budgets. SANTÉ PUBLIQUE (*exercice* 1937) (*suite*)

fasse l'éducation des masses en matière d'alimentation; termine en demandant que les enfants naturels soient protégés); Rombaut (qui demande une inspection sévère des denrées alimentaires et surtout du lait, puis parle de l'éducation physique); Harmegnies (qui revient sur la question de l'inspection médicale scolaire, puis demande que le ministre hâte la liquidation des subsides revenant aux commissions d'assistance publique); Ohn (qui plaide la cause des mécaniciens-dentistes à qui il est défendu de faire de la prothèse); Rogister (qui plaide la cause des orphelins indigents); Hans (qui prie le ministre de renforcer ses bureaux techniques qui sont encombrés de dossiers); Goffin (qui estime que la création du ministère de la santé publique a été accueillie avec sympathie et fait une suggestion en ce qui concerne les centres régionaux de consultations prénatales et d'accouchements; parle de l'inspection scolaire, de la lutte contre la tuberculose et de la création d'œuvres pour la préservation de l'enfance); Crokaert (qui proteste contre la hâte mise à la discussion de budgets importants, demande que certains fonctionnaires soient plus prudents dans leurs écrits, estime que le nombre de médecins, dentistes et infirmiers est insuffisant et qu'un immense effort est nécessaire); Demoulin (qui renonce à la parole, déclarant qu'il présentera ses observations directement au ministre); J.-J. De Clercq (qui se joint à la protestation de M. Crokaert au sujet de la hâte imposée au Sénat, puis demande que le ministre s'en tienne à la politique de la liberté subsidiée et insiste pour que les mutualités puissent créer des dispensaires autonomes); Joachim (qui parle de l'état sanitaire des petites communes rurales); Rutten (R. P.) (qui regrette la hâte apportée à cette discussion, demande avec M. Jauniaux une augmentation de crédit pour l'Œuvre nationale contre le cancer et parle de la question de la médecine préventive); Lalemand (qui parle des sports, et plus spécialement du football, et s'occupe des concours de pronostics que le gouvernement pourrait exploiter à son profit); Van Dieren (qui critique le rapport de M. Renard, exprime ses appréhensions devant la politique qui sera suivie, demande si le plan de Man ne sera pas appliqué dans le domaine de l'hygiène, critique la présence de certaines personnalités dans les services directeurs de ce ministère et invite les catholiques à la prudence; estime en terminant que l'Etat doit servir l'individu et non pas ce dernier être au service de l'Etat); Bourguignon (qui justifie et commente l'expression « cheptel humain » dont il s'est servi la veille et qui lui a été reprochée par M. Pholien), p. 781 à 810. — Interr. de M. Wauters, m. s. p., Pholien (qui précise des observations qu'il a faites au sujet de l'Œuvre du Calvaire, à Bruxelles), Mlle Baers, MM. Jauniaux, R. Desmedt, Criquelion, Ronvaux, Renard, rapp., p. 785, 788, 789, 791 à 793, 799, 803, 806. — M. Pholien répond encore aux observations de M. Bourguignon, p. 810. — Discours de M. Wauters, m. s. p., qui répond aux observations présentées par les orateurs, p. 810 à 813. — Interr. de MM. J.-J. De Clercq, Pholien, Van Overbergh, p. 810 à 813. — M. le comte de Grunne pose une question au ministre au sujet de la réservation de terrains dans le but d'être utilisés pour le sport ou le scoutisme, p. 813. — M. Pholien fait encore trois brèves observations, p. 813. — La discussion générale est close.

Discussion des articles du tableau.

Art. 1 à 16. Adoptés sans observations, p. 813. — Voir l'annexe à la séance du 17 février 1937.

Art. 17. M. le président rappelle un amendement de la commission augmentant les crédits en faveur de la culture physique et des sports, p. 813, 814. — M. Renard, rapp., défend l'amendement de la commisison, p. 814. — M. Wauters, m. s. p., regrette de ne pouvoir accepter l'amendement, mais espère que, dans le courant de l'année, il pourra être donné satisfaction à la commission, p. 814. — L'amendement n'étant pas appuyé tombe et l'article 17 est adopté, p. 814. — Voir l'annexe comme ci-dessus.

Art. 18. Adopté sans observations.

Art. 19. M. le président indique un amendement de Mme Spaak en faveur de l'enfance et un sous-amendement de M. Boon à l'amendement de Mme Spaak, p. 814. — M. Renard, rapp., déclare que la commission s'est ralliée à l'amendement proposé par Mme Spaak, mais a rejeté le sous-amendement de M. Boon, p. 814. — M. Wauters, m. s. p., déclare à nouveau ne pouvoir accepter aucun amendement comportant une augmentation de dépenses, p. 814. — Sont entendus : Mme Spaak et M. Boon, qui insistent sur leur amendement, p. 814, 815. — Observations de M. Van Overbergh au sujet de subsides ultérieurs éventuels, p. 815. — M. Wauters, m. s. p., se déclare d'accord avec la déclaration de M. Van Overbergh, p. 815.

Art. 20 à 24. Adoptés sans observations, p. 815. — Voir l'annexe à la séance du 17 février des *Annales parlementaires* du Sénat.

L'article unique du projet de loi contenant le budget est adopté sans observation, p. 815.

Discours de M. J.-J. De Clercq, qui motive le vote affirmatif de son groupe, p. 823.

Budgets. SANTÉ PUBLIQUE (*exercice* 1937) (*suite*)

L'ensemble du projet de loi est adopté par 109 voix contre 15 et 3 abstentions, p. 824 (18 février 1937). — Se sont abstenus : MM. De Hasque, le comte de Grunne et Devos (Joris), p. 824. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

SÉNAT. — V. Chambres législatives-Sénat : Dotation sénatoriale.

TRANSPORTS.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-XVIII : Projet du gouvernement.
N° 13. Amendements du gouvernement.
N° 49. Amendements du gouvernement (2e série).
N° 59. Rapport de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes.

Ann. — Dépôt du rapport par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 327 (10 décembre 1936).

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. le président annonce que ce budget sera examiné le jeudi de la semaine suivante, p. 333.

Motion d'ordre de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., qui demande, le rapport venant seulement d'être distribué, que ce budget ne soit pas entamé le lendemain, p. 337. — M. Bouilly appuie cette demande, p. 337.

Discussion générale de ce budget auquel est jointe une interpellation de M. Devos au sujet du refus répété de la S. N. C. F. B. de se joindre à l'avis de la commission consultative près du ministre de l'intérieur, instituée par arrêté royal du 12 janvier 1925 et au sujet de la mauvaise volonté avec laquelle cette entreprise concessionnaire de services publics sous la surveillance et le contrôle de l'Etat observe l'intention du législateur dans l'application des lois et arrêtés pris en faveur des invalides de guerre.

Au moment où le premier orateur va prendre la parole, M. le comte de Grunne déclare que son groupe ne discutera pas ce budget devant « un tel ministre », p. 576. — M. le président propose la censure contre le comte de Grunne pour les paroles qu'il vient de prononcer, p. 576. — Le groupe rexiste quitte la salle.

Discussion générale.

Discours de M. Hanquet, qui parle de la coordination des transports et émet quelques suggestions pratiques, notamment en matière de batellerie, de grands travaux; insiste pour que la réduction des tarifs de transports soit continuée, leur vie durant, aux pères et mères de familles nombreuses, p. 576 à 578.

Fait personnel de M. Jaspar, m. t., qui se défend contre les insinuations et accusations dirigées contre lui dans une certaine presse, p. 581, 582. — De violentes interruptions hachent le discours du ministre des transports; M. Coole demande la parole pour une motion d'ordre; M. De Mont demande la parole pour un fait personnel, p. 582. — Le tumulte étant à son comble, M. le président suspend la séance, p. 582.

La séance est reprise et M. le président insiste une fois de plus pour que les membres de l'assemblée s'efforcent de conserver leur calme et d'éviter les incidents dans l'intérêt du prestige parlementaire; M. le président prie en particulier M. De Mont de ne pas insister au sujet des termes qui auraient été employés à son égard, ni le bureau, ni la sténographie n'en ayant eu connaissance, p. 582. — M. De Mont insiste afin que M. Clays retire l'expression dont il s'est servi à son égard; M. le président répète que ces paroles n'ont pas été prononcées publiquement, p. 582, 583. — Observations de M. De Mont et Coole (qui demande à nouveau la parole pour une motion d'ordre), p. 583. — L'incident est clos.

Reprise de la discussion d'ensemble du budget et de l'interpellation.

Discours de M. Jaspar, m. t., qui expose devant le Sénat un tableau de l'activité du département des transports et le met au courant des différents problèmes qui sont de nature à soulever les critiques et les observations des orateurs qui prendront la parole, p. 583 à 591. — Interr. de MM. Bouilly, Renard, Catteau, Van Overbergh, Van Dieren, p. 583 à 585, 590.

Reprise de la discussion du budget, de l'interpellation de M. Devos et d'une interpellation de M. de Spot sur la concession des buffets à bord des malles.

Discours de M. Vandewiele, qui attire l'attention du ministre sur la question du trafic ferroviaire et demande que les relations soient améliorées, p. 594 à 596. — Discours de MM. P. De Smet (qui expose le point de vue de la droite en ce qui concerne certains problèmes des transports et préconise certaines initiatives qu'il indique); Catteau (qui félicite le rapporteur, parle de la marine marchande, rend hommage, au nom du groupe libéral, aux victimes de la récente catastrophe aérienne de la ligne Belgique-Congo; demande ensuite que

Budgets. TRANSPORTS (*exercice* 1937) *et interpellation jointe* (*suite*)

des statistiques soient établies, parle de la coordination des transports, de la jonction Nord-Midi, des concours pour l'urbanisation de certaines gares; termine en exprimant la confiance de son groupe au ministre des transports); Rolanc (qui commence par protester contre l'interversion de l'ordre des orateurs inscrits et les incidents créés par certains membres, puis répond au discours de M. Catteau et intervient notamment en faveur de la région du Centre, puis parle de l'aeronautique, du tourisme, du renouvellement du matériel et termine en déclarant que son groupe votera le budget et fait confiance au ministre); De Maeght (qui rend hommage au rapporteur, puis s'occupe de la question du tourisme), p. 595 à 613. — Interr. de MM. le comte de Barre d'Erquelinnes Van Overbergh, Jaspar, m. t., Renard, Hans, p. 604 à 610.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. le président rappelle le grand nombre d'orateurs encore inscrits et propose de limiter le temps de parole des orateurs non mandatés à dix minutes, p. 626. — Assentiment du Sénat.

Reprise de la discussion du budget, de l'interpellation de M. Devos et d'une interpellation de M. de Spot sur la concession des buffets à bord des malles.

Discours de MM. Bouilly (qui traite, en ordre principal, la question de l'autonomie de la Société nationale des Chemins de fer belges et des rapports entre le ministre des transports et cette société, critique le système d'exploitation employé par la Société nationale, la vente de wagons hors d'usage, les bibliothèques des gares, puis plaide la cause de certains agents); le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp. (qui répond aux observations présentées par plusieurs orateurs, notamment en ce qui concerne les pensions, les tarifs d'exploitation les réductions accordées ou à accorder et termine en exprimant sa confiance au ministre); Olyff (qui envisage les mesures à prendre pour contrebalancer la concurrence faite par l'autobus aux chemins de fer, examine certains postes de dépenses de la Société nationale des Chemins de fer belges parle des crédits en faveur de la marine et de la situation de la marine marchande ainsi que de l'aéronautique); Devos (qui développe son interpellation en faveur des invalides de guerre agents de la Société nationale des Chemins de fer belges); Van Hoestenberghe (qui parle en faveur de l'industrie de la pêche et des communications ferroviaires entre Bruges et Zeebrugge), p. 687 à 700. — Interr. de MM. Rhodius, Harmegnies, Jaspar, m. t., p. 692, 694, 695.

M. le président annonce que ce budget doit être terminé le lendemain quelle que soit l'heure, et qu'il y a encore 27 orateurs inscrits, p. 700.

Reprise du débat.

M. de Spot développe son interpellation relative à la concession des buffets à bord des malles, p. 704 à 707.

M. le président fait remarquer à ce moment que les orateurs encore inscrits ne sont pas mandatés et que, par conséquent, leur temps de parole est limité à dix minutes, p. 707.

Discours de MM. Moulin (qui déplore le peu de pouvoir dont l'Etat dispose vis-à-vis de la Société nationale des Chemins de fer belges, demande de meilleures communications entre le Tournaisis et le centre du pays, l'agrandissement de la gare de Leuze et appuie les réclamations des combattants et déportés au sujet de la loi du 3 août 1919); Bologne (qui demande pour les voyageurs de commerce les mêmes avantages que ceux dont jouissent les ouvriers; parle du tourisme et des mesures pour le favoriser et demande de meilleures communications pour la ville de Liége); Lalemand (qui se fait une fois de plus l'interprète des revendications de la Fédération nationale des invalides du travail et de la paix); Renard (qui s'occupe des pensions du personnel des chemins de fer, du port de Vilvorde, de l'industrie de la pêche, de l'industrie hôtelière et demande qu'on coordonne l'enseignement en cette matière); Gravez (qui traite une question relative à la police du roulage, demande la réfection de nombreuses routes provinciales, communales et vicinales, réclame une meilleure signalisation pour parer aux dangers des passages à niveaux, parle enfin du service médical de la Société nationale des Chemins de fer belges et demande de meilleures communications sur la ligne Bruxelles-Alost-Gand); Orban (qui insiste en faveur de la suppression du droit de péage pour les tunnels sous l'Escaut et annonce un amendement à ce sujet); Devos (qui défend les droits et les intérêts du personnel de ce département, notamment en ce qui concerne les droits acquis, la pension, etc.); Rutten (R. P.) (qui intervient en faveur du personnel de ce département, notamment en ce qui est relatif aux agents du service de pilotage, et ceux qui sont employés sur la ligne Ostende-Douvres; plaide la cause du personnel de l'aéronautique et attire l'attention du ministre sur le retard apporté à dédommager certains créanciers de l'Etat ayant acheté des titres de la Société de Welkenraedt; critique la nomination d'éléments étrangers aux cadres); Vander Stegen (qui appuie les considérations émises par le comte de la Barre d'Erquelinnes dans son rapport en ce qui concerne la gestion de la Société nationale des Chemins de fer belges; propose la constitution d'un comité des ports); Heyndels (qui s'oppose à ce que la

Budgets. TRANSPORTS (*exercice* 1937) *et interpellation jointe* (*suite*)

charge des pensions soit supportée par l'Etat, parle de la rationalisation des services, des salaires, etc.); Sobry (qui attire l'attention sur l'insuffisance des communications entre Dixmude et Nieuport); Hans (qui parle de la suppression du passage à niveau de Braine-l'Alleud); Finné (qui attire l'attention du ministre sur les opérations de la Société intercommunale pour les voies d'accès au champ d'aviation d'Evere); Bossuyt (qui défend son amendement en faveur du maintien de la réduction de tarif aux enfants de familles nombreuses); Beeckx (qui traite la question du passage gratuit entre les deux rives de l'Escaut à Anvers); Leurquin (qui demande que la gare d'Ottignies soit mieux aménagée, ainsi que de meilleures communications pour les habitants de la région de Gembloux-Perwez-Ramillies, etc.; parle également de la mauvaise exploitation des lignes concédées aux vicinaux); Vandenbulcke (qui parle du trafic de voyageurs entre Ypres et Roulers); Mme Maréchal (qui intervient en faveur de l'industrie de la pêche maritime); MM. Volckaert (qui demande des explications au sujet de l'emploi des sommes prévues au budget pour la propagande touristique); Carton de Tournai (qui appuie l'amendement présenté par MM. Bossuyt et consorts en faveur des réductions de tarif aux familles nombreuses); Van Dieren (qui traite, en ordre principal, la question de la situation linguistique au département des transports, puis demande des améliorations dans le service sur certaines lignes qu'il indique), p. 707 à 724. — Observations de MM. Jaspar, m. t., le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., p. 710, 711, 715, 722 à 724. — Discours de M. Jaspar, m. t., qui répond aux orateurs ainsi qu'aux interpellations de M. Devos et de M. de Spot, p. 724 à 728. — Interr. de MM. Van Dieren, Bouilly, Van Overbergh (qui déclare que la droite appuie l'amendement de M. Bossuyt), Volckaert, Devos, Lalemand, Rutten, Hans, p. 725 à 728. — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., demande une explication au ministre en ce qui concerne une controverse juridique qu'il a signalée dans son rapport, p. 728. — M. Jaspar, m. t., déclare qu'il s'agit là d'un problème qui regarde le gouvernement tout entier, p. 728. — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes demande que le cas soit soumis à une commission de juristes, et M. Jaspar, m. t., se déclare d'accord, p. 728. — La discussion générale est close.

Discussion des articles du tableau.

Art. 1 à 23. Adoptés sans observations avec les amendements du gouvernement, p. 728. — V. l'annexe à la séance du 10 février 1937.

Art. 24. M. le président rappelle un amendement de M. Orban relatif à la suppression du droit de péage aux tunnels sous l'Escaut, p. 728. — L'amendement n'étant pas appuyé tombe et l'article 24 est adopté, p. 728.

Art. 25 à 37. Adoptés sans observations, avec les amendements du gouvernement, p. 728. — V. l'annexe à la séance du 10 février.

Art. 38. M. le président rappelle l'amendement de MM. Bossuyt et consorts en faveur des familles nombreuses, p. 728. — M. le baron de Dorlodot estime que l'amendement est appuyé par tout le Sénat; MM. de la Barre d'Erquelinnes, rapp., et Volckaert estiment que l'on peut faire confiance au ministre, p. 728. — L'amendement est retiré et l'article 38 est adopté, p. 729.

Articles du projet de loi.

Art. 1 à 5. Adoptés sans observations, p. 729.

M. le président rappelle que M. Orban avait proposé un article 6 dont il donne lecture et fait remarquer que cet article vient à tomber, par suite du rejet de l'amendement de M. Orban à l'article 24 du budget, p. 729.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 107 voix contre 21 et une abstention, p. 737 (11 février 1937). — S'est abstenu : M. le comte de Grunne, p. 737. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

TRAVAIL ET PRÉVOYANCE SOCIALE.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-XIII. Projet transmis par la Chambre des représentants. Par décision de la Chambre, les articles 2, 3 et 4 sont disjoints et forment un projet, relatif aux estropiés et mutilés, sous le n° 33.

N° 83. Rapport de M. J.-J. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 26 novembre 1936, p. 394. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 138.

Dépôt du rapport par M. J.-J. De Clercq, p. 394 (22 décembre 1936).

Budgets. TRAVAIL ET PRÉVOYANCE SOCIALE (*exercice* 1937) (*suite*)

Discussion générale de ce budget auquel sont jointes deux interpellations : a) de M. le comte de Hemricourt de Grunne, sur : 1° l'application de la semaine de quarante heures dans les industries où le travail est effectué dans des conditions insalubres, dangereuses ou pénibles; 2° les promesses faites par le gouvernement au cours des séances du 27 juin ainsi que du 3 juillet 1936; *b) de M. Spreutel sur : 1° la fermeture des laminoirs de Jemappes; 2° le chômage partiel aux laminoirs de Nimy, faute de matières premières; le chômage qui ne manquera pas d'atteindre d'autres établissements métallurgiques.*

Au moment où la discussion d'ensemble va s'ouvrir, M. Spreutel demande à pouvoir développer immédiatement son interpellation, p. 818. — Observations de MM. le président (qui rappelle la décision prise de joindre les interpellations au budget), Van Isacker, m. af. éc. (qui accepte la discussion immédiate); J.-J. De Clercq (qui demande de respecter la décision prise); Bouilly (qui appuie la demande d'urgence), p. 818. — Le Sénat décide d'entendre immédiatement l'interpellation, qui est, par conséquent, disjointe du budget, p. 818.

M. le président annonce que M. Van Isacker, m. af. éc., remplace temporairement M. Delattre, m. t. p. e., empêché au début de la séance, p. 818.

Discussion d'ensemble du budget et de l'interpellation de M. le comte de Hemricourt de Grunne.

Discours de M. Lohest, qui, au nom de la droite, expose la position doctrinale et pratique de ce groupe qui votera le budget en discussion, mais émet certaines critiques au sujet de la complexité inextricable des lois sociales, ainsi qu'en ce qui concerne les dispositions légales en matière de mutualité, les charges des assurances sociales, etc., puis expose dans ses grandes lignes le programme social du bloc catholique, p. 827 à 831.

M. le président donne la parole à M. Coole; M. Demarré propose de remettre la suite du débat au mardi suivant et motive sa proposition, qui est admise, p. 831.

Au moment de la reprise, M. le président signale qu'il y a encore 33 orateurs inscrits et que la discussion devrait être terminée le lendemain soir, p. 834.

Reprise de la discussion d'ensemble.

Discours de MM. Coole (qui rend hommage au rapporteur, estime que le gouvernement pourra trouver d'utiles directives, pour les réformes à introduire, dans le rapport de la commission syndicale, puis présente des observations relatives aux pensions de vieillesse et à l'accord franco-belge à ce sujet, aux ouvriers frontaliers, aux allocations familiales, à l'Office national du placement et du chômage, aux commissions des réclamations, à la réforme de l'inspection du travail, à la semaine des quarante heures, et au manque de main-d'œuvre spécialisée, notamment en Flandre); Henricot (qui étudie l'orientation donnée à la politique sociale du ministère du travail, orientation qui s'accentue, à son avis, vers la réalisation de l'entièreté du programme socialiste, ne tenant pas compte des réalités de notre situation économique et du respect de la liberté d'association et développe ce point de vue; estime que l'arrêté royal réglant l'attribution des subsides aux mutualités doit être revisé, parle ensuite de la charge des pensions, de l'inspection du travail et du contrôle des appareils de levage, rappelle que de nombreuses usines métallurgiques sont menacées de chômage partiel par suite du manque de coke et demande des mesures pour parer à cette situation); Boon (qui déclare ne pas être entièrement d'accord avec le rapporteur, examine les rapports qui devraient exister entre les employeurs et employés et développe la manière dont les intérêts de chacun pourraient être sauvegardés; annonce que son groupe réclamera l'organisation professionnelle qu'il appelle « corporatisme »; fait diverses observations au sujet des mutualités, des allocations familiales, notamment aux familles nombreuses, des congés payés, des lois d'assurance-chômage et demande la simplification des lois sociales); R. Desmedt (qui déclare que les catholiques se réjouissent lorsque le progrès social fait un pas en avant, estime que la législation sociale doit intervenir surtout en faveur des vieillards, des malades et de ceux qui ont la charge d'une famille nombreuse; parle ensuite de la lutte contre la pornographie, et de l'octroi du subside en matière d'habitations à bon marché); Mme Maréchal (qui, en sa qualité d'interprète de l'opposition, rend hommage au rapporteur; puis traite quelques points importants en matière de chômage, notamment en ce qui concerne le chômage de la jeunesse, le minimum de salaire, les lacunes de la loi sur les congés payés, la liberté syndicale et les droits des petits syndicats, les subsides en faveur de la chirurgie et surtout pour la lutte contre le cancer; traite le problème du travail des femmes, en particulier de la femme mariée, estime que l'Etat ne devrait pas prendre à son service des femmes dont le mari est occupé déjà par l'Etat, puis intervient en faveur de l'industrie dentellière); M. de Fraipont (qui attire l'attention du

Budgets. TRAVAIL ET PRÉVOYANCE SOCIALE (*exercice* 1937) *et interpellations jointes* (*suite*)

ministre sur l'effet désastreux, pour la grande industrie métallurgique et charbonnière, de la mainmise des banques sur les conseils d'administration; attire ensuite l'attention sur la situation de la petite et moyenne industrie métallurgique, qui se voit obligée de refuser des commandes importantes, faute de matières premières), p. 834 à 854. — Observations de MM. Delattre, m. t. p. s., le président (au sujet des nombreuses interruptions), p. 844, 846, 847.

Discours de M. J.-J. De Clercq, rapp., qui estime que, en matière de législation sociale, les différents groupes sont d'accord quant au but à atteindre, sans l'être quant aux moyens pour y arriver; étudie la conception du département au sujet de la mission de l'Etat dans le domaine social, estime qu'il n'y a pas place dans le programme de l'Etat ni pour l'affirmation d'une orientation vers l'étatisme, ni pour sa réalisation, et que le but à atteindre est de simplifier, coordonner et codifier la législation sociale; développe ce point de vue et fait diverses suggestions, notamment en ce qui concerne certains arrêtés-lois qu'il critique, p. 856 à 862 et 864 à 867.

Fait personnel de M. Boon, M. Jauniaux ayant mis en doute l'exactitude d'un texte qu'il a cité la veille dans son discours, p. 864. — L'incident est clos.

Reprise de la discussion.

Discours de M. Jauniaux, qui se félicite des déclarations contenues dans le discours de M. Lohest; s'occupe du problème des pensions, des classes moyennes, des mutualités, demande l'octroi d'un subside de 100 fr. dès la naissance du 1er enfant, et déclare qu'il votera le budget avec joie, p. 867 à 870.

Motion d'ordre de M. le comte de Grunne, qui demande à pouvoir développer son interpellation avant 5 heures, p. 870, 871. — M. le président déclare que M. le comte de Grunne aura la parole après le discours de M. Guinotte, p. 871.

M. Noël fait un rappel au règlement, estimant qu'un orateur de son groupe a le droit de parler avant le comte de Grunne, p. 871. — M. le président déclare que M. Minnaert, orateur du groupe communiste, aura la parole au cours de la séance, p. 871. — L'incident est clos.

Reprise de la discussion.

Discours de M. Guinotte, qui s'occupe de la réorganisation de l'inspection du travail et critique certaines mesures prises en cette matière; estime qu'une fois de plus on recourt à l'étatisation, p. 871 à 874. — Observations de MM. J.-J. De Clercq, rapp., Delattre, m. t. p. s., p. 873. — M. le président annonce que la parole est à M. le comte de Grunne pour développer son interpellation et que la discussion du budget sera reprise immédiatement après, p. 874.

Reprise de la discussion du budget.

Discours de MM. Roland (qui déclare que le groupe socialiste s'associe à l'hommage rendu par le rapporteur aux victimes de la catastrophe de La Bouverie, mais marque son désaccord avec le passage ayant trait à l'inspection du travail et à la prévention des accidents; traite particulièrement cette dernière question et pose une question au ministre au sujet des usines qui sont obligées de refuser des commandes de l'étranger); Van Laerhoven (qui attire l'attention sur le grand nombre d'ouvriers victimes du caractère limitatif de la loi sur les maladies professionnelles, puis signale les imperfections des lois de cadre relatives à la semaine de quarante heures et aux congés payés); Moulin (qui intervient en faveur des estropiés, des chômeurs et des vieux pensionnés); Gabriel (qui, au nom de la droite, traite la question des pensions et de la modification qu'il est question d'introduire dans la loi; demande s'il n'est pas possible d'assimiler les malades aux chômeurs pour ce qui concerne le montant des versements et parle des enfants infirmes et estropiés); Hans (qui demande que l'inspection du travail soit renforcée dans l'industrie du bâtiment, notamment en ce qui concerne les huit heures de travail); Lalemand (qui parle de la situation des estropiés âgés de plus de quarante ans et de ceux arrivés à l'âge de la pension de vieillesse; traite également quelques autres cas spéciaux en matière de pensions de vieillesse), p. 878 à 885. — Observations de M. Rutten, p. 879, 881, 885.

M. le président propose de clore la liste des orateurs et le Sénat marque son accord, p. 885. — La suite du débat est remise à la séance suivante, p. 885.

Reprise de la discussion.

M. le président rappelle que le débat doit être épuisé ce même jour, p. 896.

Discours de M. Minnaert, qui appelle l'attention du ministre sur la détresse des bénéficiaires de pensions de vieillesse, notamment pour les femmes vivant séparées de leur mari; parle ensuite du chômage, estimant que le secours-chômage est insuffisant, surtout pour les familles nombreuses, de l'application de la loi des quarante heures, principalement dans les mines et dans l'industrie chimique, des estropiés et mutilés, en particulier des mineurs estropiés, critique le programme des rexistes et des nationalistes flamands et

Budgets. TRAVAIL ET PRÉVOYANCE SOCIALE (*exercice* 1937) *et interpellations jointes* (*suite*)

annonce que le groupe communiste ne votera pas le budget, p. 869 à 900. — Observations de M. le président au sujet des interruptions et de M. le comte de Grunne, qui demande la parole, p. 899.

Fait personnel de M. le comte de Grunne, qui proteste contre des paroles injurieuses lancées à son adresse par M. Van Roosbroeck et fait diverses observations, p. 900. — M. le président déplore les expressions malveillantes lancées par des membres dans un moment d'énervement; engage ensuite M. Van Roosbroeck à retirer l'expression dont il s'est servi p. 900. — M. Van Roosbroeck s'explique au sujet des paroles qu'il a employées et M. le président déclare que ses explications sont inadmissibles et inflige un rappel à l'ordre à M. Van Roosbroeck, p. 900. — M. Van Roosbroeck déclare retirer, par déférence pour le président, les termes dont il s'est servi et le rappel à l'ordre n'est pas maintenu, p. 900, 901. — L'incident est clos.

Reprise du débat.

Discours de M. Delattre, m. t. p. s., qui commence par remercier la commission de la sollicitude qu'elle a montrée à l'égard des victimes de la catastrophe de La Bouverie, puis répond aux observations présentées par les différents orateurs, p. 901 à 914. — Interr. de MM. J.-J. De Clercq, Jos. De Clercq (qui pose une question au ministre), Boon, Van Dieren, Moulin, Roland, L. Bernard, Harmegnies, p. 903 à 906, 908 à 910, 913. — Observations de MM. le président, Volckaert, Delattre, m. t. p. s., au sujet de la suite du débat, p. 915. — Discours de M. Van Dieren, qui parle de l'organisation du contrôle médical des jeunes apprentis et du contrôle sur l'examen préventif; de la Société de médecine préventive, notamment en ce qui concerne la nomination de M. Imianitoff; émet diverses critiques; demande que le ministre rapporte l'arrêté ministériel par lequel le contrôle des subsides et la surveillance du contrôle médical préventif ont été confiés à la Société de médecine préventive; déclare que cette société ne peut avoir la confiance des catholiques, p. 915 à 920. — Interr de MM. J.-J. De Clercq, Delattre, m. t. p. s., p. 917, 919. — Discours de M. Delattre, m. t. p. s., qui répond à M. Van Dieren, p. 920, 921. — Interr. de MM. J.-J. De Clercq, rapp. Coenen, Van Dieren, p. 920, 921. — Discours de MM. Van Roosbroeck (qui combat les cumuls, parle du mode de calcul des traitements au département du travail et de la prévoyance sociale, critique certains points défendus par le rapporteur en ce qui concerne les conseils de prud'hommes et parle des élections prud'homales); Harmegnies (qui traite la question des pensions en général et spécialement en ce qui concerne les employés, les mineurs, puis parle des primes aux constructeurs d'habitations à bon marché et de la remise de la contribution foncière à leur profit); Devaux (qui fait des observations au sujet des pensions de vieillesse et signale certaines situations lamentables; traite ensuite la question des mutualités); Dewaele (qui s'occupe des conditions d'assurance des ouvriers travaillant à domicile, du taux de certains salaires industriels et cite différents cas d'exploitation des ouvriers; prie le ministre de faire une enquête à ce sujet), p. 924 à 928. — Observations de MM. Lohest, J.-J. De Clercq, Finné, Gits, p. 925, 928. — Discours de MM. Bossuyt (qui traite la question des allocations familiales dans les familles dont les enfants n'ont pas encore d'occupation, et propose une modification à l'article 52 des lois coordonnées sur la matière; signale le préjudice causé à certaines catégories de travailleurs par le vote de la loi sur les congés payés; termine en s'occupant de l'inspection du travail, notamment en Flandre occidentale et se déclare partisan de la réduction de la durée du travail); Servais (qui marque l'accord complet de l'ensemble des catholiques sur la politique sociale telle qu'elle a été définie par MM. Lohest et J.-J. De Clercq; préconise l'octroi d'allocations familiales aux non-salariés; plaide la cause des classes moyennes, notamment en matière de rente de vieillesse, et demande certaines réformes en leur faveur); L. Bernard (qui parle notamment de l'octroi de primes pour la construction d'habitations à bon marché); Rogister (qui présente quelques observations au sujet de l'interprétation donnée par le département à la loi sur les huit heures et notamment à l'article 13, concernant les majorations de salaires pour heures supplémentaires); Ronvaux (qui appelle l'attention du ministre sur la situation des salariés des exploitations agricoles); Mlle Baers (qui attire l'attention sur l'inspection du travail, sur le travail des femmes, en particulier des employées, examine les conditions de ce travail et leurs conséquences, la question des salaires, etc.), p. 932 à 938. — Observations de MM. Ronvaux, Boon, Mme Maréchal, M. Delattre, m. t. p. s. (qui répond à une question de Mlle Baers relative à l'établissement d'une enquête concernant le travail des femmes mariées), p. 935 à 938. — Discours de M. Delattre, m. t. p. s., qui répond aux observations présentées, et en particulier à l'interpellation de M. le comte de Grunne, p. 938 à 948. — Interr. de MM. J.-J. De Clercq, rapp., Rogister, le comte de Grunne, Van Dieren, p. 939 à 943, 946, 947. — M. le comte de Grunne demande à pouvoir répondre au ministre, comme interpellateur; M. le président déclare que M. de Grunne aura la parole ultérieurement, p. 948.

Budgets. TRAVAIL ET PRÉVOYANCE SOCIALE (*exercice* 1937) *et interpellations jointes (suite)*

Discours de M. Demoulin, qui attire l'attention du ministre sur la pénible situation des veuves et orphelins, puis parle de la silicose dans les diverses industries et du retard dans la parution d'un arrêté royal donnant la liste des industries où ces maladies donnent lieu à réparation; demande ensuite l'amélioration de la condition des anciennes victimes du travail et des estropiés, p. 948 à 950. — Observation de M. Delattre, m. t. p. s., p. 949.

Motion d'ordre de M. le comte de Grunne, qui propose de remettre au lendemain la suite du débat, p. 950. — M. le président estime préférable de terminer la discussion ce jour-là et de remettre au lendemain l'amendement de M. Van Dieren, tout en proposant d'entendre encore ce jour même le comte de Grunne, p. 950. — L'incident est clos.

Reprise du débat.

Discours de MM. Bourguignon (qui combat les opinions émises par certains membres en ce qui concerne la médecine préventive, la mutualité et l'inspection du travail, puis parle du problème des maladies professionnelles); le comte de Hemricourt de Grunne (qui renouvelle les questions qu'il a posées au ministre et estime que, vu le peu de membres encore en séance, la séance aurait dû être levée); J.-J. De Clercq, rapp. (qui analyse la réponse donnée par le ministre à certaines questions importantes et demande une réponse à quelques points particuliers), p. 950 à 955. — La discussion générale est close.

Discussion des articles du tableau.

Art. 1er. Adopté sans observations, p. 961. — V. l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 10 novembre 1936.

Art. 2. M. le président en donne lecture ainsi que d'un amendement de M. Van Dieren portant réduction du crédit prévu au 5°, p. 961. — Discours de M. Van Dieren, qui défend son amendement, fait diverses observations et prie la droite de le voter, p. 961 à 963. — Pendant ce discours, de violentes interruptions s'élèvent, notamment sur les bancs communistes et socialistes; M. Noël, notamment, ayant estimé que c'est une lâcheté d'attaquer des absents, se voit infliger un rappel à l'ordre, p. 963. — Discours de M. Delattre, m. t. p. s., qui prie le Sénat de rejeter l'amendement de M. Van Dieren, puis répond à celui-ci, p. 963 à 965. — Interr. de MM. Van Dieren, Devos, Vigneron, p. 964, 965. — Sont encore entendus MM. Van Overbergh (qui estime que la question qui se pose est le monopole accordé à la Ligue nationale de médecine préventive et demande que cette question soit réexaminée); J.-J. De Clercq (qui rappelle que la question intéresse non seulement les mutualités mais aussi la tutelle sanitaire); Delattre, m. t. p. s. (qui déclare avoir accordé le monopole à la ligue parce que c'est le seul organisme existant, estime pouvoir donner satisfaction à MM. J.-J. De Clercq et Van Overbergh et prie à nouveau le Sénat de ne pas admettre l'amendement), p. 965. — M. J.-J. De Clercq se déclare satisfait de la réponse du ministre et annonce un vote affirmatif sur le budget et un vote néagitf sur l'amendement, p. 965. — M. Van Dieren demande l'appel nominal sur son amendement et l'amendement est rejeté par 112 voix contre 19 et 1 abstention, p. 965, 966. — S'est abstenu : M. Vos (Herman), p. 966. — L'article 2 est adopté, p. 966.

Les articles 3 à 52 sont adoptés sans observations, p. 966. — V. l'annexe à la séance du 10 novembre des *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants.

L'article unique du projet de loi contenant le budget est adopté sans observations, p. 966.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 112 voix contre 22 et 1 abstention, p. 966 (3 mars 1936). — S'est abstenu : M. de Fraipont, p. 966. — Le projet est soumis à la sanction royale.

TRAVAUX PUBLICS ET RÉSORPTION DU CHOMAGE.

Exercice 1937.

Doc. — N° 5-XI. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 88. Rapport de M. Van Belle.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 16 décembre 1936, p. 382. — Le budget est renvoyé à la commission des travaux publics.

Dépôt du rapport par M. Van Belle, p. 480 (24 décembre 1936).

Discussion générale de ce budget auquel est jointe celle du budget extraordinaire pour 1937, ainsi que l'interpellation de M. Vandenbulcke sur la nécessité économique du creusement du canal Ypres-Comines et sur les engagements pris jadis par le gouvernement et l'état actuel des négociations, ainsi que l'interpellation de M. Rogister sur les travaux dispendieux et contraires aux règles établies au ministère des travaux publics, entrepris au palais de justice de Liége.

Discours de MM. R. Bernard (qui, mandaté par le groupe socialiste, approuve le rapport, puis fait certaines observations relatives à la question du reclassement des routes, au problème des industries de la pierre et des questions qui s'y rattachent); Beauduin, rapporteur du budget extraordinaire (qui commente son rapport, puis estime que le budget extraordinaire contient de nombreux postes qui trouveraient mieux leur place au budget ordinaire et donne quelques exemples); le baron Nothomb (qui attire l'attention du ministre sur la question de la coordination entre la circulation routière et la circulation par fer, traite la question du tourisme, celle de la reprise des chemins intercommunaux par l'Etat et parle des traitements du petit personnel; estime que le département des travaux publics et celui des transports devraient fusionner et indique la manière dont il envisage cette réorganisation; traite ensuite le problème du canal Albert, examine en détail cette importante question et rappelle les obligations qui incombent à la Hollande dans la question des eaux de la Flandre), p. 1049 à 1059. — Observations de M. Merlot, m. t. p. et r. c., p. 1054. — Discours de MM. De Roo (qui remercie le ministre pour les améliorations apportées aux traitements du personnel inférieur, en particulier celui des voies navigables; demande d'autres améliorations dans la situation du petit personnel et indique diverses réformes indispensables en ce qui concerne les conditions de travail; attire l'attention du ministre sur les travaux à exécuter autour de Gand); Van Hoestenberghe (qui parle de certains grands travaux, notamment aux installations maritimes de Zeebrugge, puis demande avec insistance que le crédit de 18 millions prévu pour les bâtiments scolaires soit accordé sans distinction à l'enseignement libre comme à l'enseignement officiel); Demets (qui regrette le vote tardif du budget; demande la simplification dans la rédaction des cahiers des charges, félicite le ministre au sujet de l'effort déjà réalisé pour l'amélioration des routes, puis déplore le retard apporté à l'achèvement des travaux du canal de Charleroi et signale les inconvénients nombreux qui en résultent; rappelle l'utilité de la création d'un port industriel à l'aval de Vilvorde, ainsi que divers travaux qu'il indique, notamment le projet de boulevard de grande ceinture à l'ouest de Bruxelles); Olyff (qui approuve le discours prononcé la veille par M. le baron Nothomb, parle de la situation du personnel des ponts et chaussées, de celle des ingénieurs des mines, des ponts et chaussées, des télégraphes et téléphones, dont les traitements sont insuffisants; estime qu'il faut augmenter le petit personnel des ponts et chaussées, parle des améliorations à apporter au réseau routier dans le Limbourg, où de nombreux travaux d'urbanisation et de modernisation vont être nécessaires; demande au ministre d'étudier le grave problème de l'outillage économique du Limbourg et les questions qui s'y rattachent); Moulin (qui approuve la politique des grands travaux, dont il désire également l'application dans le Tournaisis, intervient en faveur de l'industrie cimentière, demande la construction d'une nouvelle écluse à Antoing et divers autres travaux nécessaires dans le Tournaisis); Lalemand (qui expose les doléances des patrons et des ouvriers de l'industrie de la pierre blanche et développe cette question); De Wilde (qui renonce à la parole, ayant obtenu satisfaction au sujet de l'examen de sa proposition de loi concernant l'entretien des digues par l'Etat); Gabriel (qui demande des mesures efficaces pour prévenir les inondations en Flandre et fait une observation au sujet du port de Gand); Servais (qui parle de certains travaux à exécuter à Namur, et attire l'attention du ministre sur la question si importante du pont de Namur; parle également de la situation du personnel administratif des services extérieurs des ponts et chaussées), p. 1062 à 1074. — Observations de M. Verbrugge, p. 1065. — Discours de M. P. De Smet (qui souligne les heureux effets de la politique économique suivie par le gouvernement en divers domaines; parle ensuite des travaux publics entrepris ou encouragés par l'O. R. E. C. et des problèmes délicats que soulève cette question et engage les membres du Sénat à voter les deux budgets); Rhodius (qui approuve le discours prononcé la veille par M. le baron Nothomb et fait siennes quelques-unes des observations qu'il a présentées, notamment au sujet du canal Albert et de la réduction du nombre des ministères; insiste en ce qui concerne la question des ponts et des passages à niveau dans la province de Namur, parle du réseau routier et de la compression des dépenses), p. 1086 à 1090. — Observations de M. Merlot, m. t. p. et r. c., p. 1089, 1090.

Au moment de la reprise de la discussion, M. le président rappelle que les orateurs non mandatés encore inscrits doivent limiter leurs discours à dix minutes, p. 1094.

Reprise de la discussion d'ensemble.

Discours de MM. Doutrepont (qui s'associe aux remerciements adressés au ministre par M. De Roo pour ce qui a été fait en faveur du personnel des voies navigables et demande encore diverses améliorations en faveur du petit personnel, puis signale les inconvénients qui résulteraient de la mise à exécution du projet tendant à transférer au parc de Woluwe le Jardin botanique de Bruxelles; demande que cette question soit étudiée et qu'une décision définitive soit prise); Ohn (qui attire l'attention sur les travaux projetés par le gouvernement pour l'épuration des eaux de la Vesdre et examine

Budgets. TRAVAUX PUBLICS ET RÉSORPTION DU CHOMAGE (*exercice* 1937) *et interpellations jointes* (*suite*)

les données de ce problème); Disière (qui s'occupe des travaux nécessaires en vue de canaliser les eaux de la Lomme, dans l'intérêt des communes de Jemelle et de Rochefort); Roland (qui attire l'attention sur la situation de la province de Hainaut au point de vue des travaux à y exécuter, notamment en ce qui concerne l'assainissement de la Haine, les travaux d'urbanisation à exécuter dans la région du Centre, puis insiste sur la question du canal maritime du Hainaut); Verheyden (qui traite la question de la pollution des eaux, en particulier de la Gette, puis parle du mauvais état de la voirie dans les communes rurales); Mullie (qui fait remarquer que le pont existant sur le canal de Roubaix à l'Espierre, sur la route Tournai-Courtrai, constitue un danger public et demande qu'il soit remplacé; signale également la question de l'intervention du département des travaux publics en faveur des routes communales rurales; déclare qu'il parlera, le cas échéant, du canal Ypres-Comines après l'interpellation de M. Vandenbulcke); Boon (qui attire l'attention sur la situation des entrepreneurs de travaux publics, insiste auprès du ministre pour qu'il donne satisfaction à M. Demets en ce qui concerne le canal de Charleroi et demande l'aide financière de l'O. R. E. C. pour les écoles professionnelles et industrielles); Sobry (qui appelle l'attention sur certains travaux dans les régions de « Veurne-Ambacht » et d'Ostende, en particulier pour le réseau routier; parle ensuite du pont de Snaeskerke et de son remplacement projeté, par un pont fixe); le comte de Grunne (qui déplore la hâte apportée à l'examen de ces budgets, en examine certains postes, critique la politique du parti socialiste en matière d'habitations ouvrières), p. 1094 à 1103.

Fait personnel de M. L. Bernard, qui proteste contre une affirmation produite par M. le comte de Grunne, p. 1103. — M. le comte de Grunne demande également la parole pour un fait personnel, p. 1103.

Reprise du débat.

Discours de M. le chevalier Dessain, qui déclare ne pas être d'accord sur un point du rapport de M. Beauduin, rapp., en ce qui est relatif à la question de la pollution des cours d'eau; estime que la question de l'eau potable doit être résolue sans délai, puis parle des inondations, p. 1103, 1104.

Fait personnel de M. le comte de Grunne, qui répond aux observations de M. L. Bernard concernant la question des habitations à bon marché, p. 1104.

MM. Vandenbulcke et Rogister développent leurs interpellations respectives, p. 1104 à 1107. — MM. Gillon et Mullie appuient l'interpellation de M. Vandenbulcke, p. 1106.

Reprise de la discussion du budget des travaux publics et du budget extraordinaire.

Discours de M. Merlot, m. t. p. et r. c., qui répond aux observations présentées par les différents orateurs, p. 1107 à 1113. — Observations de MM. le comte de Grunne, R. Bernard, Van Overbergh, p. 1109, 1110, 1112. — La discussion générale est close.

Discussion des articles du budget des travaux publics et de la résorption du chômage.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 1113. — V. l'annexe *A* à la séance du 10 décembre 1936 des *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants.

L'article unique du projet de loi contenant le budget est adopté sans observations, p. 1113.

M. Merlot, m. t. p. et r. c., constatant l'absence des deux interpellateurs, propose de leur donner réponse par écrit, tout en restant à leur disposition s'ils désirent une réponse en séance publique, p 1117.

L'ensemble du projet de loi contenant le budget est adopté par 125 voix contre 16 et 2 abstentions, p. 1129 (17 mars 1937). — Se son abstenus : MM. Vandenbulcke et M. le comte de Grunne, p. 1129. — Le projet est soumis à la sanction royale.

VOIES ET MOYENS. — V. plus haut, au début de la rubrique, après les projets de crédits provisoires.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

Projet de loi autorisant des régularisations et des transferts et allouant des crédits supplémentaires pour des dépenses se rapportant aux exercices 1935 *et antérieurs, à l'exercice* 1936 *et à l'exercice* 1937.

Doc. — N° 233. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 256. Rapport de M. Doutrepont.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 mai 1937, p. 1455. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Doutrepont, p. 1537 (8 juin 1937).

Pas de discussion générale.

Budgets. CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES. *Régularisations et transferts* (*suite*)

Les articles du projet sont adoptés sans observations, p. 1621 à 1646.

M. le président donne la parole à M. Laboulle pour motiver son vote; M. Laboulle prononce un discours dans lequel il pose une question au ministre au sujet de l'attribution des subsides et annonce qu'il a déposé un amendement au budget de l'instruction publique en faveur de l'art lyrique en Wallonie, p. 1662. — Des protestations s'élèvent, plusieurs membres estimant que M. Laboulle rentre dans le fond du débat, p. 1662. — M. le président consulte le Sénat pour savoir si le ministre doit répondre à la question de M. Laboulle et l'assemblée marque son accord, p. 1662. — M. Hoste, m. i., répond à M. Laboulle et lui fait remarquer que des crédits sont prévus pour l'art lyrique en Wallonie, p. 1662. —

M. Beauduin motive son abstention, p. 1662. — M. Van Dieren motive son vote négatif, p. 1662.

M. le président fait remarquer que ce projet a été examiné par la commission des finances, rapporté et porté à l'ordre du jour sans que personne demande la parole et que si les orateurs s'étaient fait inscrire la discussion aurait été reportée à un autre moment, p. 1662, 1663.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 110 voix contre 25 et 10 abstentions, p. 1663 (10 juin 1937). — Se sont abstenus : MM. Beauduin, Carton de Tournai, comte d'Aspremont-Lynden, baron de Dorlodot, de Fraipont, De Hasque, De Smet (Pierre), Dierckx, baron Gendebien et le vicomte Simonis, p. 1663.

Congo belge et Ruanda-Urundi. — Projet de loi portant approbation de l'arrêté royal du 31 *mars* 1936 *ordonnant des virements de crédits au budget des dépenses ordinaires du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi.*

Doc. — N° 185. Rapport de M. Carton de Tournai.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Rapporteur : M. Carton de Tournai.

La discussion générale de ce projet est jointe à celle des deux budgets du Congo belge pour 1937; voir donc plus haut : Budget ordinaire du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour 1937.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1395.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 120 voix contre 19 et 2 abstentions, p. 1410 (26 mai 1937). — Se sont abstenus : MM. le comte de Grunne et Rolin, p. 1411. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi rattachant des recettes supplémentaires et ouvrant des crédits supplémentaires au budget des recettes et des dépenses extraordinaires du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1936 *et approuvant un arrêté royal du* 21 *octobre* 1936 *ordonnant des virements de crédits au budget des dépenses ordinaires du Congo belge pour l'exercice* 1935.

Doc. — N° 232. Projet transmis par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 mai 1937, p. 1455. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Ruanda-Urundi. — Projet de loi portant approbation de l'arrêté royal du 27 *mars* 1937 *ordonnant des virements de crédits au budget des dépenses ordinaires du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice* 1936.

V. les *Documents* n°s 292 et 325 (session ordinaire 1936-1937) de la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 9 juin 1937, p. 1616. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Bureau définitif. — V. Chambres législatives-Sénat.

C

Caisse générale d'Epargne et de Retraite.

LOIS ORGANIQUES.

Proposition de loi ayant pour objet de compléter les lois organiques de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite, de la Société nationale de Crédit à l'Industrie et de l'Association nationale des Industriels et Commerçants pour la Réparation des Dommages de Guerre.

Doc. — N° 20. Rapport de M. Doutrepont sur la recevabilité.
N° 26. Proposition de M. Demets.

Caisse nationale des Pensions de la guerre (disposition disjointe du budget des pensions). — V. Pensions : Pensions diverses.

Canalisations d'eau et de gaz. — V. Travaux publics : Canalisations d'eau et de gaz.

Capitulations en Egypte. — V. Affaires étrangères : Egypte.

Catastrophes et accidents.

2e *session extraordinaire* 1936.

CATASTROPHE MINIÈRE DE LA BOUVERIE.

Ann. — Communication de M. le président, p. 210 (séance du 27 octobre 1936).

Session ordinaire 1936-1937.

ACCIDENT D'AVIATION D'ORAN.

Ann. — Discours de M. le président, qui évoque l'accident mortel qui vient de se produire par suite de la chute de l'avion de la ligne Belgique-Congo et adresse, au nom du Sénat, ses condoléances émues aux familles des victimes, p. 574. — M. Jaspar, m. t., au nom du gouvernement et de l'aviation, se joint à l'hommage rendu par M. le président aux membres de l'équipage et aux familles des victimes, p. 574. — M. Jaspar, m. t., déclare qu'une enquête est ouverte, p. 574.

EXPLOSION DE BRASSCHAET.

Ann. — Communication de M. le président au sujet de la catastrophe causée par l'explosion tardive d'un fourneau de mine, au cours d'une démonstration pour officiers de cavalerie, à Brasschaet. M. le président exprime les condoléances de l'assemblée aux familles des victimes de cette catastrophe, notamment à deux sénateurs parents d'officiers tués dans cet accident, p. 888. — Le lieutenant général Denis, m. d. n., indique au Sénat les circonstances de la catastrophe et remercie le Sénat de la sympathie qu'il vient de témoigner à l'armée en cette pénible circonstance, p. 888.

INONDATIONS DANS LE BORINAGE.

Ann. — Motion d'ordre de M. Harmegnies, qui annonce que de graves inondations menacent le Borinage, notamment Quaregnon et Jemappes, et demande si les travaux envisagés dans la vallée de la Trouille et de la Haine seront entamés bientôt, p. 871. — M. Merlot, m. t. p. et r. c., déclare que ces travaux seront mis en adjudication fin mars ou commencement d'avril, p. 871.

Censure avec inscription au procès-verbal. — V. Chambres législatives-Sénat : Incidents.

Céréales : droits à l'importation. — V. Impôts : Douanes et accises.

Chambres législatives-Sénat.

AJOURNEMENT DU SÉNAT.

Ann. — A la fin de la séance de nuit du 30 décembre, M. Vinck se fait l'interprète du Sénat pour présenter au président les vœux de l'assemblée; MM. Henricot, au nom du groupe libéral, Rutten (R. P.), au nom de la droite catholique, et le comte de Grunne, au nom du groupe rexiste, s'associent aux paroles de M. Vinck, p. 554. — Le Sénat s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

A la fin de la séance du 17 juin, le Sénat s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure, p. 1738. — M. le président remercie le personnel du dévouement dont il a fait preuve, p. 1738.

BUREAU DÉFINITIF.

2e *session extraordinaire* 1936 (*séance du 27 octobre*).

Formation.

Ann. — Au nom du groupe socialiste, M. Laboulle propose de réélire par acclamations les membres de l'ancien bureau, p. 209. — M. le comte de Grunne demande s'il sera procédé à une nouvelle élection au début de la session ordinaire 1936-1937, et M. le président déclare qu'il en sera ainsi, p. 209.

M. Moyersoen est réélu, par acclamations, président du Sénat, p. 209.

M. Vinck est proclamé, par acclamations, premier vice-président du Sénat, p. 209.

MM. le baron Boël et Soudan sont proclamés par acclamations, vice-présidents du Sénat, p. 209.

MM. Van Roosbroeck, Leyniers, Matagne, Mullie, Demets et Doutrepont sont proclamés, par acclamations, secrétaires du Sénat, p. 209.

Chambres législatives-Sénat. BUREAU DÉFINITIF (*suite*)

Session ordinaire 1936-1937.

Président du Sénat. — M. Van Overbergh propose la candidature de M. Moyersoen, p. 3. — Le Sénat étant unanime, M. Moyersoen est proclamé, par acclamations, président du Sénat, p. 3.

Premier vice-président du Sénat. — Au nom du groupe socialiste, M. Laboulle propose la candidature de M. Vinck, p. 3. — Le Sénat étant unanime, M. Vinck est proclamé, par acclamations, premier vice-président du Sénat, p. 3.

Deuxième vice-président du Sénat. — Au nom du groupe libéral, M. Beauduin propose la candidature de M. le baron Boël, p. 3. — Le Sénat étant unanime, M. le baron Boël est proclamé, par acclamations, deuxième vice-président du Sénat, p. 3.

Troisième vice-président du Sénat. — Au nom des groupes rexiste et nationaliste flamand, M. Van Dieren propose la candidature de M. Paul De Mont; au nom du groupe socialiste, M. Laboulle propose la candidature de M. Soudan, p. 3, 4. — M. le président déclare qu'il va être procédé au scrutin, p. 3. — Résultat du scrutin : M. Soudan est proclamé troisième vice-président du Sénat, p. 4.

Secrétaires du Sénat. — Au nom de la droite, M. Van Overbergh propose la candidature de MM. Leyniers et Mullie; au nom du groupe socialiste, M. Volckaert présente celle de MM. Van Roosbroeck, Matagne et Doutrepont; au nom du groupe libéral, M. Dierckx propose la candidature de M. Demets; au nom des groupes rexiste et nationaliste flamand, M. le comte de Grunne présente celle de M. Finné, p. 4. — Il est procédé au scrutin et MM. Van Roosbroeck, Leyniers, Matagne, Mullie, Demets et Doutrepont sont proclamés secrétaires du Sénat, p. 4.

COMMISSIONS.

Commissions du règlement.

Ann. — M. le président indique la composition de la commission qui sera chargée, avec le bureau du Sénat, d'examiner les propositions de modification au règlement du Sénat, p. 10.

Commission du travail parlementaire.

Ann. — A l'occasion d'une motion de M. Coole au sujet des travaux du Sénat, M. Van Dieren fait remarquer que son groupe n'est pas représenté au sein du bureau et rappelle que l'opposition n'a pas de représentant dans la commission du travail parlementaire, p. 702, 703. — M. le président fait observer à M. Van Dieren qu'il est convoqué à la réunion du lendemain de cette commission, p. 703. — M. Gillon appuie la motion de M. Coole, fait diverses suggestions au sujet des mesures qui devraient être prises par la commission et estime que les membres qui ont des suggestions à faire devraient les communiquer à l'un des présidents des commissions permanentes, p. 703.

M. le président prie le Sénat de l'autoriser à convoquer les présidents de groupes à la réunion de la commission du travail parlementaire, qui se tiendra le lendemain, p. 709.

Commissions permanentes : Mutations.

Ann. — M. Pholien passe de la commission des travaux publics à celle de la santé publique;; M. De Hasque passe de la commission de la santé publique à celle des travaux publics, p. 1208.

M. Gravez est appelé à faire partie de la commission de la santé publique, en remplacement de M. Lindekens, qui se désiste, p. 1537.

Liste des commissions permanentes. — V. plus loin la sous-rubrique : Listes.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE.

Ann. — Pendant la discussion du projet de loi sur l'alcoolisme, M. le comte de Grunne fait une remarque au sujet de la façon dont les débats ont été relatés au *Compte rendu analytique*, estimant que l'équilibre n'était pas respecté, et qu'une importance exagérée avait été donnée aux interruptions faites à son discours, p. 1332. — M. le président, au cours de la séance suivante, relève les critiques faites par M. le comte de Grunne, rend hommage à la manière impartiale dont le service du *Compte rendu analytique* remplit sa mission et estime que la critique de M. le comte de Grunne n'est pas fondée, p. 1357. — Observations de M. le comte de Grunne, p. 1357.

DÉCÈS.

Deuxième session extraordinaire de 1936. (*Séance du 27 octobre.*)

Ann. — Annonce du décès de M. Van Berckelaer, sénateur de l'arrondissement d'Anvers. Discours de M. le président, p. 209, 210.

Chambres législatives-Sénat. DÉCÈS (*suite*)

Session ordinaire 1936-1937.

Ann. — Annonce du décès de M. le chevalier de Vrière, ancien sénateur provincial de la Flandre occidentale, p. 10.

Annonce du décès de M. Lifrange, sénateur provincial de Liége. Discours de M. le président, p. 509.

Notification du décès de M. Huisman Van den Nest, ancien sénateur, ancien secrétaire du Sénat, p. 834.

Notification du décès de M. Van Schoor, ancien sénateur, p. 1191.

Notification du décès de M. Digneffe, ancien président du Sénat, ancien sénateur de l'arrondissement de Liége. Discours de M. le président, p. 1707.

DÉMISSION.

Ann. — Annonce de la démission de M. Brien, sénateur provincial du Brabant, p. 5.

DOTATION SÉNATORIALE.

Dotation sénatoriale pour l'exercice 1937.

Doc. — N° 74. Rapport du collège des questeurs : MM. Volckaert, De Clercq, Van Belle, comte de la Barre d'Erquelinnes et Beauduin.

Ann. — A la fin de la séance du 17 décembre 1936, le Sénat se constitue en comité secret pour l'examen de son budget, p. 392.

FAITS PERSONNELS. — V. plus loin la sous-rubrique : Incidents.

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Semaine du 10 *au* 12 *novembre* 1936. — Observations et propositions de M. le président au sujet de la composition et de la réunion des commissions, M. le président indique ensuite l'ordre dans lequel le Sénat devrait organiser ses travaux jusqu'au moment des vacances de fin d'année, tant pour l'examen des budgets que pour l'arriéré des projets à discuter et pour les projets qui seront transmis par la Chambre des représentants, p. 7. — M. le président prie les commissions compétentes de faire diligence, demande que les rapports soient déposés en temps utile et fait remarquer qu'il faudra envisager soit la limitation du nombre des orateurs, soit la prolongation des séances supplémentaires, p. 7. — Le Sénat se rallie aux propositions de M. le président, p. 7.

Séance du 17 *novembre.* — Au début de la séance, M. le président attire l'attention du Sénat sur les travaux que le Sénat doit terminer avant les vacances de fin d'année; M. le président indique les mesures qu'il estime être de nature à faciliter et abréger les débats sur les budgets, les dispositions qu'il convient de respecter en matière d'interpellations, de désignation des orateurs mandatés par les groupes, et fait appel à la bonne volonté et à la discipline de tous les membres, p. 11. — M. le baron de Dorlodot estime qu'une interpellation peut être discutée sans être rattachée à un budget et M. le président déclare être d'accord, p. 11. — M. Volckaert propose que, pour la discussion des budgets, les groupes importants auraient le droit de désigner deux orateurs mandatés, tandis que les autres groupes ne pourraient en désigner qu'un seul; MM. Van Dieren et Dierckx protestent contre cette proposition; observations de M. Harmegnies, qui appuie la proposition, p. 11. — Le bureau décidera.

Semaine du 1er *décembre.* — Diverses observations sont faites au sujet des travaux à porter à l'ordre du jour et du moment opportun pour les aborder, par MM. Gillon (notamment au sujet du projet sur les incompatibilités), le président, Carton de Tournai, Van Fleteren, p. 146. — Le Sénat décide d'entamer la suite du débat sur les incompatibilités, immédiatement après la discussion du budget des affaires étrangères, p. 146.

Pendant la séance du mercredi 2 décembre, une discussion se produit au sujet de la mise à l'ordre du jour du projet de loi militaire. Sont entendus : MM. Gillon (qui estime que le débat devrait être entamé et terminé le vendredi), Van Dieren (qui proteste contre les méthodes de travail imposées au Sénat et estime qu'aucune décision ne peut être prise en la matière); le président (qui fait remarquer qu'aucune décision ne peut être prise, le Sénat n'étant pas encore officiellement saisi du projet); Bologne (qui proteste contre la hâte imposée au Sénat), p. 172, 173. — M. le président fait remarquer que le Sénat a accompli, principalement en commissions, un travail très important et très utile, p. 172.

Motion d'ordre de M. Laboulle, qui fait diverses observations au sujet de la discussion de la loi militaire, p. 174.

Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (*suite*).

Pendant la séance du 3 décembre, M. le président demande au président de la commission de la défense nationale à quel moment le rapport sur le projet de loi militaire pourra être déposé, p. 210. — M. Crokaert déclare que ce rapport sera déposé ce même jour et M. le président estime que dans ces conditions le Sénat devrait siéger le lendemain vendredi pour examiner ce projet, p. 210. — M. Van Dieren s'oppose à cette proposition, p. 210.

Séance du 8 *décembre* 1936. — M. le président annonce qu'à la demande d'un groupe important de l'assemblée, il n'y aura pas de séance du matin le lendemain, p. 262.

Séance du 15 *décembre.* — M. le président fait diverses observations et propositions au sujet des objets à discuter pendant cette semaine, p. 333. — Observations de MM. Volckaert (qui indique les objets qu'il estime devoir être discutés avant la Noël, notamment les budgets des voies et moyens et de l'intérieur); le président (qui insiste sur l'urgence des budgets financiers); Harmegnies (qui insiste sur la discussion du budget de l'intérieur); Van Fleteren, p. 333. — M. Volckaert indique les motifs pour lesquels il insiste pour la discussion du budget de l'intérieur et M. le président déclare qu'une décision interviendra la semaine suivante, p. 333.

Motion d'ordre de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, qui rappelle que son rapport sur le budget des transports vient d'être distribué le matin même et demande que la discussion de ce budget, fixée au lendemain, soit reportée à une date ultérieure, p. 337. — M. Bouilly appuie cette demande; M. le président estime que le Sénat sera d'accord sur ce point, puis indique les différents objets qui pourraient être portés à l'ordre du jour de la séance du lendemain, ainsi qu'aux séances des jeudi 17, mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 décembre, p. 337. — Le Sénat marque son accord, p. 337. — Observations de MM. Volckaert (qui proteste contre la hâte apportée à la discussion des budgets et demande si le Sénat siégera entre la Noël et le nouvel-an); le président (qui déclare que la commission du travail parlementaire réglera cette question); le chevalier Dessain (qui rappelle le budget de la santé publique), p. 337.

Séance du 23 *décembre.* — Au moment de la reprise du débat sur les budgets financiers, M. le président fait remarquer le grand nombre d'orateurs encore inscrits, prie les membres d'éviter les incidents, puis fait diverses propositions et observations au sujet de la suite des travaux de l'assemblée; M. le président propose au Sénat de se réunir encore le mercredi suivant, 30 décembre, afin de terminer ses travaux avant les vacances du nouvel an, p. 446. — Les propositions du président sont admises, p. 446.

Séance du 24 *décembre.* — Au moment de reprendre le débat sur les budgets financiers, M. le président fait des observations au sujet de la suite de la discussion, p. 483. — Observations de MM. Van Fleteren (qui propose de remettre la suite des travaux à une prochaine séance); le président (qui rappelle l'interpellation de M. Harmegnies), Harmegnies, Servais, Nèves (au sujet du projet concernant les victimes civiles de la guerre), p. 483. — M. le président déclare que le Sénat se réunira le mercredi 30 décembre, matin et après-midi, puis déclare, en réponse à M. Nèves, que le vote sur le projet relatif aux victimes civiles figurera à l'ordre du jour de cette séance, p. 483.

Séance du 30 *décembre.* — M. le baron de Dorlodot propose de lever la séance vers 7 heures et de remettre la suite des débats au lendemain; M. le président estime que l'ordre du jour pourrait être épuisé le jour-même, après une suspension de séance, p. 530. — M. Van Eyndonck estime qu'il est impossible de terminer ce même jour la discussion du projet complétant les lois de milice (recrutement pour l'Espagne), dont le rapport et les amendements sont rédigés en français; demande la remise à la semaine suivante, afin que les Flamands puissent prendre connaissance des documents, p. 530. — M. Van Dieren déclare qu'il serait d'accord au sujet des observations de M. Van Eyndonck s'il ne soupçonnait pas celui-ci d'avoir surtout en vue la remise du vote sur le projet en question; insiste au contraire pour que le projet soit voté sans délai, p. 531. — Discours de M. Rolin qui estime que l'urgence du projet est relative, et propose l'ajournement à la semaine suivante, p. 532. — Discours de M. Bovesse, m. j., qui rappelle que le projet est déposé depuis le 16 décembre, déclare qu'il repousse tous les amendements afin de hâter le vote du projet, prie le Sénat de le suivre, p. 532.

M. le président met aux voix la proposition d'ajournement du projet; elle n'est pas adoptée, p. 533.

Le Sénat décide ensuite, par assis et levé, de terminer ce jour même l'examen du projet en question et des autres objets encore fixés à l'ordre du jour, au cours d'une séance de nuit et après une suspension de séance, p. 533.

Séance du 2 *février* 1937. — Au cours de cette séance, M. le président fait des observations au sujet des interpellations à l'ordre

Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (*suite*)

du jour; rappelle l'urgence de la discussion des budgets et fait diverses observations, p. 626. — M. Dierckx insiste également sur la nécessité d'accorder la priorité à la discussion des budgets, p. 626.

Semaine du 9 *au* 11 *février.* — M. le président indique les objets qui figureront à l'ordre du jour du mardi 9 février et exprime l'espoir que dorénavant les discussions des budgets ne seront plus interrompues par des interpellations; annonce que si d'autres interpellations surgissent, il proposera de décider qu'elles seront discutées après 5 heures, p. 674.

Séance du 4 *mars.* — A la fin de la séance, M. le président annonce qu'il demandera au Sénat de siéger le matin, le jeudi suivant, de façon à terminer le jour même le budget des travaux publics et le budget extraordinaire, p. 1004. — Observations de MM. le comte de Grunne et Rhodius, p. 1004. — Une décision sera prise ultérieurement.

Séance du 9 *mars.* — M. le président fait des observations au sujet des travaux intérieurs du Sénat et propose au Sénat de décider qu'une séance supplémentaire aura lieu le jeudi matin, pour terminer en temps utile la discussion des budgets, p. 1011. — Observations de M. le comte de Grunne, qui réserve son attitude quant à l'application du règlement, au cas où le Sénat se trouverait en nombre insuffisant à son avis, p. 1011.

Semaine du 16-18 *mars.* — A la fin de la séance du 11 mars, M. le président indique les objets qu'il propose de porter à l'ordre du jour de la semaine suivante, notamment les projets de caractère juridique; M. le président annonce que le budget des travaux publics sera terminé le mardi, que le Sénat aura à délibérer sur le projet de loi relatif à la coordination de l'activité, de l'organisation et des attributions de certaines institutions d'intérêt public et que plusieurs membres proposent de porter ce dernier projet à l'ordre du jour du jeudi suivant; propose également que le Sénat se constitue en comité secret, le mercredi suivant, à 15 heures, p. 1090. — Les propositions de M. le président sont admises, p. 1090. — Observations de M. Van Dieren, qui demande le dépôt du rapport sur la recevabilité de la proposition de loi qu'il a déposée sur la non-application de l'article 526 du Code pénal, p. 1090.

Séance du 17 *mars.* — A la fin de la séance du 16 mars, M. le président indique au Sénat les objets qui seront discutés le lendemain, ceux qu'il propose d'ajourner, certaines objections ayant été formulées, rappelle les votes qui seront émis et le comité secret qui doit avoir lieu, p. 1117. — Assentiment du Sénat.

Dernière séance avant les vacances de Pâques. — Observations de M. le président au sujet des différents objets figurant à l'ordre du jour de cette séance, p. 1171. — M. Van Fleteren demande que les projets relatifs à l'ordre judiciaire ne viennent pas en discussion pendant la réunion que doit tenir la commission de la justice; M. Boon rappelle la proposition de loi relative à la taxe de crise et M. le président fait remarquer que cette proposition ne peut être discutée, n'ayant pas encore été renvoyée à la commission, et que le projet du gouvernement sur le même objet n'est pas encore déposé au Sénat, p. 1171.

Séance du 28 *avril.* — Observations de M. le président au sujet des projets à porter à l'ordre du jour de la séance en cours; M. le président rappelle le projet de loi relatif à l'alcool que plusieurs membres proposent de fixer à l'ordre du jour de la semaine suivante, p. 1206. — Les propositions de M. le président sont admises.

Séance du 5 *mai.* — M. le président rappelle que huit projets de loi figurent à l'ordre du jour de cette séance, estime qu'il sera impossible d'aborder le neuvième, relatif à la protection contre l'alcoolisme, mais que ce point figurera en tête de l'ordre du jour de la séance du mardi suivant, p. 1216.

Séance du 18 *mai.* — M. le président fait diverses observations au sujet de la procédure qui sera suivie pour la suite du débat sur l'alcool; annonce que la séance du lendemain sera consacrée à l'examen des budgets coloniaux, puis indique les objets qui figureront à la séance du jeudi et à celle du mardi suivant, p. 1301. — Plusieurs membres font des observations concernant les objets qu'ils désirent voir aborder sans retard, p. 1301.

Séance du mardi 25 *mai.* — M. le président indique les objets qui figureront à l'ordre du jour de cette séance et annonce qu'une interpellation de M. Olyff pourra y être discutée, sous réserve que la discussion des budgets coloniaux soit terminée, p. 1369. — Assentiment du Sénat.

A la fin de la séance du 25 mai, M. le président indique les objets qui figureront à l'ordre du jour de la séance du lendemain et le Sénat marque son accord, p. 1404.

Semaine du 1er *au* 3 *juin.* — Des observations sont faites au sujet des objets à porter à l'ordre du jour de cette semaine,

Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (*suite*)

notamment par MM. le président, Volckaert, Delattre, m. t. p. s., Van Fleteren, de Man, m. f., le comte de Grunne, p. 1451. — Les projets suivants sont portés à l'ordre du jour : non-intervention dans la guerre civile en Espagne; secours aux estropiés et mutilés, et examen des articles du projet portant extension des allocations familiales.

Séance du 2 *juin.* — M. le président rappelle les objets restant à examiner au cours de cette séance et estime qu'elle devra être prolongée, p. 1488. — Observations de MM. de Man, m. f., Van Fleteren, le comte de Grunne, p. 1488.

Semaine du 8 *au* 10 *juin.* — M. le président indique les objets qui figureront à l'ordre du jour de cette semaine et propose au Sénat de tenir une séance le mercredi matin, à laquelle serait développée l'interpellation de M. Nèves sur la situation de l'aviation militaire, p. 1534. — Assentiment du Sénat.

Séance du 9 *juin.* — Pendant la séance de l'après-midi, une discussion se produit sur le point de savoir si le projet de loi relatif à l'amnistie politique sera discuté au cours de la séance du lendemain; des observations sont faites par MM. Van Dieren, Vinck, Verbist, Cools (qui rappelle le projet relatif aux militaires tuberculeux), Gillon, Sobry, le baron de Dorlodot, le président, de Laveleye, m. j., p. 1595, 1596. — Le Sénat décide de porter cet objet à l'ordre du jour du lendemain matin, p. 1596, 1597.

A la fin de séance de nuit du 10 juin, M. le président déclare que l'ordre du jour est épuisé, que le Sénat sera convoqué probablement un jour de la semaine suivante après que les commissions auront pu examiner les projets qui doivent encore être votés par le Sénat, puis remercie le personnel, qui s'est vu imposer une charge considérable et a fait preuve du plus grand dévouement, p. 1704.

INCIDENTS.

Ann. — Interpellation de M. le comte de Grunne relative au mouvement rexiste. Pendant le discours de M. De Mont, M. Bouilly ayant déclaré que le président était partial, celui-ci le rappelle à l'ordre, p. 21. — M. Bouilly fait un rappel au règlement, estimant que l'orateur sort de l'objet en discussion et prie le président de l'inviter à s'y tenir, p. 21. — Observations de M. le président, p. 21, 22. — Fait personnel de M. Verbist, qui estime qu'il y a eu équivoque lorsque M. De Mont a cité des paroles de M. le professeur Van de Weyer, déclare qu'il n'a pas connaissance du texte de l'accord conclu entre Rex et le V. N. V., p. 27.

Budget de la justice pour 1937. Discussion générale : Fait personnel de M. Demarré, qui proteste contre une imputation faite à son adresse par M. Devos dans son discours, p. 39.

Projet de loi militaire : Une discussion se produisant au sujet de la fixation du débat, M. Van Dieren commence par protester contre la hâte imposée au Sénat pour l'examen de cet objet; rappelle que, d'après le règlement, il serait loisible à l'opposition de demander le vote par appel nominal sur les 63 articles du projet, séparément; fait une proposition au sujet de la procédure à suivre et réclame l'appel nominal sur sa proposition, p. 210, 211. — M. Van Dieren demande à plusieurs reprises la parole dans ce débat, sans l'obtenir; M. le comte de Grunne proteste à ce sujet; un violent tumulte se produit; M. le président déclare que si le silence ne se rétablit pas il lèvera la séance, et M. le comte de Grunne continuant à parler, il lui inflige un rappel à l'ordre, p. 213.

Interpellation de M. Van Dieren, relative à l'I. N. R. : Fait personnel de M. Orban, qui proteste parce que M. Van Dieren l'accuse d'avoir voulu provoquer un incident; M. Orban déclare que telle n'a nullement été son intention, p. 292.

Fait personnel de M. le comte de Grunne, qui proteste parce que M. Nèves a mis en doute son affirmation concernant le motif pour lequel M. Degrelle a été exempté du service militaire; M. le comte de Grunne produit une attestation du ministère de la défense nationale affirmant que M. Degrelle a été exempté du service militaire comme aîné d'une famille nombreuse, p. 311. — Observations de M. Nèves, p. 311, 312.

Budget de l'intérieur pour 1936. Fait personnel de M. Demarré au sujet de certaines allégations faites par M. le chevalier Dessain, p. 389, 390. — Observations de M. le chevalier Dessain, p. 390.

Budget des affaires économiques pour 1937. Fait personnel de M. Gits, qui, après le vote du budget, relève une remarque faite la veille, à son adresse, par M. le ministre des affaires économiques et prie celui-ci de retirer les paroles qu'il a prononcées, p. 413. — Observation de M. Van Isacker, m. a. éc., p. 413.

Budget de l'intérieur pour 1937. Discussion générale. Motion d'ordre de M. le comte de Grunne, qui, constatant que le Sénat n'est pas en nombre, propose la clôture de la discussion et critique les méthodes de travail de l'assemblée, p. 395, 396. — Observations de MM. le président (qui fait remarquer à M. de Grunne que c'est le bureau, nommé par le Sénat tout entier, qui a établi l'ordre des travaux et qu'il a été décidé qu'aucun vote ne serait émis pendant les séances du matin); Van Belle (qui estime l'intervention de M. de Grunne déplacée, fait remarquer que des séances de commission ont lieu au moment même, ce qui empêche les membres d'être

Chambres législatives-Sénat. INCIDENTS (*suite*)

en séance publique), p. 396. — M. le comte de Grunne demande à nouveau l'appel nominal sur sa proposition de clôture et M. le président répète qu'il ne peut y avoir de vote aux séances du matin, p. 396. — L'incident est clos.

M. le comte de Hemricourt de Grunne fait un rappel au règlement, estimant que l'article 27 trouve ici son application et que si M. le président ne l'applique pas, il viole le règlement, p. 397, 398. — M. le président rappelle pour la troisième fois que le Sénat à décidé de n'émettre aucun vote le matin, prie M. le comte de Grunne de ne pas insister et, celui-ci continuant à parler, lui inflige un rappel à l'ordre, p. 398. — La discussion est reprise; M. Renard commence son discours, mais M. le comte de Grunne l'interrompt et veut l'empêcher de parler; M. le président, après plusieurs avertissements, suspend la séance, après avoir infligé un second rappel à l'ordre à M. le comte de Grunne, p. 398.

Fait personnel de M. De Mont, au sujet d'une observation que M. Demarré aurait faite à son adresse, p. 446. — M. le président estime qu'il n'y a pas lieu à fait personnel, p. 446. — L'incident est clos.

Interpellation de M. Van Dieren au sujet de l'application des lois linguistiques. M. Van Dieren fait un rappel au règlement, après le vote de l'ordre du jour pur et simple, proteste parce que son ordre du jour n'a pas été soumis au vote la veille et déclare qu'il avait demandé l'appel nominal, alors qu'il a été procédé au vote par assis et levé, p. 445, 446. — M. le président déclare que le bureau n'a pas entendu la demande formulée par M. Van Dieren, p. 446. — L'incident est clos.

Budget des transports et interpellations jointes. Au moment où la discussion générale est ouverte, M. le comte de Grunne déclare que son groupe ne discutera pas ce budget devant « un tel ministre », et le groupe rexiste quitte l'assemblée, p. 576. — M. le président propose la censure contre M. de Grunne pour les paroles qu'il vient de prononcer, p. 576.

Fait personnel de M. Jaspar, m. t., qui se défend contre les insinuations et accusations répandues contre lui dans une certaine presse, p. 581, 582. — De violentes interruptions hachant le discours du ministre des transports et, le tumulte étant à son comble, M. le président suspend la séance, p. 582. — M. De Mont ayant demandé la parole pour un rappel au règlement au sujet de paroles qui auraient été lancées par M. Clays à son adresse, M. le président déclare que ni le bureau ni la sténographie n'ont connaissance de ces paroles et prie M. De Mont de ne pas insister, p. 583.

Communication de M. van Zeeland, p. m., au sujet de la démission de M. Vandervelde. Un incident se produit à l'occasion d'un discours de M. Van Dieren, certains membres estimant que cette intervention constitue une interpellation, p. 597. — Fait personnel de M. Van Fleteren, qui estime que ce discours est en réalité une interpellation et demande que le règlement soit appliqué dans ce sens, p. 598. — Observations de MM. Carton de Tournai, Vinck, le président, p. 598. — L'incident est clos.

Interpellations réunies de M. Demets et de M. De Mont au sujet du cas Vigneron. Pendant le discours de M. De Mont, un violent incident se produit entre le groupe libéral et le groupe rexiste; le président essaie vainement de ramener l'ordre, puis, suspend la séance, p. 563. — La séance étant reprise, le discours du lieutenant général Denis, m. d. n., est constamment interrompu par le groupe rexiste; M. le comte Lippens demande que des mesures soient prises afin de faire respecter l'ordre et M. Van Fleteren estime que M. le président n'est pas de taille à rétablir l'ordre; M. Van Dieren demande la parole pour un rappel au règlement, afin d'obtenir que M. Van Fleteren retire ses paroles, p. 566. — M. le président prie à plusieurs reprises M. Van Dieren de ne pas insister, mais ce dernier veut parler et se dirige vers la tribune. M. le président le rappelle à l'ordre, p. 566. — Le tumulte étant à son comble, M. le président suspend la séance, p. 566. — La séance est reprise et M. Van Fleteren s'explique, déclarant que loin de vouloir mettre en doute l'autorité du président, il lui rend, au contraire, hommage, p. 566. — Pendant le discours de M. van Zeeland, p. m., M. le comte de Grunne interrompant continuellement le premier ministre, M. le président le rappelle à l'ordre, puis l'invite à cesser ses insinuations et interruptions à mi-voix et l'avertit que, s'il persiste, il devra proposer son exclusion, p. 571.

Fait personnel de M. de Grunne, qui estime n'avoir pas été le seul à mériter, la veille, un rappel à l'ordre; reconnaît avoir été blessant, annonce qu'il le sera encore et exprime le désir d'être expulsé, comme le président l'en a menacé, p. 574, 575. — M. le président estime que le discours de M. le comte de Grunne justifie le rappel à l'ordre qui lui a été infligé, espère qu'il n'aura pas à prononcer son exclusion, mais déclare qu'il prendra cette mesure s'il s'y trouve obligé, p. 575. — A ce moment, M. Bouilly fait remarquer qu'un membre du groupe rexiste a traité son groupe de « valets »; et M. Catteau demande que M. Delvaux, auteur de l'expression, soit rappelé à l'ordre, p. 575. — M. Delvaux reconnaît avoir employé le terme incriminé et M. le président le rappelle à l'ordre, p. 575. — M. le président invite M. Delvaux à retirer

Chambres législatives-Sénat. INCIDENTS (*suite*)

le mot qu'il a employé; M. Delvaux fait diverses observations et refuse de retirer son expression, p. 75. — M. le président lui applique la censure, avec inscription au procès-verbal, p. 575. — L'incident est clos.

Une nouvelle discussion surgit entre MM. Delvaux et Yernaux, au sujet d'une expression dont se serait servi ce dernier, p. 578. — A l'occasion des observations faites par M. Van Dieren, qui motive son vote sur l'ordre du jour de MM. le comte de Grunne et consorts, M. Dierckx fait un rappel au règlement, estimant qu'une discussion, une fois close, ne peut être rouverte, sous prétexte de motiver un vote, p. 579. — M. le président fait remarquer qu'il est d'usage de permettre aux membres de motiver brièvement leur vote, p. 579. — M. le baron de Dorlodot fait un rappel au règlement, estimant que le vote sur l'ordre du jour pur et simple, qui vient d'être adopté pas assis et levé, devait avoir lieu par appel nominal, afin de permettre aux membres de motiver leur abstention, p. 579. — M. le président donne lecture des dispositions du règlement justifiant la procédure adoptée, p. 580.

Interpellations jointes de M. Pholien et M. de Boodt au sujet de l'enquête menée par la commission Servais. M. Noël fait un rappel au règlement, estimant que le Sénat aurait dû être consulté sur la jonction de ces deux interpellations et qu'un orateur communiste aurait dû pouvoir parler avant le discours du ministre, p. 629. — M. le président fait remarquer que le Sénat a été consulté et s'est déclaré d'accord et M. van Zeeland, p. m., déclare être prêt à laisser parler avant lui les orateurs inscrits, p. 630.

Fait personnel de M. le comte de Grunne, qui estime que certains documents ont dû disparaître du dossier de cette affaire, notamment parmi ceux qui le concernent personnellement, et que le premier ministre est mal informé, p. 645, 647. — La discussion étant reprise, un vif incident se produit à l'occasion du discours de M. De Mont, entre MM. Jos. De Clercq et le comte Lippens, d'une part, et M. De Mont, d'autre part au sujet des attaques dirigées contre le premier ministre par *Le Pays réel*, p. 654. — Fait personnel de M. Van Dieren, qui demande qu'un rappel à l'ordre soit infligé au comte Lippens pour une injure qu'il aurait lancée au groupe rexiste, p. 654. — M. le président déclare que les paroles incriminées ne seront pas reproduites au *Annales*, p. 654. — Fait personnel de M. Jos. De Clercq qui déclare avoir été mêlé involontairement à cet incident, désirant seulement savoir si M. De Mont approuve les attaques du *Pays réel*, p. 655. — Observations de M. le comte de Grunne, p. 655.

Interpellation de M. le baron de Dorlodot concernant la mort du baron de Borchgrave, en Espagne. Fait personnel de M. Bologne, qui estime que M. le comte de Grunne, dans son discours, sort absolument de l'objet en discussion, p. 680. — Observations de M. le comte de Grunne, p. 680. — Rappel au règlement de M. le comte de Grunne, qui justifie son intervention, p. 680. — MM. Vinck et le président estiment que la motion de M. le comte de Grunne ne constitue pas un rappel au règlement, p. 680. — L'incident est clos.

Motion d'ordre de M. Coole, au sujet des méthodes de travail du Sénat. Fait personnel au sujet de paroles qu'il a prononcées la veille et de l'opposition qui lui a été faite par certains membres et aussi parce que le président lui a retiré la parole, p. 703.

Budget du travail et de la prévoyance sociale pour 1937 et interpellations jointes. Discussion d'ensemble. Fait personnel de M. Boon, M. Jauniaux ayant mis en doute l'exactitude d'un texte qu'il avait cité la veille dans son discours, p. 864. — M. Noël fait un rappel au règlement, estimant qu'un orateur du groupe communiste a le droit de prendre la parole avant M. le comte de Grunne, auquel le président vient d'annoncer qu'il aura la parole après M. Guinotte, p. 871.

Projet de loi relatif à la pension des gouverneurs de province et des commissaires d'arrondissement. M. Lalemand ayant lancé une injure à M. Van Dieren, un violent tumulte se produit et la séance est suspendue, p. 889. — La séance est reprise et M. le président déclare être obligé d'infliger un rappel à l'ordre à M. Lalemand, p. 889. — Observations de M. Van Dieren, qui déclare que si M. Lalemand retire l'expression dont il s'est servi, il priera le président de ne pas maintenir le rappel à l'ordre, mais M. Lalemand déclare accepter la sanction, p. 889. — Fait personnel de M. le comte de Grunne, qui proteste contre les paroles injurieuses qui lui ont été adressées par M. Demets et par M. Van Roosbroeck, p. 900. — M. Van Roosbroeck s'explique au sujet des termes qu'il a employés; M. le président estime ces explications inadmissibles et inflige un rappel à l'ordre à M. Van Roosbroeck, p. 900. — M. Van Roosbroeck déclare retirer, par déférence pour le président, les termes dont il s'est servi, et le rappel à l'ordre n'est pas maintenu, p. 900, 901.

Budget du travail et de la prévoyance sociale pour 1937. Discussion des articles du tableau. Pendant le discours de M. Van Dieren, qui défend un amendement qu'il présente, M. Noël estime que c'est de la lâcheté d'attaquer les absents, et M. le président inflige un rappel à l'ordre à M. Noël, p. 963.

Chambres législatives-Sénat. INCIDENTS (*suite*)

Budget de l'agriculture pour 1937. A la fin de la séance du mardi 9 mars, M. le comte de Grunne estime, par motion d'ordre, que le débat ne peut se poursuivre dans les conditions dans lesquelles il se déroule, et demande que l'on constate, par appel nominal, que le Sénat n'est plus en nombre, p. 1038. — M. le président rappelle que le Sénat a décidé de terminer le débat ce jour-là et prie M. le comte de Grunne de ne pas insister, p. 1038. — M. le comte de Grunne insiste et demande à faire un rappel au règlement, estimant que l'article 56 doit être appliqué, p. 1039. — Observations de MM. le baron de Dorlodot, le comte de Grunne, Volckaert, R. Desmedt, p. 1039. — M. le président déclare close la discussion générale du budget, p. 1039.

Projet de loi modifiant l'article 106 du Code électoral. Pendant la discussion générale de ce projet, M. le comte de Grunne fait un rappel au règlement, son groupe ayant été attaqué par M. Devos, p. 1076. — Pendant le discours de M. Van Dieren, le tumulte étant à son comble, M. le président suspend la séance, p. 1077. — A la reprise de séance, M. le président annonce que tous les incidents sont liquidés, p. 1077.

Budget des travaux publics et de la résorption du chômage et budget extraordinaire pour 1937. Discussion d'ensemble. Fait personnel de M. L. Bernard, qui proteste contre une affirmation produite par M. le comte de Grunne, p. 1103. — Fait personnel de M. le comte de Grunne, qui répond aux observations de M. L. Bernard concernant la question des habitations à bon marché, p. 1104.

Proposition de loi abrogeant l'article 6 de la loi portant modification au régime des pensions militaires. Fait personnel de M. Nèves, rapp., à l'occasion d'une motion d'ordre de M. le comte de Grunne, qui réclame l'urgence. M. Nèves fait remarquer que toute la célérité désirable a été apportée à l'examen en commission de cet objet et estime que la demande d'urgence n'est qu'une manœuvre électorale en vue des élections partielles du 11 avril, p. 1185.

Proposition de loi relative à la non-application de l'article 526 du Code pénal. Au cours de la discussion sur la recevabilité, M. J. De Clercq commence son discours en français; M. Van Dieren lui enjoint de parler en néerlandais et l'interrompt dès qu'il veut reprendre son discours; M. le président inflige deux rappels à l'ordre successifs à M. Van Dieren, puis propose de lui appliquer l'article 37 du règlement parce qu'il empêche systématiquement un membre d'user de son droit de parole, p. 1206. — Fait personnel de M. le comte de Grunne, qui s'explique au sujet des observations qu'il a faites le mercredi précédent et estime que M. J. De Clercq n'a pas interprété exactement ses paroles, p. 1231. — M. J. De Clercq répond à M. le comte de Grunne, p. 1231.

Interpellation de M. Demarré au sujet d'un cas particulier d'application de la loi sur l'emploi des langues. M. le comte de la Barre d'Erquelinnes fait un rappel au règlement, estimant que M. Van Dieren n'a pas le droit de prendre la parole lorsqu'il se trouve dans le couloir séparant les travées, p. 1256.

Projet de loi de protection contre l'alcoolisme. M. le comte de Grunne fait une rectification au *Compte rendu analytique* en ce qui concerne un discours qu'il a prononcé à l'occasion de l'examen des articles, estime que sa pensée n'a pas été bien rendue et déclare que M. Doutrepont a parlé « comme un imbécile », p. 1332. — M. le président estime cette expression inadmissible et inflige un rappel à l'ordre à M. le comte de Grunne, p. 1332.

Budgets coloniaux. Discussion générale de trois projets financiers coloniaux : Fait personnel de M. Leyniers, qui, ayant été mis en cause la veille par MM. Minnaert et le comte Lippens, fait diverses observations à ce sujet, p. 1350, 1351. — M. le comte Lippens s'explique au sujet des observations qu'il a faites et précise le sens de ses paroles, p. 1351. — L'incident est clos.

Projet de loi établissant un impôt spécial sur les bénéfices de certaines spéculations monétaires. Discussion des articles en seconde lecture : Article 9. M. Rolin fait un rappel au règlement, estimant que l'article 54 s'oppose à ce que l'on discute à nouveau sur un amendement qui a été rejeté au premier vote, p. 1541. — Observations de MM. le président, Rolin, Van Roosbroeck, Vinck, le baron de Dorlodot, Crokaert, J. De Clercq, rapp., Pholien, p. 1541, 1542.

INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES. — V. Droit public : Incompatibilités.

LISTES.

Doc. — N° 1. Liste alphabétique des membres du Sénat.
N° 2. Liste des membres du Sénat et de leurs suppléants.
N° 3. Liste des projets et des propositions de loi dont le Sénat est saisi.
N° 4. Liste des commissions permanentes.

OUVERTURE DE LA SESSION.

Ann. — M. le président doyen d'âge Lalemand déclare ouverte la session ordinaire 1936-1937, p. 3.

Chambres législatives-Sénat (*suite*)

PÉTITIONS.

Doc. — N° 109. Feuilleton n° 1.

PROCÉDURE PARLEMENTAIRE.

Voir aussi plus loin : Travail parlementaire.

Examen d'amendements en seconde lecture.

Ann. — Pendant le vote en seconde lecture des articles du projet de loi relatif à un impôt sur les spéculations monétaires, M. Rolin fait un rappel au règlement, estimant que l'article 54 interdit de discuter à nouveau un amendement qui a été rejeté en première lecture, p. 1541. — Discussion au sujet de la recevabilité de l'amendement en litige : MM. Van Fleteren, Temmerman (qui défend son amendement et la recevabilité); le président (qui estime l'amendement recevable); Rolin (qui maintient son point de vue), Van Roosbroeck (qui estime l'amendement recevable); Vinck (qui estime que l'amendement ne peut être représenté), le baron de Dorlodot (qui conclut à la recevabilité de l'amendement), Crokaert (qui fait remarquer que le règlement prévoit l'éventualité d'une troisième lecture et estime l'amendement recevable); J. De Clercq, rapp. (qui estime que l'amendement peut être représenté), p. 1541, 1542. — La recevabilité de l'amendement de M. Temmerman est mise aux voix par assis et levé et est adoptée, p. 1542.

Examen des projets en commission.

Ann. — Motion d'ordre de M. Henricot, qui, à l'occasion du vote sur divers projets concernant des conventions internationales, demande qu'à l'avenir les projets de ce genre soient soumis non seulement à l'examen de la commission des affaires étrangères, mais aussi aux commissions compétentes que ces projets peuvent intéresser, p. 1517. — M. le président déclare qu'il sera tenu compte de cette observation.

Interpellations.

Ann. — A la fin de la séance du 4 février, M. le président exprime l'espoir que dorénavant la discussion des budgets ne sera plus retardée par les nombreuses interpellations, sauf lorsqu'elles sont jointes aux budgets, et annonce que si d'autres interpellations surgissent, il proposera au Sénat de décider qu'elles auront lieu à 5 heures de l'après-midi, p. 674.

Vote unique sur plusieurs projets de loi groupés.

Ann. — Pendant la séance du 16 décembre, M. le président proposant de procéder à un seul vote par appel nominal sur plusieurs projets de loi, M. Van Dieren fait remarquer qu'il serait loisible à l'opposition de s'opposer à cette procédure, mais déclare ne pas vouloir y recourir sans cependant engager l'avenir, p. 369.

M. le président propose de procéder à un vote unique sur plusieurs projets qu'il indique, p. 1184. — M. Catteau demande un vote séparé sur le projet de loi relatif à la jonction Nord-Midi, p. 1184.

M. le président proposant à nouveau de suivre cette procédure pour gagner du temps, M. Van Dieren déclare ne pas s'y opposer pour l'instant, mais fait remarquer que si les modifications que l'on propose d'apporter au règlement du Sénat mettent entrave aux droits de l'opposition, il s'y opposera désormais, p. 1196.

QUESTEURS DU SÉNAT.

2e *session extraordinaire* 1936 (*séance du 27 octobre*).

Ann. — MM. Volckaert, De Clercq (Joseph), Van Belle, le comte de la Barre d'Erquelinnes et Beauduin sont proclamés, par acclamations, questeurs du Sénat, p. 209.

Session ordinaire 1936-1937.

Ann. — Nomination des questeurs : Au nom de la droite, M. Van Overbergh présente les candidatures de MM. Jos. De Clercq, le comte de la Barre d'Erquelinnes; M. Dierckx, au nom de la gauche libérale, présente celle de M. Beauduin; M. Laboulle, au nom de la gauche socialiste, propose MM. Volckaert et Van Belle, p. 4. — M. le comte de Grunne déclare se désintéresser de la question, p. 4. — Le nombre de candidatures étant égal à celui du nombre de questeurs à élire, MM. Jos. De Clercq, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Beauduin, Volckaert et Van Belle sont réélus questeurs du Sénat, p. 5.

M. le comte de Grunne déclare que le Sénat semblant se désintéresser de son parti, celui-ci se désintéresse de l'assemblée, p. 4.

QUESTIONS DES SÉNATEURS AUX MINISTRES.

Ann. — A la fin de la séance du 17 juin, M. le président annonce à l'assemblée que, conformément à l'article 32 du règlement, la publication du *Bulletin des Questions et Réponses* est interrompue pendant la période d'ajournement du Sénat, mais que les membres qui désirent poser des questions au gouvernement peuvent les faire parvenir au greffe, qui les transmettra aux différents départements et que les réponses de ceux-ci leur seront adressées à titre personnel, p. 1738.

Chambres législatives-Sénat (*suite*)

RAPPELS AU RÈGLEMENT ET RAPPELS A L'ORDRE. — V. la sous-rubrique : Incidents.

RÈGLEMENT : REVISION.

Article 62. *Proposition de modification au règlement du Sénat.*

Doc. — N° 59 de la 2e session extraordinaire 1936. Proposition de MM. Van Dieren et le comte de Grunne.

Ann. — Motion d'ordre de M. le comte de Grunne à ce sujet, p. 212 (séance du 27 octobre 1936, même session).

Articles 32 *et* 62. — *Proposition de modification de l'article* 32 *(de M. Demets) et proposition de modification de l'article* 62 *(de M. Van Dieren).*

Doc. — N° 37. Rapport de M. Olyff.

Ann. — Composition de la commission chargée, avec le bureau, d'examiner ces propositions, p. 10.
Dépôt, par M. Olyff, du rapport sur ces propositions, p. 139.

Discussion générale.

Art. 32 : modification proposée par M. Demets. Adoptée sans observations, p. 361.

Art. 62. M. le président donne lecture du texte proposé par MM. Van Dieren et le comte de Grunne en ce qui est relatif aux réunions de commissions mixtes de la Chambre et du Sénat, et rappelle que la commission propose le rejet de ce texte, p. 361. — M. Van Dieren défend sa proposition, p. 361. — Discours de MM. le chevalier Dessain (qui estime qu'il n'est pas possible de résoudre les difficultés surgies lors d'une séance collective des commissions du Sénat et de la Chambre de la manière envisagée par M. Van Dieren, et qu'il faudrait conférer à ce sujet avec la Chambre); Olyff, rapp. (qui combat la proposition de modification du règlement); Van Dieren (qui précise sa proposition); le président (qui fait certaines objections et estime que le texte ne concorde pas avec le désir exprimé par M. Van Dieren), p. 367, 368. — Observations de MM. Olyff, rapp., le comte de Grunne, le chevalier Dessain, Jos. De Clercq, Van Dieren, p. 368. — M. le président fait remarquer à nouveau que la modification proposée par M. Van Dieren n'aplanirait pas la difficulté dont il est question et estime que la question serait à négocier entre les bureaux de la Chambre et du Sénat, puis engage M. Van Dieren à retirer son texte, p. 368. — Observations de M. le comte de Grunne, p. 368. — M. Van Dieren maintient son texte; M. Demarré estime que ce texte n'est pas recevable, puisqu'il est inapplicable, p. 368. — La discussion générale est close.

M. Van Dieren demande l'appel nominal sur le texte qu'il propose, p. 368. — La proposition de modification de l'article 62 est rejetée par 110 voix contre 18, p. 368.

Articles 9, 17, 25, 27, 28, 33, 60 et 62.

Doc. — N° 176. Proposition présentée, au nom du bureau, par le président.
N° 288. Rapport de M. Leyniers.

Ann. — M. le président annonce que le bureau du Sénat a examiné et adopté diverses modifications au règlement du Sénat et qu'elles seront soumises à une commission de sept membres nommés par le bureau, p. 1192.

Motion d'ordre de M. Van Dieren, qui demande pour quels motifs ces propositions ont été soumises aux membres du Sénat, p. 1194. — M. le président déclare que les observations de M. Van Dieren seront transmises à la commission spéciale qui s'occupe des propositions en cause, p. 1194.

Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 1609 (9 juin 1937).

TRAVAIL PARLEMENTAIRE.

Ann. — Motion d'ordre de M. le comte de Grunne, qui critique les méthodes de travail du Sénat, estime que le Sénat n'est pas en nombre suffisant, au cours de la séance du matin du 22 décembre, et propose la clôture de la discussion, p. 395, 396. — Cette motion donne lieu à un violent incident au cours duquel la séance est suspendue.

Au début de la séance de l'après-midi du même jour, M. le comte de Grunne, par une nouvelle motion d'ordre, fait diverses observations et propositions au sujet du travail parlementaire, estime que les séances du matin ne sont pas à recommander et estime qu'il serait préférable de réserver les matinées aux séances de commissions, p. 408. — Observations de M. Gillon, qui commente l'attitude de M. le comte de Grunne au cours de la séance du matin, p. 408, 409. — M. Van Dieren appuie les observations qui ont été présentées par M. le comte de Grunne au sujet de l'inopportunité des séances publiques le matin et des difficultés qui se présentent lorsqu'il y a tout à la fois séance publique et séances en commissions, p. 409. — M. le président fait diverses observations et attire l'attention sur les difficultés qui se présentent souvent pour régler de façon adéquate le travail du Sénat.

Chambres législatives-Sénat. TRAVAIL PARLEMENTAIRE (*suite*)

p. 409. — M. le comte de Grunne fait des observations au sujet des paroles prononcées par M. Gillon, et M. Gillon répond à M. le comte de Grunne, p. 409, 410. — L'incident est clos.

A la fin de la séance de nuit du 30 décembre, M. le président remercie les membres de leur collaboration, félicite les rapporteurs des divers projets et les remercie; M. le président se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier également le personnel du Sénat pour son activité et son dévouement; termine en présentant aux membres du Sénat ses vœux de nouvel-an, p. 552.

Motion d'ordre de M. Cools, qui, parlant en son nom personnel, estime que la méthode de travail du Sénat doit être profondément modifiée, rappelle l'urgence de la discussion des budgets, se plaint du grand nombre d'interpellations, qu'il estime souvent sans intérêt, et des incidents continuels créés par l'opposition, p. 702. — M. le comte de Grunne demande la parole pour un fait personnel; M. le président estime qu'il n'y a pas matière à fait personnel, p. 702. — Observations de M. Van Dieren, qui fait remarquer que son groupe n'est pas représenté au sein du bureau, déclare que l'opposition ne vise pas à saboter le système parlementaire et rappelle qu'elle ne fait pas partie de la commission du travail parlementaire, p. 702, 703. — M. le président fait remarquer à M. Van Dieren que la commission du travail parlementaire se réunit le lendemain et qu'il est convoqué à cette réunion, p. 703.

Fait personnel de M. le comte de Grunne, qui commente les paroles qui lui sont attribuées par le *Compte rendu analytique* de la séance de la veille et proteste parce qu'on lui a retiré la parole lorsqu'il a voulu s'expliquer, p. 703.

M. Gillon appuie la motion de M. Cools et propose que les membres qui auraient des suggestions à faire au sujet des travaux du Sénat les fassent parvenir aux présidents de l'une des commissions permanentes; ajoute qu'il ne parle pas au nom du groupe libéral, mais en son propre nom; propose de décider que l'on ne pourra plus se servir que de notes pour les discours et non de discours lus en entier, sauf exceptions qu'il indique; déclare qu'il fera cette proposition à la commission du travail parlementaire, p. 703.

Observations de M. Dierckx, qui approuve les déclarations de M. Gillon et ajoute qu'il faut que le Sénat en revienne à la conception de « Haute Assemblée », chargée de contrôler le travail de la Chambre, sans quoi il n'a plus de raison d'être, p. 703. — L'incident est clos.

Motion d'ordre de M. le comte de Grunne, qui déclare que, dorénavant, lorsque son groupe estimera que le Sénat n'est plus assez nombreux, il demandera l'appel nominal et la levée de la séance, p. 967. — Observations de M. le président, qui estime qu'il n'est pas indispensable que tous les membres soient présents et qu'il n'y a pas lieu de demander l'appel nominal dès que la moitié des membres n'est plus présente et qu'il est nécessaire de renforcer les pouvoirs du président en cette matière et de lui attribuer la décision à prendre au sujet de l'opportunité de poursuivre une discussion, même si les membres encore en séance sont peu nombreux, p. 967.

Amendements : Communication de M. le président, qui rappelle que, au cours de récentes séances, le gouvernement et certains membres du Sénat ont insisté pour que la Haute Assemblée votât, sans les amendements, des projets de loi, non parce que les textes donnaient satisfaction, mais pour éviter le renvoi à la Chambre qui ne pourrait plus procéder à un nouvel examen avant la fin de la session; M. le président met l'assemblée en garde contre une politique de facilité et d'abandon et estime que chacune des deux Chambres doit prendre ses responsabilités et qu'il est impossible d'accomplir un travail sérieux si le temps fait défaut, en fin de session, pour apprécier la portée et les conséquences financières des projets soumis à l'approbation du Sénat, p. 1484. — Le Sénat marque son accord.

V. aussi plus haut : Procédure parlementaire.

VALIDATION DE POUVOIRS.

2e *session extraordinaire* 1936 (*séance du* 27 *octobre*).

Ann. — Vérification complémentaire des pouvoirs de M. Bernard (Henri), sénateur suppléant de Namur et de Dinant-Philippeville, appelé à faire partie du Sénat à titre de sénateur provincial de Namur, en remplacement de M. Leclercq, démissionnaire. Dépôt et lecture, par M. J.-J. De Clercq, du rapport sur cette vérification de pouvoirs, p. 208. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. H. Bernard est proclamé membre du Sénat, p. 208.

Prestation de serment de M. H. Bernard, p. 208.

Vérification complémentaire des pouvoirs de M. Rombaut, appelé à remplacer M. Van Berckelaer, sénateur d'Anvers, décédé. Dépôt et lecture, par M. Demets, du rapport sur cette vérification de pouvoirs, p. 208. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Rombaut est proclamé membre effectif du Sénat, p. 208.

Prestation de serment de M. Rombaut, p. 208.

Chambres législatives-Sénat. VALIDATION DE POUVOIRS (*suite*)

Session ordinaire 1936-1937.

Ann. — Vérification des pouvoirs de M. Donvil, élu sénateur provincial du Brabant, en remplacement de M. Brien, démissionnaire. Dépôt et lecture, par M. Demets, du rapport sur cette vérification de pouvoirs, p. 114. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Donvil est proclamé membre du Sénat, p. 114.

Prestation de serment de M. Donvil, p. 114.

Vérification des pouvoirs de M. Vigneron, élu sénateur provincial de Liége, en remplacement de M. Lifrange, décédé. Dépôt et lecture, par M. J.-J. De Clercq, du rapport sur cette vérification de pouvoirs, p. 556. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Vigneron est proclamé membre du Sénat, p. 556.

Prestation de serment de M. Vigneron, p. 556.

Champs de manœuvres. — V. Armée.

Chasse.

DÉLITS DE CHASSE.

Projet de loi complétant la loi du 28 février 1882 sur la chasse, modifiée par la loi du 4 avril 1900.

Doc. — N° 61 de la 2e session extraordinaire 1936. Rapport de M. Legrand.

Ann. — Rapporteur : M. Legrand.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 101.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 129 voix contre 1 (M. de Schrijnmakers de Dormael), p. 146 (1er décembre 1936). — Le projet est soumis à la sanction royale.

DÉGATS CAUSÉS PAR LE GIBIER : RÉPARATION.

Projet de loi portant modification à la loi du 28 février 1882 sur la chasse, modifiée par la loi du 4 avril 1900.

Doc. — N° 230. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet par M. Hoste, m. i. p., p. 1425 (26 mai 1937). — Le projet est renvoyé à la commission de l'agriculture.

Chefs de musique. — V. Armée : Avancement.

Chevrons de front : rétablissement. — V. Armée.

Chicoréees-witloof : exportation. — V. Interpellations, au nom de M. Finné.

Chômage.

CHOMAGE DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES. — V. Interpellations, au nom de M. Spreutel.

SANCTIONS. — V. Amnistie : Chômeurs.

Circonstances atténuantes. — V. Droit pénal : Bonnes mœurs : Attentat aux mœurs.

Clergé catholique : rétribution. — V. Traitements : Bonifications.

Cliniques. — V. Travail : Durée du travail.

Code civil. — V. Droit civil.

Code de commerce. — V. Droit commercial.

Code électoral : modification de l'article 106. — V. Droit public : Elections législatives : Elections partielles.

Code d'instruction criminelle. — V. Instruction criminelle.

Code pénal. — V. Droit pénal.

Colonies.

BUDGETS. — V. la rubrique Budgets.

Colonies (*suite*)

DÉCRETS : PROJETS DE DÉCRETS DÉPOSÉS SUR LE BUREAU DU SÉNAT PENDANT TRENTE JOURS DE SESSION, CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 15 DE LA LOI SUR LE GOUVERNEMENT DU CONGO BELGE.

Pour les projets de décrets déposés au cours de la 2e session extraordinaire de 1936, *voir la page* 211 *des* Annales parlementaires, *séance du 27 octobre* 1936.

Projet de décret approuvant une convention autorisant la Société d'Elevage et de Culture au Congo belge à modifier ses statuts en vue de procéder, notamment, à l'unification des titres ainsi qu'à la réduction de son capital social.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 170.

Projet de décret approuvant une convention ayant pour objet la cession à la Société d'Elevage et de Culture au Congo belge d'un terrain agricole d'une superficie de 225 hectares, sis à Luputa.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 170.

Projet de décret approuvant la délivrance d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 557.

Projet de décret approuvant le renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 557.

Projet de décret approuvant la convention conclue le 3 juin 1936 entre le Comité spécial du Katanga et la Société de Recherches minières du Sud-Katanga.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 557.

Projet de décret renouvelant les droits de recherches minières coordées dans le Ruanda-Urundi à la Compagnie industrielle, commerciale et minière par décret du 29 mars 1934.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 834.

Projet de décrets approuvant une convention minière conclue entre le gouvernement du Ruanda-Urundi et la Société cotonnière de l'Afrique orientale.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 834.

Projet de décrets approuvant une convention minière conclue entre le gouvernement du Ruanda-Urundi et la Société minière du Muhinga et de Kigali.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 834.

Projet de décret approuvant une convention minière conclue entre le gouvernement du Ruanda-Urundi et M. E. Lohnberg.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 834.

Projet de décret approuvant une convention minière conclue entre le gouvernement de la colonie et M. J. Coppens.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 834.

Projet de décret approuvant une convention minière conclue entre le gouvernement et M. Staquet.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 834.

Projet de décret approuvant deux conventions conclues, la première entre le Ruanda-Urundi et M. A. Dessart, la seconde, entre le Ruanda-Urundi et M. A. Frère.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 1151.

Projet de décret approuvant une convention conclue entre le Ruanda-Urundi et M. P. Cardinael.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 1151.

Projet de décret approuvant une convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et la Société d'Entreprises minières au Congo.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 1455.

Projet de décret approuvant une convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et M. Grégoire Delecourt.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 1455.

Projet de décret approuvant le renouvellement de permis spéciaux par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 1656.

Projet de décret approuvant l'octroi de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 1656.

Projet de décret approuvant une convention conclue entre la colonie et la Société des Chemins de fer vicinaux du Congo.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 1656.

Colonies (*suite*)

CONSEIL COLONIAL.

Projet de loi modifiant l'article 24 de la loi du 18 octobre 1908 sur le gouvernement du Congo belge, modifiée par les lois du 29 mars 1911 et du 9 décembre 1922.

V. les *Documents* n° 53 (session extraordinaire 1936) et n° 166 (session ordinaire 1936-1937) de la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 18 mars 1937, p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

RUANDA-URUNDI : FRONTIÈRES : MODIFICATION. — V. Affaires étrangères : Ruanda-Urundi.

Combattants. — V. : 1° Armée : Chevrons de front; 2° Guerre; 3° Pensions : Pensions militaires.

Commerce et industrie.

BAUX COMMERCIAUX. — V. Droit civil : Bail.

CRÉDIT A L'INDUSTRIE.

S. N. C. I. — Proposition de loi ayant pour objet de compléter les lois organiques de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite, de la Société nationale de Crédit à l'Industrie et de l'Association nationale des Industriels et Commerçants pour la réparation des dommages de guerre.

Doc. — N° 20. Rapport de M. Doutrepont sur la recevabilité.
N° 26. Proposition de M. Demets.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission des finances, p. 79.

IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL. — V. Droit civil : Bail.

LAIT ET DÉRIVÉS DU LAIT. — V. 1° Alimentation et ravitaillement. — 2° Affaires étrangères : Hygiène.

LAMINOIRS DE JEMAPPES ET LAMINOIRS DE NIMY. — V. Interpellations au nom de M. Spreutel.

LICENCES.

Projets de loi portant ratification d'un certain nombre d'arrêtés royaux pris en vertu de la loi du 31 juillet 1934, modificative de la loi du 30 juin 1931 relative à l'importation, l'exportation et le transit des marchandises.

Doc. — N° 191. Rapport de M. Logen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Les projets sont renvoyés à la commission des affaires économiques.

Discussion générale des trois projets.

Discours de M. Pholien, qui prie le Sénat de voter l'amendement présenté à l'unanimité par la commission des affaires économiques et motive sa demande, p. 1349, 1350. — M. Volckaert s'étonne de l'absence du ministre des affaires économiques et exprime le désir de connaître l'avis du gouvernement au sujet des observations de M. Pholien, p. 1350. — M. Rubbens, m. c., déclare qu'il remplace M. le min. des aff. éc mais qu'il n'avait pas envisagé l'éventualité d'une discussion sur ces projets; estime donc opportun la remise du débat, p. 1350. — M. Volckaert propose également la remise de la discussion et le Sénat se déclare d'accord, p. 1350.

La discussion est reprise et M. Van Isacker, m. a. éc., déclare que le gouvernement accepte l'amendement de la commission et est d'accord avec l'excellent commentaire qui en a été fait dans la seconde partie du rapport, p. 1354.

M. le président donne lecture du texte proposé par la commission pour l'article unique du premier projet et ce texte est adopté, p. 1354.

M. le président donne lecture du texte proposé par la commission pour l'article unique du deuxième projet de loi et ce texte est adopté, p. 1355.

M. le président donne lecture du texte proposé par la commission pour l'article unique du troisième projet de loi et ce texte est adopté, p. 1356.

L'ensemble des trois projets de loi est adopté à l'unanimité des 110 membres présents, p. 1357 (20 mai 1937). — Les projets sont renvoyés à la Chambre des représentants.

MAGASINS : GRANDS MAGASINS.

Ouverture ou agrandissement : interdiction. Projet de loi interdisant l'ouverture ou l'agrandissement de certains établissements de vente au détail.

Doc. — N° 57. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 80. Rapport de M. Servais.

Commerce et industrie. MAGASINS : GRANDS MAGASINS. *Projet de loi en interdisant l'ouverture ou l'agrandissement* (*suite*)

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 10 décembre 1936, p. 336. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires économiques.

Dépôt du rapport par M. Servais, p. 407 (22 décembre 1936).

Discussion générale.

M. le président engage les membres qui prendront la parole à être aussi brefs que possible, p. 531, 534.

Discours de MM. Gits (qui déclare que le groupe rexiste votera sans enthousiasme le projet et motive cette déclaration); le vicomte Simonis (qui approuve le projet du gouvernement, combat un amendement de M. Philippart et annonce un amendement rétablissant le texte primitif); Vanderpoorten (qui motive son vote affirmatif); Van Coillie (qui examine les divers aspects du problème et approuve l'amendement Simonis); Servais, rapp. (qui défend le projet et demande que le Sénat se prononce au sujet de l'amendement proposé par M. Simonis); Beeckx (qui approuve le projet et demande une réglementation profonde et définitive des classes moyennes); Catteau (qui émet certaines critiques et doutes quant à la légalité et à l'efficacité de la mesure projetée et déclare qu'il votera la loi à condition qu'elle ne soit pas prorogée); Logen (qui estime que le projet est impopulaire, défend la liberté du commerce, déclare que ses amis s'abstiendront au vote et que lui-même votera contre le projet); Noël (qui estime que le projet ne donnera pas satisfaction aux classes moyennes, et déclare que son groupe ne le votera pas), p. 534 à 539. — Observation de M. Van Isacker, m. a. éc., p. 538. — Discours de M. Van Isacker, m. a. éc., qui répond aux observations présentées, p. 539, 540. — Interr. de MM. Van Laerhoven, Hans, p. 540. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. le président demande si l'amendement de M. le vicomte Simonis, portant suppression du dernier alinéa, est maintenu; M. le vicomte Simonis déclare qu'il le maintient, sans demander l'appel nominal, p. 540. — M. le président met aux voix les trois premiers alinéas, qui sont adoptés, p. 540. — 4e alinéa, dont M. le vicomte Simonis propose la suppression. Adopté sans observations, p. 540. — L'ensemble de l'article 1er est adopté, p. 540.

Art. 2, 3 et 4. Adoptés sans observations, p. 540, 541.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 69 voix contre 13 et 33 abstentions, p. 553 (30 décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. Van Eyndonck, Van Fleteren, Vergeylen, Vinck, Volckaert, Vos (Herman), Yernaux, Bernard (Henri), Bernard (Rodolphe), Bouilly, Claessens, Clays (Joseph), Coenen, Coole, Cools (Georges), Demarré, Demets, De Roo, Dewaele (Henri), Diriken, Doutrepont, Harmegnies, Jauniaux, Leyniers, Longville, Matagne, Moulin, Pholien, Renard, Rogister, Roland, Rolin et Rombaut, p. 553. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Prorogation de la loi. — Projet de loi prorogeant la loi du 13 janvier 1937 interdisant l'ouverture ou l'agrandissement de certains établissements de vente en détail.

Doc. — N° 154. Rapport de M. Servais.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants (18 mars 1937), p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires économiques.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour de la dernière séance avant les vacances de Pâques, M. le président annonce que ce projet figurera à la fin de l'ordre du jour de cette séance et que celle-ci sera éventuellement prolongée, p. 1171.

Discussion générale.

Sont entendus : MM. Servais, rapp. (qui invite le Sénat à adopter le projet *ne varietur*); Catteau (qui déclare qu'il votera contre le projet); Bologne (qui insiste pour que cette prorogation soit la dernière et qu'un statut définitif soit élaboré); le comte de Grunne (qui fait remarquer l'urgence d'un statut définitif en la matière); Lohest (qui approuve le projet); Van Isacker, m. a. éc. (qui répond aux observations de M. le comte de Grunne relatives au dépôt d'un projet définitif sur la matière et estime qu'une nouvelle prorogation ne sera plus nécessaire), p. 1183, 1184. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1184.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 118 voix contre 7, p. 1186 (24 mars). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Nouvelle prorogation. — Projet de loi prorogeant la loi du 13 janvier 1937 interdisant l'ouverture ou l'agrandissement de certains établissements de vente en détail.

Doc. — N° 239. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 242. Rapport de M. Van Coillie.

Commerce et industrie. MAGASINS : GRANDS MAGASINS. *Nouvelle prorogation de la loi (suite)*

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 1er juin 1937, p. 1484. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires économiques.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observation, p. 1534.

M. le président annonçant qu'il y aura un seul vote sur quatre projets, M. Catteau demande qu'on vote séparément sur ce projet-ci, p. 1547. — M. Catteau motive son vote négatif, p. 1547.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 92 voix contre 29 et 5 abstentions, p. 1547, 1548 (8 juin 1937). — Se sont abstenus : MM. Jauniaux, Logen, Matagne, Moulin, Rhodius, p. 1548. — Le projet est soumis à la sanction royale.

MARGARINE, GRAISSES ALIMENTAIRES, ETC. — V. Alimentation et ravitaillement.

MÉTALLURGIE. — V. Interpellations, au nom de M. Spreutel.

PRODUITS AGRICOLES : EXPORTATION. — V. Interpellations, au nom de M. Finné.

PRUD'HOMMES. — V. Organisation judiciaire.

SITUATION ÉCONOMIQUE DU PAYS. — V. Statistiques.

TRIBUNAUX DE COMMERCE. — V. Organisation judiciaire.

VERRERIES.

Régime des quatres équipes. — V. Travail : Verreries.

Commissaires d'arrondissement : pensions. — V. Pensions : Pensions civiles.

Commissions : droit d'y assister. — V. Chambres législatives-Sénat : Règlement.

Commissions permanentes. — V. Chambres législatives-Sénat : *a*) Listes; *b*) Commissions permanentes.

Communes.

BEVEL. — V. plus loin : Territoires : Brabant.

BRUXELLES. — V. plus loin : Territoires : Brabant.

CANALISATIONS DE L'EAU ET DU GAZ. — V. Travaux publics.

COUTHUIN. — V. plus loin : Territoires : Liége.

GAND. — V. plus loin : Territoires : Flandre orientale.

GESTEL. — V. plus loin : Territoires : Brabant.

KESSEL. — V. plus loin : Territoires : Brabant.

LANDENNE S/MEUSE. — V. plus loin : Territoires : Liége.

LIÉGE : PORT AUTONOME DE LIÉGE. — V. Marine : Port.

LIMITES DES COMMUNES. — V. plus loin : Territoires.

MARIAKERKE. — V. plus loin : Territoires : Flandre orientale.

PENSIONS. — V. cette rubrique spéciale.

PERSONNEL COMMUNAL. — V. : 1° Pensions : Pensions civiles : Personnel des provinces et des communes; 2° Traitements.

SEILLES. — V. plus loin : Territoires : Liége.

STROMBEEK-BEVER. — V. plus loin : Territoires : Brabant.

TERRITOIRES.

Brabant. — Projet de loi modifiant les limites de Bruxelles, Wemmel et Strombeek-Bever.

Doc. — N° 156. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 190. Rapport de M. le chevalier Dessain.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Communes. TERRITOIRES. *Brabant. Limites de Bruxelles, etc. (suite)*

Dépôt du rapport par M. le chevalier Dessain, p. 1209 (4 mai 1937).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1349.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 110 membres présents, p. 1357 (20 mai 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi modifiant les limites des communes de Kessel, Bevet et Gestel.

Doc. — N° 189. Rapport de M. le chevalier Dessain.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur. (4 mai 1937).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observation, p. 1349.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité des 110 membres

Dépôt du rapport par M. le chevalier Dessain, p. 1209 présents, p. 1357 (20 mai 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Flandre orientale. — Projet de loi modifiant les limites de la ville de Gand et de la commune de Mariakerke.

Doc. — N° 187. Rapport de M. le chevalier Dessain.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Dépôt du rapport par M. le chevalier Dessain, p. 1209 (4 mai 1937).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1348.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 110 membres présents, p. 1357 (20 mai 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Liége. — Projet de loi portant modification des limites des communes de Couthuin, Landenne-sur-Meuse et Seilles.

Doc. — N° 157. — Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 188. Rapport de M. le chevalier Dessain.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Dépôt du rapport par M. le chevalier Dessain, p. 1209 (4 mai 1937).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1349.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité des 110 membres présents, p. 1357 (20 mai 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

TRAITEMENTS. — V. cette rubrique spéciale.

WEMMEL. — V. plus haut : Territoires : Brabant.

Compagnie des Installations maritimes de Bruges. — V. Droit commercial : Sociétés.

Comptabilité de l'Etat. — V. Finances.

Condamnation conditionnelle. — V. Droit pénal.

Conférence de Montreux. — V. Affaires étrangères : Egypte.

Conflit espagnol. — V. Interpellations : *a*) au nom de M. le baron de Dorlodot; *b*) au nom de MM. Van Dieren et Finné; *c*) au nom de MM. Rolin et Vos, ainsi que les rubriques : 1° Armée : Milice. — 2° Droit pénal : Enrôlement et recrutement pour l'Espagne, en ce qui concerne les volontaires pour ce pays.

Conseil d'enquête aéronautique. — V. Transports : Navigation aérienne.

Conseil de gestion de l'I. N. R. — V. Interpellations, au nom de M. Van Dieren.

Conseil des mines : rétribution des membres. — V. Traitements : Bonifications.

Conseils de prud'hommes. — V. Organisation judiciaire : Prud'hommes.

Constitution.

INTERPRÉTATION DE CERTAINS ARTICLES. — V. Interpellations, au nom de M. le comte de Grunne.

Contribution nationale de crise. — V. Impôts : Impôts directs.

Cosibel. — V. Interpellations, au nom de M. Spreutel.

Cour. — V. Roi et Famille royale.

Cour des comptes.

DISSENTIMENTS ENTRE LA COUR DES COMPTES ET DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS.

Exposé des dissentiments qui se sont produits entre la Cour des comptes, d'une part, et, d'autre part : 1° le département de l'instruction publique; 2° le département des travaux publics et de la résorption du chômage.

Ann. — Transmis par le collège de la Cour des comptes, p. 5.

Exposé du dissentiment qui s'est produit entre le collège de la Cour des comptes et le département des travaux publics et de la résorption du chômage, concernant l'achat de terrains appartenant à la firme « Laboremus ».

Ann. — Transmis par le collège de la Cour des compte, p. 139.

Exposé du dissentiment qui s'est produit entre la Cour des comptes et le ministère des travaux publics et de la résorption du chômage concernant une entreprise de travaux d'entretien des routes de l'Etat.

Ann. — Transmis par le collège de la Cour des comptes, p. 336.

*Exposé du dissentiment qui s'est produit entre la Cour des comptes et le ministère des finances, relativement à l'application des dispositions de l'article 50 de la loi du 20 juillet*r 1844.

Ann. — Transmis par M. le premier président de la Cour des comptes, p. 221.

Exposé de dissentiments qui se sont produits entre le collège de la Cour des comptes et le département des travaux publics et entre la Cour des comptes et le département de l'instruction publique.

Ann. — Transmis par M. le premier président de la Cour des comptes, p. 496.

Exposé du dissentiment qui s'est produit entre la Cour des comptes et le département des postes, télégraphes et téléphones au sujet de l'utilisation de certaines sommes.

Ann. — Transmis par M. le premier président de la Cour des comptes, p. 557.

Exposé du dissentiment qui s'est produit entre la Cour des comptes et le département de la défense nationale concernant la remise partielle d'amendes encourues par un entrepreneur de travaux publics.

Ann. — Transmis par M. le premier président de la Cour des comptes, p. 1151.

Dissentiment entre la Cour des comptes et le département des finances à propos de l'application de la loi du 18 mai 1912 en matière de pension.

Ann. — Délibération du conseil des ministres en date du 19 janvier 1937, mettant fin à ce dissentiment, p. 1191. — Renvoi à la commission des finances.

Dissentiment entre la Cour des comptes et le ministre de l'instruction publique au sujet de l'application des dispositions du second alinéa de l'article 7 de la loi du 25 août 1901 (pensions des instituteurs).

Ann. — Délibération du conseil des ministres en date du 15 mars 1937, mettant fin à ce dissentiment, p. 1208. — Renvoi à la commission des finances.

CAHIER D'OBSERVATIONS.

Fascicule I du 97e cahier d'observations.

Ann. — Transmis par M. le premier président de la Cour des comptes, p. 1455.

Couronnement de S. M. Georges VI. — V. Affaires étrangères : Angleterre.

Cours d'eau : Inondations. — V. Eaux et forêts : Digues.

Cours et tribunaux. — V. Organisation judiciaire.

Couthuin. — V. Communes : Territoires : Liége.

Créances sur l'Etat belge. — V. Finances : Comptabilité de l'Etat.

Crédit. : Etablissements de crédit. — V. Institutions d'intérêt public.

Crédit à l'industrie. — V. Commerce et industrie.

Crédits supplémentaires. — V. Budgets : Crédits supplémentaires.

Crimes et délits contre les propriétés. — V. Droit pénal.

Crimes et délits contre la sûreté de l'Etat. — V. Droit pénal : Crimes et délits.

Crimes et délits politiques. — V. Amnistie.

D

Débits de boissons. — V. Alcool.

de Borchgrave : circonstances de sa mort en Espagne. — V. Interpellations : *a*) au nom de M. le comte d'Aspremont-Lynden; *b*) au nom de M. le baron de Dorlodot.

Décès de membres du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Décès.

Décès prématuré. — V. Assurances sociales : Vieillesse et décès.

Défense du territoire. — V. Armée.

Dégâts causés par le gibier. — V. Chasse.

Délits contre la sûreté de l'Etat. — V. Droit pénal : Crimes et délits contre la sûreté de l'Etat.

Délits de chasse. — V. Chasse.

Délits politiques. — V. Amnistie.

Démissions. — V. Chambres législatives-Sénat.

Démission de membres du conseil de gestion de l'I. N. R. — V. interpellations au nom de M. Van Dieren.

Démission de M. Vandervelde. — V. Ministres et départements ministériels.

Démission d'office du colonel Vigneron. — V. Interpellations : *a*) au nom de M. Demets; *b*) au nom de M. De Mont.

Députations permanentes : rétribution des membres. — V. Traitements : Bonifications.

Dette publique et emprunts. — V. Finances.

Digues. — V. Eaux et forêts.

Dissentiments entre la Cour des comptes et des départements ministériels. — V. Cour des Comptes.

Distribution d'eau.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES DISTRIBUTIONS D'EAU.

Projet de loi tendant à accorder à la Société nationale des Distributions d'eau des subsides complémentaires à ceux prévus dans la loi du 26 août 1913 instituant cette société.

Doc. — N° 214. Rapport de M. Smets.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 12 mai 1937, p. 1276. — Le projet est renvoyé à la commission de la santé publique.
Dépôt du rapport par M. Smets, p. 1407 (26 mai 1937).
Pas de discussion générale.
L'article unique est adopté sans observation, p. 1533, 1534.
L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 126 membres présents, p. 1547, 1548 (18 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Domaine de l'Etat, des provinces et des communes : établissement de canalisations. — V. Travaux publics : Canalisations d'eau et de gaz.

Dommages de guerre. — V. Guerre.

Dotation sénatoriale. — V. Chambres législatives-Sénat.

Douanes. — V. Impôts.

Droit civil.

BAIL.

Baux commerciaux. — Projet de loi relatif à la revision temporaire et à la résiliation des baux commerciaux.

Doc. — N° 94. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 101. Rapport de M. Temmerman.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 24 décembre 1936, p. 496. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Temmerman, p. 530. — M. Temmerman, rapp., demande l'urgence; l'urgence est déclarée et M. Temmerman donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du projet, p. 530.

Pas de discussion générale.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. Temmerman, rapp., pose une question au ministre au sujet de l'interprétation et M. Bovesse, m. j., répond à M. Temmerman, p. 541. — L'article 1er est adopté, p. 541.

Art. 2 à 5. Adoptés sans observations, p. 541.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 114 membres présents, p. 553 (30 décembre 1936). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Dispositions exceptionnelles : Prorogation. — Projet de loi prorogeant certaines dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer.

Doc. — N° 84. Projet du gouvernement.
N° 86. Rapport de M. Temmerman.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Bovesse, m. j., p. 440 (23 décembre 1936).

Dépôt du rapport par M. Temmerman, p. 449 (23 décembre 1936).

Au début de la séance de l'après-midi, du jeudi 24 décembre, M. Bovesse, m. j., insiste pour que le Sénat aborde l'examen de cet objet, qui devrait encore être examiné par la Chambre le jour même, la loi en vigueur expirant le 31 décembre et la Chambre se séparant ce jour-là, p. 477. — Assentiment du Sénat.

Discussion générale de ce projet de loi et de la proposition de loi de M. Clays prorogeant certaines dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer.

Discours de MM. le baron de Dorlodot (qui proteste contre une nouvelle prorogation de la loi et combat le projet); Bovesse, m. j. (qui motive le projet); Temmerman, rapp. (qui demande si M. Clays maintient sa proposition de loi ou s'il se rallie au projet du gouvernement, puis estime qu'il y a lieu de rejeter l'amendement déposé par M. Clays au projet du gouvernement; prie le Sénat d'adopter le nouveau texte du gouvernement); Dierckx (qui estime que la date d'échéance de la prorogation est mal choisie), p. 477, 478. — M. Bovesse, m. j., estime que l'on peut maintenir la date en vigueur, p. 478. — Observation de M. Temmerman, rapp., p. 478. — Discours de MM. Breugelmans (qui indique la situation qui se présente à Turnhout et demande la prorogation jusque fin 1937); Minnaert (qui combat le projet, indique ses motifs et déclare que son groupe s'abstiendra); Clays (qui défend la prorogation, notamment en faveur des familles nombreuses); Bovesse, m. j., qui estime que les observations de M. Clays sortent du cadre de la loi en discussion et l'invite à déposer une proposition de loi relative aux objets qu'il indique, s'il le désire), p. 478 à 480. — Observations de M. Clays, p. 480. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

M. le président indique un nouvel amendement du gouvernement à l'article 2, puis donne lecture de l'article 1er du projet, p. 480. — M. le président fait remarquer une différence de rédaction entre le texte flamand et le texte français; M. Bovesse, m. j., déclare que c'est le texte flamand qui est exact, p. 480. — M. le président indique l'amendement proposé à cet article par MM. Van Eyndonck et cons., amendement ayant pour but de rendre la consultation plus complète, p. 480. — M. Van Eyndonck défend son amendement et M. Temmerman, rapp., estime que cet amendement est superflu, p. 480. — M. Van Eyndonck insistant, M. Bovesse, m. j., fait diverses observations et M. Van Eyndonck retire son amendement, p. 480, 481. — L'article 1er est adopté tel qu'il est proposé par le gouvernement, p. 481.

Art. 2. Disposition transitoire. M. le président donne lecture de l'article et d'un amendement proposé par le gouvernement, p. 481. — Observation de M. Van Dieren au sujet de la portée de l'amendement; M. Bovesse, m. j., déclare qu'il ne s'agit que d'une mise au point, p. 481. — L'amendement est adopté et l'article 2, ainsi amendé, est adopté, p. 481.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 118 voix contre 8 et 5 abstentions, p. 481 (24 décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. Bourguignon, Carton de Tournai, Minnaert, Noël et le vicomte Simonis, p. 482. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Proposition de loi prorogeant certaines dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer.

Doc. — N° 65. Rapport de M. Rolin sur la recevabilité.
N° 72. Proposition de M. J. Clays.
N° 85. Rapport de M. Temmerman.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 360.

La discussion générale de cette proposition de loi est jointe à celle du projet du gouvernement sur le même objet. Voir donc ce projet.

ENFANTS ILLÉGITIMES.

Proposition de loi portant modification des dispositions du Code civil relatives aux enfants naturels.

Doc. — N° 123. Rapport de M. Lebeau sur la recevabilité.
N° 125. Proposition de M. Rolin.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 731.

ENFANTS NATURELS.

Projet de loi relatif à la tutelle des enfants naturels.

Doc. — N° 259. Projet amendé par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 9 juin 1937, p. 1616. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

PRÊTS D'ARGENT.

Remboursement anticipé. — Projet de loi concernant le remboursement anticipé des prêts d'argent.

Doc. — N° 100. Rapport de M. J. De Clercq.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants (24 décembre 1936), p. 496.

Dépôt du rapport par M. J. De Clercq, p. 530. — M. J. De Clercq demande l'urgence; l'urgence est déclarée et M. J. De Clercq donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 530.

Pas de discussion générale.

Discussion des articles.

Observations de M. le comte de Grunne, qui fait remarquer qu'il n'y a pas de texte spécial pour le Sénat, p. 541. — M. le président rappelle que c'est le texte de la Chambre, distribué à tous les membres, qui est en discussion, p. 541.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 541.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 114 membres présents, p. 553 (30 décembre 1936). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Prorogation. — Projet de loi concernant le remboursement anticipé des prêts d'argent.

Doc. — N° 286. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet par M. de Laveleye, m. j., p. 1709 (17 juin 1937). — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

PREUVE TESTIMONIALE.

Projet de loi relatif à la preuve testimoniale en matière civile.

V. les *Documents* n° 99 (session extraordinaire 1936) et 36 (session ordinaire 1936-1937 de la Chambre des représentants).

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants (18 mars 1937), p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Droit civil (*suite*)

PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES.

Privilège au profit des personnes accidentées. — Projet de loi créant un privilège au profit des personnes accidentées.

Doc. — N° 48. Rapport de M. Legrand.

Ann. — Rapporteur : M. Legrand.

Discussion générale.

Sont entendus : MM. Legrand, rapp. (qui fait remarquer que le projet a été admis à l'unanimité par la commission, qui a légèrement amendé l'article 2 afin d'en élargir la portée); Lohest (qui fait remarquer l'importance et l'urgence du projet), p. 360. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er. Adopté sans observations, p. 360.

Art. 2. M. le président donne lecture du texte tel qu'il est amendé par la commission et ce texte est adopté, p. 361.

Le Sénat décide de passer immédiatement au second vote et l'article 2 est définitivement adopté tel qu'il a été admis en première lecture, p. 361.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 129 membres présents, p. 369 (16 décembre 1936). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Droit commercial.

SOCIÉTÉS.

Griffes. — Projet de loi autorisant la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles, la Compagnie des Installations maritimes de Bruges, la Société intercommunale de la Rive gauche de l'Escaut, la Société anonyme belge d'Exploitation aérienne, la Société nationale de la Petite Propriété terrienne, la Société intercommunale des voies d'accès à l'aérodrome de Bruxelles, l'Office central de crédit hypothécaire à remplacer par des griffes les signatures qui doivent figurer sur les titres de leurs emprunts.

Doc. — N° 251. Rapport de M. Ronvaux.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 mai 1937, p. 1455 — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1647.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 150 voix et une abstention, p. 1664 (9 juin 1937). — S'est abstenu : M. Minnaert, p. 1664. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Droit d'opposition. — V. Instruction criminelle.

Droit international privé. — V. Affaires étrangères.

Droit pénal.

BONNES MŒURS.

Attentat aux mœurs. — Projet de loi portant modification des articles 80, 81, 375, 377 *du Code pénal ainsi que de la loi du* 4 *octobre* 1867 *sur les circonstances atténuantes.*

Doc. — N° 165. Rapport de M. J. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 18 mars 1937, p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Rapporteur : M. J. De Clercq.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1236, 1237.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 113 voix contre 4, p. 1239 (5 mai 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Motion d'ordre de M. Noël, qui déclare que le groupe communiste avait l'intention d'émettre un vote affirmatif sur ce projet et que c'est par erreur qu'il a voté négativement, p. 1240.

CODE PÉNAL.

Article 526. — V. plus loin : Crimes et délits contre les propriétés.

CONDAMNATION CONDITIONNELLE.

Projet de loi portant modification à l'article 9 *de la loi du* 31 *mai* 1888 *sur la condamnation conditionnelle.*

Doc. — N° 163. Rapport de M. J. De Clercq.
N° 186. Amendements du gouvernement.

Droit pénal. CONDAMNATION CONDITIONNELLE. *Modification à la loi* (*suite*)

Ann. — Rapporteur : M. J. De Clercq.

M. de Laveleye, m. j., déclare que le gouvernement est d'accord avec le rapporteur pour demander au Sénat de renvoyer ce projet à la commission, le gouvernement y ayant déposé divers amendements, p. 1237. — Le Sénat se déclarant d'accord, le projet est renvoyé à la commission de la justice, p. 1237.

CRIMES ET DÉLITS CONTRE LA SURETÉ DE L'ÉTAT.

Projet de loi modifiant le chapitre II, titre Ier, livre II du Code de droit pénal, concernant les crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat.

V. les *Documents* nos 239 et 296 (session ordinaire 1936-1937) des *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 27 mai 1937, p. 1455. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

Proposition de loi rendant inapplicable, dans certains cas, les dispositions de l'article 526 *du Code pénal.*

Doc. — N° 162. Rapport de M. Jos. De Clercq sur la recevabilité.

Ann. — A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Van Dieren demande a être averti lorsque le rapport sur la recevabilité de sa proposition de loi sera déposé, p. 1090.

Discussion sur la recevabilité.

Discours de MM. Jos. De Clercq (qui estime que la proposition ne se justifie pas et en indique les inconvénients); Van Dieren (qui estime que la décision de la commission, qui a déclaré la non-recevabilité, a été dictée par le souci de ne pas attirer l'attention sur le fait que les lois linguistiques ne sont pas appliquées, puis motive et défend sa proposition de loi); le comte de Grunne (qui s'élève contre l'irrecevabilité tout en n'étant pas d'accord sur le fond de la question); Demarré (qui estime, avec le rapporteur, que la proposition de loi n'est pas recevable, mais se rallie aux critiques qu'elle contient au sujet de l'application des lois linguistiques), p. 1204 à 1206. — M. le président donne la parole à M. Jos. De Clercq, rapp.; M. Jos. De Clercq commence son discours en français, p. 1206. — M. Van Dieren enjoint à M. Jos. De Clercq de s'exprimer en flamand et l'empêche de poursuivre son discours; M. le président, par deux fois, rappelle M. Van Dieren à l'ordre, puis propose d'appliquer à M. Van Dieren l'article 37 du règlement parce qu'il empêche un membre d'user de son droit de parole, p. 1206. — M. Van Dieren continuant à interrompre, la suite du débat est remise au mardi suivant et la séance est levée, p. 1206.

Au début de la séance du mercredi 5 mai, M. Jos. De Clercq, rapp., reprend l'exposé qu'il n'a pu faire au cours de la séance du 28 avril; répond d'abord aux objections faites par M. le comte de Grunne et explique ce qui s'est passé à l'occasion de la proposition de loi que M. le comte de Grunne avait déposée, p. 1228, 1229.

M. le comte de Grunne demande la parole pour un rappel au règlement, estimant que M. Jos. De Clercq a violé celui-ci en abordant le fond de la proposition dont la recevabilité seule est en discussion, p. 1229. — M. le président estime qu'il est seul juge en cette matière, p. 1229.

M. Jos. De Clercq, rapp., reprend son exposé relatif à la recevabilité de l'objet en discussion; estime que la proposition est contraire à la Constitution ainsi qu'à l'ordre public et n'est pas recevable; demande cependant au ministre d'être clément envers les auteurs de certains délits de l'espèce, l'application des lois linguistiques laissant parfois à désirer; termine en revenant sur l'incident qui s'est produit au cours de la séance du mercredi précédent; fait remarquer qu'il était en droit d'employer le français, que, du reste, des orateurs flamands se servent de cette langue, et prie les nationalistes flamands de faire preuve de plus de tolérance, p. 1229, 1230. — M. Van Dieren demande la parole; M. de Grunne demande la parole pour un fait personnel, p. 1230. — M. Finné rappelle qu'il a demandé la veille la parole pour M. Van Dieren, p. 1230. — M. le président propose d'accorder la parole en premier lieu à M. Picard, sur le fond de la question, p. 1230. — M. Picard fait quelques observations d'ordre technique en ce qui concerne la proposition de M. Van Dieren et estime que les arguments opposés à la recevabilité ne sont pas péremptoires, p. 1230, 1231. — M. Jos. De Clercq estime que les arguments présentés par M. Picard démontrent, au contraire, la non-recevabilité de la proposition de loi, p. 1231.

Fait personnel de M. le comte de Grunne, qui s'explique sur les observations qu'il a faites le mercredi précédent et estime que M. Jos. De Clercq n'a pas interprété exactement ses paroles, p. 1231. — M. Jos. De Clercq répond à M. de Grunne, p. 1231. — L'incident est clos.

Discours de M. Van Dieren, qui commence par reconnaître que, en ce qui concerne l'incident qui s'est produit la semaine précédente, il a eu tort; explique cependant son attitude en cette circonstance, puis défend la recevabilité de sa proposition de loi; estime qu'il n'y a pas de motifs de voter contre

Droit pénal. CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES PROPRIÉTÉS. *Inapplicabilité, dans certains cas, des dispositions de l'article* 526 (*suite*)

la recevabilité, p. 1231, 1232. — La discussion est close, p. 1232. — M. Van Dieren annonce qu'il demande l'appel nominal, p. 1232. — Cette demande est admise.

Vote sur la recevabilité.

M. Orban motive son vote négatif, p. 1238. — Observations de M. Van Fleteren, qui estime que le vote doit porter sur les conclusions de la commission estimant la proposition non recevable, p. 1238.

Il est procédé au vote sur les conclusions du rapport et ces conclusions sont adoptées par 94 voix contre 16 et 13 abstentions, p. 1238 (5 mai 1937). — Se sont abstenus : MM. Vermeylen, Vos (Herman), Bourguignon, Breugelmans, Clays (Joseph), De Boodt, Demarré, Desmedt (René), Dewaele (Henri), Donvil, Heyndels, Minnaert et Noël, p. 1239.

DÉLITS DE CHASSE. — V. Chasse.

DÉLITS POLITIQUES. — V. Amnistie.

ENROLEMENT ET RECRUTEMENT DE VOLONTAIRES POUR L'ESPAGNE.

Projet de loi tendant à assurer la non-intervention de la Belgique dans la guerre civile d'Espagne.

Doc. — N° 160. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 195. Rapport de M. Hanquet.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 24 mars 1937, p. 1191. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Hanquet, p. 1239 (5 mai 1937).

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, des observations sont faites au sujet de la mise à l'ordre du jour de ce projet; sont entendus : MM. le président et Volckaert, p. 1451.

Discussion générale.

Discours de M. Vos, qui se déclare d'accord, en principe, avec la non-intervention, mais estime qu'elle est appliquée unilatéralement, et déclare que son groupe ne peut voter le projet dans sa forme actuelle, p. 1593, 1594. — Discours de M. Minnaert, qui combat le projet et déclare que son groupe votera négativement, p. 1597 à 1600. — Discours de MM. Rolin (qui dépose, au nom du groupe socialiste, une motion d'ajournement dont il donne lecture et motive sa proposition, puis combat le projet en discussion); Hanquet, rapp. (qui défend le projet et demande qu'on s'en tienne, en Belgique, à secourir la misère des pauvres et des enfants espagnols), p. 1602 à 1609. — Discours de M. Spaak, m. a. ét., qui, tout en se déclarant d'accord sur certains points avec le discours de M. Rolin, estime cependant que sa motion d'ajournement doit être repoussée, puis motive et défend le projet, p. 1610, 1611. — Discours de MM. Delvaux (qui approuve le projet et annonce que son groupe le votera; fait cependant des observations relatives à l'article 4*bis*, que son groupe repoussera de même que la motion d'ajournement faite par M. Rolin); de Laveleye, m. j. (qui répond à M. Delvaux, en ce qui concerne l'article 4*bis*); le comte d'Aspremont-Lynden (qui demande au ministre une explication précise en ce qui est relatif au sort de certains réfugiés espagnols qui ont demandé asile à l'ambassade de Belgique, à Madrid, et ont été autorisés à gagner la Belgique); Spaak, m. a. ét. (qui s'explique au sujet des Espagnols, en âge de porter les armes, qui ont trouvé asile à l'ambassade de Belgique à Madrid et ensuite en Belgique); Rolin (qui défend à nouveau sa motion d'ajournement), p. 1611 à 1613.

M. le président indique la procédure qu'il estime devoir être suivie pour le vote sur la proposition d'ajournement, sur les articles et sur l'amendement, p. 1613. — Le Sénat marque son accord, p. 1613. — M. Rolin défend et motive l'article 4*bis* nouveau proposé par la commission, p. 1613, 1614. — La discussion générale est close.

Vote sur la proposition d'ajournement introduite par M. Rolin.

M. Rolin, au nom du groupe socialiste, demande l'appel nominal, p. 1660.

La motion d'ajournement est rejetée par 89 voix contre 60, p. 1660.

Discussion des articles.

Art. 1 à 3. Adoptés sans observations, p. 1660.

Art. 4. M. le président donne lecture de l'amendement proposé par la commission, p. 1660, 1661. — M. Orban déclare retirer l'amendement, afin de ne pas entraîner le renvoi du projet à la Chambre; M. Van Eyndonck fait remarquer que la Chambre siège encore le lendemain et pourrait donc statuer encore sur le projet s'il était amendé; M. de Laveleye, m. j., insiste pour que le Sénat rejette l'amendement, p. 1661. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 1661. — L'article 4 est adopté, p. 1661.

Art. 5. M. le président indique un amendement de MM. Heyndels et cons., p. 1661. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 1661. — L'article 5 est adopté, p. 1661.

Droit pénal. ENROLEMENT ET RECRUTEMENT DE VOLONTAIRES POUR L'ESPAGNE. *Non-intervention de la Belgique* (*suite*)

L'ensemble du projet de loi est adopté par 88 voix contre 11 et 49 abstentions, p. 1661 (10 juin 1937). — Se sont abstenus : MM. Bernard (Henri), Bernard (Louis), Bernard (Rodolphe), Bologne, Bouilly, Breugelmans, Casterman, Corbeels, De Brouwer, Demarré, Demoulin, De Nauw, Devaux (Auguste), Dewaele (Henri), Diriken, Disière, Donvil, Doutrepont, Hans, Harmegnies, Joachim, Laboulle, Lalemand, Lebeau, Logen, Longville, Matagne, Melein, Molet, Moulin, Ohn, Picard, Renard, Rogister, Roland, Rolin, Rombaut, Solau, Soudan, Mme Spaak, MM. Spreutel, Toch, Van Belle, Van Eyndonck, Van Fleteren, Van Laerhoven, Vergeylen, Vinck et Volckaert, p. 1661. — Le projet est soumis à la sanction royale.

RECRUTEMENT DE VOLONTAIRES BELGES POUR UNE ARMÉE ÉTRANGÈRE. — V. Armée : Milice.

TITRES PROFESSIONNELS.

Architecte. — Projet de loi sur la protection du titre et de la profession d'architecte.

Doc. — N° 275. Projet transmis par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 17 juin 1937, p. 1708. — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique.

Droit public.

ELECTIONS. LÉGISLATIVES.

Elections partielles. — Projet de loi modifiant l'article 106 du Code électoral.

Doc. — N° 139. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 144. Rapport de M. Gillon.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Gillon, qui demande l'urgence pour ce projet, p. 1075 (11 mars 1937). — L'urgence est déclarée et M. Gillon donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du projet, p. 1075.

Discussion générale.

M. le président donne la parole à M. Gillon, rapp.; M. Delvaux demande la parole pour une motion d'ordre, p. 1075. — M. le président fait remarquer que M. Gillon a la parole; M. Van Dieren fait remarquer que c'est pour un rappel au règlement que M. Delvaux demande la parole et M. Delvaux déclare qu'il en est bien ainsi, p. 1076. — M. le président répète qu'il n'a été question que d'une motion d'ordre et que le rapporteur seul a la parole, p. 1076.

Discours de M. Gillon, qui commente et justifie le projet, qu'il estime nécessaire pour assurer la paix intérieure du pays, p. 1076, 1077.

Pendant ce discours, de violentes interruptions se font entendre, sur les bancs rexistes notamment; M. le comte de Grunne demande la parole pour un rappel au règlement et, l'ayant obtenue, proteste contre des paroles prononcées à l'adresse de son groupe par M. J. Devos, p. 1076. — M. Delvaux, à qui le président accorde la parole, déclare qu'il parlera plus tard, p. 1077. — M. Van Dieren commence son discours, mais, le tumulte étant à son comble, la séance est suspendue, p. 1077.

La séance est reprise et M. Van Dieren poursuit son discours : regrette l'absence de M. van Zeeland, p. m., auquel il aurait désiré présenter certaines observations; déclare que son groupe ne votera pas le projet parce qu'il est discuté dans des circonstances exceptionnelles, estime que le premier ministre est prisonnier des socialistes et des communistes qui appuient sa candidature; développe ensuite les raisons de l'accord entre le groupe nationaliste flamand et le groupe rexiste et conclut en déclarant qu'ils ne voteront pas le projet parce qu'il est dirigé contre un parti, p. 1077 à 1081. — Pendant le discours de M. Van Dieren, M. le président invite à plusieurs reprises les membres à conserver leur calme et à ne pas interrompre continuellement l'orateur, p. 1077 à 1081. — Discours de M. van Zeeland, p. m., qui se refuse à répondre au discours de M. Van Dieren, puis définit la position qu'il entend prendre en ce qui concerne la campagne électorale qui se prépare; déclare, entre autres, que, contrairement à ce qui a été avancé, il n'entend nullement se servir de la radio, estimant que l'agitation électorale inévitable en cette circonstance ne doit pas s'étendre à tout le pays, p. 1081, 1082. — M. Van Fleteren propose la clôture, p. 1082. — Observations de M. le président, qui estime que la parole doit être accordée à un membre du parti rexiste et du parti communiste et prie ces orateurs d'être brefs, p. 1082.

Discours de M. Delvaux, qui déclare ne pas être opposé au principe de la loi, mais annonce que son groupe ne la votera pas parce que c'est une loi de coup de force, p. 1082. — Discours de M. De Schryver, m. i., qui défend le projet et insiste sur l'urgence, p. 1082, 1083. — Discours de M. Noël,

Droit public. ELECTIONS LÉGISLATIVES. *Modification de l'article* 106 *du Code électoral (suite)*

qui estime que le projet en discussion est une mesure antifasciste et déclare que son groupe le votera pour ce motif, p. 1084.

La clôture est prononcée par assis et levé, p. 1084.

Discussion des articles.

Art. 1er. Adopté sans observations, p. 1084.

Art. 2. Observations de M. le comte de Grunne, qui estime cet article inutile et en propose la suppression, p. 1084. — M. De Schryver, m. i., répond aux observations de M. le comte de Grunne et demande le maintien de l'article, p. 1084. — L'article 2 est adopté, p. 1084.

Art. 3. Adopté sans observations, p. 1084.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 114 voix contre 16 et 2 abstentions, p. 1084 (11 mars 1937). — Se sont abstenus : MM. Gravez et Picard, p. 1084. — Le projet est soumis à la sanction royale.

INCOMPATIBILITÉS.

Projet de loi complétant la loi du 6 août 1931 établissant les incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'Etat, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives.

Doc. — N° 8. Rapport de M. Gillon.
N° 39. Texte adopté au premier vote.

Ann. — A la fin de la séance du 19 novembre, M. le président annonce que cet objet viendra en discussion le mardi suivant, p. 78.

M. le président propose de prendre comme base du débat le texte de la commission de la justice, p. 79. — Adhésion du Sénat.

Discussion générale.

Discours de MM. Gillon, rapp. (qui rappelle que le projet est attendu avec impatience par l'opinion publique, que le gouvernement l'accepte; estime que la présence d'hommes d'affaires compétents est souhaitable au sein du parlement, puis justifie et commente les textes du projet); Carton de Tournai (qui commence par rappeler la proposition de loi déposée par M. Soudan, en 1926, sur cette matière; fait remarquer les difficultés du problème qui se pose, passe en revue les diverses incompatibilités envisagées dans le projet; recommande la prudence); Delvaux (qui estime que le projet est essentiellement une loi de circonstance, relève les déclarations faites dans l'exposé des motifs, estime que le projet en discussion sera inefficace et qu'une réforme fondamentale de structure s'impose, déclare que le groupe rexiste s'abstiendra et termine en déclarant que c'est le régime qui doit être réformé), p. 79 à 89. — Interr. de MM. Volckaert, Van Fleteren, Rolin, Gillon, rapp., Orban, p. 82 à 88.

M. le président propose de remettre la suite du débat au lendemain; M. Volckaert estime qu'il est préférable de poursuivre le débat, p. 89.

Reprise de la discussion générale.

Discours de M. Pholien (qui, au nom de la droite du Sénat, marque son accord sur le projet en discussion; estime que le problème doit être résolu de façon complète, avec prudence et en pleine connaissance de cause; souligne les données à mettre en valeur, estime que l'avocat est tout désigné pour remplir le mandat parlementaire, pourvu qu'il n'abuse pas de ce mandat et termine en demandant que le Sénat vote le projet avec les amendements de la commission), p. 89 à 92. — Discours de MM. le comte de Hemricourt de Grunne (qui justifie brièvement l'attitude du groupe rexiste, estime que cette attitude a été logique et conforme aux traditions); Dierckx (qui estime n'avoir rien à ajouter aux considérations émises dans le judicieux rapport de M. Carton de Tournai, celui-ci ayant exprimé ses propres appréhensions et son sentiment); Rolin (qui déclare que le groupe socialiste votera le projet avec conviction, estime qu'il faut établir une distinction entre les incompatibilités et les interdictions, examine la question de l'application de la loi et estime que le vote de cette loi renforcera la confiance dans les institutions parlementaires); Lohest (qui estime que notre régime économique est conditionné et contrôlé par quelques hommes, examine les différentes données du problème dont il reconnaît les difficultés, cite l'opinion du barreau à ce sujet, puis répond aux questions de M. Delvaux; estime que le gouvernement actuel a la confiance méritée de la majorité de la population, puis demande au groupe rexiste pour quel motif il refuse de s'associer au projet, quitte à l'amender); Gillon, rapp. (qui répond aux questions posées par plusieurs orateurs, estime que l'abstention du groupe rexiste n'est guère courageuse et développe son point de vue; termine en priant ce groupe de s'associer à tous les parlementaires de bonne foi pour servir dignement le pays); le comte de la Barre d'Erquelinnes (qui déclare qu'il votera contre le projet et motive son vote); Delvaux (qui répond aux observations faites par le rapporteur et justifie à nouveau l'attitude de son groupe), p. 94 à 99. — Observations de MM. Gillon, rapp., Carton de Tournai, Soudan, Bovesse, m. j., le comte de Grunne, notamment au sujet de la juridiction compétente, p. 94 à 97. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

ARTICLE PREMIER.

Est entendu : M. Noël, qui défend un amendement qu'il présente, demande qu'il soit adopté et déclare que le groupe communiste votera le projet, p. 100. — M. Dierckx propose de renvoyer tous les amendements à la commission, qui se réunirait ce jour même, p. 100. — Observations de MM. Bovesse, m. j. (qui se rallie à la proposition de renvoi), Rolin (qui estime que le renvoi en commission ne s'impose pas), Carton de Tournai (qui appuie la proposition), Van Overbergh (qui se déclare d'accord), p. 100. — Le renvoi en commission est décidé, p. 100. — Observations de M. le président, MM. Gillon, Volckaert, Van Fleteren au sujet de la suite du débat et du vote, p. 100.

M. Gillon, rapp., annonce, par motion d'ordre, que la commission est arrivée à un résultat concret et demande que le Sénat décide le moment où ce projet pourra être repris, p. 146. — M. le président propose de remettre la discussion après celle du budget des affaires étrangères ou à la semaine suivante, p. 146. — Observations de MM. Van Fleteren (qui propose la fixation en tête de l'ordre du jour du lendemain après-midi); Carton de Tournai (qui se rallie aux propositions faites, sous conditions que le rapport et les amendements soient distribués auparavant); p. 146. — M. Van Fleteren déclare que le rapport sera lu en séance, p. 146. — M. le président propose à nouveau de porter ce projet à l'ordre du jour après la discussion du budget des affaires étrangères et cette proposition est unanimement admise, p. 146.

M. le président propose d'interrompre la discussion du budget des affaires étrangères pour aborder celle du projet sur les incompatibilités et le Sénat marque son accord, p. 178.

Le Sénat décide de prendre pour base du débat le texte amendé par la commission. M. le président propose de voter par divisions et le Sénat marque son accord, p. 178.

Reprise de l'examen de l'article premier.

Article 1er. M. le président donne lecture du préambule de l'article 1er, fait remarquer qu'un amendement y est présenté qui dépend de l'adoption d'un autre amendement et propose d'en réserver le vote jusqu'à la fin de la discussion des articles, et cette proposition est admise, p. 178. — A la fin de la discussion des articles, M. le président estime que le préambule peut être repris, tous les amendements de la commission ayant été adoptés, p. 183. — L'adjonction du chiffre 8, proposée au préambule, est adoptée, p. 183. — Discours de M. Gillon, rapp., qui met l'assemblée au courant des travaux de la commission et estime que le résultat est satisfaisant); Bovesse, m. j. (qui, au nom du gouvernement, fait une brève déclaration sur le projet soumis aux délibérations du Sénat, estime que le texte élaboré par la commission de la justice du Sénat constitue une œuvre législative imparfaite peut-être, mais cohérente et utile, indique l'esprit du projet et le commente, déclare en terminant qu'une commission sera créée pour examiner les cas litigieux, p. 179 à 181. — § Ier de l'article 1er. Adopté sans observations, p. 181. — § II. M. le président indique deux amendements présentés par la commission; M. Harmegnies indique une modification de forme, p. 181. — M. le président déclare qu'il sera tenu compte de cette observation, p. 181. — M. Carton de Tournai fait des observations au sujet du champ d'application de la loi en ce qui concerne le ducroire et demande si le § II s'y applique; M. Bovesse, m. j., déclare que dès qu'il ne s'agit pas d'une intervention spéciale, mais d'une question ouverte à tous, il est évident que la loi n'est pas applicable, p. 181. — M. Soudan déclare que la commission a été unanime à écarter le ducroire, p. 181. — M. Lohest déclare qu'il votera le texte amendé, mais regrette que le projet n'ait pas été maintenu dans toute sa rigueur, p. 181. — Les amendements de la commission sont adoptés et le § II, ainsi amendé, est adopté, p. 181. — § III. M. le président indique un amendement de la commission et rappelle qu'un amendement, présenté par MM. Rolin et Volckaert, a été retiré, p. 181. — Le § III est adopté avec le texte proposé par la commission, p. 181. —§ IV. M. le président donne lecture de cette disposition, des amendements proposés par la commission et d'un amendement proposé par MM. Noël et Heyndels et demande si cet amendement est maintenu, p. 181, 182. — M. Noël déclare que l'amendement est retiré, la fraction communiste se réservant de le représenter à la Chambre, p. 182. — Le § IV est adopté tel qu'il est amendé par la commission, p. 182. — Art. 5. Adopté sans observations, p. 182. — Art. 7, I et II. M. le président indique les amendements que la commission propose au II; l'article est adopté avec les amendements proposés par la commission, p. 182. — Art. 8 (nouveau). M. le président indique le texte proposé

Droit public. INCOMPATIBILITÉS. *Projet de loi y relatif (suite)*

par la commission, et l'article 8 est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 182, 183. — Art. 9. Adopté avec le texte proposé par la commission, p. 183.

ARTICLE 2 : *Disposition transitoire.*

M. le président indique la modification que la commisson propose à cet article et cette modification est adoptée, p. 183. — M. le président annonce que la commission propose d'ajouter un second alinéa à cet article et cette disposition additionnelle est également adoptée, p. 183.

M. le président annonce que le texte amendé sera imprimé et distribué et renvoyé à la commission avant le vote en seconde lecture, p. 183.

M. Gillon, rapp., annonce par motion d'ordre que la commission a revu les textes adoptés au premier vote et que la date de la seconde lecture et celle du vote sur l'ensemble peuvent être fixées, p. 268. — M. le président annonce que ces votes auront lieu le lendemain, à 15 heures, p. 280.

Au début de la séance du 9 décembre, M. Bovesse, m. j., prie le Sénat d'aborder en premier lieu la discussion du projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, p. 282. — Assentiment du Sénat.

Vote en seconde lecture des articles amendés.

M. Gillon, rapp., fait remarquer une erreur matérielle commise au cours de la séance du 2 décembre : le troisième alinéa voté par erreur doit être supprimé; la commission de la justice et le gouvernement sont d'accord à ce sujet, p. 282. — Observation de M. Bovesse, m. j., qui marque son accord, p. 282. — Le Sénat admet la suppression du troisième alinéa de l'article 1er, et cet article est définitivement adopté tel qu'il a été amendé au premier vote, p. 282.

Art. 2. Définitivement adopté tel qu'il a été admis en première lecture, p. 283.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 124 voix contre 5 et 9 abstentions, p. 287 (9 décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. Boon, de Fraipont, comte de Grunne, Delvaux (Ernest), Gits, Lekeux, Mignolet, Misson, Rhodius, p. 287. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

M. De Wilde fait une rectification au *Compte rendu analytique*: déclare qu'il a voté affirmativement, alors qu'un vote négatif lui a été attribué, p. 311.

Droits. — V. Impôts.

Durée du travail. — V. Travail.

E

Eau : canalisations. — V. Travaux publics : Canalisations d'eau et de gaz.

Eaux et forêts.

DIGUES.

Proposition de loi relative à la reprise par l'Etat de l'entretien des digues et autres ouvrages de protection contre les inondations.

Doc. — N° 18. Rapport de M. Van Belle sur la recevabilité.
N° 27. Proposition de M. De Wilde et note complémentaire.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission des travaux publics, p. 79.

Ecoles moyennes. — V. Enseignement : Enseignement moyen.

Egypte. — V. Affaires étrangères.

Elections partielles. — V. Droit public.

Emoluments du personnel dont la rétribution est fixée par la loi. — V. Traitements : Personnel de l'Etat.

Employeurs et travailleurs indépendants : allocations familiales. — V. Travail : Allocations familiales.

Emprunts. — V. Finances : Dette publique et emprunts.

Emprunt de la Société nationale des chemins de fer belges. — V. Transports : Chemins de fer.

Enfance.

ŒUVRE NATIONALE DE L'ENFANCE.

Proposition de loi modifiant la loi du 5 septembre 1919 instituant l'Œuvre nationale de l'Enfance.

Doc. — N° 128. Rapport de Mlle Baers sur la recevabilité.
N° 131. Proposition de Mme Spaak.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la santé publique, p. 856.

PROTECTION DE L'ENFANCE.

V. aussi : Interpellations, au nom de M. Bourguignon.

Projet de loi modifiant la loi du 15 mai 1912 sur la protection de l'enfance.

Doc. — N° 66. Rapport de M. Rolin.

Ann. — Rapporteur : M. Rolin.

Au moment où cet objet vient en ordre utile, M. Bovesse, m. j., fait remarquer qu'il n'a pas eu communication du rapport, et le Sénat décide de remettre l'examen du projet à une date ultérieure, p. 362. — La discussion qui figurait à l'ordre du jour est ajournée, p. 1117.

Enfants illégitimes. — V. Droit civil.

Enfants naturels. — V. Droit civil.

Enquêtes sur la situation démographique, économique et sociale du pays. — V. Statistiques.

Enregistrement. — V. : Impôts : Impôts indirects.

Enrôlement de volontaires belges pour une armée étrangère. — V. : 1° Armée : Milice : Recrutement. — 2° Droit pénal : Recrutement, etc.

Enseignement.

V. aussi : 1° Pensions; 2° Traitements.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Dépenses des athénées et écoles moyennes : mise à charge de l'Etat. — Proposition de loi mettant à la charge de l'Etat les dépenses de local et de matériel des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat.

Doc. — N° 91. Rapport de M. Verbist sur la recevabilité.
N° 103. Proposition de M. Vanderpoorten.
N° 201. Rapport de M. Rombaut.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de l'instruction publique, p. 497.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Van Roosbroeck insiste pour que cet objet soit discuté sans délai, p. 1301. — M. Vermeylen appuie cette demande et M. le président déclare être d'accord, p. 1301.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Vermeylen demande à nouveau que ce projet soit inscrit à l'ordre du jour du lendemain mercredi 26 mai, p. 1374. — La demande de M. Vermeylen est admise.

Discussion générale.

Discours de MM. Rutten (R. P.) (qui annonce qu'il votera le projet sans enthousiasme, espère que l'amendement Brunet-Carton de Wiart sera adopté, puis développe le point de vue de la droite et ses motifs de méfiance concernant les modifications qu'on veut apporter à l'organisation de l'enseignement moyen; montre le danger économique et social de la situation actuelle, l'enseignement moyen étant encombré au détriment de l'enseignement technique et professionnel; déclare que si les abus en cette matière perdurent, ses collègues et lui-même déposeront une proposition de loi tendant à y mettre fin); Vanderpoorten (qui tient à faire une brève déclaration et défend sa proposition de loi), p. 1421 à 1425. — Observations de MM. Rombaut, Renard, Catteau, p. 1423. — Discours de M. Hoste, m. i. p., qui marque l'accord du gouvernement, fait un bref exposé de la question et invite le Sénat à voter la proposition de loi, p. 1425. — Discours de MM. Sasserath (qui appuie la proposition de loi et défend un amendement qu'il a déposé à l'art. 6, tendant à voir l'Etat reprendre à sa charge les constructions nouvelles entreprises au cours des deux dernières années, ainsi que celles qui sont en cours); de Fraipont (qui justifie le vote affirmatif du groupe rexiste); Renard (qui attire l'attention sur l'amendement de MM. Soudan et Vandewiele tendant à rendre la loi applicable aux établissements érigés en 1937 sur mise en demeure de l'autorité supérieure; demande que le ministre fasse une déclaration précise à ce sujet; se déclare d'accord avec le R. P. Rutten

Enseignement. ENSEIGNEMENT MOYEN. *Dépenses des athénées et écoles moyennes : mise à charge de l'Etat (suite)*

au sujet de la pléthore d'établissements d'enseignement moyen, estime qu'il faudrait organiser une bonne orientation professionnelle; approuve l'amendement du gouvernement et souhaite qu'il soit adopté); Hanquet (qui pose trois questions au ministre, relativement aux collèges patronés, aux écoles préparatoires et à l'importance budgétaire du projet; déclare qu'il votera la proposition de loi sans enthousiasme, dans un but de patriotique entente); Rombaut, rapp. (qui relève et discute certains points du discours du R. P. Rutten, puis rencontre les arguments développés par d'autres orateurs; fait remarquer que la proposition en discussion a rencontré l'adhésion unanime de la commission et termine en parlant des amendements proposés par MM. Vanderpoorten-Dessain et Soudan-Vandewiele); le baron Gendebien (qui se rallie à la proposition de loi et se réjouit de l'accord du ministre), p. 1425 à 1429. — Discours de M. Hoste, m. i. p., qui répond aux dernières observations présentées et prie les auteurs d'amendements de réfléchir au côté pratique de la question et de ne pas insister; s'engage à examiner le principe des amendements qui ont été présentés, p. 1430. — Observations de MM. Renard (qui interroge le ministre sur ses intentions dans le cas de reprise d'un enseignement moyen créé par une commune); Hoste, m. i. p. (qui déclare que la reprise peut dès à présent être envisagée); Sasserath (qui prie le ministre d'examiner avec bienveillance la situation qu'il a signalée en ce qui concerne l'aide aux communes qui ont construit des établissements d'enseignement moyen et annonce qu'il retirerait éventuellement son amendement), p. 1430. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er. Adopté sans observations, p. 1430.

Art. 2. M. le président rappelle qu'un amendement de MM. le chevalier Dessain et Vanderpoorten se rattache à cet article; M. Vanderpoorten déclare que l'amendement est retiré, p. 1430. — L'article 2 est adopté, p. 1430.

Art. 3. Adopté sans observations, p. 1431.

Art. 4. M. le président rappelle un amendement proposé par la commission, et M. Hoste, m. i. p., déclare que le gouvernement accepte l'amendement, p. 1431. — L'article 4, ainsi amendé, est adopté, p. 1431.

Art. 4*bis*, proposé par amendement par la commission. M. le président donne lecture de cette disposition; M. Hoste, m. i. p., déclare s'y rallier et l'article 4*bis*, proposé par la commission, est adopté, p. 1431.

Art. 5. Adopté sans observations, p. 1431.

Art. 6. M. le président rappelle que l'amendement de M. Sasserath est retiré et rappelle un amendement de la commission substituant la date de 1938 à celle de 1937 pour l'entrée en vigueur de la loi, p. 1431. — M. Hoste, m. i. p., déclare accepter l'amendement, p. 1431. — L'article 6, ainsi amendé, est adopté, p. 1431.

M. le président rappelle que MM. Soudan et Vandewiele proposaient par amendement un article 6*bis*; l'amendement n'étant pas appuyé vient à tomber, p. 1431.

M. le président rappelle un article 6*bis* nouveau proposé par M. Hans; M. Hans déclare retirer son amendement, p. 1431.

Le Sénat décide de passer immédiatement au second vote des articles amendés, p. 1431.

Les articles amendés et l'article 4*bis* nouveau sont successivement remis aux voix et sont définitivement adoptés, p. 1431.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 137 voix et une abstention, p. 1439 (27 mai 1937). — S'est abstenu : M. le baron de Dorlodot, p. 1440. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Fournitures classiques. — Projet de loi portant modification de l'article 16 de la loi organique de l'enseignement primaire, relatif à la gratuité des fournitures classiques.

Doc. — N° 263. Rapport de M. Rombaut.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 9 juin 1937, p. 1616. — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique.
Dépôt du rapport par M. Rombaut, p. 1610 (9 juin 1937).

Discussion générale.

MM. le R. P. Rutten et le baron Nothomb font remarquer que le temps a manqué pour prendre connaissance du projet et demandent au ministre de fournir quelques explications au Sénat, p. 1619. — M. Hoste, m. i. p., indique le but du projet, p. 1619. — La discussion générale est close.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1619.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 150 voix et une abstention, p. 1664 (10 juin 1937). — S'est abstenu : M. Minnaert, p. 1664. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Enseignement. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (*suite*)

Peines disciplinaires. — Proposition de loi portant application aux membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables des mesures prévues par l'article 25 de la loi organique de l'enseignement primaire en ce qui concerne l'application des peines disciplinaires aux instituteurs communaux.

Doc. — N° 202. Rapport de M. Van Roosbroeck sur la recevabilité.
N° 211. Proposition de M. Olyff.

Ann. — Discussion sur la prise en considération : M. Van Overbergh estime, le rapport venant à peine d'être distribué, qu'il est préférable de remettre au lendemain le vote sur la prise en considération, p. 1328. — M. Van Roosbroeck demande le vote immédiat, p. 1328. — M. le président estime qu'il n'y a pas d'inconvénient à remettre au lendemain le vote sur la prise en considération, p. 1328.

Prise en considération et renvoi à la commission de l'instruction publique, p. 1348.

Personnel enseignant. — Pensions : Forclusion (dispositions disjointes du budget des pensions pour 1937). — V. : Pensions : Pensions diverses.

Traitements du personnel enseignant. — V. Traitements.

Réorganisation de l'enseignement. — Projet de loi tendant à l'organisation complète de l'enseignement officiel.

Doc. — N° 212. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 236. Rapport de M. Rombaut.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 mai 1937, 1373. — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique.

Dépôt du rapport par M. Rombaut, p. 1455 (1er juin 1937). — M. Rombaut, rapp., fait remarquer que ce projet a été approuvé par la Chambre et par la commission du Sénat, et que son rapport conclut à l'adoption du projet, p. 1455. — A la demande de la commission, le projet est inscrit à l'ordre du jour du jeudi, p. 1455.

Discussion générale.

Discours de MM. Hanquet (qui déclare qu'il votera le projet, tout en faisant certaines objections; estime qu'il serait opportun que le ministre répétât, en séance publique, les déclarations qu'il a faites en commission, puis pose au ministre certaines questions au sujet de l'interprétation et demande une réponse précise); Rombaut, rapp. (qui répond principalement aux questions posées par M. Hanquet et défend le projet); Verbist (qui motive son vote affirmatif et indique sa manière d'envisager le problème scolaire); Demarré (qui combat certaines observations faites par M. Hanquet, estime que les dispositions légales, en matière d'enseignement, ne sont pas respectées partout et donne des exemples), p. 1527 à 1531. — Discours de M. Hoste, m. i. p., qui défend le projet, indique sa signification exacte, puis répond à certaines questions posées par M. Hanquet, notamment en ce qui concerne les subsides, le contrat d'adoption, etc., p. 1531. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observation, p. 1532, 1533.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 136 voix contre 9 et 3 abstentions, p. 1547 (8 juin 1937). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot, le baron Gillès de Pélichy, Matagne, p. 1547. — Le projet est soumis à la sanction royale.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Universités de l'Etat. — Projet de loi modifiant, notamment en ce qui concerne le statut des chargés de cours et des professeurs, la loi du 15 juillet 1894, organique des universités de l'Etat.

Doc. — N° 198. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 225. Rapport de M. P. De Smet.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 12 mai 1937, p. 1276. — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Vermeylen demande que cet objet soit porté à l'ordre du jour du jeudi 27 mai et cette demande est admise, p. 1374.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observation, p. 1435, 1436.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 130 membres présents, p. 1440 (27 mai 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

PEINES DISCIPLINAIRES. — V. plus haut : Enseignement primaire.

Enseignement (*suite*)

PERSONNEL ENSEIGNANT.
V. aussi : Traitements.

Mise en disponibilité. — Projet de loi relatif aux pensions et à la mise en disponibilité des membres du personnel enseignant des écoles adoptées et adoptables, ainsi que des écoles normales libres agréées.

Doc. — N° 182. Projet transmis par la Chambre des représentants.

Pour la discussion de ce projet, voyez : Pensions : Personnel enseignant.

PROLONGATION DE LA SCOLARITÉ.

Projet de loi prorogeant les dispositions de l'arrêté royal du 31 juillet 1935 concernant la prolongation de la scolarité.

Doc. — N° 262. Rapport de M. Rombaut.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 9 juin 1937, p. 1616. — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique.

Dépôt du rapport par M. Rombaut, p. 1609 (9 juin 1937).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1618.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 150 voix et une abstention, p. 1664 (10 juin 1937). — S'est abstenu : M. Minnaert, p. 1664. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Epargne.

CAISSE D'ÉPARGNE. — V. la rubrique spéciale.

ETABLISSEMENTS D'ÉPARGNE. — V. Institutions d'intérêt public.

OFFICE CENTRAL DE LA PETITE EPARGNE. — V. Finances.

Equilibre budgétaire : abrogation de l'article 3 de la loi du 23 mars 1932. — V. Armée : Chevrons de front.

Espagne. — V. 1° Armée : Milice : Recrutement de volontaires; 2° Droit pénal : Enrôlement de volontaires; 3° Interpellations au nom de : *a*) le comte d'Aspremont-Lynden; *b*) le baron de Dorlodot; *c*) MM. Van Dieren et Finné; *c*) MM. Rolin et Vos.

Etablissements hospitaliers publics et privés. — V. Travail : Durée du travail.

Etats-Unis d'Amérique : Inondations. — V. Affaires étrangères.

Expertise contradictoire. — V. Instruction criminelle.

Explosion d'une mine à Brasschaet. — V. Catastrophes, et accidents : Explosion de Brasschaet.

Exportation. — V. Commerce et industrie : Licences.

Exportation de produits agricoles. — V. Interpellations au nom de M. Finné.

Expulsion de deux prêtres espagnols. — V. Interpellations au nom de MM. Rolin et Vos.

F

Famille royale. — V. Roi et Famille royale.

Familles nombreuses (Ligue des). — V. Finances : Dette publique et emprunts : Emprunts.

Faits personnels. — V. Chambres législatives-Sénat : Incidents.

Finances.

BUDGETS. — V. la rubrique spéciale.

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS.

Rapport concernant les opérations de la Caisse des dépôts et consignations pour l'année 1935.

Ann. — Transmis par M. le ministre des finances, p. 78.

Finances (*suite*)

COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Créances sur l'Etat belge. — Projet de loi relatif aux cessions et aux délégations de créances sur l'Etat belge en matière de travaux effectués pour compte de l'Etat ou fournitures destinées à la défense nationale.

Doc. — N° 124. Rapport de M. Crokaert.
N° 153. Amendement du gouvernement.

Ann. — M. le président annonce que, en raison des amendements, le renvoi du projet à la commission est proposé; le Sénat marque son accord, p. 100.

M. le président rappelle que cet objet figurait à l'ordre du jour du lendemain, mais qu'en raison des amendements proposés par le gouvernement le renvoi à la commission s'impose, p. 1171. — Assentiment du Sénat.

DETTE PUBLIQUE ET EMPRUNTS.

Emprunts. — Projet de loi autorisant l'émission d'un emprunt en vue du remboursement anticipatif du solde de l'emprunt 4 ½ p. c. de 1930 de 45,000,000 de florins P.-B.

Doc. — N° 178. Rapport de M. Dierckx.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 21 avril 1937, p. 1191. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Dierckx, p. 1192 (2 avril 1937). — M. Dierckx, rapp., annonce que le gouvernement demande l'urgence et, celle-ci étant déclarée, donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 1192.

Discussion générale.

Est entendu : M. de Man, m. f., qui défend le projet, p. 1192, 1193. — La discussion générale est close.

Les articles du projet sont adoptés sans observation, p. 1193.

L'ensemble du projet est adopté par 120 voix contre 2 et 8 abstentions, p. 1193, 1194 (28 avril 1937). — Se sont abstenus : MM. De Neve, Finné, Gravez, Lysens, Mme Maréchal, MM. Rolin, Vandenbulcke, Van Dieren, p. 1194. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Emprunts : Familles nombreuses. — Projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à garantir l'intérêt et l'amortissement d'un emprunt à contracter par la « Ligue des familles nombreuses de Belgique ». (Dispositions disjointes du budget des voies et moyens pour 1937.)

Doc. — N° 31. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 87. Rapport de M. Godding.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 26 novembre 1936, p. 138. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. Godding.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 520.

M. Van Dieren annonce que son groupe s'abstiendra au vote et motive ce vote; MM. R. Desmedt et Finné déclarent également qu'ils s'abstiendront au vote, p. 527.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 129 voix contre 7 et 6 abstentions, p. 527 (30 décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. Van Dieren, Bourguignon, De Boodt, le baron de Dorlodot, Desmedt (René) et Finné, p. 528. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Emprunts : Régie des télégraphes et téléphones. — Projet de loi autorisant la régie des télégraphes et téléphones à rembourser anticipativement le solde de l'emprunt 5 p. c. de 1932 de 15,000,000 de florins P.-B.

Doc. — N° 179. Rapport de M. Dierckx.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 21 avril 1937, p. 1191. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Dierckx, p. 1192 (28 avril 1937). — M. Dierckx, rapp., fait remarquer que le gouvernement demande l'urgence; l'urgence est déclarée et M. Dierckx donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 1192.

Discussion générale.

Est entendu : M. de Man, m. f., qui défend le projet et ajoute aux renseignements donnés par le rapporteur quelques faits et chiffres concernant les conversions et remboursements de la dette étrangère, p. 1192, 1193. La discussion générale est close.

Les articles du projet sont adoptés sans observation, p. 1193.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 120 voix contre 2 et 8 abstentions, p. 1193, 1194 (28 avril 1937). — Se sont abstenus : MM. De Nève, Finné, Gravez, Lysens, Mme Maréchal, MM. Rolin, Vandenbulcke et Van Dieren, p. 1194. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Finances. DETTE PUBLIQUE ET EMPRUNTS (*suite*)

Griffes remplaçant les signatures sur les titres des emprunts. — V. Droit commercial : Sociétés.

Société nationale des chemins de fer belges. — V. Transports : Chemins de fer : Emprunt.

EPARGNE.

Office central de la petite épargne. — Projet de loi portant réduction de la dotation d'un milliard de francs allouée à l'Office central de la petite épargne par la loi du 7 décembre 1934.

Doc. — N° 281. Rapport de M. Logen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 10 juin 1937, p. 1677. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. Logen.

Discussion générale.

Est entendu : M. Vanderpoorten, qui fait l'éloge de l'Office central de la petite épargne et expose les résultats de son activité, p. 1734. — La discussion générale est close.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1734.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 100 voix contre 3 et 9 abstentions, p. 1736 (17 juin 1937). — Se sont abstenus : MM. Boon, de Fraipont, le comte de Grunne, Delvaux (Ernest), De Mont, de Schrijnmakers de Dormael, Mignolet, Rhodius et Vigneron, p. 1736. — Le projet est soumis à la sanction royale.

FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE.

Compte rendu des opérations du fonds d'amortissement de la dette publique pour l'année 1935.

Ann. — Transmis par M. le premier président de la Cour des comptes, p. 1191.

IMPOTS. — V. la rubrique spéciale.

INSTITUTIONS D'INTÉRÊT PUBLIC. — V. cette rubrique spéciale.

Fixation de l'ordre du jour. — V. Chambres législatives-Sénat.

Fonds de prévoyance en faveur des victimes de maladies professionnelles. — V. Assurances sociales : Maladies professionnelles.

Fournitures classiques. — V. Enseignement : Enseignement primaire.

Fournitures destinées à la défense nationale. — V. Finances : Comptabilité de l'Etat : Créances sur l'Etat belge.

Frais de greffe et de parquet près les tribunaux de police. — V. Organisation judiciaire : Tribunaux de police.

G

Gand : limites. — V. Communes : Territoires : Flandre orientale.

Gaz : canalisations. — V. Travaux publics : Canalisations d'eau et de gaz.

Gestel. — V. Communes : Territoires : Brabant.

Gibier. — V. Chasse.

Gouverneurs de province : pensions. — V. Pensions : Pensions civiles.

Graisses alimentaires préparées. — V. Alimentation et ravitaillement.

Grammens (Emprisonnement de M.). — V. Interpellations, au nom de M. Van Dieren.

Grands magasins. — V. Commerce et industrie : Magasins.

Greffiers : nomination. — V. Organisation judiciaire : Personnel judiciaire.

Griffes remplaçant les signatures. — V. Droit commercial : Sociétés.

Guerre.

CAISSE NATIONALE DES PENSIONS DE LA GUERRE (DISPOSITION DISJOINTE DU BUDGET DES PENSIONS). — V. Pensions : Pensions diverses

COMBATTANTS.

Chevrons de front. — V. Armée : Chevrons de front.

Extension de certains avantages et octroi d'une rente. — Proposition de loi relative à l'extension à tous les anciens combattants, dans la mesure de leurs mérites, des avantages accordés aux invalides et à l'octroi d'une rente générale de service.

Doc. — N° 252. Rapport de M. Cools.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Cools, p. 1520 (3 juin 1937).

Œuvre nationale des anciens combattants. — Projet de loi instituant l'Œuvre nationale des anciens combattants.

V. les *Documents* n°s 330 et 338 (session ordinaire 1936-1937) de la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 10 juin 1937, p. 1677. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Rente. — V. Pensions : Pensions militaires.

DOMMAGES DE GUERRE.

A. N. I. C. — Proposition de loi ayant pour objet de compléter les lois organiques de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite, de la Société nationale de Crédit à l'Industrie et de l'Association nationale des industriels et commerçants pour la réparation des dommages de guerre.

Doc. — N° 20. Rapport de M. Doutrepont sur la recevabilité.
N° 26. Proposition de M. Demets.

INVALIDES DE LA GUERRE. — V. Pensions : Pensions militaires.

MOBILISATION DE LA NATION. — V. Armée : Défense du territoire.

ŒUVRE NATIONALE DES ORPHELINS DE LA GUERRE.

Proposition de loi modifiant les lois des 15 juin 1919 *et* 16 *avril* 1929 *instituant l'Œuvre nationale des orphelins de la guerre.*

Doc. — N° 29. Rapport de M. Vergeylen sur la recevabilité.
N° 35. Proposition de M. F. Demets.

Ann. — Dépôt de cette proposition de loi par M. Demets, qui prie le Sénat de l'autoriser en même temps à retirer une proposition de loi similaire qu'il avait déposée précédemment, p. 43. — Assentiment du Sénat.

Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 139.

VICTIMES CIVILES.

Revision des lois. — Projet de loi portant revision des lois coordonnées sur les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre.

Doc. — N° 60. Amendement du gouvernement.
N° 76. Rapport de M. Ronvaux.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants (26 novembre 1936), p. 138. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Ronvaux, p. 388 (17 décembre 1936). M. Ronvaux, rapp., fait remarquer l'urgence du projet; rappelle un amendement proposé par le gouvernement qui nécessitera le renvoi du projet à la Chambre; annonce que le projet devrait être applicable dès le 1er janvier 1937 et demande qu'il soit voté sans délai, p. 388.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, le 24 décembre, M. Nèves rappelle l'urgence de ce projet; M. le président déclare qu'il figurera à l'ordre du jour de mercredi 30 décembre, p. 483.

Discussion générale.

Sont entendus : MM. Ronvaux, rapp., et Merlot, m. t. p. et r. c. (qui déclare que l'amendement présenté par le gouvernement est retiré), p. 519. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 519, 520.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 42 voix et 2 abstentions, p. 529 (30 décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. Bourguignon et Lysens, p. 529. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Guerre. VICTIMES CIVILES (*suite*)

Projet de loi complétant la loi du 31 décembre 1936 sur les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre.

Doc. — N° 152. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 170. Rapport de M. Harmegnies.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 18 mars 1937, p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.
Pas de discussion générale.
L'article unique est adopté sans observation, p. 1195.
L'ensemble du projet de loi est adopté par 123 voix et 8 abstentions, p. 1197 (28 avril 1937). — Se sont abstenus : MM. De Nève, Finné, Gravez, Lysens, Mme Maréchal, MM. Nèves, Vandenbulcke et Van Dieren, p. 1197. — Le projet est soumis à la sanction royale.

H

Habitations et logements à bon marché.

FONDS SPÉCIAL.

Projet de loi abrogeant l'article 5 de l'arrêté royal du 31 mai 1933 relatif aux allocations accordées en faveur des estropiés et des mutilés et déterminant les primes à allouer en matière d'habitations à bon marché, à charge du Fonds spécial, créé en exécution de l'article 7 de la loi du 5 octobre 1928 et indiquant les ressources qui alimentent ce fonds (dispositions disjointes du budget du travail et de la prévoyance sociale, 1937).

Doc. — N° 33. Projet du gouvernement.
N° 58. Rapport de M. Moulin.

Voir, pour la discussion de ce projet, la rubrique : Assurances sociales : Estropiés et mutilés.

Hygiène et santé.

V. aussi Affaires étrangères.

ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS. — V. Travail : Durée du travail.

LAIT ET DÉRIVÉS DU LAIT. — Voir : Alimentation et ravitaillement.

ORDRE DES MÉDECINS. — V. Art de guérir : Ordre des médecins.

Hypothèques. — V. Droit civil : Privilèges et hypothèques.

I

Immeubles à usage commercial. — V. Droit civil : Bail.

Importation. — V. Commerce et industrie : Licences.

Impôts.

AMNISTIE FISCALE. — V. Amnistie : Amnistie fiscale.

CONTRIBUTION NATIONALE DE CRISE. — V. plus loin : Impôts directs.

DOUANES ET ACCISES.

Alcool ; boissons à forte teneur d'alcool. — Proposition de loi relative à l'établissement ou à l'augmentation de la taxe de consommation sur les boissons à forte teneur d'alcool.

Doc. — N° 177. Rapport de M. Laboulle sur la recevabilité.
N° 193. Proposition de M. Gravez.

Ann. — Prise en considération, p. 1238. — La proposition est renvoyée à la commission des finances.

Boissons fermentées mousseuses. — Projet de loi modifiant le régime fiscal des boissons fermentées mousseuses.

Doc. — N° 96. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 117. Rapport de M. Harmegnies.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants, le 24 décembre 1936, p. 496.
Dépôt, par M. Harmegnies, du rapport sur ce projet de loi, p. 663 (4 février 1937). — M. Harmegnies, rapp., demande l'urgence, p. 663. — Ce projet est porté à l'ordre du jour du mardi suivant.
Pas de discussion générale.
Les articles sont adoptés sans observations, p. 683 à 686.
L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 113 membres présents, p. 687 (9 février 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Impôts. DOUANES ET ACCISES (*suite*)

Céréales. — Projet de loi tendant à déterminer le produit de droits spéciaux frappant les céréales à l'importation, à attribuer à l'exercice 1937, par dérogation à la loi sur la comptabilité de l'Etat (dispositions disjointes du budget des voies et moyens pour 1937).

Doc. — N° 31. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 87. Rapport de M. Godding.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 26 novembre 1936, p. 138. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.
Rapporteur : M. Godding.
Pas de discussion générale.
Les articles sont adoptés sans observations, p. 520.
M. Van Dieren annonce que son groupe s'abstiendra et motive ce vote; MM. R. Desmedt et Finné déclarent qu'ils s'abstiendront au vote, p. 527.
L'ensemble du projet de loi est adopté par 129 voix contre 7 et 6 abstentions, p. 527 (30 décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. Van Dieren, Bourguignon, De Boodt, le baron de Dorlodot, Desmedt (René) et Finné, p. 528. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Tarif des douanes. — Projet de loi relatif au tarif des douanes.

Doc. — N° 171. Rapport de M. Doutrepont.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.
Pas de discussion générale.
L'article unique est adopté sans observation, p. 1195.
L'ensemble du projet de loi est adopté par 124 voix et 7 abstentions, p. 1197 (28 avril 1937). — Se sont abstenus : MM. De Nève, Finné, Gravez, Lysens, Mme Maréchal, MM. Vandenbulcke, Van Dieren, p. 1197. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi relatif au tarif des douanes.

Doc. — N° 172. Rapport de M. Doutrepont.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.
Pas de discussion générale.
L'article unique est adopté sans observation, p. 1194.
L'ensemble du projet de loi est adopté par 124 voix et 7 abstentions, p. 1197 (28 avril 1937). — Se sont abstenus : MM. De Nève, Finné, Gravez, Lysens, Mme Maréchal, MM. Vandenbulcke, Van Dieren, p. 1197. — Le projet est soumis à la sanction royale.

IMPOTS DIRECTS.

Bénéfices de spéculation monétaire. — Projet de loi établissant un impôt spécial et exceptionnel sur les bénéfices de certaines spéculations monétaires.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 215. Rapport de M. J. De Clercq.
N° 249. Texte adopté par le Sénat au premier vote.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 21 avril 1937, p. 1191. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.
Dépôt du rapport par M. J. De Clercq, p. 1351 (20 mai 1937).

Discussion générale.

Discours de MM. J. De Clercq, rapp. (qui estime que le Sénat approuvera le principe de la loi dans son ensemble; explique l'économie du projet, fait remarquer que les mots « droits de succession » devront être ajoutés à l'article 8 afin d'éviter que l'impôt ne soit appliqué deux fois et estime inutiles les amendements indiqués à la page 17 du rapport); Pholien (qui estime de son devoir de souligner ce qui apparaît comme anormal et inquiétant dans l'orientation du projet, critique certaines dispositions de la loi, fait remarquer qu'elle n'a d'équivalent dans aucun pays, rappelle les amendements qu'il a déposés et les défend tout en déclarant qu'une déclaration précise du gouvernement l'amènerait à y renoncer), p. 1484 à 1487. — Discours de MM. Godding (qui combat le projet qu'il estime indéfendable, explique son attitude et termine en déclarant qu'il refuse de voter une loi qui heurte tous les principes juridiques, économiques et financiers et dont l'adoption créerait le plus dangereux des précédents); Noël (qui rappelle que son groupe avait déposé une proposition d'enquête parlementaire et que M. Jacquemotte, après son interpellation sur les scandales politico-financiers, déposait une proposition de loi frappant les bénéfices exceptionnels; déclare que son parti votera le texte du gouvernement, puis commente et défend les trois amendements que son groupe a déposés).

Impôts. IMPOTS DIRECTS. *Impôt spécial et exceptionnel sur les bénéfices de certaines spéculations monétaires (suite)*

p. 1489 à 1492. — Discours de M. de Man, m. f., qui déclare qu'il présentera ses observations concernant les amendements proposés au moment de la discussion des articles et se contente de répondre aux observations d'ordre général présentées par MM. Pholien et Godding; défend et justifie le projet, regrette qu'il doive faire retour à la Chambre, mais reconnaît que le débat en commission a fait ressortir que la loi gagnerait à être amendée et déclare que le gouvernement accepte les amendements de la commission et même certains autres présentés après le dépôt du rapport; termine en répondant à quelques questions posées par des sénateurs, p. 1492 à 1494. — Discours de MM. le baron Nothomb (qui déclare que, lorsqu'il aura voté en faveur de tous les amendements susceptibles de rendre la loi moins mauvaise, il votera contre celle-ci); le comte de Hemricourt de Grunne (qui estime le projet immoral, critique la dévaluation et indique les motifs pour lesquels son groupe ne pourra se rallier au projet en discussion); le vicomte Simonis (qui déclare qu'il ne votera pas le projet : 1° parce que c'est une loi d'exception; 2° parce que le projet est tellement mal conçu qu'il donnera lieu à de nombreuses injustices); Picard (qui déclare que son groupe est adversaire du projet, du moins dans sa forme actuelle, et expose les motifs de son abstention), p. 1494, 1495. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. le président en donne lecture et propose de procéder au vote par division, p. 1495, 1496. — Assentiment du Sénat. Alinéa 1er. Adopté, p. 1496. — Alinéa 2. M. le président indique un amendement proposé par M. Noël et une nouvelle rédaction présentée par M. Pholien, p. 1496. — M. Noël défend son amendement; M. de Man, m. f., le combat, p. 1496. Observations de M. J. De Clercq, rapp., p. 1496. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté p. 1496. — Amendement de M. Pholien tendant à faire porter l'impôt sur les bénéfices; M. Pholien justifie son amendement; M. de Man, m. f., le combat et prie le Sénat de le repousser, p. 1496, 1497. — Discours de M. Coenen, qui fait remarquer les difficultés d'application, p. 1497. — Est entendu : M. le baron Gendebien, qui fait des observations sur l'ensemble de l'article 1er, p. 1497. — M. le président lui fait remarquer que l'on discute à ce moment sur un amendement à l'alinéa 2, p. 1497. — L'amendement de M. Pholien, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 1497. — L'alinéa 2 est adopté, p. 1497. — Alinéa 3. Adopté, p. 1497. — Alinéa 4. M. le président en donne lecture, indique un amendement proposé par M. Noël et rappelle qu'un amendement de M. Pholien est retiré à la suite des déclarations du ministre, p. 1497. — M. Noël défend son amendement; M. de Man, m. f., le combat, p. 1497. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 1497. — L'alinéa 4 est adopté. p. 1497. — Alinéa 5. Adopté, p. 1497. — M. le président rappelle que M. Pholien propose d'ajouter un alinéa 6 nouveau et donne lecture de cet amendement, p. 1497. — M. Pholien défend son amendement, p. 1497, 1498. — M. de Man, m. f., fait remarquer que cet amendement est la reproduction d'un amendement présenté précédemment par M. Pholien et qui a été rejeté, estime que les mêmes motifs militent en faveur du rejet du présent amendement, p. 1498. — M. J. De Clercq, rapp., estime l'amendement superflu; observations de M. De Mont et de M. le président au sujet du nombre des absents, p. 1498. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 1498. — L'ensemble de l'article 1er est adopté, p. 1498.

Art. 2. Lecture de l'article; M. le président annonce que l'amendement que M. Pholien avait présenté au 1° du § 1er de cet article est retiré et que M. Rolin vient de présenter un amendement, dont il donne lecture, au 2° de cet article; propose de mettre en discussion la première partie de cet amendement et, si celle-ci est rejetée, de considérer comme inutile d'insister sur la seconde partie, p. 1498, 1499. — Sont entendus : MM. Rolin (qui expose la portée de son amendement et le défend); Godding (qui indique l'interprétation qu'il donne de l'amendement présenté par M. Rolin et déclare que si le ministre accepte cet amendement avec la signification qu'il indique, il retirera son propre amendement à l'article 3); de Man, m. f. (qui donne son accord sur l'amendement de M. Rolin et son interprétation par M. Godding, étant entendu que ce dernier retire son amendement à l'article 3), p. 1499. — M. le président précise l'amendement de M. Rolin au 2° de l'article 2 et le met aux voix, p. 1499. — L'amendement est adopté par assis et levé, p. 1499. — M. le président rappelle que M. Pholien a retiré son amendement tendant à l'insertion d'un 2°*bis* à l'article 2; M. Pholien marque son accord, p. 1499. — M. le président donne lecture d'un amendement de M. Pholien tendant à l'insertion d'un 2°*ter* au même article et précise la portée de cet amendement, p. 1499, 1500. — M. Pholien défend son amendement; M. de Man, m. f., se déclare prêt à l'accepter, sous condition d'une ajoute au texte proposé par M. Pholien, p. 1500. — Observations de MM. Coenen et Catteau, p. 1500. — M. Pholien déclare être d'accord au sujet du sous-amendement proposé par M. de Man, m. f., à son texte, p. 1500. — M. le président prie le ministre de lui

Impôts. IMPOTS DIRECTS. *Impôt spécial et exceptionnel sur les bénéfices de certaines spéculations monétaires (suite)*

soumettre un texte écrit de la nouvelle rédaction proposée, puis rappelle une rectification que la commission propose au troisième alinéa du 2°; M. de Man, m. f., déclare être d'accord à ce sujet et l'amendement de la commission est adopté, p. 1500. — M. Demarré demande une explication au sujet de la portée de l'amendement de M. Pholien, et M. J. De Clercq, rapp., répond à M. Demarré, p. 1500. — M. le président donne une nouvelle lecture de l'amendement de M. Pholien, avec l'ajoute proposée par M. de Man, m. f., p. 1500. — Observations de MM. Godding et Temmerman, p. 1500. — L'amendement de M. Pholien, qui devient l'alinéa 2*bis* par suite du retrait de l'alinéa 2*bis* qu'il avait présenté, est adopté, p. 1500. — M. le président indique un nouvel alinéa, qui deviendrait l'alinéa 2*ter*, que M. Pholien propose d'insérer au 2°, p. 1500. — M. Pholien déclare que si le ministre se déclare d'accord sur son interprétation, il est prêt à retirer son amendement; M. de Man, m. f., se déclare d'accord et M. Pholien retire son amendement, p. 1500, 1501. — 3° de l'article 2. Adopté, p. 1501. — 4° Adopté, p. 1501. — L'ensemble de l'article 2 est adopté, p. 1501.

Art. 3, § 1er. M. le président rappelle un amendement de M. Godding au début de ce paragraphe; M. Godding déclare retirer cet amendement, p. 1501. — M. le président indique un second amendement de M. Godding; M. Godding défend son amendement, p. 1501. — M. de Man, m. f., combat l'amendement qu'il estime dangereux et ne faisant que déplacer la difficulté à résoudre, puis donne quelques explications, p. 1501, 1502. — Sont encore entendus : MM. le comte de Hemricourt de Grunne, Carton de Tournai, qui appuient l'amendement de M. Godding, p. 1502. — M. le comte de Grunne demande l'appel nominal; M. le baron de Dorlodot demande la parole par motion d'ordre et insiste sur sa demande, p. 1502. — M. le président estime qu'il n'y a pas lieu à voter par appel nominal sur l'amendement Godding; M. le comte de Grunne insiste et la demande d'appel nominal étant appuyée, l'amendement est repoussé par 52 voix contre 43, p. 1502. — Le § 1er de l'article 3 est adopté. p. 1503.

Motion d'ordre de M. le baron de Dorlodot, qui fait remarquer que l'ordre du jour portait qu'une interpellation de M. Yernaux serait discutée ce jour à 18 heures; fait remarquer qu'il comptait prendre la parole au cours de cette interpellation et qu'il lui sera impossible d'être présent le lendemain; prie donc le Sénat d'aborder l'interpellation, conformément à la décision prise, p. 1503. — M le président fait remarquer que, par suite de circonstances imprévues, il a été impossible de suivre exactement l'ordre prévu et estime qu'il n'y aura pas d'inconvénient à discuter l'interpellation la semaine suivante, p. 1503. — M. Yernaux déclare que son interpellation n'aura plus de raison d'être; M. le président estime que si le ministre est d'accord, elle pourra encore être examinée pendant la séance en cours, p. 1503. — L'incident est clos.

Reprise de la discussion des articles.

M. le président rappelle que le premier alinéa de l'article 3 a été adopté, propose de poursuivre l'examen des articles jusqu'à l'article 9 auquel des amendements importants se rattachent et qui serait discuté le lendemain, p. 1503. — Le Sénat marque son accord.

Reprise de l'examen de l'article 3. § 2. Adopté, p. 1503. — § 3. M. le président indique une modification de texte proposée par la commission; M. de Man, m. f., déclare être d'accord, p. 1503. — M. le président rappelle que M. Pholien propose une nouvelle rédaction pour le deuxième alinéa; M. Pholien défend son amendement, mais annonce qu'il est prêt à le retirer sous certaines conditions, p. 1503, 1504. — M. de Man, m. f., déclare être d'accord au sujet de l'application de la loi en ce qui concerne des situations antérieures au dépôt du projet, p. 1504. — M. Pholien déclare retirer son amendement et son amendement subsidiaire et l'ensemble de l'article 3 est adopté tel qu'il a été amendé par la commission, p. 1504.

Art. 4. M. le président en donne lecture et rappelle un amendement de M. Pholien, p. 1504. — M. Pholien déclare retirer son amendement, p. 1504. — L'article 4 est adopté, p. 1504.

Art. 5, 6 et 7. Adoptés sans observations, p. 1504.

Art. 8. M. le président indique un amendement proposé au § 2 par la commission, p. 1504. — M. de Man, m. f., déclare s'y rallier, p. 1504. — L'amendement de la commission est adopté, p. 1504. — L'ensemble de l'article 8 est adopté tel qu'il est amendé par la commission, p. 1504.

M. De Mont fait, au début de la séance du 3 juin, une rectification au *Compte rendu analytique* et rétablit le texte exact d'un passage du discours qu'il a prononcé la veille, p. 1507.

Reprise de la discussion des articles.

Art. 9. M. le président en donne lecture et rappelle un amendement de M. Noël, qu'il propose de discuter en premier lieu, et un amendement de M. Temmerman, p. 1508. — M. Noël défend son amendement; M. de Man, m. f., le combat et l'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 1508. — M. le président donne lecture d'un amendement de M. Temmerman et d'un amendement subsidiaire de

Impôts. IMPOTS DIRECTS. *Impôt spécial et exceptionnel sur les bénéfices de certaines spéculations monétaires (suite)*

MM. Temmerman et Coenen, p. 1508. — Est entendu : M. Temmerman, qui déclare que, en ce qui concerne l'amendement subsidiaire, un terrain d'entente a été trouvé; commente et défend son amendement principal, fait remarquer que son texte limite l'objet des investigations et prie le Sénat de songer à la gravité de la question : le secret professionnel qui couvre les opérations financières, p. 1509 à 1511. — Discours de M. de Man, m. f., qui combat les arguments de M. Temmerman, défend la procédure préconisée par le projet et estime que c'est elle qui troublera le moins la confiance et demande qu'on ne touche pas à l'essentiel du projet, p. 1511 à 1513. — Observations de M. Temmerman, p. 1511. — Discours de M. Carton de Tournai (qui estime que le Sénat n'est pas éclairé sur la question, que cette loi est inutile et sera préjudiciable au pays et prie le Sénat de voter l'amendement de M. Temmerman); Jos. De Clercq, rapp. (qui estime que le système du projet est meilleur que celui de M. Temmerman et que ceux qui approuvent le projet ne peuvent voter contre l'article 9 sans faire disparaître la loi elle-même), p. 1513 à 1515. — Observations de M. de Man, m. f., p. 1514. — M. Pholien demande l'appel nominal sur le premier amendement de M. Temmerman, p. 1515. — M. le comte de Grunne demande si l'on ne peut procéder au vote sur l'article 9; M. le président déclare que, d'après le règlement, il faut voter d'abord sur l'amendement, modifié par son auteur d'accord avec le gouvernement, p. 1515. — L'amendement est rejeté par 75 voix contre 68 et 1 abstention, p. 1515. — S'est abstenu : M. Rutten (R. P.), p. 1515. — Le § 1er de l'article 9 est adopté, p. 1516. — Le § 2 est adopté, p. 1515. — M. le président déclare qu'il y a lieu de se prononcer maintenant sur l'amendement subsidiaire présenté par M. Temmerman et accepté par le gouvernement, donne lecture de cette disposition et demande au ministre, au rapporteur et à l'auteur de l'amendement s'il n'y aurait pas lieu d'introduire une légère modification de termes, p. 1515. — M. de Man, m. f., estime que cette modification n'est pas nécessaire; M. le président poursuit la lecture de l'amendement et le gouvernement marque son accord, p. 1516. — L'amendement subsidiaire de M. Temmerman est adopté, p. 1516. — L'ensemble de l'article 9, ainsi amendé, est adopté, p. 1516.

Art. 10. M. le président rappelle que M. Pholien propose la suppression de cet article, p. 1516. — M. Pholien déclare retirer son amendement, p. 1516. — L'article 10 est adopté, p. 1516.

Art. 11. Adopté sans observations, p. 1516.

M. De Mont s'oppose au vote immédiat en seconde lecture; M. le président déclare que, en conséquence, le projet sera renvoyé à la commission avec ses amendements et qu'il sera procédé le mardi suivant à la deuxième lecture et au vote, p. 1516.

Vote en seconde lecture.

M. le président rappelle que, en vertu du règlement, seuls les articles qui ont été amendés sont soumis au second vote, p. 1537.

Art. 2. M. J. De Clercq répond aux observations faites en commission par M. Godding, p. 1538. — M. le président donne lecture d'un amendement de M. Godding; M. de Man, m. f., déclare que le gouvernement s'y rallie; M. Godding commente son amendement, p. 1538. — M. Temmerman pose une question au ministre et insiste à ce sujet, p. 1538. — M. de Man, m. f., déclare se rallier à l'interprétation donnée au texte par le rapporteur puis répond à M. Temmerman, p. 1538, 1539. — L'amendement de M. Godding au premier alinéa est adopté, p. 1539. — M. le président indique la rédaction proposée par la commission pour le deuxième alinéa et ce texte est adopté, p. 1539. — M. le président indique la rédaction proposée par la commission pour le 2°*bis* et cet amendement est adopté, p. 1539. — L'ensemble de l'article 2, ainsi amendé, est remis aux voix et définitivement adopté, p. 1539.

Art. 3. Définitivement adopté tel qu'il a été amendé en première lecture, p. 1539.

Art. 8. Définitivement adopté tel qu'il a été amendé en première lecture, p. 1539.

Art. 9. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote et d'un nouvel amendement de M. Temmerman, p. 1539, 1540. — Discours de M. Temmerman, qui défend son amendement, p. 1540, 1541. — Observation de M. Van Fleteren, p. 1540. — M. Rolin fait un rappel au règlement, estimant qu'il n'y a pas lieu de discuter l'amendement de M. Temmerman, cet amendement ayant été repoussé au premier vote, p. 1541. — Discussion au sujet de l'application et de l'interprétation de l'article 54 du règlement : Observations de M. le président (qui estime que l'amendement peut être représenté); Rolin (qui maintient son point de vue); Van Roosbroeck (qui estime que l'amendement ne peut être représenté); Vinck (qui partage l'avis de M. Rolin); le baron de Dorlodot (qui se range à l'avis du président); Crokaert (qui fait remarquer qu'une troisième lecture est prévue par le règlement et en conclut que l'amendement est recevable); J. De Clercq, rapp. (qui estime que l'amendement peut être représenté); Coenen (qui émet le même avis), p. 1541, 1542. — M. Vinck combat la thèse développée par M. Crokaert et estime à nouveau que l'amendement ne peut être admis; M. le président déclare que le Sénat doit se prononcer sur la recevabilité; M. Pholien estime que le Sénat peut voter sur l'amendement, p. 1542. — Observation de M. le baron de Dorlodot sur la position de la question, p. 1542. — La recevabilité de l'amendement de M. Temmerman est mise aux voix par assis et levé et adoptée, p. 1542. — Reprise de la discussion de l'article 9 : amendement de M. Temmerman. Discours de M. de Man, m. f., qui relève certaines observations de M. Temmerman et combat l'amendement qu'il présente, p. 1542, 1543. — Observations de M. Temmerman, p. 1543. — Discours de M. le comte de Grunne (qui motive l'attitude de son groupe); J. De Clercq, rapp. (qui répond à M. de Grunne, puis demande au Sénat de rejeter l'amendement de M. Temmerman), p. 1543, 1544. — M. Volckaert demande l'appel nominal sur l'amendement et l'amendement est rejeté par 78 voix contre 73 et 3 abstentions, p. 1544. — Se sont abstenus : MM. Legrand, Rutten (R. P.) et Verbist, p. 1545. — L'article 9 est remis aux voix et est définitivement adopté tel qu'il a été admis en première lecture, p. 1545.

M. le président annonce qu'il va donner la parole à plusieurs membres qui ont demandé à motiver leur vote sur l'ensemble du projet, p. 1545.

M. Godding motive le vote négatif du groupe libéral; M. Carton de Tournai motive le vote négatif que lui-même et plusieurs de ses amis émettront sur le projet; M. Devos motive son vote négatif, p. 1545.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 95 voix contre 52 et 10 abstentions, p. 1545 (8 juin 1937). — Se sont abstenus : MM. Demets, De Mont, Eylenbosch, Leurquin, Orban, Rutten, Servais, Van Cauwenbergh, Verbist et Moyersoen, p. 1546. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Contribution nationale de crise. — Projet de loi apportant des modifications à la législation en matière de contribution nationale de crise.

Voir aussi : Pensions militaires.

Doc. — N° 93. Projet du gouvernement.
N° 98. Rapport de M. Harmegnies.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 24 décembre 1936, p. 496. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.
Rapporteur : M. Harmegnies.

Discussion générale.

Discours de M. Boon, qui critique le projet et intervient en faveur des anciens combattants, p. 520, 521.
Motion d'ordre de M. le comte de Grunne, qui demande quel est le ministre qui représente le ministre des finances, absent, p. 521. — M. le président fait remarquer que plusieurs ministres sont en séance et représentent le gouvernement, p. 521. — M. le comte de Grunne insiste pour obtenir une réponse aux questions posées par M. Boon, p. 521.

Reprise du débat.

Discours de MM. Coenen (qui déclare qu'il émettra un vote affirmatif, tout en critiquant le projet et en estimant que la taxe de crise doit être supprimée); Servais (qui motive son vote négatif); Roland (qui demande une explication au sujet de l'application); Merlot, m. t. p. r. c. (qui répond à M. Roland); Harmegnies, rapp. (qui répond aux observations de certains orateurs, puis défend le projet); De Hasque (qui demande l'extension de la diminution à certaines sociétés), p. 521, 522. — Interr. de M. Servais, p. 522. — M. Merlot, m. t. p. r. c., répond à la demande formulée par M. De Hasque au sujet de certaines sociétés, puis aux objections soulevées par plusieurs membres du Sénat, p. 522. — La discussion générale est close.
Les articles sont adoptés sans observations, p. 522, 523.
L'ensemble du projet de loi est adopté par 133 voix et 11 abstentions, p. 529 (30 décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. Bourguignon, Crokaert, Heyndels, Lysens, Minnaert, Noël, le baron Nothomb, Servais, le vicomte Simonis, Van Ackere, Van Cauwenbergh, p. 529. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Contribution nationale de crise : suppression. — Le projet de loi portant suppression de la contribution nationale de crise à partir du milieu de l'année 1937.

Doc. — N° 250. Rapport de M. Godding.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 mai 1937, p. 1455. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.
Pas de discussion générale.
Les articles sont adoptés sans observations, p. 1646.
L'ensemble du projet de loi est adopté par 150 voix et 1 abstention, p. 1664 (10 juin 1937). — S'est abstenu : M. Minnaert, p. 1664. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Impôts. IMPOTS DIRECTS (*suite*)

Impôts sur les revenus. — Proposition de loi abrogeant et modifiant certaines dispositions des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus.

Doc. — N° 115. Rapport de M. Ronvaux sur la recevabilité.
N° 122. Proposition de M. Godding.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission des finances, p. 702.

Taxe de crise. — V. 1° Interpellations, au nom de M. Harmegnies; 2° Pensions : Pensions militaires.

IMPÔTS INDIRECTS.

Enregistrement. — Proposition de loi sur le régime fiscal des actes judiciaires.

Doc. — N° 16. Rapport de M. Volckaert sur la recevabilité.
N° 24. Proposition de M. Orban.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 79.

Taxe de transmission : suppression. — Proposition de loi tendant à la suppression de la taxe forfaitaire de transmission en cas d'abatage d'urgence de certains bovidés.

Doc. — N° 111. Rapport de M. Ronvaux sur la recevabilité.
N° 113. Proposition de M. Sobry.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission des finances, p. 616.

PRESCRIPTION.

Projet de loi portant prescription exceptionnelle en matière fiscale.

Doc. — N° 265. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 284. Rapport de M. J. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 9 juin 1937, p. 1616. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.
Rapporteur : M. J. De Clercq.

Discussion générale.

Est entendu : M. J. De Clercq, rapp., qui indique la portée exacte du projet, puis indique deux rectifications matérielles à faire au texte de son rapport, p. 1732. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1732, 1733.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1735 (17 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Incidents. — V. Chambres législatives-Sénat.

Incompatibilités entre certaines fonctions publiques. — V. Droit public : Incompatibilités.

Indemnité des invalides de guerre : Suppression de la réduction. — V. Pensions : Pensions militaires.

Indemnités ne couvrant pas des charges réelles. — V. Traitements et indemnités : Réduction.

Industrie. — V. Commerce et industrie.

Infirmiers et infirmières : Durée du travail. — V. Travail : Durée du travail.

Inondation dans le Borinage. — V. Catastrophes et accidents : Motion d'ordre de M. Harmegnies à ce sujet.

Inondations aux Etats-Unis. — V. Affaires étrangères : Etats-Unis.

Inondations : protection. — V. Eaux et forêts : Digues.

Institut national de radiodiffusion. — V. Interpellations : *a*) au nom de M. Van Dieren; *b*) au nom de M. le comte de Grunne.

Institutions d'intérêt public.

Projet de loi relatif à la coordination de l'activité, de l'organisation et des attributions de certaines institutions d'intérêt public.

Doc. — N° 110. Projet du gouvernement.
N° 135. Amendement du gouvernement.
N° 137. Rapport de M. Temmerman.

Institutions d'intérêt public. *Projet de loi y relatif* (*suite*)

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. de Man, m. f., p. 578 (27 janvier 1937). — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Temmerman, p. 990 (4 mars 1937).

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. le président rappelle ce projet et annonce que plusieurs membres demandent qu'il soit porté à l'ordre du jour du jeudi suivant, 18 mars, p. 1090. — Adhésion du Sénat.

Motion d'ordre de M. Carton de Tournai, qui rappelle que ce projet figure à l'ordre du jour du lendemain, estime que ce projet sera une sorte de blanc-seing donné au ministre des finances et demande que l'on en remette la discussion jusqu'à ce que la commission en ait terminé l'examen, p. 1128. — M. le président estime qu'une décision à ce sujet peut être prise le lendemain lorsque le ministre sera présent, p. 1128. — Observation de M. De Mont, p. 1128.

M. le président rappelle qu'une proposition d'ajournement avait été formulée la veille; le Sénat n'insiste pas sur cette demande, p. 1132.

Discussion générale.

Discours de M. Temmerman, rapp., qui fait un bref commentaire de son rapport, explique le mécanisme de la loi, l'application qui devra en être faite et motive les amendements proposés par la commission, p. 1132 à 1134. — Discours de M. de Man, m. f., qui indique les buts du projet, rend hommage aux travaux de la commission, et demande au Sénat de faire confiance au gouvernement, p. 1134 à 1138. — Discours de MM. Barnich (qui indique sous quelles réserves le groupe socialiste votera le projet); le baron de Dorlodot (qui estime que le projet ne donnera pas des garanties suffisantes et regrette de ne pouvoir s'y rallier); Olyff (qui remercie et félicite le ministre pour ses déclarations, demande quelques précisions, et annonce un amendement au § *F* de l'art. 1er); Van Dieren (qui présente des observations d'ordre général et réserve son opinion sur la question); le comte de la Barre d'Erquelinnes (qui demande des précisions au sujet des dispositions visant les incompatibilités, en ce qui concerne la Société nationale des Chemins de Fer belges); le comte de Grunne (qui indique les appréhensions de son groupe, lequel ne votera pas le projet), p. 1143 à 1148. — Observations de MM. de Man, m. f., Temmerman, rapp., p. 1144, 1146 à 1148. — Discours de MM. Rhodius (qui fait remarquer que le projet en discussion constitue à la fois une loi de cadre et une délégation de pouvoirs; motive ensuite son vote négatif); le baron de Dorlodot (qui prie le Sénat d'amender le projet en soustrayant à l'action gouvernementale les opérations de la Banque Nationale et la modification de la garantie-or); Lohest (qui exprime des craintes au sujet de la coordination des organismes de crédit, coordination qui pourrait devenir une concentration renforcée, puis fait certaines réserves en ce qui concerne les organismes de crédit professionnel); Picard (qui annonce le vote négatif de son groupe, motive ce vote et estime que la loi en discussion porte atteinte aux prérogatives parlementaires); Carton de Tournai (qui déclare qu'il suivra la majorité avec résignation mais craint qu'on ne commette une erreur et développe ce point de vue, estimant que le projet posera un précédent dangereux); Crokaert (qui s'associe aux objections formulées par M. Carton de Tournai et estime le projet anticonstitutionnel; estime le moment mal choisi pour entrer dans une voie aussi dangereuse et déclare qu'il ne votera pas le projet), p. 1151 à 1156. — Discours de M. de Man, m. f., qui répond aux objections soulevées par différents membres et discute certains amendements présentés, p. 1156 à 1161. — Observations de MM. le baron de Dorlodot, Van Dieren, Catteau, Carton de Tournai, Crokaert, Rhodius, p. 1156 à 1159. — Discours de M. Temmerman, rapp., qui précise certains points traités dans son rapport, p. 1161. — Son encore entendus : MM. le comte de Grunne, Crokaert (qui revient sur la question d'inconstitutionnalité); Lohest (qui estime que le projet n'est nullement anticonstitutionnel comme le prétend M. Crokaert), p. 1161, 1162. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

M. le président rappelle qu'il va être procédé au vote sur divers amendements et prie les membres de rester à leur banc, p. 1162. — Il sera procédé au vote par division.

Art. 1er. M. le président en donne lecture ainsi que d'un amendement de M. Van Dieren au littera *a*, p. 1162. — M. Van Dieren défend son amendement, p. 1162, 1163. — M. le président annonce que l'on va voter sur l'amendement de M. Van Dieren, tendant à supprimer, au litt *a*, les mots : « Banque Nationale de Belgique », p. 1163. — L'appel nominal est demandé et l'amendement est repoussé par 83 voix contre 17, p. 1163. — Vote sur l'amendement subsidiaire présenté par M. Van Dieren aux litt. *b* et *c* : M. de Man, m. f., combat cet amendement, p. 1164. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 1164. — M. le président indique un amendement du gouvernement au litt. *a*; cet amendement est adopté, p. 1164. —

Institutions d'intérêt public. *Projet de loi y relatif (suite)*

Le litt. *a*, ainsi amendé, est adopté, p. 1164. — Litt. *b*. Adopté sans observations, p. 1164. — Litt. *c*. M. le président indique un amendement de MM. Demets et cons., p. 1164. — M. Demets défend son amendement, tout en se déclarant prêt à le retirer sous certaines réserves, p. 1164. — M. de Man, m. f., estime qu'il n'y a pas lieu d'insister sur l'amendement et indique ses raisons, p. 1164. — M. Demets retire son amendement et le litt. *c* est adopté, p. 1164. — Litt. *d*. M. le président indique un amendement de M. Van Dieren; M. Van Dieren demande l'appel nominal, p. 1164. — M. le président fait remarquer que le projet doit être voté encore ce même jour, p. 1164. — L'appel nominal étant régulièrement demandé, il y est procédé et l'amendement est rejeté par 82 voix contre 14, p. 1165. — Le litt. *d* est adopté, p. 1165. — Litt. *e*. M. le président indique le texte que la commission propose pour cette disposition et le litt. *e* ainsi amendé, est adopté, p. 1165. — Litt. *f*. M. le président en donne lecture ainsi que d'un amendement proposé par la commission, p. 1165. — L'amendement de la commission est adopté, p. 1165. — M. le président donne lecture d'un amendement présenté par M. Olyff au même litt., p. 1165. — M. Olyff déclare retirer cet amendement et le litt. *f* est adopté tel qu'il est amendé par la commission, p. 1165. — Litt. *g*. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission en remplacement du texte primitif, p. 1165. — Le litt. *g*, ainsi amendé, est adopté, p. 1166. — L'ensemble de l'article 1er est adopté, p. 1166.

Art. 2. M. le président donne lecture de l'article et du texte nouveau proposé par la commission, p. 1166. — Le texte proposé par la commission est adopté et l'art. 2, ainsi amendé, est adopté, p. 1166.

Art. 3. M. le président indique une modification de texte proposée par la commission, p. 1166. — L'amendement de la commission est adopté, et l'article 3, ainsi amendé, est adopté, p. 1166.

Art. 4. Adopté sans observations, p. 1166.

Le Sénat décide de passer immédiatement au second vote des articles amendés, p. 1166.

Les articles amendés sont successivement remis aux voix et sont définitivement adoptés, p. 1166.

M. Orban motive son vote sur l'ensemble du projet de loi, p. 1166.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 69 voix contre 27 et 2 abstentions, p. 1166 (23 mars 1927). — Se sont abstenus : MM. Carton de Tournai et le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 1166. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Instruction criminelle.

DROIT D'OPPOSITION.

Projet de loi modifiant l'article 135 du Code d'instruction criminelle.

Doc. — N° 60 de la 2e session extraordinaire de 1936. Rapport de M. Legrand.

Ann. — M. le président annonce que le renvoi de ce projet en commission est demandé; le Sénat marque son accord, p. 100.

EXPERTISE CONTRADICTOIRE.

Proposition de loi relative à l'expertise contradictoire en matière de procédure pénale.

Doc. — N° 138. Rapport par M. Gillon sur la recevabilité.
N° 140. Proposition de M. Orban.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 1042.

Interpellations.

Bouilly.

Ann. — Adressée à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale par M. Bouilly, sur le traitement qui est fait aux ouvriers étrangers occupés dans les mines, et plus particulièrement dans les mines du Borinage. Demande d'interpellation, p. 1482.

Bourguignon.

Ann. — 1° Adressée à M. le ministre de la santé publique par M. Bourguignon, au sujet des mesures prises et à prendre par son département pour mettre fin aux incidents regrettables qui ont eu lieu en l'établissement de la Sainte-Famille, à Manage, incident qui démontre clairement la nécessité de l'institution ou du renforcement, à l'avenir, du contrôle complet de tous les établissements, quels qu'ils soient, qui

Interpellations. *Bourguignon (suite)*

s'occupent de l'enfant ou de l'adolescent. Demande d'interpellation, p. 1192. — Cette interpellation est retirée et remplacée par trois autres interpellations dont le libellé suit, p. 1256.

2° Adressée par M. Bourguignon : *a*) à M. le ministre de la justice au sujet du placement et de la surveillance des enfants anormaux; *b*) à M. le ministre de la santé publique au sujet du placement et du contrôle des orphelins placés soit par le Fonds commun, soit par les commissions d'assistance publique, ainsi qu'au sujet des mesures actuellement prises pour réaliser le contrôle total de tous les établissements qui, à un titre quelconque, s'occupent de l'enfance ou de l'adolescence, quel que soit le nombre des enfants; *c*) à M. le ministre de l'intérieur au sujet de sa politique relative aux problèmes posés par la protection générale de l'enfance et de la santé publique. Demande d'interpellation, p. 1256.

M. Bourguignon développe ses interpellations, p. 1552 à 1555. — Interr. de MM. Rutten (R. P.), Wauters, m. s. p., p. 1553. — M. Wauters, m. s. p., répond, en ce qui le concerne, à l'interpellation, p. 1556, 1557. — Interr. de MM. Harmegnies, Bourguignon, p. 1556. — M. De Schryver, m. i., répond, en ce qui le concerne, à l'interpellation, p. 1557. — Discours de M. Gabriel, p. 1457, 1558. — L'interpellation est close.

d'Aspremont-Lynden (comte).

Ann. — Adressée à M. le ministre des affaires étrangères par M. le comte d'Aspremont-Lynden : 1° sur les circonstances mystérieuses de la mort du baron Jacques de Borchgrave et les conséquences qui peuvent en résulter; 2° au sujet de l'inopportunité de l'attitude de l'ambassadeur d'Espagne à Bruxelles; 3° sur l'obligation éventuelle pour le gouvernement belge d'assurer complètement le principe de non-intervention en interdisant le recrutement de mercenaires et de volontaires pour la guerre civile en Espagne. Demande d'interpellation, p. 558. — M. le président annonce que, si le Sénat est d'accord, cette interpellation aura lieu le jeudi 28 courant, p. 558. — Adhésion du Sénat.

M. Spaak, m. a. ét. et c. e., estime qu'il serait préférable d'aborder cette interpellation le mardi suivant; M. Pholien fait remarquer que son interpellation a été fixée au mardi et insiste pour que cette décision soit maintenue; M. le président propose de reporter l'interpellation de M. le comte d'Aspremont-Lynden au mercredi, et celui-ci déclare être d'accord, p. 558.

Pendant la séance du mardi 2 février, M. le président annonce que M. le ministre des affaires étrangères ne pourra être présent le lendemain et propose de remettre l'interpellation au jeudi, p. 626. — Observations de M. le baron de Dorlodot, p. 626.

M. le comte d'Aspremont-Lynden développe son interpellation, p. 658 à 663. — Observations de M. Bovesse, m. j., p. 662.

Motion d'ordre de M. Van Fleteren, qui proteste contre les attaques dirigées par le comte d'Aspremont-Lynden contre M. Jean Delvigne, p. 663. — L'incident est clos.

Reprise de l'interpellation. Discours de M. Spaak, m. a. ét. et c. e., qui répond à l'interpellation, p. 665 à 671. — Interr. de MM. L. Bernard, Heyndels, le président (au sujet des nombreuses interruptions), le comte d'Aspremont-Lynden, p. 669 à 671. — Discours de M. Noël, p. 671 à 673. — Interr. de M. Spaak, m. a. ét. et c. e., p. 671. — M. Spaak, m. a. ét. et c. e., répond immédiatement au discours de M. Noël, p. 673. — Discours de M. le comte de Grunne, qui précise la position de son groupe dans la question en discussion, p. 673, 674. — Observations de M. Spaak, m. a. ét. et c. e., p. 673. — Discours de M. Gillon, qui fait une brève déclaration au nom de la gauche libérale, laquelle promet son appui au gouvernement en cette circonstance, p. 674. — L'interpellation est close.

De Boodt.

Ann. — Adressée à M. le premier ministre par M. De Boodt sur la façon incompréhensible dont s'est acquittée de sa mission la commission d'enquête sur les interventions de crise et les collusions entre la politique et la finance. Demande d'interpellation, p. 616. — L'interpellation est jointe à une interpellation similaire de M. Pholien; voyez donc pour les développements et pour la réponse de M. van Zeeland, p. m., sous la même rubrique : Interpellations, au nom de M. Pholien.

De Boodt et Orban.

Ann. — Adressée par MM. De Boodt et Orban à M. le ministre de l'agriculture : 1° sur la mise en disponibilité de M. Van der Vaeren, secrétaire général du département de l'agriculture; 2° la désignation de M. van den Eynde de Rivieren comme successeur de M. Van der Vaeren, en qualité de secrétaire général du ministère de l'agriculture, alors qu'il ne justifie pas des qualités requises au point de vue technique. Demande d'interpellation, p. 118.

Interpellations. *De Boodt et Orban (suite)*

La discussion de cette interpellation, ainsi que d'une interpellation similaire de M. Orban est jointe à l'examen du budget de l'agriculture. V., pour une motion d'ordre de M. Orban demandant la remise de la discussion à une séance ultérieure, sous la même rubrique : Interpellations, au nom de M. Orban.

M. De Boodt développe son interpellation, p. 978 à 982. — Discours de M. Cools, p. 982, 983. — Observation de M. Van Fleteren. — Discours de M. Pierlot, m. a., qui répond à l'interpellation de M. De Boodt et à l'interpellation similaire de M. Orban, p. 983 à 988. — Interr. de MM. Orban, Cools, De Boodt, p. 983 à 988.

M. le président donne lecture des trois ordres du jour en présence : le premier, signé par MM. Orban et De Boodt; 2° le deuxième signé par MM. Lysens, Finné et Mme Maréchal; 3° le troisième présenté par MM. le comte de Grunne et de Fraipont, p. 989. — M. le président annonce que M. le comte de Grunne demande à justifier son ordre du jour, propose de clôturer ensuite le débat et de remettre le vote au mardi suivant, p. 989. — M. le comte de Grunne justifie et défend l'ordre du jour qu'il présente, p. 989. — M. Lysens motive et défend à son tour l'ordre du jour qu'il présente, p. 990. — Observation de M. Orban au sujet du vote sur les ordres du jour, p. 990. — M. le président annonce que l'ordre du jour pur et simple vient d'être présenté par MM. Vinck, Van Overbergh et Henricot, p. 990. — Discours de M. Pierlot, m. a., qui indique les motifs pour lesquels il ne peut accepter les ordres du jour présentés, sauf l'ordre du jour pur et simple qu'il demande au Sénat de voter, p. 990. — Observations de M. le comte de Grunne, p. 990. — L'interpellation est close, p. 990.

M. le président rappelle les ordres du jour en présence, déclare que le ministre accepte l'ordre du jour pur et simple proposé par MM. Henricot, Vinck et Van Overbergh, et annonce que cet ordre du jour sera, suivant l'usage, mis au vote en premier lieu, p. 1010. — Observation de M. Van Dieren, p. 1010.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 90 voix contre 21 et 16 abstentions, p. 1010. — Se sont abstenus : MM. Mullie, Noël, Orban, Smits, Verheyden, Bourguignon, Coenen, Cools (Georges), Crokaert, le comte de Grunne, De Maeght, Desmedt (René), baron Gillès de Pélichy, Heyndels, Leyniers et Limage, p. 1010.

De Boodt, R. Desmedt et Sobry.

Ann. — Adressée à M. le premier ministre et à M. le ministre de l'agriculture par MM. De Boodt, R. Desmedt et Sobry : 1° sur l'application de la loi destinée à limiter la production de la margarine dans le but de rendre rémunératrice la production du beurre; 2° sur la situation intenable dans laquelle travaillent la plupart de nos agriculteurs, et, notamment, ceux qui se sont spécialisés dans la production du laitage et d'autres produits animaux. Demande d'interpellation, p. 1209.

Motion d'ordre de M. De Boodt, qui insiste pour que l'interpellation ne soit pas ajournée jusqu'après la discussion du projet de l'alcool, p. 1240. — M. le président prie M. De Boodt de se mettre d'accord avec le ministre compétent, et que le Sénat décidera, p. 1240.

Une interpellation de M. Heyndels sur les conséquences de la mise en vigueur de la loi sur le contingentement et de la perception d'une taxe sur la production de la margarine est jointe à cette interpellation. V. plus loin, au nom de M. Heyndels, pour le libellé exact de son interpellation.

Discussion des interpellations jointes. Discours de M. De Boodt, qui développe l'interpellation, p. 1287, 1288. — M. R. Desmedt développe l'interpellation, p. 1289, 1290. — M. Sobry développe l'interpellation, p. 1290 à 1292. — M. Heyndels développe son interpellation, p. 1292. — Discours de M. Finné, p. 1292. — Discours de M. Pierlot, m. a., qui répond à l'interpellation de MM. De Boodt et cons., p. 1293 à 1297. — Observations de MM. Bourguignon, De Boodt, p. 1294 à 1296. — M.le baron de Dorlodot déclare qu'il aurait voulu demander une suspension de séance pour permettre au groupe agricole du Sénat de se concerter au sujet des déclarations que le ministre vient de faire; M. le président fait remarquer que les interpellations doivent être closes le jour même, p. 1297. — Discours de M. le baron de Dorlodot, qui déclare que, n'ayant pu se concerter avec ses collègues du groupe agricole, il ne parle qu'en son nom personnel, estime que la politique agricole du gouvernement a échoué et donne lecture d'un ordre du jour qu'il prie le Sénat de voter, p. 1297. — M. Pierlot, m. a., déclare, en réponse à M. le baron de Dorlodot, que seul le temps peut réaliser entièrement l'œuvre à laquelle le gouvernement s'est attaché, puis répond à l'interpellation de M. Heyndels, p. 1297. — Sont encore entendus : MM. De Boodt, Pierlot, m. a., le baron de Dorlodot (qui demande le renvoi à huitaine pour que les groupes agricoles puissent se réunir), p. 1298. — M. le président estime qu'il n'y a pas lieu à remise; M. le baron de Dorlodot déclare, dans ces conditions, déposer l'ordre du jour dont il a donné précédemment lecture, p. 1298. — M. De Maeght déclare ne pas se rallier à l'ordre du jour proposé par le baron de Dorlodot, mais insiste pour que le ministre prenne les mesures qui s'imposent, p. 1298. — M. Van Overbergh propose l'ordre du jour pur et simple, p. 1298. — Le vote sur les ordres du jour est remis à la semaine suivante et les interpellations sont closes.

Vote sur les ordres du jour présentés : M. le président donne lecture de l'ordre du jour déposé par M. le baron de Dorlodot; de l'ordre du jour présenté par M. Van Overbergh, (ordre du jour pur et simple), et propose au Sénat de statuer d'abord sur l'ordre du jour pur et simple, p. 1306. — M. Van Dieren demande la parole sur la priorité, p. 1306. — M. De Boodt motive son abstention; M. Lauroulin motive son vote négatif, p. 1306. — M. Van Dieren déclare que son groupe votera l'ordre du jour du baron de Dorlodot, demande la priorité pour cet ordre du jour et le vote par appel nominal sur la priorité, p. 1306. — Observations de MM. le président, Van Roosbroeck, Vinck, au sujet du droit de priorité de l'ordre du jour pur et simple, p. 1306, 1307. — M. le président déclare qu'il est de tradition de donner la priorité à l'ordre du jour pur et simple, mais que le Sénat est libre de décider la priorité pour un autre ordre du jour, p. 1307. — M. Van Dieren rappelle qu'il a demandé l'appel nominal, p. 1307. — La priorité pour l'ordre du jour de M. le baron de Dorlodot est rejetée par 110 voix contre 21 et 7 abstentions, p. 1307. — Se sont abstenus : MM. Cools (Georges), Crokaert, De Boodt, de Spot, Smits, Sobry et Van Cauwenbergh, p. 1307. — L'ordre du jour pur et simple est adopté par assis et levé, p. 1307.

de Dorlodot (baron).

Des interpellations de ; MM. Van Dieren et Finné; MM. Rolin et Vos, sont jointes à cette interpellation.

Ann. — 1° Adressée à M. le premier ministre et M. le ministre des affaires étrangères par le baron de Dorlodot, sur l'aide qui semble avoir été apportée à l'ancien gouvernement de Madrid par des groupes ou des personnalités politiques belges et- peut-être même par un agent diplomatique étranger. Demande d'interpellation, p. 6. — M. le président annonce que, suivant l'usage, l'interpellateur voudra bien se mettre d'accord avec le gouvernement pour la mise à l'ordre du jour de cette interpellation, p. 6. — M. le baron de Dorlodot estime qu'il suffit que le Sénat soit d'accord pour l'inscription de l'interpellation à l'ordre du jour, sans accord préalable avec le gouvernement, et rappelle l'article 33 du règlement; M. le baron de Dorlodot déclare qu'il serait disposé, en principe, à ce que l'interpellation fût rattachée à un budget; insiste sur l'urgence et demande que le Sénat prenne une décision, p. 6. — M. le président estime qu'il serait difficile de rattacher cette interpellation à un budget et propose de la discuter le mercredi suivant, à 4 heures, p. 6. — M. van Zeeland, p. m., déclare être à la disposition du Sénat, p. 6.

Au moment où cette interpellation vient en ordre utile, M. le président rappelle que la discussion de cette interpellation et des deux interpellations qui y sont jointes doit être terminée le jour même, p. 40.

Discussion de l'interpellation de M. le baron de Dorlodot, de celle de MM. Van Dieren et Finné au sujet de la façon dont l'engagement de non-intervention dans le conflit espagnol a été violé par des personnalités en vue, et notamment au sujet de l'enrôlement public de nombreux jeunes gens dans les rangs du « Frente popular », et de l'interpellation de MM. Rolin et Vos sur la circulaire ministérielle relative à l'enrôlement de volontaires pour l'Espagne et sur l'expulsion des prêtres espagnols José Gallegos et Leocadio Lobo.

Avant de donner la parole au baron de Dorlodot, M. le président prie les membres de l'assemblée d'écouter les interpellateurs avec calme, chaque parti étant assuré de pouvoir exprimer son point de vue, p. 40. — M. Bovesse, m. j., estime qu'il lui suffira de donner une seule réponse, lorsque les trois interpellations auront été développées, p. 40. — Observations de M. Volckaert, qui prie M. le baron de Dorlodot de préciser sa pensée, lorsqu'il parle de « l'ancien gouvernement de Madrid », p. 40. — M. le baron de Dorlodot répond à M. Volckaert, puis développe son interpellation, p. 40 à 43.

M. Finné développe son interpellation, p. 43 à 45. — Discours de M. Van Dieren, qui développe à son tour l'interpellation, p. 45 à 47.

M. Rolin développe son interpellation, p. 47 à 51. — Observations du R. P. Rutten, de M. Bovesse, m. j., p. 49, 50. — M. Vos, fait une courte déclaration, p. 51. — Discours de M. Bovesse, m. j., qui répond aux interpellateurs, p. 51 à 54. — Interr. de M. Rolin, du R. P. Rutten, p. 52 à 54. — M. Van Dieren propose de suspendre le débat pendant une demi-heure pour donner un répit au personnel; M. le président fait remarquer qu'il n'y a plus que trois orateurs inscrits, p. 54. — Reprise de la discussion des interpellations : Discours de M. Bourguignon, p. 54 à 57. — Interr. de MM. le baron de Dorlodot, Van Dieren, p. 55. — Discours de M. Spaak, m. a. ét., qui déclare qu'il répondra aux interpellateurs la semaine suivante, au moment de la discussion de son budget, p. 57. — M. le baron de Dorlodot déclare

Interpellations. *de Dorlodot (baron) (suite)*

être d'accord et attendre la réponse du premier ministre à la question qu'il lui a posée, p. 57. — M. Minnaert déclare renoncer à la parole, mais fait cependant quelques observations au sujet des interpellations, p. 57. — M. le comte de Hemricourt de Grunne déclare que, une interpellation similaire devant être développée à la Chambre, il se contente d'une brève intervention, p. 57.

Pendant la discussion du budget des affaires étrangères, M. Spaak, m. a. ét. et c. e., répond à l'interpellation de M. le baron de Dorlodot et à l'interpellation similaire de M. Van Dieren, p. 175. — Observations de M. le baron de Dorlodot, p. 175. — Discours de M. le baron de Dorlodot, qui ne s'estime pas satisfait par la réponse du ministre, pose une nouvelle question et déclare que s'il n'obtient pas de réponse satisfaisante, il portera le litige devant l'opinion publique, p. 185. — M. Spaak, m. a. ét. et c. e., répond encore, pendant son discours relatif au budget des affaires étrangères, aux dernières observations présentées par M. le baron de Dorlodot, p. 188.

2° Adressée à M. le ministre des affaires étrangères par M. le baron de Dorlodot : 1° sur les conditions dans lesquelles M. Jacques de Borchgrave à trouvé la mort, le 20 décembre dernier, à Madrid; 2° sur les mesures que le gouvernement belge compte prendre pour assurer la protection de nos concitoyens en Espagne; 3° sur les mesures qu'il compte prendre pour protéger la dignité nationale au cas où M. de Borchgrave aurait été chargé d'une mission diplomatique ou aurait circulé sous la sauvegarde des insignes diplomatiques belges. Demande d'interpellation, p. 559. — Cette interpellation sera discutée à la suite d'une interpellation similaire de M. le comte d'Aspremont-Lynden sur le même objet, p. 559. — Diverses observations étant faites au sujet des nombreuses demandes d'interpellation, M. le baron de Dorlodot motive son interpellation et déclare se réserver le droit de la développer si les explications qui seront données au comte d'Aspremont-Lynden au cours de son interpellation sur le même objet ne lui semblent pas suffisantes, p. 559.

Pendant la séance du 2 février, M. le président annonçant que l'interpellation de M. le comte d'Aspremont Lynden devra être remise au surlendemain, le ministre des affaires étrangères ne pouvant être présent le lendemain au moment où cette interpellation devrait être développée, M. le baron de Dorlodot déclare qu'il lui sera impossible d'être présent le jeudi et demande, dans ces conditions, à pouvoir présenter ses observations à la fin de la séance du lendemain ou à celle du mardi suivant; M. le président estime qu'il sera difficile de donner satisfaction à M. le baron de Dorlodot, p. 626. — M. le baron de Dorlodot déclare maintenir son interpellation et prie le ministre de fixer un jour pour l'entendre, p. 626.

M. le baron de Dorlodot déclare être d'accord avec le ministre des affaires étrangères pour que la discussion de son interpellation soit fixée au début de la séance du mardi suivant, p. 653.

M. le baron de Dorlodot développe son interpellation, p. 677 à 679. — Observations de M. le président, qui prie les orateurs encore inscrits d'être brefs, et rappelle la nécessité de reprendre l'examen des budgets, p. 677.

Reprise du débat. Discours de M. le comte de Grunne, p. 679, 680. — M. Bologne fait un rappel au règlement, estimant que M. le comte de Grunne sort absolument de l'objet en discussion, p. 680. — Observations M. le comte de Grunne, qui demande à son tour la parole pour un rappel au règlement, p. 680. — M. le comte de Grunne fait un rappel au règlement pour déclarer qu'il voulait traiter la semaine précédente la question qu'il vient d'aborder dans son discours et indique le motif pour lequel il s'en est abstenu, p. 680. — MM. Vinck et le président estiment qu'il ne s'agit pas d'un rappel au règlement puisque cela n'a pas rapport à la séance en cours, p. 680.

Reprise de la discussion de l'interpellation. Discours de MM. Rolin, Minnaert, p. 680 à 682. — Discours de M. Spaak, m. a. ét. et c. e., qui répond à l'interpellation de M. le baron de Dorlodot ainsi qu'aux observations présentées, sur le même objet, par MM. Rolin et Minnaert, p. 682, 683. — L'interpellation est close.

Fait personnel de M. le comte de Grunne, qui insiste sur l'incident de la veille, lorsque la parole lui a été retirée, p. 703.

3° Adressée à M. le premier ministre, par le baron de Dorlodot, sur le fait qu'un poste rémunéré au moyen des deniers publics aurait été conféré à M. Pierre Fontaine, auteur de la préface du *Dictionnaire subversif*, de M. Léo Campion. Demande d'interpellation, p. 1033.

Motion d'ordre de M. le baron de Dorlodot, qui demande l'urgence, motive sa demande et insiste pour que l'interpellation soit portée à l'ordre du jour du mardi suivant, p. 1059. — Observations de M. Merlot, m. t. p. et r. c., qui fait remarquer que le premier ministre accepte le principe de l'interpellation mais ne peut encore fixer le jour, n'étant pas documenté, p. 1059. — M. Van Overbergh estime que le Sénat ne peut déclarer l'urgence en l'absence du ministre compétent,

Interpellations. *de Dorlodot (baron) (suite)*

p. 1059. — M. le baron de Dorlodot insiste à nouveau et précise son point de vue; M. le comte de Grunne appuie la demande de M. de Dorlodot, p. 1059, 1060. — M. le président propose que le Sénat l'autorise à insister auprès du premier ministre afin qu'il tâche d'être présent le mardi suivant, et M. le baron de Dorlodot se déclare d'accord, p. 1060. — Observation de M. Van Belle, p. 1060.

M. le baron de Dorlodot développe son interpellation, p. 1092, 1093. — M. van Zeeland, p. m., répond à l'interpellation et déclare que M. Fontaine ne fait pas partie du personnel de l'Orec, p. 1093. — Discours de M. le comte de Grunne, qui relève un point de la réponse donnée par M. van Zeeland, p. m., p. 1093. — L'interpellation est close.

de Hemricourt de Grunne (comte).

Ann. — 1° Adressée à M. le premier ministre, M. le ministre des affaires étrangères et M. le ministre de la justice, par M. le comte de Hemricourt de Grunne : 1° sur le discours prononcé par le ministre de la justice à l'I. N. R., le jeudi 29 octobre 1936, et particulièrement sur les phrases portant atteinte à la dignité d'une partie des mandataires du peuple; 2° sur l'interprétation que le gouvernement donne aux articles de la Constitution définissant les libertés fondamentales de la nation (en particulier les articles 10 et 19), à la suite des mesures prises et des déclarations publiques faites au cours de ces dernières semaines. Demande d'interpellation, p. 6. — M. le comte de Grunne rappelle l'article 33 du règlement et prie le Sénat de fixer un jour pour la discussion de son interpellation, p. 7. — M. le président propose de discuter l'interpellation le mardi suivant, en la joignant à l'examen du budget de la justice, p. 7. — Cette proposition est admise.

M. le comte de Hemricourt de Grunne développe son interpellation, p. 18 à 20. — Interr. de MM. Jos. De Clercq, Van Dieren, p. 18, 19. — Discours de M. De Mont, p. 20, 21. — Un incident se produit à ce moment, M. Bouilly estimant que M. De Mont sort de l'objet en discussion, p. 21, 22. — M. De Mont reprend et termine son discours, p. 22 à 24. — Interr. de MM. Jos. De Clercq, Orban et Vos, p. 22, 23. — Observations de MM. Finné et Jos. De Clercq, p. 24. — Discours de M. Lohest, p. 24, 25. — Discours de M. Bovesse, m. j., qui répond à l'interpellation, p. 27 à 29. — Interr. de MM. le comte de Grunne, De Mont, p. 28. — Discours de M. Clays, p. 29. — Discours de M. le comte de Grunne, p. 29, 30. — Interr. de M. Bovesse, m. j., p. 30. — M. Bovesse, m. j., répond aux dernières observations présentées, p. 30. — L'interpellation est close.

2° Adressée à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale par M. le comte de Grunne sur : 1° l'application de la semaine de quarante heures dans les industries où le travail est exécuté dans des conditions insalubres, dangereuses ou pénibles; 2° les promesses faites par le gouvernement au cours des séances du 27 juin ainsi que du 3 juillet 1936. Demande d'interpellation, p. 574. — A la demande de M. le comte de Grunne, l'interpellation est jointe à la discussion du budget du travail et de la prévoyance sociale.

Motion d'ordre de M. le comte de Grunne, qui demande à pouvoir développer son interpellation le jour même, p. 870. — M. le comte de Grunne développe son interpellation, p. 874 à 878. — M. le président fait des observations au sujet des nombreuses interruptions, p. 877.

M. Delattre, m. t. et p. s., répond à l'interpellation, pendant son discours, en réponse aux observations présentées à l'occasion du budget du travail et de la prévoyance sociale, p. 940 à 945. — Observations de M. le comte de Grunne, p. 941 à 943. — M. le comte de Grunne demande à pouvoir répondre au ministre; M. le président déclare qu'il aura la parole ultérieurement, p. 948. — M. le comte de Grunne déclare ne pas être satisfait de la réponse du ministre et pose à nouveau certaines questions, p. 952.

Delvaux.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'intérieur, par M. Delvaux, sur la légalité de l'arrêté pris par la députation permanente du conseil provincial de Liége, en date du 3 novembre 1936, chargeant les collèges échevinaux des communes de la province de l'affichage et de la publication d'une proclamation politique du conseil provincial de Liége, en séance du 21 octobre 1936, et sur les raisons pour lesquelles aucun recours n'a été pris, par M. le gouverneur de la province, contre cet arrêté. Demande d'interpellation, p. 344. — L'interpellation est jointe à la discussion du budget de l'intérieur.

M. Delvaux développe l'interpellation au début de la discussion générale du budget de l'intérieur, p. 371 à 373. — Observations de MM. Volckaert, le comte de Grunne, De Schryver, m. i. (qui déclare qu'il répondra au cours de la séance de l'après-midi), p. 372, 373. — Discours de MM. Noël, le comte de Grunne, p. 373. — M. De Schryver, m. i., répond à l'interpellation, p. 407, 408.

Demarré.

Adressée à M. le ministre des transports, par M. Demarré, au sujet de l'émission, par la Société nationale des Chemins de fer belges, de tickets rédigés en français, délivrés aux

Interpellations. *Demarré (suite)*

8,000 pèlerins limbourgeois qui se rendent le dimanche 9 mai 1937 à la crypte royale de Laeken. Demande d'interpellation, p. 1209.

Motion d'ordre de M. Demarré, qui demande que son interpellation soit discutée le jour même ou le lendemain; M. le président lui demande de se mettre d'accord avec le ministre, p. 1209.

A la fin de la séance du 5 mai, M. le président annonce que l'interpellation doit être ajournée, le ministre n'étant pas en possession des renseignements nécessaires, p. 1240.

M. Demarré développe son interpellation, p. 1255. — M. Jaspar, m. t., répond à l'interpellation, p. 1256. — Observations de MM. Volckaert, Van Dieren, au sujet de l'opportunité de l'interpellation, p. 1256. — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes fait un rappel au règlement, estimant que M. Van Dieren n'a pas le droit de parler dans les couloirs séparant les travées, p. 1256. — M. Van Dieren s'avance jusqu'à la tribune des orateurs et appuie l'objet de l'interpellation, p. 1256. — L'interpellation est close.

Demarré et Donvil.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'instruction publique par MM. Demarré et Donvil, sur la longanimité et la carence des autorités publiques en ce qui concerne l'état défectueux des locaux scolaires de Geetbets. Demande d'interpellation, p. 564.

Demarré, Diriken et Laboulle.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'agriculture et à M. le ministre des affaires étrangères par MM. Demarré, Diriken et Laboulle au sujet de l'importation et de l'exportation de fruits et spécialement de pommes. Demande d'interpellation, p. 43. — L'interpellation est jointe à la discussion du budget des affaires étrangères, p. 43.

M. Demarré développe son interpellation pendant la discussion du budget des affaires étrangères, p. 183, 184. — M. Spaak, m. a. ét. et c. e., répond à l'interpellation pendant la discussion du même budget, p. 187.

Motion d'ordre de M. Demarré, qui fait une rectification à un chiffre qu'il a énoncé la veille, en ce qui concerne le droit d'importation pour les fruits, p. 202.

Demets et De Mont.

Ann. — Adressée à M. le premier ministre par M. Demets au sujet du cas Vigneron. Demande d'interpellation, p. 558. — M. le président annonce que M. Demets demande l'urgence, p. 558. — M. le président estime que le Sénat sera d'accord pour entendre cette interpellation au cours de la séance, p. 558. — Adhésion du Sénat.

Discussion de cette interpellation à laquelle est jointe une interpellation de M. De Mont au sujet de la mesure prise par M. le ministre de la défense nationale à l'égard du colonel de réserve Vigneron, démissionné d'office de son grade. Discours de M. Demets, qui développe son interpellation, p. 559, 560. — Observations de M. le président, qui invite les membres à conserver leur calme, p. 559. — Discours de M. De Mont, qui développe son interpellation, p. 559 à 563. — A ce moment, un incident très vif se produit sur les bancs rexistes et libéraux; les huissiers s'interposent, M. le président fait fonctionner inutilement la sonnerie électrique pour ramener l'ordre, puis suspend la séance, p. 563.

La séance est reprise et M. De Mont poursuit et termine son discours, p. 563, 564. — Discours de M. le lieutenant-général Denis, m. d. n., qui répond aux interpellations, p. 564. — De nombreuses interruptions étant faites au discours du ministre, M. le comte Lippens demande que l'on fasse respecter l'ordre et la dignité du Sénat, p. 566. — M. Van Fleteren émet l'avis que M. le président n'est pas de taille, p. 566. — M. Van Dieren demande la parole pour un rappel au règlement, et insiste à ce sujet, estimant que M. Van Fleteren doit retirer son appréciation, p. 566. — M. le président prie M. Van Dieren de ne pas insister et annonce qu'il aura le droit de parler après le ministre, p. 566. — Le tumulte reprend, M. Van Dieren se dirige vers la tribune et M. le président le rappelle à l'ordre, p. 566. — M. Van Dieren demande à nouveau que M. Van Fleteren retire les paroles qu'il a prononcées, et le tumulte étant à son comble, la séance est à nouveau suspendue, p. 566.

La séance est reprise et M. Van Fleteren explique son intervention et déclare qu'il n'avait nulle intention blessante à l'égard de M. le président, auquel il rend au contraire hommage, mais estime qu'en certaines circonstances il est impossible de maintenir l'ordre dans une assemblée aussi houleuse, p. 566. — M. le président déclare l'incident clos et profite de l'occasion pour inviter les membres à ne pas interrompre les orateurs et demande spécialement au groupe rexiste de cesser les réflexions à mi-voix, dont plusieurs membres se sont plaints, p. 566.

Interpellations. *Demets et De Mont (suite)*

Reprise de la discussion de l'interpellation. M. le lieutenant-général Denis, m. d. n., termine son discours, p. 506, 507. — Discours de M. de Man, m. f., qui intervient pour justifier son attitude dans des circonstances auxquelles M. De Mont a fait allusion au cours de l'interpellation, p. 567. — Discours de M. Van Dieren, Cools, De Mont, le lieutenant-général Denis, m. d. n., p. 567 à 570. — Interr. de MM. Vandervelde, m. s. p., Denis, m. d. n., p. 569, 570. — Discours de M. le comte de Grunne, qui motive l'ordre du jour qu'il dépose au nom de son groupe, p. 570. — Discours de M. van Zeeland, p. m., qui répond aux interpellations, p. 570 à 572. — Pendant ce discours, M. le comte de Grunne interrompant continuellement le premier ministre, M. le président le rappelle à l'ordre, puis l'invite à cesser ses insinuations et interruptions à mi-voix, et l'avertit que, s'il persiste, il devra proposer son exclusion, p. 571, 572. — M. le président donne lecture de l'ordre du jour déposé par MM. le comte de Grunne et Delvaux, et annonce que l'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Vinck, Van Overbergh et Dierckx, p. 572.

Fait personnel de M. le comte de Grunne, qui estime n'avoir pas été seul à mériter, la veille, un rappel à l'ordre; reconnaît avoir été blessant et annonce qu'il le sera encore et exprime le désir d'être expulsé comme le président l'en a menacé, p. 574, 575. — M. le président estime que le discours de M. le comte de Grunne justifie le rappel à l'ordre qui lui a été infligé; espère qu'il n'aura pas à lui appliquer l'exclusion, mais déclare qu'il prendra cette mesure s'il s'y trouve forcé, p. 575. — M. le lieutenant-général Denis, m. d. n., fait une communication au Sénat, et en particulier à M. Van Dieren, au sujet d'une caricature parue dans la presse, sous la responsabilité de M. Truffaut; déclare que, depuis 1935, M. Truffaut a cessé, par démission, d'appartenir aux cadres de réserve et échappe donc à la juridiction du ministre de la défense nationale, p. 578.

Vote sur les ordres du jour déposés comme conclusion aux interpellations de MM. Demets et De Mont. M. Carton de Tournai motive son vote affirmatif sur l'ordre du jour pur et simple; M. Noël, au nom du groupe communiste, motive également son vote affirmatif, p. 578. — M. Van Dieren demande la parole pour justifier son vote; M. Delvaux la demande sur son rappel à l'ordre, p. 578. — Une discussion se produit, M. Delvaux accusant M. Yernaux d'une imputation insultante pour son groupe, et M. Yernaux niant que les paroles incriminées aient été prononcées, p. 578. — L'incident est clos.

M. Van Dieren motive son vote affirmatif sur l'ordre du jour déposé par MM. le comte de Grunne et cons., p. 578. — M. Dierckx demande la parole pour un rappel au règlement, p. 578. — M. Dierckx fait un rappel au règlement, estimant qu'une discussion une fois close ne peut être rouverte sous prétexte de motiver un vote, p. 579. — M. le président fait remarquer qu'il est d'usage de permettre aux membres de motiver brièvement leur vote, p. 579. — M. le président annonce qu'il va consulter le Sénat sur le point de savoir quel ordre du jour aura la priorité; M. le comte de Grunne demande l'appel nominal; M. Volckaert fait remarquer qu'il est d'usage d'accorder la priorité à l'ordre du jour pur et simple, p. 579. — Il est procédé au vote par appel nominal sur la priorité de l'ordre du jour de MM. de Grunne et cons., et la priorité est repoussée par 117 voix contre 18 et une abstention, p. 579. — S'est abstenu : M. le baron de Dorlodot, p. 579. — M. le président annonce qu'il va mettre aux voix, par assis et levé, l'ordre du jour pur et simple, et cet ordre du jour est adopté, p. 579. — M. le baron de Dorlodot proteste parce que le vote n'a pas eu lieu par appel nominal, p. 579. — M. le président fait remarquer que l'appel nominal n'a pas été demandé; M. le baron de Dorlodot déclare qu'il désirait motiver son abstention et demande la parole pour un rappel au règlement, p. 579. — M. le baron de Dorlodot fait un rappel au règlement, estimant qu'un membre a le droit de motiver son vote, même si ce vote a eu lieu par assis et levé; fait remarquer qu'une partie importante de la droite s'est abstenue, p. 579. — Observations de MM. Van Dieren, Vinck (qui demande la parole pour une motion d'ordre), p. 579, 580. — M. le président, en réponse au baron de Dorlodot, donne lecture des dispositions de l'article 29 du règlement relatives aux votes, p. 580. — Observations de MM. le baron de Dorlodot, le comte de la Barre d'Erquelinnes, le comte d'Aspremont-Lynden, p. 580. — L'incident est clos.

Communication de M. le président au sujet de l'application de la censure avec inscription au procès-verbal, appliquée à MM. Delvaux et le comte de Grunne (ce dernier à l'occasion de la discussion du budget des transports); M. le président déclare que, à moins que les membres visés ne retirent leurs paroles, il doit consulter le Sénat sur le maintien de la sanction prise, p. 580. — Le groupe rexiste demande l'appel nominal et M. De Mont demande deux votes, p. 580.

Vote sur la saction prise à l'égard de M. Delvaux : Confirmée par 112 voix contre 16 et 3 abstentions, p. 580. — Se sont abstenus : MM. Delvaux, Van Dieren et Moyersoen, p. 580.

Interpellations. *Demets et De Mont* (*suite*)

— Vote sur la sanction prise à l'égard de M. le comte de Grunne : Confirmée par 109 voix contre 16 et 2 abstentions, p. 581. — Se sont abstenus : MM. le comte de Grunne et Delvaux, p. 581.

Motion d'ordre de M. Vigneron, qui s'élève contre des paroles prononcées par un sénateur, selon lequel de nombreux officiers professeraient des opinions fascistes, p. 591. — Observations de MM. le président, Volckaert, Bouilly, p. 591. — M. Bovesse, m. j., en l'absence du ministre de la défense nationale, répond à la motion de M. Vigneron, rappelle que le bureau n'a pas cru devoir retenir les paroles incriminées et estime que l'armée est au-dessus de toute discussion, p. 591. — L'incident est clos.

De Mont.

Ann. — Adressée à M. le ministre de la défense nationale, par M. De Mont, au sujet de la mesure prise par lui à l'égard du colonel Vigneron, démissionné d'office de son grade. Demande d'interpellation, p. 558. — M. le président estime que le Sénat sera d'accord pour entendre cette interpellation au cours de la séance, p. 558. — Adhésion du Sénat. Cette interpellation est jointe à une interpellation similaire de M. Demets. V. donc plus haut, au nom de M. Demets.

Desmedt (*R.*).

Ann. — Adressée à MM. les ministres de l'agriculture et de l'intérieur par M. R. Desmedt sur la nécessité d'une enquête au sujet des dommages causés par la pluie et la grêle dans la commune de Lichtervelde et environs, le 7 courant. Demande d'interpellation, p. 1607, 1608. — M. Desmedt fait remarquer l'urgence de son interpellation, p. 1608.

V. aussi au nom de M. De Boodt.

de Spot.

Ann. — 1° Adressée à M. le ministre des transports sur la concession des buffets à bord des malles. Demande d'interpellation, p. 574. — A la demande de M. de Spot, l'interpellation est jointe à la discussion du budget des transports.

M. de Spot développe son interpellation pendant la discussion du budget des transports, p. 704 à 707. — M. Jaspar, m. t., répond à l'interpellation pendant son discours sur le même budget, p. 726.

2° Adressée à M. le ministre des transports par M. de Spot, sur la pêche journalière de la flotte de pêche française dans nos eaux territoriales sous l'œil bienveillant du *Zinnia*. Demande d'interpellation, p. 1192.

M. de Spot développe son interpellation, p. 1225. — Discours de M. Renard, qui pose une question au ministre au sujet de l'enseignement professionnel de la pêche, p. 1225, 1226 — M. le président fait remarquer à M. Renard que son intervention est irrégulière, cette question sortant du cadre de l'objet en discussion, p. 1226. — Discours de M. Jaspar, m. t., qui répond à l'interpellation, p. 1226. — L'interpellation est close.

Devos.

Ann. — Adressée par M. Devos au gouvernement et notamment à M. le premier ministre, MM. le ministre des transports et le ministre de l'intérieur, au sujet du refus répété de la Société nationale des Chemins de Fer belges de se joindre à l'avis de la commission consultative près du ministère de l'intérieur, instituée par arrêté royal du 12 janvier 1925, et au sujet de la mauvaise volonté avec laquelle cette entreprise concessionnaire de services publics sous la surveillance et le contrôle de l'Etat observe l'intention du législateur dans l'application des lois et arrêtés pris en faveur des invalides de guerre. Demande d'interpellation, p. 564. — L'interpellation est jointe à la discussion du budget des transports pour 1937, p. 564.

M. Devos développe son interpellation pendant la discussion du budget des transports, p. 699. — M. Jaspar, m. t., répond à l'interpellation pendant son discours sur le même budget, p. 725.

De Wilde.

Ann. — Adressée à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale par M. De Wilde sur le travail exécuté dans les colonies, prisons et asiles d'aliénés et la vente du produit de ce travail. Demande d'interpellation, p. 1482.

M. le président annonce que l'interpellation est fixée au jeudi suivant à 4 h. 30 m., p. 1563. — Assentiment du Sénat.

M. le président annonce que M. De Wilde renonce à son interpellation, qui peut donc être biffée de l'ordre du jour, p. 1656.

Diriken. — V. Demarré, Diriken et Laboulle.

Finné.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'agriculture par M. Finné, concernant l'exportation des produits agricoles et horticoles et notamment des chicorées-witloof. Voir, pour la demande d'interpellation, la page 211 des *Annales parlementaires* du Sénat. 2e session extraordinaire 1936.

Interpellations. *Finné* (*suite*)

Au cours de la discussion générale du budget des affaires étrangères, M. Finné déclare qu'il traitera l'objet de son interpellation au cours de la discussion du budget de l'agriculture; parle cependant des mesures prises par la France pour entraver l'importation des produits horticoles belges, particulièrement du witloof, p. 184, 185.

M. Finné développe son interpellation pendant la discussion générale du budget de l'agriculture, p. 968 à 971. — M. Pierlot, m. a., estime préférable de remettre sa réponse jusqu'au moment où il répondra à l'ensemble des observations présentées au cours de la discussion du budget et le Sénat décide de remettre la suite du débat au lendemain, p. 976.

M. Pierlot, m. a., répond à l'interpellation de M. Finné pendant son discours sur le budget de l'agriculture. Voir les pages 1034 à 1038.

V. aussi : Van Dieren et Finné.

Godding.

Ann. — Adressée à M. le ministre des transports par M. Godding sur les mesures qu'il compte prendre d'urgence, d'accord avec M. le ministre des travaux publics, pour mettre fin sans retard au danger permanent d'accidents graves que constitue, dans son état actuel, le passage à niveau du boulevard du Nord, à Anvers. Demande d'interpellation, p. 404. — Le Sénat décide de joindre l'interpellation à la discussion du budget des transports.

Harmegnies.

Ann. — 1° Adressée à M. le ministre des finances par M. Harmegnies sur les modalités de l'arrêté royal du 13 janvier 1933 en ce qui concerne les exonérations dans l'application de la taxe dite de crise. Demande d'interpellation, p. 128. — L'interpellation est jointe à la discussion des budgets financiers pour 1937, p. 128. — A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Harmegnies déclare que son interpellation ne prendra que quelques minutes, p. 483. — La discussion est fixée à cette même séance. — M. Harmegnies renonce à développer son interpellation ce jour-là et traitera cette question ultérieurement, p. 488.

2° Adressée à MM. le premier ministre et le ministre des travaux publics par M. Harmegnies sur les mesures pratiques qu'il importe de prendre au plus tôt pour veiller à assurer à la région du Borinage un avenir économique meilleur et plus stable. Demande d'interpellation, p. 1563.

Heyndels.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'agriculture par M. Heyndels sur les conséquences de la mise en vigueur de la loi sur le contingentement et de la perception d'une taxe sur la production de la margarine, notamment la hausse sensible du prix de la margarine malgré les promesses faites et sur les mesures que le gouvernement compte prendre. Demande d'interpellation, p. 1209. — Cette interpellation est jointe à une interpellation similaire de MM. De Boodt et consorts sur le même objet; voyez donc, sous la même rubrique : Interpellations, aux noms de MM. De Boodt, Desmedt et Sobry.

Laboulle. — V. Demarré, Diriken et Laboulle.

Lohest.

Ann. — Adressée à M. le ministre de la défense nationale par M. Lohest sur : 1° le transfert de Liége dans une autre partie du pays de la fonderie de canons et éventuellement d'autres établissements ressortissant à la défense nationale; 2° l'interprétation d'instructions données au personnel de certains de ces établissements relatives à un transfert à l'ouest du pays. Demande d'interpellation, p. 1708. — L'urgence est déclarée et l'interpellation est portée à la fin de l'ordre du jour de la séance, p. 1708.

M. Lohest développe son interpellation, p. 1736, 1737. — M. le lieutenant-général Denis, m. d. n., répond à l'interpellation, p. 1737. — Observations de M. Bologne, p. 1737. — Discours de MM. Rogister, le lieutenant-général Denis, m. d. n. (qui répond à M. Rogister); Carton de Tournai, de Fraipont, Hanquet, Van Dieren, Crokaert, p. 1737, 1738. — MM. Noël et Moulin renoncent à la parole et M. le lieutenant-général Denis répond à M. Carton de Tournai, p. 1738. — L'interpellation est close.

Minnaert.

Ann. — Adressée à M. le ministre de la justice, par M. Minnaert, au sujet de la modification apportée à la loi sur les loyers.

Motion d'ordre de M. Minnaert, qui déclare avoir déposé cette demande d'interpellation une quinzaine de jours auparavant et s'étonne de ne pas la voir figurer à l'ordre du jour, p. 1302. — M. le président prie M. Minnaert de se mettre d'accord avec le ministre, p. 1302.

M. Minnaert développe son interpellation, p. 1363, 1364. — Discours de MM. Vander Stegen, Clays, De Brouwer, Gabriel, p. 1364, 1365. — Discours de M. de Laveleye, m. j., qui répond à l'interpellation et déclare que, le cas échéant, le gouvernement envisagerait le dépôt d'un nouveau projet sur la matière, p. 1365, 1366. — Discours de M. Van Fleteren, p. 1366. — L'interpellation est close.

Interpellations (*suite*)

Nèves.

Ann. — 1° Adressée par M. Nèves à M. le ministre de la défense nationale sur : 1° la situation créée parmi les anciens combattants par l'application des arrêtés royaux concernant la carte du feu et la croix du feu; 2° sur les dessous de certaines campagnes menées contre les invalides de guerre; 3° sur les indiscrétions graves commises au détriment d'un ancien combattant invalide par un fonctionnaire de la commission supérieure d'appel et ses accusations contre les membres des commissions provinciales et supérieures d'appel; 4° sur la création d'une commission chargée de l'examen de tout le problème des victimes de la guerre. Demande d'interpellation, p. 5. — Cette interpellation est jointe à la discussion des budgets de la gendarmerie et de la défense nationale pour 1937.

M. Nèves développe son interpellation pendant la discussion générale des budgets de la gendarmerie et de la défense nationale, p. 118 à 121. — Interr. de M. Lohest, p. 119. — Le lieutenant-général Denis, m. d. n., répond à l'interpellation pendant son discours en réponse aux observations présentées aux budgets, p. 133.

2° Adressée à M. le premier ministre et à M. le ministre de la défense nationale, par M. Nèves, sur : 1° la situation actuelle de notre aviation militaire et la politique à suivre dans ce domaine; 2° la situation qui est faite au personnel de notre aviation militaire et les mesures à prendre pour compléter ce personnel; 3° les méthodes suivies pour l'achat du matériel. Demande d'interpellation, p. 1325.

A la fin de la séance du 3 juin, M. le président propose au Sénat de tenir une séance le mercredi matin de la semaine suivante, à laquelle serait portée cette interpellation, qui semble devoir prendre un certain développement, p. 1534. — Le Sénat marque son accord.

M. Nèves développe son interpellation, p. 1579 à 1586. — Interr. de MM. le lieutenant-général Denis, m. d. n., Demets, Rhodius, De Mont, p. 1581 à 1586. — Discours de MM. Boon, Demets, p. 1586, 1587. — Interr. de MM. Matagne, Nèves, le lieutenant-général Denis, m. d. n., p. 1587. — Discours de M. le lieutenant-général Denis, m d. n., p. 1587 à 1591. — Interr. de MM. Nèves, Matagne, De Mont, Demets, le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 1588 à 1591. — L'interpellation est close.

Nothomb (*baron*).

Ann. — Adressée à M. le ministre de la défense nationale par M. le baron Nothomb sur la précipitation que met le département de la défense nationale à procéder à la motorisation intégrale de la cavalerie sans les transitions qui s'imposent. Demande d'interpellation, p. 1132.

M. le baron Nothomb développe son interpellation, p. 1217 à 1221. — Observations du lieutenant-général Denis, p. 1217. — Le lieutenant-général Denis, m. d. n., répond à l'interpellation, p. 1221 à 1224. — Observations de MM. Nèves, le baron Nothomb, p. 1223. — Discours de MM. Olyff, Crokaert, p. 1224, 1225. — L'interpellation est close.

Olyff.

Ann. — Adressée à M. le ministre de la défense nationale, par M. Olyff sur la participation d'un officier supérieur de l'armée active, avec l'accord des autorités compétentes, à des manifestations politico-religieuses. Demande d'interpellation, p. 1142.

M. le président rappelle, au début de la séance du 25 mai, que cette interpellation sera discutée vers 5 heures, sous réserve que la discussion en cours des budgets coloniaux sera terminée, p. 1373.

M. Olyff développe son interpellation, p. 1395 à 1399. — Discours de MM. Broekx, Lohest, p. 1399, 1400. — Discours du lieutenant-général Denis, m. d. n., qui répond à l'interpellation, p. 1400, 1401. — Discours de M. le comte de Grunne, p. 1401. — L'interpellation est close.

Orban.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'agriculture par M. Orban au sujet de la mise en disponibilité de M. Van der Vaeren, secrétaire général du département de l'agriculture. Demande d'interpellation, p. 43. — L'interpellation est jointe à la discussion du budget de l'agriculture, p. 43.

Motion d'ordre de M. Orban, qui propose, vu l'heure tardive, de remettre au lendemain la discussion de son interpellation et de l'interpellation similaire de M. De Boodt et déclare qu'il demandera l'appel nominal sur sa proposition, p. 957. — M. le président prie le Sénat de décider que les interpellations auront lieu le jour même, p. 967. — M. De Boodt appuie les observations faites par M. Orban, p. 968. — M. le président propose de passer à la discussion des trois interpellations jointes au budget, auxquelles le ministre répondra encore le jour même, si possible, p. 968.

M. Orban développe son interpellation pendant la discussion générale du budget de l'agriculture, p. 971 à 976.

V. pour le développement de l'interpellation similaire de M. De Boodt, ainsi que pour la réponse du ministre et les ordres du jour présentés, sous la même rubrique : Interpellations, au nom de M. De Boodt.

Interpellations (*suite*)

Pholien; De Boodt.

Ann. — Adressée à M. le premier ministre, par M. Pholien, sur le rapport de la commission Servais et ses conséquences. Demande d'interpellation, p. 558. — M. le président annonce que, d'accord avec M. le premier ministre, M. Pholien demande que son interpellation soit discutée le mardi 2 février, p. 558. — Adhésion du Sénat.

Une interpellation de M. De Boodt sur la façon incompréhensible dont s'est acquittée de sa mission la commission d'enquête sur les interventions de crise et les collusions entre la politique et la finance, est jointe à celle de M. Pholien.

Discussion des interpellations jointes. M. Pholien développe son interpellation, p. 617 à 623. — M. De Boodt développe son interpellation, p. 623 à 626. — Discours de MM. Rutten, (R. P.), Dierckx, p. 626 à 629.

Au moment où M. le président donne la parole à M. le premier ministre, M. Noël fait un rappel au règlement, estimant que le Sénat aurait dû être consulté sur la jonction des deux interpellations, le groupe communiste n'ayant pas encore eu l'occasion d'exposer son point de vue, p. 629. — M. le président fait remarquer qu'aucune objection n'a été faite au moment de la jonction et que le gouvernement a le droit de prendre la parole quand il lui convient, p. 629. — M. De Mont rappelle qu'il s'est fait inscrire et demande à parler, comme membre de l'opposition, avant le premier ministre, p. 629, 630. — M. van Zeeland, p. m., déclare être prêt à laisser parler d'abord les divers orateurs inscrits, p. 630.

Reprise de la discussion des interpellations. Discours de M. Bourguignon, p. 630 à 633. — La suite du débat est remise au lendemain.

Reprise du débat. Discours de M. De Mont, p. 636 à 639. — Observation de M. De Boodt, p. 636. — Discours de M. van Zeeland, p. m., qui répond aux observations présentées par les interpellateurs, p. 639 à 646. — Interr. de MM. le comte de Grunne, Vinck, Boon, Jos. De Clercq, De Mont (qui pose une question au premier ministre), p. 641, 642.

Fait personnel de M. le comte de Grunne, qui estime que certains documents ont dû disparaître du dossier en cause, notamment parmi ceux qui le concernent, et que le premier ministre est mal informé; termine et déclarant qu'il n'a pas confiance, p. 646, 647.

Reprise de la discussion des interpellations. Discours de MM. le baron de Dorlodot, Carton de Tournai, Vinck, Van Dieren, p. 647 à 653. — Observations de MM. le président (au sujet du document Fabri), le comte d'Aspremont-Lynden, Temmerman, De Boodt, p. 648. — Discours de M. de Man, m. f., qui répond, en ce qui le concerne, aux interpellations, p. 653. — Observations de M. De Mont, p. 653. — Discours de M. De Mont, p. 654. — Un vif incident se produit entre MM. Jos. De Clercq, le comte Lippens, d'une part, et M. De Mont, d'autre part, au sujet des attaques dirigées par le *Pays réel* contre le premier ministre, p. 654.

Fait personnel de M. Van Dieren, qui demande qu'un rappel à l'ordre soit infligé à M. le comte Lippens pour des paroles injurieuses qu'il aurait lancées à l'adresse du groupe rexiste, p. 654. — M. le président déclare que ces paroles ne paraîtront pas aux *Annales*, p. 654. — L'incident est clos.

Fait personnel de M. Jos. De Clercq, qui déclare avoir été mêlé involontairement à cet incident et demande simplement si M. De Mont approuve les attaques dirigées par son parti contre la personnalité du premier ministre, p. 655 — Observation de M. le comte de Grunne, p. 655. — L'incident est clos.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour pur et simple déposé par MM. Vinck, Van Overbergh et Henricot en conclusion de cette interpellation, ainsi que d'un ordre du jour signé par MM. De Boodt, le comte d'Aspremont-Lynden et le baron de Dorlodot, p. 655. — Le vote sur les ordres du jour aura lieu le lendemain.

Au moment du vote sur les ordres du jour en présence, M. le président annonce que deux ordres du jour nouveaux ont été déposés, l'un par MM. Noël, Heyndels et Bourguignon, l'autre par M. Van Dieren et Mme Maréchal, puis donne lecture de ces ordres du jour, p. 663, 664. — M. le président propose de voter en premier lieu sur l'ordre du jour pur et simple, p. 664. — Le Sénat marque son accord, p. 664. — M. Van Dieren demande l'appel nominal; M. Temmerman motive son vote; M. De Boodt déclare retirer l'ordre du jour qu'il avait présenté avec MM. le comte d'Aspremont-Lynden et le baron de Dorlodot; déclare cependant que ses amis ne voteront l'ordre du jour pur et simple que sous certaines réserves; M. Dierckx déclare que la gauche libérale votera l'ordre du jour pur et simple sous certaines réserves, p. 664.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 116 voix contre 20 et 3 abstentions, p. 664. — Se sont abstenus : MM. Picard, le comte d'Aspremont-Lynden et le comte de Grunne, p. 664. — L'ordre du jour pur et simple étant adopté, les autres ordres du jour tombent.

Interpellations (*suite*)

Rogister.

Ann. — Adressée à M. le ministre des travaux publics et de la résorption du chômage par M. Rogister, sur les travaux dispendieux et contraires aux règles établies au ministère des travaux publics, entrepris au palais de justice de Liége. Demande d'interpellation, p. 729. — L'interpellation est jointe à la discussion du budget des travaux publics et de la résorption du chômage.

M. Rogister développe son interpellation pendant la discussion générale du budget des travaux publics, p. 1106, 1107. — A la fin de la même discussion, M. Merlot, m. t. p. et r. c., propose, l'interpellateur n'étant plus présent, de lui répondre par écrit, tout en restant à sa disposition s'il désire une réponse en séance publique, p. 1117.

Rolin et Vos.

Ann. — Adressée à M. le ministre de la justice par MM. Rolin et Vos, sur sa circulaire ministérielle relative à l'enrôlement de volontaires pour l'Espagne et sur l'expulsion des prêtres espagnols José Gallegos et Leocadio Lobo. Demande d'interpellation, p. 11. — L'interpellation est jointe à l'interpellation de M. le baron de Dorlodot et à celle de M. Van Dieren relatives au conflit espagnol, p. 11.

Sobry. — V. au nom de M. De Boodt.

Spreutel.

Ann. — Adressée à M. le ministre des affaires économiques et à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale par M. Spreutel sur : 1° la fermeture des Laminoirs de Jemappes; 2° le chômage partiel provoqué aux Laminoirs de Nimy, faute de matières premières; 3° le chômage qui ne manquera pas d'atteindre d'autres établissements métallurgiques. — Demande d'interpellation, p. 655. — L'interpellation est jointe à la discussion du budget du travail et de la prévoyance sociale

Au début de la discussion du budget du travail et de la prévoyance sociale, M. Spreutel demande que son interpellation soit immédiatement discutée, p. 818. — M. Bouilly appuie cette demande; MM. le président et J.-J. De Clercq estiment qu'il faut s'en tenir à la décision prise de discuter les interpellations avec le budget auquel elles sont jointes, p. 818. — M. Van Isacker, m. a. éc., accepte l'urgence, et le Sénat décide d'entendre immédiatement l'interpellation, p. 818.

M. Spreutel développe son interpellation, p. 818 à 822. — Discours de M. Boon, qui appuie l'interpellation, p. 822, 823. — M. Van Isacker, m. a. éc., répond à l'interpellation, p. 824 à 826. — Observations de MM. Spreutel, Renard, p. 825, 826. — Discours de MM. Renard, Spreutel (qui se déclare satisfait de la réponse du ministre), Van Dieren, le comte de Hemricourt de Grunne, Van Isacker, m. a. éc., p. 826. — M. le président donne lecture d'un ordre du jour déposé par MM. Boon et Van Dieren, et propose de remettre le vote jusqu'à 3 heures, p. 826. — M. Renard estime que M. Spreutel sera d'accord avec lui pour se rallier à l'ordre du jour pur et simple; M. Henricot demande également que l'on vote sur l'ordre du jour pur et simple, p. 827. — Observations de MM. le président (qui fait remarquer que l'ordre du jour pur et simple n'a pas été proposé); Spreutel (qui dépose un ordre du jour dont il donne lecture); Van Dieren, Boon, p. 827. — M. le président donne lecture de l'ordre du jour que M. Spreutel vient de faire parvenir au bureau; M. Van Dieren demande l'appel nominal sur son ordre du jour; M. le président fait remarquer que l'ordre du jour pur et simple a la priorité et M. Van Dieren est d'accord, à condition qu'il soit procédé au vote par appel nominal, p. 827. — L'ordre du jour pur et simple est adopté par 79 voix contre 16, p. 827.

Vandenbulcke.

Ann. — Adressée à M. le ministre des travaux publics par M. Vandenbulcke, sur la nécessité économique du recreusement du canal Ypres-Comines; 2° sur les engagements pris antérieurement par le gouvernement à cet égard et sur l'état actuel des négociations. Demande d'interpellation, p. 86. — L'interpellation est jointe à la discussion du budget des travaux publics, p. 86.

M. Vandenbulcke développe son interpellation pendant la discussion générale du budget des travaux publics, p. 1104 à 1106. — Discours de MM. Gillon et Mullie, qui appuient l'interpellation, p. 1106. — A la fin de la discussion, M. Merlot, m. t. p. r. c., constatant que l'interpellateur n'est plus présent, propose de lui répondre par écrit, tout en restant à sa disposition s'il désire une réponse en séance publique, p. 1117.

Vander Stegen.

Ann. — Adressée à M. le ministre des affaires économiques par M. Vander Stegen, au sujet de la politique charbonnière du gouvernement, qui entrave l'importation des charbons étrangers, en ce moment où la production belge ne suffit pas à la demande, et qui fait tort donc ainsi inutilement à notre commerce d'importation, à l'activité de nos ports et à notre industrie en général. Demande d'interpellation, p. 139. — L'interpellation est jointe à la discussion du budget des affaires économiques, p. 139.

M. Vander Stegen développe son interpellation pendant la discussion du budget des affaires économiques, p. 322, 324. — Discours de MM. Godding, Vos, Van Laerhoven, Harmegnies, Guinotte, p. 323 à 330. — Interr. de MM. Van Belle, Van Isacker, m. a. éc., Bouilly, Harmegnies, Van Laerhoven, p. 324 à 330. — M. Van Isacker, m. a. éc., répond à l'interpellation pendant son discours au sujet du budget des affaires économiques, p. 330 à 332.

Interpellations. *Vander Stegen* (*suite*)

Van Dieren.

Ann. — 1° Adressée à M. le ministre des P. T. T. par M. Van Dieren : 1° au sujet de la démission annoncée des membres catholiques du conseil de gestion de l'I. N. R.; 2° sur les motifs qui ont provoqué cette menace; 3° sur l'opportunité d'une réforme sérieuse de l'I. N. R. basée sur le principe de deux instituts nettement distincts pour la Flandre et pour la Wallonie. Demande d'interpellation, p. 286. — M. Van Dieren demandant à interpeller de toute urgence, M. le président lui propose de parler immédiatement, si le ministre est d'accord, l'interpellation pouvant être jointe à la discussion en cours du budget des P. T. T., p. 286. — M. Bouchery, m. p. t. t., déclare être à la disposition du Sénat, mais fait remarquer qu'il n'y a encore aucun fait précis et qu'on ne peut interpeller le gouvernement sur des intentions, p. 286. — Observations de M. Van Dieren, p. 286.

M. Van Dieren développe son interpellation pendant la discussion du budget des P. T. T., p. 290 à 292. — Pendant la discussion générale de ce même budget, M. Bouchery, m. p. t. t., répond à certaines observations faites par M. Van Dieren. — V. donc le discours de M. Bouchery, m. p. t. t., p. 294 à 300.

2° Adressée à M. le ministre de l'intérieur par M. Van Dieren : 1° sur l'application de la loi linguistique, en matière administrative, de juin 1932; 2° Sur les pouvoirs et la compétence de la commission de contrôle linguistique; 3° sur l'illégalité de l'arrêté royal pris en exécution de la dite loi; 4° sur l'abus de pouvoirs commis par la députation permanente de la province de Liége à l'égard des communes de Landen et d'Attenhoven. Demande d'interpellation, p. 404. — M. le président fait remarquer que cette interpellation peut être jointe à la discussion du budget, dans laquelle M. Van Dieren est inscrit; M. Van Dieren déclare préférer développer séparément son interpellation et indique ses raisons, p. 404. — Observations de MM. De Schryver, m. i. (qui déclare ne pas être à même de répondre complètement à M. Van Dieren au cours de la séance de l'après-midi), le président (qui fait remarquer qu'il semble qu'il s'agit de questions posées au ministre et qu'une décision pourrait être prise ultérieurement); Van Dieren (qui insiste afin d'obtenir une réponse du ministre l'après-midi même), p. 404, 405. — Il est décidé que M. Van Dieren posera les questions contenues dans son interpellation au cours de la séance de l'après-midi et que M. De Schryver, m. i., y répondra dans la mesure du possible, p. 405.

M. Van Dieren développe la question qu'il adresse au ministre et déclare qu'il désire déposer un ordre du jour, p. 410. — M. De Schryver, m. i., fait remarquer qu'il n'a pas sous la main le discours auquel M. Van Dieren fait allusion, p. 410. — M. Van Dieren poursuit le développement de son interpellation et s'attache à prouver que le ministre, avant d'être en fonctions, a reconnu lui-même que la loi n'était pas appliquée, p. 410 à 413. — Interr. de M. De Schryver, m. i., p. 411, 412. — Au moment où la discussion générale du budget de l'intérieur se termine, M. le président donne lecture de l'ordre du jour présenté par M. Van Dieren et Mme Maréchal comme conclusion à l'interpellation, p. 423, 424. — M. De Schryver, m. i., répond aux observations présentées par M. Van Dieren, p. 424, 425. — Observations de MM. Gabriel, Van Dieren, Orban (qui fait diverses remarques au sujet d'une proposition de modification du texte de l'arrêté royal de 1933), p. 424 à 426.

Au moment du vote sur l'ordre du jour présenté par M. Van Dieren, M. Catteau fait des observations parce que les sénateurs ne peuvent suivre une interpellation développée en flamand, le service de traduction ne pouvant, à cause des nombreuses interruptions, donner une idée exacte du discours prononcé; M. Catteau demande qu'à l'avenir le vote sur l'ordre du jour présenté n'ait lieu que quelques jours après l'interpellation, p. 44. — M. le président donne lecture, dans les deux demande la parole; M. le président annonce que l'ordre du jour langues, de l'ordre du jour présenté, p. 444. — M. Van Dieren pur et simple est proposé par MM. De Clercq et cons., p. 444. — M. Verbist déclare que le groupe catholique flamand, tout en étant disposé à voter l'ordre du jour pur et simple, n'approuve pas complètement la situation actuelle en matière linguistique, p. 444. — Le Sénat décide de voter en premier lieu sur l'ordre du jour pur et simple et cet ordre du jour est adopté par assis et levé, p. 444. — M. Van Dieren proteste et déclare qu'il a demandé le vote par appel nominal; M. le prési-

Interpellations. *Van Dieren (suite)*

dent déclare que le bureau n'a pas connaissance de la demande de vote par appel nominal et M. Volckaert fait remarquer que le vote est acquis, p. 444. — M. Van Dieren demande à faire un rappel au règlement, p. 444. — M. Van Dieren fait un rappel au règlement, estimant que le vote sur son ordre du jour aurait du avoir lieu la veille, à 3 heures; M. le président répète que le bureau n'a pas entendu que le vote par appel nominal avait été demandé, p. 445, 446. — L'incident est clos.

3° Adressée à M. le ministre des finances, par M. Van Dieren, sur : 1° Le rapport de la commission d'enquête au sujet des interventions de crise a révélé que depuis 1928 les administrateurs de la S. N. C. I. ont touché des tantièmes pour un montant d'environ 7,500,000 francs. Cela est-il conforme à la loi? Dans l'affirmative, que compte-t-il faire pour rendre impossible à l'avenir une telle répartition illicite de bénéfices? Dans la négative, quelles mesures compte-t-il prendre pour faire rembourser immédiatement ces sommes au Trésor public? De quelle façon ces sommes ont-elles été réparties entre les administrateurs? 2° La même commission d'enquête a révélé qu'à l'occasion de l'emprunt Mendelsohn : *a*) un de ses prédécesseurs a fourni au parlement des renseignements erronés, et ce à diverses reprises; *b*) l'Etat, par suite de cet emprunt qui ne semble pas avoir été contracté dans son intérêt, aurait subi une perte de plus de 200 millions. Quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour compenser la perte en tout ou en partie? Le gouvernement n'estime-t-il pas qu'il est indispensable d'établir toutes les responsabilités pour que les irrégularités commises puissent être punies? — Demande d'interpellation, p. 405. — Le Sénat décide de joindre la discussion de cette interpellation à celle du budget des finances, p. 405.

M. Van Dieren développe son interpellation pendant la discussion des budgets financiers, p. 453 à 459. — Interr. de MM. Barnich, De Mont, Bovesse, m. j. (qui déclare, en réponse à des observations de M. Van Dieren, que M. le premier ministre sera présent lorsque le débat sur le compte rendu des travaux de la commission Servais sera entamé), de Man, m. f., p. 455, 456, 458. — M. de Man, m. f., répond à l'interpellation, p. 459 à 461. — Interr. de MM. De Mont, Van Dieren, Jos. De Clercq, p. 459 à 461. — M. le président donne lecture de l'ordre du jour présenté par MM. Van Dieren et Finné comme conclusion de l'interpellation et déclare que le vote aura lieu le lendemain, p. 461. — M. Van Dieren annonce qu'il demandera l'appel nominal, p. 461.

Vote sur l'ordre du jour de M. Van Dieren : M. le président en donne lecture; M. de Man, m. f., remercie M. Van Dieren de l'avoir déposé et demande au Sénat de l'adopter, p. 482. — M. Van Dieren n'insistant pas sur le vote par appel nominal, l'ordre du jour est adopté par assis et levé, p. 482.

4° Adressée au ministre des finances, par M. Van Dieren, sur le fait qu'après l'instauration du contrôle sur les opérations de change, il a été accordé, en mars 1935, à la société anonyme Union chimique un crédit de près de 100 millions de francs sous la garantie de l'Etat, avance qui aurait été échangée immédiatement en francs français, lesquels ont été ensuite convertis en 320 lingots d'or. M. le président donne lecture du texte de l'interpellation et annonce que M. Van Dieren demande l'urgence, p. 1167. — Observation de M. Van Dieren, p. 1167. — M. de Man, m. f., annonce qu'il va faire une déclaration, au nom du gouvernement, et que M. Van Dieren jugera par après s'il désire maintenir son interpellation, p. 1167. — Discours de M. de Man, m. f., qui commence par déclarer que cette explication est une réponse à une interpellation ayant eu lieu à la Chambre la semaine précédente; rappelle qu'en suite de l'interpellation de M. Sap le ministre de la justice chargea le parquet d'enquêter immédiatement au sujet de manœuvres illicites qui auraient pu se produire à l'occasion d'un crédit à l'Union chimique; M. de Man, m. f., annonce que le procureur général n'a pas trouvé matière pouvant être retenue pour l'instruction judiciaire et ajoute quelques précisions aux conclusions du parquet; déclare en terminant qu'il se tient à la disposition de M. Van Dieren si les explications qu'il vient de donner ne suffisent pas à celui-ci, p. 1167 à 1170. — Observations de M. Van Dieren, p. 1169, 1170. — M. Van Dieren fait une brève déclaration, en réponse au discours du ministre, estimant que si l'opération visée fut licite elle ne s'imposait pas, p. 1170, 1171. — M. le comte de Grunne fait également une déclaration, au nom du groupe rexiste, estimant que l'entreprise au profit de laquelle le privilège fut accordé ne le méritait pas, p. 1171. — L'incident est clos.

5° Adressée à M. le ministre de la justice, par M. Van Dieren, au sujet de l'emprisonnement de M. Grammens. A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, le 13 mai, M. Van Dieren dépose cette interpellation, fait remarquer l'urgence et demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour de jeudi, p. 1301. — Observations de M. Orban, qui appuie l'interpellation et demande qu'elle soit discutée le jour même, p. 1301, 1302. — La demande de M. Orban est admise.

M. Van Dieren développe son interpellation, p. 1323, 1324. — Discours de M. Orban, p. 1324. — Discours de M. de Laveleye, m. j., qui répond à l'interpellation, p. 1324. — Sont encore entendus : MM. Van Eyndonck, Van Dieren et Demarré, p. 1324, 1325. — L'interpellation est close.

6° Adressée à M. le ministre de la justice, par M. Van Dieren, sur la façon inexplicable dont la nommée Malou Gerin, condamnée à quinze ans de travaux forcés du chef de complicité d'assassinat, a été mise en liberté pour motifs de santé, après seulement vingt-deux mois de prison, alors que l'objecteur de conscience idéaliste Berten Fermont, malgré sa grave maladie, a été maintenu à la prison de Saint-Gilles jusque quinze jours avant sa mort. Demande d'interpellation, p. 1240. — A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Van Dieren demande que son interpellation soit fixée au jeudi 20 mai, p. 1301.

M. Van Dieren développe son interpellation, p. 1366 a 1368. — M. de Laveleye, m. j., répond à l'interpellation, p. 1368, 1369. — Observations de MM. Demarré, Van Dieren, Finné, p. 1368, 1369. — L'interpellation est close.

7° Adressée à M. le ministre de l'intérieur, par M. Van Dieren, sur les mesures inouïes et vexatoires, prises par M. le bourgmestre Max, pour empêcher que la population bruxelloise se rende compte de l'importance et de l'enthousiasme de la manifestation flamande du 23 mai, en faveur de l'amnistie. Demande d'interpellation, p. 1373. — M. le président annonce que M. Van Dieren s'est mis d'accord avec le ministre de l'intérieur pour que cette interpellation soit discutée le même jour, à 5 heures, sous réserve que l'examen en cours des budgets coloniaux soit terminé, p. 1373.

M. Van Dieren développe son interpellation, p. 1401, 1402. — Discours de M. Verbist, le comte de Grunne, p. 1402, 1403. — Interr. de MM. Demets, Van Dieren, le président, p. 1402. — M. Rubbens, m. c., répond à l'interpellation, au nom de M. le ministre de l'intérieur, empêché, p. 1403, 1404. — Interr. de M. Van Dieren, p. 1403, 1404. — M. Van Dieren dépose un ordre du jour, p. 1404. — M. le président donne lecture de cet ordre du jour et déclare qu'il sera soumis au vote le lendemain, p. 1404.

Pendant la séance du 26 mai, M. le président annonce que le vote de l'ordre du jour doit être remis au lendemain, p. 1411. — Observations de M. Van Dieren, p. 1411. — M. Van Dieren insiste à nouveau pour que le vote sur son ordre du jour ait lieu au cours de la séance, p. 1411. — M. le président déclare que le Sénat décidera et propose de procéder au vote par assis et levé à ce sujet, p. 1411. — M. Van Dieren s'y oppose et demande l'appel nominal, p. 1411.

Vote sur l'ordre du jour présenté par MM. Van Dieren et Verbist; MM. Catteau et Carton de Tournai motivent leur vote négatif, p. 1420. — M. Vos motive l'abstention du groupe socialiste, p. 1420. — M. le comte de Grunne motive le vote affirmatif du groupe rexiste, p. 1420. — L'ordre du jour est adopté par 52 voix contre 24 et 59 abstentions, p. 1420. — Se sont abstenus : MM. Bernard (Louis), Bernard (Henri), Bernard (Rodolphe), Bologne, Bouilly, Breugelmans, Claessens, Clays (Joseph), Clesse (Daniel), Coole, Corbeels, comte d'Aspremont-Lynden, De Brouwer, Demarré, Demoulin, De Nauw, Devaux (Auguste), Dewaele (Henri), Diriken, Disière, Doutrepont, Finné, Goffin, Hans, Harmegnies, Janssens, Joachim, Laboulle, Lalemand, Logen, Lohest, Mahieu, Matagne, Melein, Molet, Moulin, Nèves, baron Nothomb, Renard, Rogister, Rolin, Rombaut, Ronvaux, Solau, Soudan, Mme Spaak, MM. Spreutel, Temmerman, Toch, Van Belle, Van Eyndonck, Van Fleteren, Van Roosbroeck, Van Vlaenderen, Verbrugge, Vergeylen, Volckaert, Vos (Herman), p. 1420.

Motion d'ordre de M. Finné, qui estime que le *Compte rendu analytique flamand* donne des résumés trop succincts des discours prononcés en flamand, notamment en ce qui concerne les discours prononcés par MM. Van Dieren et Verbist au cours de l'interpellation; estime que le personnel du service flamand devrait être renforcé, p. 1431, 1432. — M. Verbist appuie les observations de M. Finné, et déclare qu'elles peuvent s'appliquer aux *Annales parlementaires;* estime qu'aucun reproche ne doit être adressé au personnel du service flamand, dont il apprécie le dévouement, mais que les mesures qui s'imposent doivent être prises, p. 1432. — M. le président déclare que la situation sera examinée, mais fait remarquer que le *Compte rendu analytique* n'a pas toujours le texte écrit des discours à sa disposition pour composer ses résumés, p. 1432.

Van Dieren et Finné.

Ann. — Adressée à M. le premier ministre et à M. le ministre de l'intérieur, par MM. Van Dieren et Finné, au sujet de la façon dont l'engagement de non-intervention dans le conflit espagnol a été violé par des personnalités en vue, et notamment au sujet de l'enrôlement public de nombreux jeunes gens dans les rangs du « Frente popular ». Demande d'interpellation, p. 6. — M. Van Dieren attire l'attention du Sénat sur l'extrême urgence de son interpellation et demande que la discussion en soit jointe à une interpellation similaire du baron de Dorlodot et que ces interpellations soient discutées avant que le Sénat n'aborde les budgets, p. 6. — M. Van Dieren

Interpellations. *Van Dieren et Finné (suite)*

faisant encore des observations au sujet de son interpellation, M. le président le prie de ne pas aborder le fond de la question, p. 6. — A la proposition de M. le président, l'interpellation est fixée au mercredi suivant, à 4 heures, p. 6. — M. van Zeeland, p. m., déclare être d'accord, p. 6. — V. pour le développement de cette interpellation, l'interpellation de M. le baron de Dorlodot, à laquelle elle est jointe.

Verbist et Orban.

An. — Adressée à M. le premier ministre, par MM. Verbist et Orban, au sujet de l'attitude du gouvernement en matière de politique linguistique et d'application des lois linguistiques et au sujet des mesures qui doivent être prises pour assurer à la collectivité flamande la totalité de ses droits, tant du point de vue moral et culturel qu'économique. Demande d'interpellation, p. 167.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Van Dieren fait remarquer que cette interpellation n'y figure plus, et déclare que si elle est retirée, il la reprend, p. 1301. — M. Verbist déclare qu'elle a dû être remise par suite du débat sur l'alcool, mais qu'elle viendra bientôt en discussion, p. 1301.

Vos.

Ann. — Adressée à M. le ministre des affaires étrangères, par M. Vos, au sujet de l'orientation de notre politique étrangère après la dénonciation unilatérale par l'Allemagne, du traité de Locarno, ainsi qu'au sujet de la portée des engagements contractuels de la Belgique en vue d'assurer sa sécurité et de maintenir la paix. V. pour la demande d'interpellation, la page 211 des *Annales parlementaires* du Sénat, 2e session extraordinaire 1936. — L'interpellation est jointe à la discussion du budget des affaires étrangères.

M. Vos développe son interpellation pendant la discussion générale de ce budget, p. 150 à 153.
V. aussi : Rolin et Vos.

Yernaux.

Ann. — Adressée à MM. les ministres de l'instruction publique et de l'intérieur, par M. Yernaux, sur les conditions dans lesquelles a été installée la troisième classe de l'école communale pour filles à Boignée. Demande d'interpellation, p. 1273.

Motion d'ordre de M. le baron de Dorlodot, qui, pendant la discussion du projet relatif aux spéculations monétaires, rappelle que cette interpellation figurait à l'ordre du jour de la séance, qu'il comptait prendre la parole pendant la discussion et que, si l'interpellation est remise au lendemain, il ne pourra intervenir, étant obligé de s'absenter, p. 1503. — M. le président fait remarquer que la discussion du projet a été plus longue qu'il n'était prévu, et estime que l'interpellation pourrait être remise à la semaine suivante, p. 1503. — M. Yernaux déclare qu'elle n'aura alors plus de raison d'être, p. 1503. — M. le président déclare que si le ministre est d'accord, elle pourrait encore être discutée le jour même, p. 1503.

M. Yernaux développe son interpellation, p. 1558 à 1560. — Interr. de M. Rutten, p. 1559. — Discours de M. le baron de Dorlodot, p. 1560, 1561. — Interr. de MM. Yernaux, Bourguignon, p. 1560, 1561. — Discours de M. Hoste, m. i. p., qui répond, en ce qui le concerne, à l'interpellation, p. 1561, 1562. — Observations de M. Yernaux, p. 1562. — Discours de M. De Schryver, m. i., qui répond à l'interpellation, p. 1562. — Est encore entendu : M. Yernaux, p. 1562, 1563. — L'interpellation est close.

Intervention dans le conflit espagnol. — V. Interpellations, au nom : *a*) de M. le baron de Dorlodot; *b*) de MM. Van Dieren et Finné; *c*) de MM. Rolin et Vos.

Invalidité (Pension d'). — V. Pensions : Pensions militaires.

Investigations statistiques. — V. Statistiques.

J

Jonction Nord-Midi. — V. Transports : Chemins de fer.

Journée de huit heures. — V. Travail : Durée du travail.

Juges de paix : Nomination. — V. Organisation judiciaire : Personnel judiciaire.

Justice de paix. — V. Organisation judiciaire.

Jury. — V. Organisation judiciaire.

K

Kessel. — V. Communes : Territoires : Brabant.

L

Lait et ses dérivés. — V. 1° Alimentation et ravitaillement. — 2° Affaires étrangères : Hygiène.

Laminoirs de Jemappes et Laminoirs de Nimy. — V. Interpellations au nom de M. Spreutel.

Landenne-sur-Meuse. — V. Communes : Territoires : Liége.

Libertés constitutionnelles. — V. Interpellations au nom de M. le comte de Grunne.

Licences d'importation, d'exportation et de transit des marchandises. — V. Commerce et industrie.

Ligue des familles nombreuses : emprunt. — V. Finances : Dette publique et emprunts.

Listes. — V. Chambres législatives-Sénat.

Listes des jurés. — V. Organisation judiciaire : Jury.

Locarno : dénonciation, par l'Allemagne, du traité de Locarno. — V. Interpellations au nom de M. Vos.

Loi de cadre. — V. Institutions d'intérêt public.

Lois.

PUBLICATION DES LOIS.

Numérotage. — Proposition de loi relative à la publication des lois.

Doc. — N° 30. Rapport de M. Van Eyndonck sur la recevabilité. N° 36. Proposition de M. Godding.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 139.

Lois coloniales. — V. Colonies : Conseil colonial.

Lois électorales.

ELECTIONS PARTIELLES. — Voir : Droit public : Elections législatives.

VÉRIFICATION DE POUVOIRS. — V. Chambres législatives-Sénat.

Loyers. — V. Droit civil : Bail.

M

Magasins. — V. Commerce et industrie.

Magistrats : Nominations. — V. Organisation judiciaire : Personnel judiciaire.

Maisons de commerce. — V. 1° Droit civil : Bail. — 2° Commerce et industrie : Magasins.

Maladies contagieuses des animaux. — V. Affaires étrangères : Hygiène.

Maladies professionnelles. — V. Assurances sociales.

Manage : Etablissement de la Sainte-Famille. — V. Interpellations, au nom de M. Bourguignon.

Manifestation flamande du 23 mai. — V. Interpellations au nom de M. Van Dieren.

Manifestation rexiste du 25 octobre 1936. — V. Amnistie : Amnistie politique.

Margarines, oléo-margarines et graisses alimentaires préparées. — V. Alimentation et ravitaillement : Graisses alimentaires.

Margarine : production. — V. Interpellations : *a*) au nom de MM. De Boodt, Desmedt et Sobry; *b*) au nom de M. Heyndels.

Mariakerke : Limites. — V. Communes : Territoires : Flandre orientale.

Marine.

Voir aussi : Affaires étrangères.

AGENTS DU SERVICE DE SAUVETAGE : PENSION (DISPOSITION DISJOINTE DU BUDGET DES PENSIONS) : V. Pensions : Pensions diverses.

OFFICIERS DE LA MARINE MARCHANDE. — V. Affaires étrangères : Marine; Conventions.

PORTS.

Port autonome de Liége. — Projet de loi relatif à la création du port autonome de Liége.

Doc. — N° 206. Rapport de M. Van Belle.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 13 mai 1937, p. 1300. — Le projet est renvoyé à la commission des travaux publics.
Dépôt du rapport par M. Van Belle, p. 1330 (19 mai 1937).

Discussion générale.

Discours de M. Hanquet qui se réjouit de l'adoption du projet par la Chambre et par la commission, puis pose une question au ministre concernant la composition du conseil d'administration qui sera nommé et l'accord éventuel entre la ville et l'Etat à ce sujet, p. 1434. — M. Merlot, m. t. p. r. c., fait remarquer que l'étude de ce projet a été très soigneusement faite, puis répond à M. Hanquet au sujet du conseil d'administration qui doit être nommé, p. 1434. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observation, p. 1434.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 130 membres présents, p. 1440 (27 mai 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Médecins : Ordre des médecins. — V. Art de guérir.

Membres et anciens membres des Chambres législatives : Incompatibilités. — V. Droit public : Incompatibilités.

Métallurgie.

LAMINOIRS DE JEMAPPES ET DE NIMY. — V. Interpellations au nom de M. Spreutel.

Milice. — V. Armée.

Mines.

EMPLOI DES FEMMES DANS LES TRAVAUX SOUTERRAINS. — V. Affaires étrangères : Travail des femmes.

OUVRIERS MINEURS. — V. Assurances sociales.

Ministère public. — V. Organisation judiciaire.

Ministres et anciens ministres : Incompatibilités. — V. Droit public : Incompatibilités.

Ministres et départements ministériels.

MISE EN DISPONIBILITÉ D'UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — V. Interpellations : *a*) au nom de M. De Boodt; *b*) au nom de M. Orban.

REMANIEMENT MINISTÉRIEL.

Démission de M. Vandervelde, ministre de la santé publique.

Ann. — M. van Zeeland, p. m., au nom du gouvernement, fait une communication au Sénat au sujet du remaniement ministériel qui s'est imposé par suite de la démission de M. Vandervelde, m. s. p., auquel il rend hommage, p. 596, 597. — Discours de M. Van Dieren, qui, au nom de l'opposition, pose quelques questions et estime que le département de la santé publique n'a aucune raison d'être maintenu, p. 597, 598. — Plusieurs membres font des observations au sujet de l'opportunité du discours de M. Van Dieren, notamment M. Vinck (qui proteste contre la manière dont M. le président applique le règlement), et le président (qui estime qu'une déclaration du gouvernement peut toujours être discutée), p. 597.

M. Van Fleteren fait un rappel au règlement, estime que l'intervention de M. Van Dieren constitue une véritable interpellation et demande que le règlement soit appliqué dans ce sens, p. 598. — M. Carton de Tournai, tout en faisant des réserves au sujet du discours de M. Van Dieren, déclare ne pas être d'accord avec M. Vinck, p. 598. — Observations de MM. Vinck (qui explique son point de vue), le président (qui motive et justifie son attitude dans la question), le comte de Grunne (qui émet des considérations au sujet du discours de M. van Zeeland, p. m.), p. 598. — L'incident est clos.

Remaniement ministériel à la suite de la démission de M. Bovesse, ministre de la justice.

Ann. — Copie des arrêtés royaux du 20 avril 1937 portant démission de M. Pierlot des fonctions de ministre de la justice *ad interim* qu'il avait assumées à la suite de la démission de M. Bovesse, nommé gouverneur de la province de Namur et nomination de M. de Laveleye aux fonctions de ministre de la justice, p. 1191.

Mise en disponibilité d'un secrétaire général du ministère de l'agriculture. — V. Interpellations au nom de M. De Boodt et de M. Orban.

Mobilisation de la nation en cas de guerre. — V. Armée : Défense du territoire.

Montreux. — V. Affaires étrangères : Egypte.

Motions d'ordre.

Baers (Mlle).

Ann. — Demande que le projet de loi étendant les allocations familiales aux employeurs et aux travailleurs indépendants, qui figure à l'ordre du jour du lendemain, soit discuté sans autre délai, p. 1411.

Bouilly.

Ann. — Propose de remettre au mardi suivant la suite de la discussion du budget de l'instruction publique afin de ménager le personnel, qui, le lendemain, devra vraisemblablement passer la nuit au Sénat par suite du débat sur la loi militaire, p. 213.

Carton de Tournai.

Ann. — Projet de loi relatif à certains établissements d'intérêt public : en séance du 17 mars, rappelle que ce projet est à l'ordre du jour du lendemain, estime que ce projet sera un blanc-seing donné au ministre des finances et demande que l'on remette la discussion jusqu'à ce que la commission en ait terminé l'examen, p. 1128.

Catteau.

Ann. — A la fin de la dernière séance avant les vacances de Pâques, propose de porter à l'ordre du jour de la rentrée le projet de loi relatif à la protection contre l'alcoolisme, p. 1186.

Coole.

Ann. — Au sujet des méthodes de travail adoptées par le Sénat et sur les mesures à prendre pour assurer la discussion des budgets, fonction principale du parlement, p. 702. — Voir pour le surplus la rubrique : Chambres législatives-Sénat : Travail parlementaire.

De Boodt.

Ann. — 1° A la fin de la séance du 24 décembre, fait remarquer l'absence du ministre des finances et le peu de membres encore en séance et propose de remettre au mercredi suivant la suite des débats sur les budgets financiers, p. 493. — Diverses observations sont faites à ce sujet par MM. Van Dieren, le comte de Grunne, Volckaert, le président, etc., p. 493. — Par une nouvelle motion d'ordre, M. De Boodt propose de remettre la suite du débat jusqu'après le retour du ministre des finances, p. 497. — M. le président fait remarquer que les budgets financiers doivent être votés avant le 31 décembre afin de mettre à la disposition du gouvernement les crédits nécessaires pour payer les traitements, p. 498. — Voir pour le surplus : Budgets : Budgets financiers.

2° Insiste pour que l'interpellation qu'il présente avec MM. R. Desmedt et Sobry, au sujet de la margarine et des produits laitiers, ne soit pas ajournée jusqu'après la discussion du projet sur l'alcool, p. 1240.

de Dorlodot (baron).

Ann. — 1° Proteste, pendant la discussion du budget des affaires étrangères, parce que la parole ne lui a pas été accordée au moment où il y avait droit, p. 185.

2° A la fin de la séance du 10 mars 1937, demande au Sénat de décider que son interpellation à M. le premier ministre au sujet de M. P. Fontaine vienne à l'ordre du jour du mardi suivant, p. 1059.

3° Fait remarquer que l'ordre du jour portait qu'une interpellation de M. Yernaux serait discutée ce jour à 18 heures; fait remarquer qu'il comptait prendre la parole au cours de cette interpellation et qu'il lui sera impossible d'être présent le lendemain; prie donc le Sénat d'aborder la discussion de l'interpellation conformément à la décision prise, p. 1503.

Motions d'ordre (*suite*)

de Hemricourt de Grunne (*comte*).

Ann. — 1° Propose au Sénat de renoncer à l'emploi de termes injurieux pour quelque parti que ce soit, p. 61. — M. Lysens appuie cette motion, p. 61. — M. le président fait appel à la bonne volonté de tous les membres, et M. Doutrepont se rallie à la motion de M. le comte de Grunne et fait quelques observations, p. 61. — L'incident est clos.

2° Fait une rectification au *Compte rendu analytique* en ce qui concerne le discours qu'il a prononcé la veille pendant la discussion du budget de l'instruction publique; M. le comte de Grunne précise le sens de ses paroles, p. 286.

3° Concernant le cas de M. Degrelle, chef du mouvement rexiste, et le motif pour lequel il a été exempté du service militaire : M. le comte de Grunne produit une attestation émanant du ministère de la défense nationale d'après laquelle M. Degrelle a été exempté du service non pour inaptitude, mais en tant qu'aîné d'une famille nombreuse, p. 311. — Observations de M. Nèves, p. 311, 312. — L'incident est clos.

4° Pendant la discussion du budget de l'intérieur, au cours d'une séance du matin, estimant que le Sénat n'est pas assez nombreux, propose avec quatre de ses collègues la clôture de la discussion, p. 395. — Par une nouvelle motion d'ordre, fait diverses observations et propositions au sujet du travail parlementaire, p. 408. — Voir pour le surplus la rubrique : Chambres législatives-Sénat : Travail parlemantaire.

5° Demande que la discussion de son interpellation relative à l'application de la semaine des quarantes heures dans certaines industries vienne avant 5 heures au cours de la séance du 24 février, p. 871.

6° Pendant la séance du 2 mars, propose, par motion d'ordre, de remettre au lendemain la suite du débat sur le budget du travail et de la prévoyance sociale, p. 950. — Renouvelle sa proposition de clore les débats, vu le peu de membres encore en séance, p. 952.

7° Déclare que, dorénavant, lorsque le Sénat ne sera plus en nombre suffisant, il demandera l'appel nominal et la levée de la séance, p. 967.

8° Au cours de la discussion du budget de l'agriculture, séance du 9 mars, fait remarquer que le Sénat n'est plus en nombre et demande l'appel nominal pour constater le fait, p. 1038, 1039.

9° Rappelle la proposition de loi abrogeant l'article 6 de l'arrêté royal du 11 août 1933 portant modification au régime des pensions militaires et des bonifications d'ancienneté, et demande qu'elle soit examinée le jour même, p. 1184, 1185.

10° Annonce qu'il a déposé une proposition de loi d'amnistie pour les faits qui se sont produits le 25 octobre 1936, et demande qu'elle soit discutée d'urgence, p. 1709.

de la Barre d'Erquelinnes (*comte*).

Ann. — 1° Fait remarquer que son rapport sur le budget des transports n'a été distribué que le matin de ce même jour et demande que la discussion soit remise à une date ultérieure, au lieu d'être entamée le lendemain, comme il en avait été décidé, p. 337.

2° Pendant la discussion du projet de loi s'opposant au recrutement de volontaires pour une armée étrangère, propose de limiter la durée des discours à cinq minutes, p. 551.

Demarré.

Ann. — 1° Fait une rectification en ce qui concerne un chiffre qu'il a énoncé la veille au cours de son interpellation relative aux importations de fruits, p. 202.

2° Demande l'urgence pour son interpellation au sujet de l'émission par la S. N. C. F. B. de tickets rédigés en français et délivrés à des Limbourgeois, p. 1209.

De Mont.

Ann. — 1° Demande si la discussion du projet militaire, qui doit commencer le lendemain, sera également terminée ce même jour, p. 213.

2° Insiste pour la discussion immédiate de la proposition de loi abrogeant l'article 6 de l'arrêté royal du 11 août 1933, portant modification au régime des pensions militaires et des bonifications d'ancienneté, p. 1187.

3° Insiste pour que la proposition de loi tendant à permettre aux militaires ayant participé à la campagne 1914-1918 atteints de tuberculose de faire valoir leurs droits à la pension d'invalidité prévue par les lois coordonnées sur les pensions militaires soit discutée le jour même, p. 1597.

Finné.

Ann. — Estime que le *Compte rendu analytique* flamand donne des résumés trop succincts des discours prononcés en flamand, notamment en ce qui concerne les discours prononcés dans l'interpellation de M. Van Dieren au sujet de la manifestation flamande; estime que le personnel du service flamand devrait être renforcé, p. 1431, 1432.

Motions d'ordre (*suite*)

Gillon.

Ann. — 1° La commission ayant terminé l'examen de la loi sur les incompatibilités parlementaires, prie le Sénat de fixer le moment où la discussion de ce projet pourra être reprise, p. 146.

2° Annonce que la commission a examiné les textes votés en première lecture pour le projet de loi relatif aux incompatibilités et que le second vote ainsi que celui sur l'ensemble peuvent être immédiatement fixés par le Sénat, p. 268.

Gravez.

Ann. — Rappelle l'urgence des propositions de loi qu'il a présentées, relatives aux anciens combattants, et demande qu'elles soient examinées sans retard, p. 6, 7. — M. le président déclare que la motion de M. Gravez sera transmise à la commission chargée de l'examen de ces objets, p. 7.

Harmegnies.

Ann. — 1° Annonce que de graves inondations menacent le Borinage, notamment Quaregnon et Jemappes, et demande si les travaux envisagés dans la vallée de la Trouille et de la Haine seront bientôt entamés, p. 871.

2° Demande que le projet de loi apportant des modifications à la loi organique de l'assistance publique soit inscrit en tête de l'ordre du jour de la rentrée, p. 1187.

3° Demande au Sénat de décider que, dès que le rapport sur le projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré sera déposé, il se réunira pour le discuter et le voter, p. 1709.

Henricot.

Ann. — A l'occasion du vote sur divers projets concernant des conventions internationales, demande qu'à l'avenir les projets de ce genre soient soumis non seulement à l'examen de la commission des affaires étrangères mais aussi aux commissions compétentes que ces projets peuvent intéresser, p. 1517.

Laboulle.

Ann. — Au sujet de la fixation de la discussion du projet militaire; déclare que le groupe socialiste ne se rallie pas la proposition tendant à terminer ce débat en un seul jour, demande que le Sénat soit consulté et propose que la discussion soit entamée le mardi matin et poursuivie sans désemparer, p. 174.

Lohest.

Ann. — 1° Au sujet de l'opportunité de l'introduction de demandes d'interpellation, qui entravent la bonne marche des travaux parlementaires, p. 7. — M. le président prie M. Lohest de ne pas insister; la discussion des interpellations lui permettra d'exposer sa manière de voir, p. 7.

2° Prie le Sénat d'aborder immédiatement la proposition de loi accordant une rente aux anciens combattants d'Eupen-Malmédy, p. 1479. — M. le président annonçant que le gouvernement a l'intention de demander l'ajournement, insiste pour que cet ajournement ne soit pas indéfini, p. 1479.

Maréchal (*Mme*).

Ann. — Fait remarquer qu'une communication la convoquant pour 10 heures à une réunion de la commission du travail et de la prévoyance sociale lui est arrivée le matin même, alors qu'il lui était matériellement impossible d'arriver encore à Bruxelles en temps voulu, p. 1240.

Minnaert.

Ann. — Déclare avoir déposé une demande d'interpellation au sujet de la modification apportée à la loi sur les loyers, une quinzaine de jours auparavant, et s'étonne de ne pas la voir figurer à l'ordre du jour, p. 1302.

Moulin.

Ann. — Rappelle que si le Sénat adopte l'amendement de la commission au projet de loi relatif au fonds spécial et à l'office en faveur des estropiés et mutilés, le projet devra être renvoyé à la Chambre et demande en conséquence qu'il soit porté à l'ordre du jour de la séance du lendemain, p. 1411.

Noël.

Ann. — Déclare que c'est par erreur que son groupe a voté négativement sur quatre projets qu'il indique, et que ce vote doit être affirmatif, p. 1240.

Orban.

Ann. — 1° Au cours de la séance du 3 mars 1937, propose, vu l'heure tardive, de remettre au lendemain la discussion de son interpellation au sujet du cas Vander Vaeren et d'une interpellation similaire de M. De Boodt et déclare qu'il demandera l'appel nominal sur sa proposition, p. 967.

Motions d'ordre. *Orban (suite)*

2° Estime que les explications qu'il désire donner au Sénat peuvent rendre inutile toute discussion au sujet du projet concernant la modification de l'organisation judiciaire et la procédure devant les cours et tribunaux, projet dont il est rapporteur, puis donne ces explications, p. 1216.

Renard.

Ann. — Propose de ne pas terminer ce jour-là, 16 février, la discussion du budget de la santé publique, malgré la décision prise par le Sénat, p. 775. — Plusieurs membres appuient cette proposition, qui est admise, p. 776.

Rolin.

Ann. — Pendant la discussion du projet de loi de protection contre l'alcoolisme, s'élève contre des paroles prononcées par M. Legrand, rapp., et suivant lesquelles des magistrats auraient déclaré qu'ils appliquaient la loi à regret, p. 1268. — Insiste et demande l'application de l'article 45 du règlement, p. 1269.

Roland.

Ann. — Déclare que si son collègue M. Van Vlaenderen et lui-même n'avaient été retenus en commission la veille, ils auraient émis un vote affirmatif sur les budgets de la défense nationale et de la gendarmerie, p. 172.

Van Dieren.

Ann. — 1° Propose que la commission de la défense nationale se réunisse dès le lendemain, 3 décembre, pour examiner le projet militaire qui va être transmis par la Chambre des représentants, p. 186.

2° Au début de la discussion du projet de loi relatif à la pension des gouverneurs de province et des commissaires d'arrondissement, proteste parce que ce projet est porté à l'ordre du jour à l'improviste, estimant que les sénateurs n'ont pas eu le temps d'examiner le rapport et propose l'ajournement de la discussion, p. 888, 889. — Observations de M. le président, de M. Doutrepont, p. 889. — Pour la suite de la discussion sur la proposition d'ajournement, voir : Pensions : Pensions civiles : Gouverneurs de province et commissaires d'arrondissement.

3° Proposition de modifications au règlement présentée par M. le président. Demande pour quels motifs ces propositions ont été soumises aux membres du Sénat, p. 1194.

4° Estime qu'il se passera un temps assez long avant que la commission de la justice ait élaboré une nouveau texte du projet de loi de protection contre l'alcoolisme et demande qu'en attendant le gouvernement veille à la stricte application de la loi existante, p. 1333.

5° Cite un extrait de presse relatif à la manifestation des Croix du feu contre l'amnistie et demande quelles mesures seront prises pour maintenir la dignité du parlement, p. 1675, 1676.

Van Fleteren.

Ann. — 1° Au sujet de paroles prononcées par M. le comte d'Aspremont-Lynden à l'égard de M. Jean Delvigne, p. 663.

2° Rappelle le projet de loi de protection contre l'alcoolisme et annonce que M. Legrand a fait, à la demande de la commission de la justice, un exposé complet de tous les projets et propositions en présence et que ce problème pourra donc être abordé dès la rentrée du parlement après les vacances de Pâques, p. 1093, 1094.

3° Prie les membres de la commission de la justice de se réunir aussitôt après l'examen des projets relatifs à l'organisation judiciaire, p. 1181.

Vigneron.

Ann. — Au sujet de paroles qui ont été prononcées dans le feu de la discussion et qui laisseraient supposer que l'armée compterait une grande proportion d'officiers fascistes, p. 591. — Observations de MM. le président (qui rappelle que, d'accord avec l'auteur de ces paroles, elles ont été biffées aux *Annales parlementaires*); Bouilly, Volckaert, p. 591. — M. Bovesse, m. j., répond à la motion de M. Vigneron, p. 591. — L'incident est clos.

Vinck.

Ann. — Propose d'épuiser ce même jour la discussion du projet de loi relatif à la protection contre l'alcoolisme et de procéder au vote le lendemain à 3 heures, p. 1311.

Mutilés. — V. Pension : Pensions militaires : Mutilés.

N

Naissance du Prince Victor-Emmanuel d'Italie. — V. Roi et Famille royale.

Nationalité. — V. Affaires étrangères : Droit international privé : Nationalité.

Naturalisations.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Projets de loi accordant la naturalisation ordinaire.

Projet transmis par la Chambre des représentants : V. pour le rapport de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, la séance du 7 juillet 1936.

Ann. — M. le président propose de fixer au mardi suivant à 3 heures le scrutin pour la prise en considération des demandes de naturalisation qui ont été introduites, p. 121.

M. le président rappelle au Sénat que le scrutin aura lieu sans discussion et donne des indications pour le vote, p. 144.

M. le président annonce que toutes les demandes soumises à la prise en considération ont obtenu la majorité des suffrages, p. 146. — Le vote est remis à la séance suivante, p. 46. — V. annexe à la séance du 1er décembre 1936.

Pas discussion générale.

L'article unique contenant les projets de loi est adopté sans observations, p. 362.

L'ensemble des projets de loi est adopté à l'unanimité des 121 membres présents, p. 369 (16 décembre 1936). — Les projets sont soumis à la sanction royale.

GRANDE NATURALISATION AVEC DISPENSE DU DROIT D'ENREGISTREMENT; GRANDE NATURALISATION; NATURALISATION ORDINAIRE AVEC DISPENSE DU DROIT D'ENREGISTEMENT; NATURALISATION ORDINAIRE.

Demandes de naturalisation.

Doc. — N° 216. Rapport de MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes et Van Eyndonck.

Grande naturalisation. — Projets de loi accordant la grande naturalisation avec dispense du droit d'enregistrement.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Les projets sont renvoyés à la commission des naturalisations.

Projets de loi accordant la grande naturalisation.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Les projets sont renvoyés à la commission des naturalisations.

Naturalisation ordinaire avec dispense du droit d'enregistrement. — Projets de loi accordant la naturalisation ordinaire avec dispense du droit d'enregistrement.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Les projets sont renvoyés à la commission des naturalisations.

Naturalisation ordinaire. — Projets de loi accordant la naturalisation ordinaire.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Les projets sont renvoyés à la commission des naturalisations.

M. le président propose de procéder le lendemain, 3 juin, à 15 heures, au scrutin pour la prise en considération de ces demandes, p. 1484. — Assentiment du Sénat.

Pendant la discussion du projet relatif aux bénéfices de la dévaluation, M. le président fait remarquer que le scrutin ne pourra avoir lieu à 3 heures, p. 1511.

M. le président indique la procédure à suivre pour le scrutin, p. 1516. — Observation de M. le comte de Grunne, p. 1516. — Désignation des scrutateurs, p. 1516.

M. le président annonce que toutes les demandes sont prises en considération et que le vote pourrait avoir lieu le mardi suivant, p. 1520. — Le Sénat marque son accord.

L'article unique de chacun des quatre projets de naturalisation est adopté sans observations, p. 1548, 1549. — V. annexes à la séance du 8 juin 1937, p. 1564 à 1578.

L'ensemble des projets de loi est adopté par 79 voix contre 25 et 12 abstentions, p. 1549 (8 juin 1937). — Se sont abstenus : MM. Leyniers, Minnaert, Noël, Pholien, Verbist, Mlle Baers, MM. Bourguignon, Carton de Tournai, comte d'Aspremont-Lynden, baron de Dorlodot, comte de Grunne et Heyndels, p. 1549. — Les projets sont soumis à la sanction royale.

Navigation aérienne. — V. Transports : Aéronautique.

Nomination du personnel judiciaire. — V. Organisation judiciaire : Personnel judiciaire.

Non-intervention de la Belgique dans la guerre civile d'Espagne. — V. 1° Droit pénal : Recrutement et enrôlement. — 2° Armée : milice. — 3° Interpellations aux noms de MM. le baron de Dorlodot; Van Dieren et Finné; Rolin et Vos.

O

Obligations militaires. — V. Armée : Milice.

Œuvre nationaele des anciens combattants. — V. Guerre.

Œuvre nationale de l'enfance. — V. Enfance.

Œuvre nationale des orphelins de la guerre. — V. Guerre.

Office central de crédit hypothécaire. — V. Droit commercial : Sociétés.

Office central de la petite épargne. — V. Finances : Epargne.

Office national pour l'achèvement de la jonction Nord-Midi. — V. Transports : Chemins de fer.

Office national du lait et de ses dérivés. — V. Alimentation et ravitaillement : Lait.

Oléo-margarines. — V. Alimentation et ravitaillement : Graisses alimentaires.

Ordre des médecins et ordre des professions médicales. — V. Art de guérir.

Ordre des pharmaciens. — V. Art de guérir.

Ordre du jour. — V. Chambres législatives-Sénat : Fixation de l'ordre du jour.

Ordre judiciaire : rétribution des membres. — V. Traitements : Bonifications.

Organisaion judiciaire.

BARREAU.

Proposition de loi relative à la réinscription des membres du barreau.

Doc. — N° 17. Rapport de M. Volckaert sur la recevabilité.
N° 23. Proposition de M. Orban.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 79.

FRAIS DE GREFFE ET DE PARQUET. — V. plus loin : Tribunaux de police.

JURY.

Liste des jurés. — Projet de loi relatif aux listes des jurés pour les années 1937 *et* 1938.

Doc. — N° 53. Rapport de M. Gillon.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 3 décembre 1936, p. 222. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.
Rapporteur : M. Gillon.
Pas de discussion générale.
Les articles sont adoptés sans observations, p. 362.
L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 129 membres présents, p. 369 (16 décembre 1936). — Le projet est soumis à la sanction royale.

JUSTICE DE PAIX.

Juge de paix et greffier de justice de paix : nomination. — V. plus loin : Personnel judiciaire.

Organisation judiciaire (*suite*)

LANGUES.

Emploi des langues. — Projet de loi modifiant la loi du 15 *juin* 1935 *concernant l'emploi des langues en matière judiciaire.*

Doc. — N° 114. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Bovesse, m. j., p. 627 (2 février 1937). — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

MAGISTRATS DE COMPLÉMENT. — V. plus loi : Personnel judiciaire.

MINISTÈRE PUBLIC.

Projet de loi complétant la loi du 25 *octobre* 1919, *modifiant temporairement l'organisation judiciaire et la procédure devant les cours et tribunaux.*

Doc. — N° 95. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 141. Rapport de M. Orban.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants (24 décembre 1936), p. 496.
Cet objet, qui figurait à l'ordre du jour, est ajourné par décision du Sénat, p. 1117.
Motion d'ordre de M. Orban, rapp., qui estime que les explications qu'il désire donner au Sénat peuvent rendre inutile toute discussion, donne ces explications et fait remarquer notamment que la commission a renoncé aux amendements qu'elle avait présentés et insiste pour que le Sénat approuve le projet tel qu'il a été transmis par la Chambre, p. 1216.
M. le président rappelle que M. Orban, rapp., a déclaré la veille que, d'accord avec le gouvernement, les amendements de la commission sont retirés et qu'il n'y a plus qu'à délibérer sur le texte transmis par la Chambre, p. 1228.
Pas de discussion générale.
L'article unique est adopté sans observations, p. 1228.
L'ensemble du projet de loi est adopté par 113 voix contre 4, p. 1239 (5 mai 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.
Motion d'ordre de M. Noël, qui déclare que c'est par erreur que le groupe communiste a voté négativement, ayant eu l'intention d'émettre un vote affirmatif sur ce projet, p. 1240.

NOMINATIONS. — V. plus loin : Personnel judiciaire.

PERSONNEL JUDICIAIRE.

Greffiers de justice de paix. — Projet de loi modifiant la loi du 31 *juillet* 1920 *relative à la nomination des greffiers de justice de paix.*

Doc. — N° 106. Rapport de M. Disière.

Ann. — Rapporteur : M. Disière.
Au moment où ce projet vient en ordre utile, M. Bovesse, m. j., fait remarquer qu'il n'a pas eu communication du rapport et le Sénat décide de remettre la discussion à une date ultérieure, p. 362.
Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique.

M. le président donne lecture du texte de cet article et du nouveau texte proposé par la commission, p. 1181. — M. Bovesse, m. j., se rallie au texte proposé par la commission, mais y propose une légère modification, p. 1181. — M. Disière, rapp., défend le texte de la commission; M. Bovesse, m. j., fait diverses observations, estimant que le membre de phrase qu'il indique peut disparaître, p. 1181, 1182. — La discussion sur l'article unique est close.
M. le président annonce qu'on va voter par division, p. 1182.
L'intitulé du projet est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 1182.
Article unique : Alinéa 1er. Adopté sans observations, p. 1193. — Alinéa 2. M. le président en donne lecture et indique un amendement présenté par M. le baron Nothomb, p. 1183. — M. le baron Nothomb déclare que son amendement devient inutile et le retire, p. 1183. — L'alinéa 2 est adopté, p. 1183. — Alinéa 3. M. le président en donne lecture, indique l'amendement proposé par le gouvernement et met aux voix le texte de la commission, amendé par le gouvernement, p. 1183. — L'alinéa 3, ainsi amendé, est adopté par assis et levé, p. 1183. — 4e alinéa. Adopté sans observations, p. 1183. — Le Sénat décide de passer immédiatement au vote en seconde lecture, p. 1183.
L'intitulé et l'article unique, amendé, sont remis aux voix et sont définitivement adoptés, p. 1183.
L'ensemble du projet de loi est adopté par 128 voix contre 4, p. 1186 (24 mars 1937). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Organisation judiciaire. PERSONNEL JUDICIAIRE (*suite*)

Projet de loi modifiant l'article 8 de la loi du 31 juillet 1920, relatif à la nomination des greffiers de justice de paix.

Doc. — N° 271. Projet réamendé par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 10 juin 1937, p. 1676. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Magistrats de complément, juges de paix, greffiers de justice de paix. — Projet de loi autorisant le Roi à nommer à des places de magistrat de complément et à certaines places de juge de paix ou de greffier de justice de paix.

Doc. — N° 21. Projet du gouvernement.
N° 82. Rapport de M. Orban.
N° 118. Amendements du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Bovesse, m. j. (19 novembre 1936), p. 69. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Orban (22 décembre 1936), p. 419.

M. le président fait remarquer que de nombreux amendements sont déposés à ce projet, qu'il sera donc impossible de le voter avant que le Sénat ne se sépare, et en propose l'ajournement, p. 541. — Adhésion du Sénat.

Pas de discussion générale.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. le président rappelle un amendement de M. Rolin, p. 1175. — M. Bovesse, m. j., prie le Sénat de rejeter cet amendement, p. 1175. — M. Lohest attire l'attention du ministre et du Sénat sur la nécessité d'assurer le respect des droits des justiciables de langue allemande, p. 1175. — M. Janssens signale certaines lacunes du projet en ce qui concerne le Limbourg notamment, et préconise une nouvelle répartition des justices de paix dans cette province par la constitution d'un nouveau canton à Genck, p. 1175. — M. Bovesse, m. j., estime pertinentes les observations de M. Lohest concernant les cantons rédimés, puis déclare que la question soulevée par M. Janssens est examinée par une commission spéciale, non seulement pour le Limbourg mais pour tout le pays, p. 1175. — Observations de MM. Diriken, Janssens et Orban, sur la question des justices de paix dans le Limbourg, p. 1175, 1176. — L'amendement de M. Rolin, au 1er alinéa, n'est pas adopté, p. 1176. — Alinéa 2. M. le président indique un amendement proposé par le gouvernement et un amendement présenté par M. Rolin, p. 1176. — L'amendement de M. Rolin n'est pas adopté, p. 1176. — L'amendement du gouvernement est adopté, p. 1176. — Alinea 3. M. le président indique ensuite un amendement de M. Pholien, p. 1176. — Sont entendus : MM. Carton de Tournai (qui, au nom de M. Pholien, défend l'amendement); Devos (qui appuie l'amendement et rappelle qu'il l'a contresigné); Bovesse, m. j. (qui estime que l'amendement sort du cadre de la loi, mais ne prend pas position); Crokaert (qui estime qu'il faut augmenter le nombre des juges d'instruction et demande que le gouvernement dépose sans tarder un projet dans ce sens, puis estime, M. Bovesse, m. j., déclarant que la question est à l'étude, que l'amendement peut être considéré comme retiré), p. 1176, 1177. — L'amendement de M. Rolin, qui visait également cette disposition, n'étant pas appuyé, vient à tomber; l'amendement de M. Pholien est retiré, p. 1177. — Le texte du gouvernement est adopté, p. 1177. — Alinéa 4. Adopté sans observations, p. 1177. — Alinéa 5. M. le président rappelle un amendement de M. Rolin; cet amendement n'étant pas appuyé vient à tomber, p. 1178. — L'alinéa 5 est adopté, p. 1178. — Alinéas 6, 7 et 8. Adoptés sans observations, p. 1178. — Alinéa 9. M. le président indique un amendement de M. Van Hoestenberghe, p. 1178. — M. Orban rappelle que cet amendement a été accepté par la commission; M. Bovesse, m. j., ne s'y oppose pas; M. Van Hoestenberghe prie le Sénat d'admettre l'amendement, p. 1178. — L'amendement et l'alinéa sont adoptés, p. 1178. — Alinéa 10. Un amendement de M. Rolin n'étant pas appuyé vient à tomber, p. 1178. — L'alinéa 10 est adopté, p. 1178. — L'ensemble de l'article 1er est adopté, tel qu'il a été amendé, p. 1178.

Art. 2, 3 et 4. Adoptés sans observations, p. 1178.

Art. 5. M. le président indique des amendements du gouvernement, de MM. Harmegnies et consorts, de M. Breugelmans, de MM. Catteau et Coenen, p. 1178, 1179. — M. Bouilly motive et défend l'amendement qu'il présente avec M. Harmegnies; M. Bovesse, m. j., indique les raisons pour lesquelles, tout en se ralliant au principe de l'amendement, il craint cependant que l'on commette une injustice, et propose certaines modifications de texte, p. 1179. — M. Harmegnies se rallie aux suggestions du ministre; M. Jos. De Clercq combat l'amendement, p. 1179. — Observations de MM. le président (qui fait remarquer qu'il n'est proposé aucun texte précis); Bovesse, m. j., Legrand (qui recommande la prudence); Devos (qui attire l'attention sur le danger de créer des précédents); Bouilly (qui propose un nouveau texte); le président (qui estime que l'amendement de M. Bouilly n'est pas recevable), p. 1179. — M. Bouilly n'insiste pas sur l'amendement qu'il vient de présenter, p. 1180. — M. Breugelmans défend l'amendement qu'il présente, p. 1180. — M. Bovesse, m. j., prie MM. Harmegnies et Bouilly de renoncer à leur amendement; M. Harmegnies consent à le retirer à condition que la question soit réexaminée à bref délai, p. 1180. — Observations de M. Bouilly, p. 1180. — L'amendement est retiré. Amendement de MM. Breugelmans et Rolin: l'amendement est adopté par assis et levé et le texte du gouvernement, ainsi amendé, est adopté, p. 1180. — Amendement de MM. Catteau et Coenen; M. Catteau défend son amendement, p. 1180. — Observations de MM. Orban (qui combat l'amendement); Dierckx (qui appuie l'amendement); Bovesse, m. j. (qui précise la position de la question), p. 1180. — M. Dierckx demande certains éclaircissements, que M. Bovesse, m. j., lui fournit, puis déclare que l'amendement peut être considéré comme retiré, p. 1180, 1181. — L'article 5 est adopté avec les amendements qui ont été admis, p. 1181.

Art. 6. Adopté sans observations, p. 1181.

Le Sénat décide de passer immédiatement au second vote des articles amendés, p. 1181.

Les articles amendés sont successivement remis aux voix et sont définitivement adoptés, p. 1181.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 127 voix contre 4 et 1 abstention, p. 1186 (24 mars 1937). — S'est abstenu : M. Bouilly, p. 1186. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Rétribution. — V. Traitements : Bonifications.

PRUD'HOMMES.

Conseils de prud'hommes. — Proposition de loi portant revision de la loi du 9 juillet 1926, organique des conseils de prud'hommes.

Doc. — N° 56. Rapport de M. le vicomte Simonis sur la recevabilité.
N° 71. Proposition de M. Van Roosbroeck.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 336.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Statut des référendaires. — Proposition de loi concernant le statut des référendaires auprès des tribunaux de commerce.

Doc. — N° 99. Rapport de M. Disière sur la recevabilité.
N° 104. Proposition de M. Orban.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 509.

TRIBUNAUX DE POLICE.

Projet de loi portant règlement des frais de greffe et de parquet près les tribunaux de police chargés de desservir plusieurs cantons.

Doc. — N° 15. Projet du gouvernement.
N° 166. Rapport de M. Rolin.

Ann. — Dépôt du projet par M. Bovesse, m. j., p. 10 (17 novembre 1937).

Rapporteur : M. Rolin.

Pas de discussion générale.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. le président donne lecture d'un amendement de la commission, sur lequel le gouvernement s'est déclaré d'accord. L'amendement est adopté, p. 1236. — L'article 1er ainsi amendé est adopté, p. 1236.

Art. 2, 3, 4 et 5. Adoptés sans observations, p. 1236.

Le Sénat décide de procéder immédiatement au second vote sur l'article 1er amendé. L'article 1er amendé est définitivement adopté tel qu'il a été admis au premier vote, p. 1236.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 113 voix contre 4, p. 1239 (5 mai 1937). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Motion d'ordre de M. Noël, qui déclare que le groupe communiste avait l'intention d'émettre un vote affirmatif sur ce projet et que c'est par erreur qu'il a voté négativement, p. 1240.

Orphelins de la guerre. — V. Guerre : Œuvre nationale des orphelins de la guerre.

P

Passage à niveau, à Anvers. — V. Interpellations au nom de M. Godding.

Pêche.

Proposition de loi complétant la loi du 19 janvier 1883 sur la pêche fluviale, modifiée par la loi du 5 juillet 1899.

Doc. — N° 52. Rapport de M. Van Eyndonck sur la recevabilité.
N° 70. Proposition de M. De Vos.
N° 136. Amendements du gouvernement.
N° 164. Rapport de M. Legrand.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 336.
Rapporteur : M. Legrand.

Discussion générale.

Discours de M. Devos, qui combat l'amendement présenté par le gouvernement et motive son opposition, p. 1237. — Observations de M. Van Fleteren, p. 1237. — M. de Laveleye, m. j., défend l'amendement du gouvernement à l'article 5 de la loi sur la pêche fluviale, p. 1237, 1238. — M. Devos insiste; M. Rolin fait remarquer que, dans ce cas, le dépôt d'un amendement sera nécessaire, les amendements du gouvernement acceptés par la commission faisant partie intégrante du texte soumis à la délibération, p. 1238. — M. le président déclare qu'aucun amendement n'est présenté et la discussion générale est close, p. 1238.

Discussion des articles.

Le texte proposé par le gouvernement et admis par la commission est pris comme base du débat.

L'article unique primitif devient l'article 1er et est adopté sans observations, p. 1238.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 1238.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 113 voix contre 4, p. 1239 (5 mai 1937). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Motion d'ordre de M. Noël, qui déclare que c'est par erreur que le groupe communiste a voté contre ce projet sur lequel il désirait émettre un vote affirmatif, p. 1240.

Peines disciplinaires appliquées aux membres du personnel enseignant. — V. Enseignement : Enseignement primaire.

Pensions.

PENSIONS CIVILES.

Gouverneurs de province et commissaires d'arrondissement. — Projet de loi relatif à la pension des gouverneurs de province et des commissaires d'arrondissement.

Doc. — N° 120. Projet du gouvernement.
N° 133. Rapport de M. Mullie.

Ann. — Dépôt de ce projet de loi par M. de Man, m. f., p. 680 (9 février 1937). — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport de M. Mullie, p. 852 (24 février 1937).

A la fin de la séance du 24 février, M. le président propose de porter en tête de l'ordre du jour du lendemain la discussion de ce projet et le Sénat se déclare d'accord, p. 885.

Motion d'ordre de M. Van Dieren, qui proteste parce que ce projet est porté à l'ordre du jour à l'improviste, estimant que les sénateurs n'ont pas eu le temps d'examiner le rapport et propose de décider par appel nominal l'ajournement du débat, p. 888, 889. — M. le président rappelle que le Sénat a décidé formellement la veille d'aborder ce projet le lendemain, p. 889. — M. Van Dieren insiste; M. le président déclare qu'il va être procédé à l'appel nominal sur l'ajournement, mais prévient les membres que, en tout état de cause, la discussion du budget en cours sera poursuivie jusqu'à clôture du débat, p. 889. — Observations de MM. Doutrepont, Lalemand (qui lance une injure à M. Van Dieren), le comte de Grunne (qui demande la parole pour un fait personnel); Van Dieren (qui proteste contre l'insulte qui lui est faite), p. 889. — La rumeur augmente et la séance est suspendue.

La séance est reprise et M. le président déclare être obligé d'infliger un rappel à l'ordre à M. Lalemand, p. 889. — M. Van Dieren déclare que si M. Lalemand retire l'expression dont il s'est servi, il priera le président de ne pas maintenir le rappel à l'ordre, mais M. Lalemand déclare accepter cette sanction, p. 889.

La proposition d'ajournement introduite par M. Van Dieren est repoussé par 76 voix contre 31 et 2 abstentions, p. 889. — Se sont abstenus : MM. Bourguignon et J. De Clercq, p. 890.

Pensions. PENSIONS CIVILES. *Gouverneurs de province et commissaires d'arrondissement (suite)*

Discussion générale.

Discours de MM. Van Dieren (qui regrette la précipitation mise à examiner ce projet, estime que le rapport présente des lacunes, déclare que les Flamands ne voteront pas les crédits demandés et combat le projet); le baron de Dorlodot (qui estime que rien ne peut justifier le vote du projet en discussion et critique l'innovation que l'on veut introduire en matière de limite d'âge); le comte de Grunne (qui estime le projet injustifiable et annonce le dépôt d'un amendement disant que la présente loi ne sera pas applicable aux gouverneurs et commissaires d'arrondissement actuellement en fonctions), p. 890 à 892. — Discours de M. De Schryver, m. i., qui défend le projet et répond aux objections soulevées par les orateurs, p. 893 à 895. — M. le comte de Grunne pose une question au ministre et M. De Schryver, m. i., répond à cette question, p. 895. — Observations de M. De Mont, p. 895. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. Van Dieren annonce qu'il demande, au nom de son groupe, l'appel nominal sur cet article, p. 895. — M. le président propose de voter sans appel nominal sur les premiers articles et de réserver pour le mardi suivant le vote sur les amendements, p. 895. — M. Van Dieren marque son accord. L'article 1er est adopté, p. 895.

Art. 2. 3 et 4 Adoptés sans observations, p. 895, 896.

Discussion et vote des dispositions réservées.

Art. 5 et amendement de M. Van Dieren et article 6 nouveau proposé par amendement par MM. Boon et consorts. M. le président donne lecture de ces textes, p. 929. — Discours de MM. Pholien (qui appuie l'amendement de M. Boon et motive les raisons pour lesquelles il le votera); de Scrijnmakers de Dormael (qui approuve en principe le rajeunissement des cadres pour l'avenir, mais regrette la tactique actuelle et déclare qu'il votera l'amendement de M. Boon); de Fraipont (qui combat le projet); Carton de Tournai (qui indique les motifs pour lesquels il ne votera pas l'amendement); le comte de Grunne (qui combat le projet), p. 929, 930. — La discussion est close.

M. le président rappelle la nouvelle rédaction proposée par M. Van Dieren pour l'article 5, p. 930. — Est entendu : M. Van Dieren, qui défend son amendement et demande des explications, p. 930. — M. De Schryver, m. i., au nom du gouvernement, demande au Sénat de ne pas voter les amendements présentés, puis donne à M. Van Dieren les précisions qu'il réclame, p. 930. — M. le président annonce qu'il va être procédé au vote par appel nominal sur l'amendement de M. Van Dieren; observations de MM. Rolin et Van Dieren, p. 930. — L'amendement de M. Van Dieren est rejeté par 121 voix contre 17 et une abstention, p. 930. — S'est abstenu : M. le baron de Dorlodot, p. 930. — L'article 5 est adopté, p. 931.

Art. 6 (nouveau) proposé par amendement par M. Boon. L'appel nominal est demandé et l'amendement est rejeté par 107 voix contre 23 et 8 abstentions, p. 931. — Se sont abstenus : MM. Cools (Georges), Crokaert, baron Gendebien, Leyniers, Servais, vicomte Simonis, Temmerman et Van Ackere, p. 931.

L'ensemble du projet est adopté par 88 voix contre 22 et 29 abstentions, p. 931 (2 mars 1937). — Se sont abstenus : MM. Beeckx, Carton de Tournai, Coenen, Cools (Georges), Crokaert, comte d'Aspremont-Lynden, De Boodt, De Clercq (Joseph), baron de Dorlodot, De Hasque, De Maeght, Demarré, Devos (Joris), baron Gendebien, baron Gillès de Pélichy, Hanquet, Hebbinckuys, Janssens, Leyniers, Pholien, Servais, vicomte Simonis, Smets, Smits, Temmerman, Van Ackere, Van Cauwenbergh, Van Coillie et Vandergraesen, p. 931. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Ouvriers mineurs. — V. Assurances sociales.

Personnel des provinces et des communes. — Projet de loi relatif aux rémunérations et pensions à charge des provinces et des communes.

Doc. — N° 258. — Projet transmis par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 9 juin 1937, p. 1616. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Projet de loi réglant la situation au point de vue des pensions, des agents communaux démissionnaires, licenciés ou révoqués. Voir les documents n° 160 et 253 (session ordinaire 1936-1937) de la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 5 mai 1937, p. 1242. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Pensions. PENSIONS CIVILES (*suite*)

Retraite et survie : Taux pour le dernier trimestre 1936 *et* 1er *trimestre* 1937. — *Projet de loi relatif aux pensions de retraite et de survie.*

Doc. — N° 107. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 116. Rapport de M. Logen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 3 décembre 1936, p. 222. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt par M. Logen du rapport sur ce projet de loi, p. 663 (4 février 1937). — M. Logen, rapp., demande l'urgence et insiste pour que ce projet soit porté à l'ordre du jour du mardi suivant. Le Sénat se déclare d'accord, p. 663.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 683.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 113 membres présents, p. 687 (9 février 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Taux à partir du 1er *avril* 1937. — *Projet de loi relatif aux pensions de retraite et de survie.*

Doc. — N° 279. Rapport de M. Harmegnies.

Ann. — Projet transmis par la Chambre des représentants, le 9 juin 1937, p. 1616. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1731, 1732.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1735 (17 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

PENSIONS DIVERSES.

Projet de loi relatif : 1° à certains cas de forclusion du droit à la pension; 2° à l'extension du champ d'application de la loi du 23 *janvier* 1925 *instituant une caisse nationale des pensions de la guerre; 3° à la pension des agents du service de sauvetage à l'administration de la marine; 4° à l'abrogation de certaines dispositions de la loi sur les pensions de vieillesse et du décès prématuré ainsi que de la loi relative à la pension des ouvriers mineurs.* (Ces dispositions formaient les articles 2, 3, 4 et 5 du budget des pensions pour 1937 et en ont été disjointes par décision de la Chambre.)

Doc. — N° 32. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 79. Rapport de M. Godding.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 26 novembre 1936, p. 138. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 464.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 128 voix et une abstention, p. 482 (24 décembre 1936). — S'est abstenu : M. Picard, p. 482. — Le projet est soumis à la sanction royale.

PENSION D'INVALIDITÉ. — V. plus loin : Pensions militaires.

PENSIONS MILITAIRES.

Affection chronique. — Proposition de loi accordant des droits à la pension d'invalidité aux anciens combattants atteints d'une affection chronique.

Doc. — N° 285. Rapport de M. Demets sur la recevabilité.

Ann. — Dépôt, par M. Demets, du rapport sur la recevabilité de cette proposition, p. 1709 (17 juin 1937).

Chevrons de front. — V. Armée.

Combattants.

Ann. — Motion d'ordre de M. Gravez, qui rappelle les propositions de loi qu'il a présentées en faveur des anciens combattants et demande qu'elles soient examinées d'urgence, p. 6, 7. — M. le président déclare que la motion de M. Gravez sera transmise à la commission chargée de l'examen de ces objets, p. 7.

Combattants d'Eupen-Malmédy. — Proposition de loi accordant une rente aux anciens combattants d'Eupen-Malmédy.

Doc. — N° 129. Rapport de M. Nèves sur la recevabilité.
N° 132. Proposition de M. Lohest et du vicomte Simonis.
N° 209. Rapport de M. Nèves.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la défense nationale, p. 856.

Pensions. PENSIONS MILITAIRES. *Combattants d'Eupen-Malmédy* (*suite*)

Motion d'ordre de M. Lohest, qui prie le Sénat d'aborder immédiatement la discussion de cette proposition de loi, p. 1479. — M. le président annonce que le gouvernement a l'intention de demander l'ajournement, p. 1479. — Sont entendus : MM. Lohest (qui demande que l'ajournement ne soit pas indéfini et défend sa proposition); le lieutenant-général Denis, m. d. n. (qui reconnaît le bien-fondé de la proposition de loi et déclare qu'elle est soumise à la commission Six, chargée de l'examen de l'ensemble des mesures intéressant les anciens combattants; ajoute qu'il priera cette commission de hâter ses travaux), p. 1479. — La discussion est remise à une date ultérieure.

Invalidité : nouveau délai. — Proposition de loi tendant à la réouverture du délai pour l'introduction de demandes de pension d'invalidité pour causes de guerre.

Doc. — N° 253. Rapport de M. Cools.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Cools, p. 1520 (3 juin 1937).
M. Boon demande que cet objet soit examiné sans délai; M. Van Fleteren appuie cette demande, p. 1597. — M. le président déclare que la discussion aura lieu dès que l'ordre du jour le permettra, p. 1597.

Mutilés de guerre. — Proposition de loi étendant le bénéfice de l'article 1er *de la loi du* 21 *juillet* 1930 *à certains grands mutilés de guerre.*

Doc. — N° 90. Rapport de M. Demets sur la recevabilité.
N° 102. Proposition de M. Nèves.
N° 208. Rapport de M. Lekeux.

Ann. — Dépôt par M. Demets du rapport sur la recevabilité de cette proposition, p. 485 (24 décembre 1936).
Prise en considération et renvoi à la commission de la défense nationale, p. 497.
Dépôt du rapport par M. Lekeux, p. 1337 (19 mai 1937).

Discussion générale.

Discours de MM. Gravez (qui s'efforce de dissiper la confusion des idées qui se fait jour également dans le rapport; estime que la Flandre est lésée dans le partage des indemnités); Lekeux, rapp. (qui défend le projet et estime que M. Gravez n'en a pas compris la portée); le lieutenant-général Denis, m. d. n. (qui déclare que le gouvernement se rallie à cette proposition de loi, qui est une œuvre de justice), p. 1480. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1480.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 141 membres présents, p. 1488 (2 juin 1937). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Service rendu dans une armée alliée. — Projet de loi autorisant à compter exceptionnellement, en matière de pension militaire, comme service effectué à l'armée belge mobilisée, le service accompli par des Belges dans les rangs d'une armée alliée pendant la guerre.

Doc. — N° 245. Rapport de M. Nèves.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 18 mars 1937, p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1600, 1601.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 143 membres présents, p. 1601, 1602 (9 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Taxe de crise : suppression. — Projet de loi portant suppression de la retenue exceptionnelle de crise et de solidarité frappant les pensions militaires d'invalidité.

Doc. — N° 228. Projet du gouvernement.
N° 229. Rapport de M. Nèves.

Ann. — Dépôt du projet par M. le lieutenant-général Denis, m. d. n., p. 1407 (26 mai 1937). — M. Denis, m. d. n., demande l'urgence et estime que l'assemblée sera unanime à approuver le projet, p. 1407. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.
Dépôt du rapport par M. Nèves, p. 1411 (26 mai 1937). — M. Nèves, rapp., demande l'urgence, p. 1411.

Discussion générale de ce projet auquel est jointe la discussion de la proposition de loi de M. Boon, abrogeant l'article 6 *de l'arrêté royal du* 11 *août* 1933 *portant modification au régime des pensions militaires et des bonifications d'ancienneté.* (Voir ci-dessous).

Discours de MM. Boon (qui rappelle la proposition de loi déposée par le groupe rexiste sur le même objet; estime que le dépôt du projet du gouvernement fut une manœuvre électorale en vue des élections partielles du 11 avril; rappelle qu'il

Pensions. PENSIONS MILITAIRES. *Taxe de crise : suppression (suite)*

a déposé deux amendements mais que, confiant dans la promesse du ministre, il les retire); Nèves, rapp. (qui répond au discours de M. Boon, notamment en ce qui concerne la date du dépôt du projet; demande au ministre d'insister auprès de son collègue des finances pour que soit présenté, avant la fin de la session, le projet intéressant les victimes de la guerre); Devos (qui appuie le projet et demande l'abrogation de l'article 7 de l'arrêté royal du 31 mai 1933, motive sa demande et prie le ministre de faire une déclaration à ce sujet); le baron Gendebien (qui rappelle que les anciens combattants demandent que le bénéfice de la suppression des 10 p. c. sur les pensions d'invalidité soit étendu aux chevrons de front), p. 1476 à 1478. — Observations de MM. Boon, Moulin, Devos, Nèves, rapp., p. 1477, 1478. — M. Boon relève certaines paroles de M. Nèves, au sujet de l'abrogation de la retenue de 10 p. c., p. 1478. — Discours de M. le lieutenant-général Denis, m. d. n., qui fait remarquer que les mesures en faveur des anciens combattants doivent faire l'objet d'une étude d'ensemble, indique les raisons qui s'opposent à l'adoption des amendements de M. Boon, p. 1478, 1479. — Observations de MM. Devos et Nèves, p. 1479. — La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique.

M. le président annonce que les amendements proposés ont été retirés et l'article unique est adopté sans observations, p. 1479.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 141 membres présents, p. 1488 (2 juin 1937). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Proposition de loi abrogeant l'article 6 de l'arrêté royal du 11 août 1933, portant modification au régime des pensions militaires et des bonifications d'ancienneté.

Doc. — N° 12, Proposition de M. Boon.
N° 207. Rapport de M. Nèves.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la défense nationale.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Boon rappelle sa proposition de loi, déposée depuis le mois de juillet, et en demande l'examen d'urgence, p. 1171.

M. le président fait remarquer que cet objet n'est pas rapporté et doit encore être renvoyé à la commission pour examen, p. 1171.

Motion d'ordre de M. le comte de Grunne, qui rappelle cette proposition de loi et demande qu'elle soit examinée le jour même, p. 1184, 1185. — M. le président prie M. Nèves, rapporteur de cette proposition de loi, de donner les explications nécessaires, p. 1185.

Fait personnel de M. Nèves, qui déclare que toute la célérité désirable a été employée dans cette question, annonce que le gouvernement a donné son accord de principe et estime que la demande d'urgence n'est qu'une manœuvre électorale en vue des élections partielles qui doivent avoir lieu, p. 1185.

Motion d'ordre de M. De Mont, qui insiste pour la discussion immédiate de cette proposition de loi, p. 1187. — M. le président fait remarquer que cette demande ne peut être admise.

La discussion générale de cette proposition de loi est jointe à celle du projet du gouvernement sur la même matière; voyez donc plus haut : Taxe de crise : Suppression.

Tuberculeux de la guerre. — Proposition de loi tendant à permettre aux militaires ayant participé à la campagne 1914-1918 atteints de tuberculose de faire valoir leurs droits à la pension d'invalidité prévue par les lois coordonnées sur les pensions militaires.

Doc. — N° 254. Rapport de M. Cools.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Cools, p. 1520 (3 juin 1937).

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Cools, rapp., insiste pour que ce projet soit discuté avant les vacances des Chambres, p. 1595. — M. Vinck se déclare d'accord à ce sujet, p. 1596.

Motion d'ordre de M. De Mont, qui insiste pour que ce projet soit discuté, p. 1597. — M. le président annonce que le projet relatif à l'amnistie sera interrompu pour permettre l'examen de cet objet, p. 1597.

M. Bologne déclare que la commission a été unanime à adopter ce projet, p. 1600.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observation, p. 1601.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité des 143 membres présents, p. 1601, 1602 (9 juin 1937). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Pensions (*suite*)

PERSONNEL COMMUNAL.

Projet de loi réglant la situation, au point de vue des pensions, des agents communaux démissionnaires, licenciés ou révoqués.

Voir les documents nos 160 et 253 (session ordinaire 1936-1937) de la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 5 mai 1937, p. 1242. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

PERSONNEL ENSEIGNANT.

Projet de loi relatif aux pensions et à la mise en disponibilité des membres du personnel enseignant des écoles adoptées et adoptables, ainsi que des écoles normales libres agréées.

Doc. — N° 182. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 224. Rapport de M. Rombaut.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 avril 1937, p. 1208. — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique.
Dépôt du rapport par M. Rombaut, p. 1374 (25 mai 1937).

Discussion générale.

Discours de MM. Hanquet (qui fait remarquer qu'il s'agit d'une injustice à réparer, indique les avantages qui découleront du projet et signale une inégalité à effacer); Verbist (qui appuie le projet et signale ses avantages); Rombaut, rapp. (qui fait l'historique du projet et fait remarquer qu'il n'entraîne pas de lourdes charges financières; estime que le Sénat votera à une forte majorité le texte tel qu'il est amendé par le gouvernement); Yernaux (au nom d'une partie de la gauche socialiste, marque son opposition au projet, estime que ce projet favorise l'enseignement libre, alors que, seule, la liberté subsidiée pouvait emporter leur adhésion), p. 1521 à 1524. — Discours de M. Hoste, m. j., qui défend le projet, estime que le vote des trois projets concernant l'enseignement préludera à la paix scolaire voulue par le pays tout entier et fait remarquer que la loi en discussion ne coûtera guère au pays, p. 1524. — Observations de MM. Yernaux, le baron Gendebien, L. Bernard, p. 1524. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observation, p. 1524 à 1526.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 122 voix contre 22 et 4 abstentions, p. 1546 (8 juin 1937). — Se sont abstenus : MM. Bouilly, Harmegnies, Matagne, Volckaert, p. 1546. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Forclusion du droit à la pension : Abrogation de l'article 7, alinéa 2, de la loi du 25 août 1901. (Dispositions disjointes du budget des voies et moyens). — V. plus haut : Pensions diverses.

VIEILLESSE ET DÉCÈS PRÉMATURÉ. — V. Assurances sociales.

Personnel provincial et communal. — V. Pensions : Pensions civiles.

Personnel de l'Etat. — V. Traitements.

Personnel enseignant. — V. 1° Pensions; 2° Traitements.

Personnel d'infirmerie des établissements hospitaliers. — V. Travail : Durée du travail.

Personnel judiciaire. — V. Organisation judiciaire.

Personnes accidentées : privilège à leur profit. — V. Droit civil : Privilèges et hypothèques.

Petite propriété terrienne. — V. Propriété terrienne.

Pétitions. — V. Chambres législatives-Sénat.

Pharmaciens. — V. Art de guérir : Ordre des pharmaciens.

Placement des disponibilités du Fonds de prévoyance en faveur des victimes des maladies professionnelles. — V. Assurances sociales : Maladies professionnelles.

Politique du gouvernement.

DÉNONCIATION PAR L'ALLEMAGNE DU PACTE DE LOCARNO. — V. Interpellations au nom de M. Vos.

Politique du gouvernement (*suite*)

STATUT INTERNATIONAL DE LA BELGIQUE : MODIFICATION.

Ann. — Déclaration de M. Spaak, m. a. ét. et c. e., qui rappelle la déclaration qu'il a faite le jeudi précédent à la Chambre sur la politique étrangère du gouvernement et sur le statut international de la Belgique; M. Spaak, m. a. ét. et c. e., reprend les différents points du discours qu'il a prononcé à la Chambre et qui avait trait : à la libération de la Belgique des obligations qui lui avaient été imposées par le traité de Locarno et les accords de Londres; à la déclaration faite par la France et par la Grande-Bretagne attendant de la Belgique la fidélité à ses engagements vis-à-vis de la Société des Nations, la défense efficace de ses frontières et de son territoire et lui garantissant l'assistance de la France et de l'Angleterre au cas où une agression injustifiée serait dirigée contre elle; M. Spaak, m. a. ét. et c. e., souligne toute l'importance de la nouvelle situation qui se présente de ce fait pour la Belgique et attire ensuite l'attention sur l'article 16 du pacte de la Société des Nations, relatif au droit de passage et à l'interprétation qu'il convient de donner à cet article; traite enfin la question des accords d'états-majors et estime que la déclaration franco-anglaise est de nature à servir la cause de la paix non seulement pour la Belgique, mais pour l'Europe, p. 1209, 1210.

Discussion : Discours de MM. Van Overbergh (qui annonce que les déclarations des gouvernements anglais et français répondent aux vœux du parlement belge, développe les résultats que la Belgique peut attendre des accords, définit les principes que doit appliquer désormais la Belgique dans sa politique extérieure; préconise ensuite des relations plus étroites avec les Pays-Bas et la préparation technique de l'application de nos accords de garantie; conclut en exprimant sa reconnaissance à la France et à l'Angleterre et convie le Sénat à reconnaître le magnifique succès diplomatique obtenu par le premier ministre et par le ministre des affaires étrangères dans leurs négociations); Bourguignon (qui estime que l'exposé du ministre des affaires étrangères renferme des erreurs et des contradictions et s'élève contre la nouvelle politique de la Belgique, qu'il estime dangereuse pour la paix); Rolin (qui, au nom du groupe socialiste, se déclare satisfait des résultats obtenus, félicite les négociateurs et remercie les puissances étrangères qui ont signé les déclarations de Bruxelles; émet cependant quelques critiques et estime qu'une discussion honnête pourrait avoir lieu sur les conditions d'application de l'article 16 du pacte de la Société des Nations relatif au droit de passage; termine en émettant le vœu que le gouvernement s'attache à une meilleure compréhension, chez les autres membres de la Société des Nations, du devoir de solidarité internationale à laquelle se rattache notre sécurité); le comte de Hemricourt de Grunne (qui proclame l'adhésion du groupe rexiste à la nouvelle orientation de la politique étrangère belge; approuve la volonté de la Belgique de poursuivre une politique de paix, de défendre ses frontières, puis élève quelques objections à l'interprétation donnée par M. Van Overbergh à l'article 16 du pacte de la Société des Nations; exprime au ministre des affaires étrangères l'entière satisfaction de son groupe pour les résultats qu'il a obtenus); Catteau (qui adresse ses félicitations au gouvernement, s'associe aux remerciements adressés aux gouvernements français et britannique, puis formule quelques réserves en ce qui concerne l'adhésion du groupe libéral aux explications fournies par le ministre, notamment en ce qui concerne les accords d'états-majors, qu'il estime nécessaires); Lysens (qui exprime la satisfaction de son groupe au sujet du nouvel effort du gouvernement, se dresse cependant contre les partis majoritaires, parce que leurs interprètes semblent vouloir freiner l'effort du gouvernement; estime être l'interprète de la droite flamande en affirmant qu'il importe que notre politique extérieure soit indépendante, non seulement en théorie, mais encore et surtout en fait; invite le ministre à préciser l'attitude du gouvernement en ce qui concerne les accords entre états-majors), p. 1210 à 1216. — Observations de M. Rolin, p. 1215. — La discussion est close.

Ports. — V. Marine.

Prescription exceptionnelle en matière fiscale. — V. Impôts.

Prescription en matière sociale. — V. Assurances sociales.

Président du Sénat.

Doc. — N° 176. Proposition de revision des articles 9, 17, 25, 27, 28, 33, 60 et 62 du règlement du Sénat.

Ann. — M. Moyersoen est proclamé, par acclamations, président du Sénat, p. 3.

M. Moyersoen prononce un discours en prenant possession du fauteuil de la présidence, p. 4.

Interpellation de M. de Dorlodot relative à l'application de l'accord de non-intervention dans la guerre civile espagnole. Annonce que, suivant l'usage, l'interpellateur voudra bien se mettre d'accord avec le gouvernement pour la mise à l'ordre du jour de cette interpellation, p. 6. — Estime qu'il serait difficile de rattacher cette interpellation à un budget et propose de la discuter le mercredi suivant, p. 6.

Président du Sénat (*suite*)

Interpellation de MM. Van Dieren et Finné sur l'application de l'accord de non-intervention dans la guerre civile espagnole. M. Van Dieren faisant diverses observations, le prie de ne pas aborder le fond de la question, p. 6.

Budgets. Procédure à suivre pour leur discussion. Fait diverses observations et propositions en ce qui concerne les mesures à prendre en vue de faciliter et de hâter la discussion des budgets, p. 7, 11. — Estime que la discussion d'un budget ne devrait durer au maximum que deux jours, propose que pour les orateurs mandatés par les groupes le temps de parole soit illimité, tandis que pour les orateurs inscrits la durée des discours serait limitée à dix minutes, les orateurs mandatés parleront les premiers et devront être inscrits avant le début de la discussion générale, p. 11. — Attire l'attention du Sénat sur la nécessité de terminer d'urgence l'examen des budgets restant encore à discuter, ces budgets devant être votés avant le 28 février et fait des propositions au sujet de la procédure à suivre pour arriver à ce résultat, p. 557. — Propose, en présence de l'opposition manifestée, d'ajourner toute décision, p. 558. — Déclare que certaines interpellations pourront probablement être rattachées à des budgets, p. 559. — M. Dierckx demandant s'il n'y a pas lieu de siéger le lundi et le vendredi pour entendre les interpellations d'urgence, déclare que cette question sera éventuellement envisagée, p. 626. — A l'occasion d'une motion d'ordre de M. Renard proposant de ne pas s'en tenir à la décision de terminer ce jour même, 16 février, la discussion du budget de la santé publique, mais d'en poursuivre l'examen le lendemain, insiste pour qu'on s'en tienne à la décision prise, fait remarquer l'extrême urgence des budgets, regrette que le nombre des orateurs soit si élevé et rappelle qu'il sera impossible de terminer la discussion des budgets avant la fin du mois si les décisions prises ne sont pas respectées, p. 776. — A la séance du 23 février, au moment où M. de Man, m. f., dépose un projet de loi allouant des crédits provisoires, fait remarquer à cette occasion que tous les budgets ont été déposés au début d'octobre et que le gouvernement aurait désiré les voir discutés avant le 1er janvier; rappelle qu'en tout état de cause leur examen doit être terminé avant le 8 mars; invite les orateurs à ne pas être trop longs dans leurs discours et à réduire le nombre de leurs interventions, p. 839.

Fixation de l'ordre du jour. Fait diverses observations et propositions au sujet de la composition et de la réunion des commissions, p. 7. — Indique l'ordre dans lequel le Sénat devrait organiser ses travaux jusqu'au moment des vacances de fin d'année, tant pour l'examen des budgets que pour l'arriéré des projets à discuter et pour les projets qui seront transmis par la Chambre, p. 7. — Prie les commissions compétentes de faire diligence, demande que les rapports soient déposés en temps utile et fait remarquer qu'il faudra envisager soit la limitation du nombre des orateurs, soit la prolongation des séances ainsi que des séances supplémentaires, p. 7.

Interpellation de M. le comte de Grunne relative à l'attitude du gouvernement à l'égard du mouvement rexiste. Propose de discuter l'interpellation le mardi suivant, en la joignant à l'examen du budget de la justice, p. 7. — Discussion de cette interpellation et du budget de la justice pour 1937 auquel elle est jointe. Inflige un rappel à l'ordre à M. Bouilly, pour avoir déclaré « révoltante la partialité du président », p. 21. — M. Bouilly faisant un rappel au règlement pour faire remarquer que M. De Mont sort de l'objet en discussion, déclare ne pas partager cet avis et donne à nouveau la parole à M. De Mont, p. 21, 22. — Reprise de l'ensemble du débat. Prie les membres de ne pas interrompre, p. 24. — Rappelle que les orateurs non mandatés ne peuvent disposer que de dix minutes, p. 63.

Motion d'ordre de M. Gravez demandant l'examen de ses propositions de loi relatives aux anciens combattants : Déclare que la motion sera transmise à la commission chargée de l'examen de ces objets, p. 7.

Motion d'ordre de M. Lohest critiquant l'introduction de demandes d'interpellation : Prie M. Lohest de ne pas insister, la discussion des interpellations lui permettra d'exposer sa manière de voir, p. 7.

Fixation de l'ordre du jour. Séance du 17 novembre. Au début de la séance, attire l'attention sur les travaux que le Sénat doit terminer avant les vacances de fin d'année, p. 11. — Indique les mesures qu'il estime être de nature à faciliter et abréger les débats sur les budgets, les dispositions qu'il convient de respecter en matière d'interpellations, de désignation des orateurs mandatés par les groupes, et fait appel à la bonne volonté et à la discipline de tous les membres, p. 11. — Se déclare d'accord avec M. le baron de Dorlodot, estimant qu'une interpellation peut être discutée sans être rattachée à un budget, p. 11.

Interpellations jointe de M. le baron de Dorlodot, de MM. Van Dieren et Finné et de MM. Rolin et Vos relatives au conflit espagnol. Rappelle que la discussion de ces interpellations doit

Président du Sénat (*suite*)

être terminée le jour même, p. 40. — Prie les membres d'écouter les interpellations avec calme, chaque parti étant assuré de pouvoir exprimer son point de vue, p. 40. — M. Van Dieren demandant la suspension de la séance afin d'accorder du répit au personnel, fait remarquer qu'il n'y a plus que trois orateurs inscrits, p. 54.

Motion d'ordre de M. le comte de Grunne proposant de renoncer à l'emploi de termes injurieux : Se déclare d'accord et fait appel à la bonne volonté de tous les membres, p. 61.

Projet de loi sur les incompatibilités parlementaires et ministérielles. Discussion générale. Observations au sujet de la suite du débat et du vote, p. 100. — Discussion au sujet de la reprise du débat : Propose de remettre la discussion après celle du budget des affaires étrangères ou à la semaine suivante et insiste sur sa proposition, p. 146. — Reprise de la discussion des articles (texte amendé par la commission). Propose de voter par division, p. 178. — Art. 1er. Fait remarquer qu'un amendement est présenté au préambule, et dépend de l'adoption d'un autre amendement, et propose d'en réserver le vote jusqu'à la fin de la discussion des articles, p. 178. — § II. Déclare à M. Harmegnies qu'il sera tenu compte de son observation de forme, p. 181. — § IV. Demande si un amendement proposé par MM. Noël et Heyndels est maintenu, p. 182. — Motion d'ordre de M. Gillon relative au vote : Déclare que celui-ci aura lieu le lendemain, p. 268.

Budget de la défense nationale et budget de la gendarmerie pour 1937 et interpellation jointe de M. Nèves relative aux anciens combattants et victimes de la guerre. Discussion d'ensemble. Rappelle que le débat doit être terminé ce même jour, prie les orateurs d'être brefs et annonce que la séance sera éventuellement prolongée, p. 118. — Prie les orateurs d'être brefs et rappelle que la séance sera prolongée, p. 125. — Vote du budget de la défense nationale. Au moment de passer au vote, fait remarquer que l'article 7 du projet de loi contenant le budget fait double emploi avec certaines dispositions du projet déposé le 27 octobre à la Chambre des représentants et qui est relatif à des modifications à apporter à la loi sur la milice; cet article devrait être supprimé, p. 145. — M. Demets justifiant la proposition de suppression de l'art. 7, demande si le gouvernement est d'accord, p. 145. — Estime que puisque l'accord du gouvernement n'est pas assuré, il est préférable de s'en tenir aux dispositions telles qu'elles ont été votées par le Sénat, p. 145.

Budget des affaires étrangères pour 1937. Annonce que l'examen de ce budget sera entamé la semaine suivante, p. 135. — Fait remarquer que la liste des orateurs mandatés est épuisée et rappelle que les orateurs qui prendront encore la parole ne disposeront que de dix minutes, p. 172. — Propose d'interrompre la discussion pour poursuivre celle sur le projet relatif aux incompatibilités et répond à cet égard aux objections de M. le baron de Dorlodot en faisant remarquer que ce débat sera très bref, p. 178.

Projet de loi apportant des modifications à la loi sur la milice, le recrutement et les obligations de service. Pendant la séance du 2 décembre 1936, annonce que le projet va être transmis incessamment par la Chambre et que le Sénat devra probablement se réunir le vendredi de cette même semaine pour le discuter, p. 172. — Déclare qu'aucune décision ne peut être prise quant aux débats qui vont s'ouvrir, le Sénat n'étant pas encore saisi du projet, p. 173. — Motion d'ordre de M. Laboulle demandant que le Sénat soit consulté sur la procédure à suivre pour la discussion : Déclare que le Sénat décidera le lendemain, lorsqu'il sera saisi du projet, p. 174. — Demande à quel moment le rapport pourra être déposé, p. 210. — M. Crokaert répondant qu'il le sera à la fin de la séance en cours, propose de se réunir le lendemain pour examiner ce projet, p. 210. — Discussion au sujet de la procédure à suivre pour le débat : Déclare que si le silence ne se rétablit pas, il suspendra la séance (un violent tumulte s'étant produit), puis demande si le Sénat entend clore immédiatement le débat en cours, p. 213. — Ayant refusé la parole à M. Van Dieren, M. le comte de Grunne protestant violemment et refusant de se taire, lui inflige un rapepl à l'ordre, p. 213. — Motion d'ordre de M. De Mont sur la procédure qui sera suivie dans le débat : Déclare qu'une décision interviendra le lendemain, p. 213. — Discussion générale. Fait remarquer à M. Van Dieren, qui demande à parler après le premier ministre, que son tour de parole passe, p. 232. — Discussion des articles. M. le comte de Grunne demandant la parole, lui signale que la discussion générale est close, p. 232. — Déclare à M. Van Dieren qu'il ne peut prendre immédiatement la parole, donne lecture d'une lettre que celui-ci lui a adressée relative aux articles sur lesquels il désire parler et contenant une proposition de disjonction, le cas échéant, de ces articles de l'article principal, dont ils sont des subdivisions; lui donne la parole sur sa proposition, p. 233. — Article unique. Fait remarquer que cet article contient des modifications à une série d'articles de la loi de milice, qu'il faudrait procéder au vote par division, mais que ces articles peuvent être adoptés en bloc, aucun amendement n'étant présenté jusqu'à l'article 51, p. 239.

Président du Sénat (*suite*)

Fixation de l'ordre du jour. Certains membres protestant contre les méthodes de travail imposées au Sénat à propos du projet de loi sur la milice, fait remarquer que le Sénat a accompli principalement en commissions un travail très important et très utile, p. 173.

Budget de l'instruction publique pour 1937. Motion d'ordre de M. le comte de Grunne, estimant que les membres ne devraient pas être retenus en commission lors de discussions importantes : Estime qu'il n'y a pas lieu à motion d'ordre, p. 195. — Motion d'ordre de M. Bouilly proposant de reporter la suite de la discussion : Estime que le Sénat sera d'accord aprsè avoir encore entendu quelques orateurs, p. 213. — Au moment de reprendre le débat, fait remarquer le grand nombre d'orateurs encore incrits, propose d'en clôturer la liste et de limiter le temps de parole à cinq minutes, p. 250. — Insiste sur ces propositions, p. 250. — Discussion des articles des tableaux. Art. 2, 22°. Demande à M. Van Dieren de justifier immédiatement l'amendement qu'il présente, p. 277. — Annonce que le vote sur l'ensemble du projet aura lieu le lendemain, à 3 heures, p. 280.

Budget des affaires économiques et interpellation jointe de M. Vander Stegen au sujet de la politique charbonnière du gouvernement. Discussion d'ensemble. Observations au sujet de la suite des débats, p. 327.

Budgets financiers pour 1937. A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, annonce que la discussion du budget des voies et moyens, auquel seront joints les budgets de la dette publique, des recettes et dépenses pour ordre, des pensions, des non-valeurs et remboursements, sera entamée pendant la semaine du 22 décembre, p. 333. — A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, propose de joindre la discussion du budget des finances à celle des autres budgets financiers dont il a déjà donné l'énumération, discussion qui serait entamée le 22 décembre, p. 337. — Avant la reprise de la discussion, fait remarquer le grand nombre d'orateurs encore inscrits, prie les membres de s'abstenir de créer inutilement des incidents, de quelque nature qu'ils soient, p. 446. — Rappelle que deux interpellations, l'une de M. Harmegnies sur l'application de la taxe de crise, l'autre de M. Van Dieren au sujet des interventions de crise et de l'emprunt Mendelssohn sont jointes aux budgets financiers; que l'interpellation de M. Harmegnies sera discutée le lendemain matin, tandis que celle de M. Van Dieren sera abordée le jour même, p. 449. — A la reprise de la discussion générale, insiste pour que les orateurs non mandatés ne dépassent pas les dix minutes prévues, p. 464. — Observations au sujet de la suite de la discussion, p. 483. — Motion d'ordre de M. De Boodt proposant la levée de la séance : Propose de poursuivre le débat et de terminer à 6 heures, p. 493. — Estime que puisque la réponse du ministre aura lieu le mercredi suivant, il n'y a pas lieu de voter sur cette proposition, p. 493. — M. Bouilly demandant aux orateurs encore inscrits de renoncer à la parole et de passer au vote des articles, déclare cette proposition inadmissible, des amendements ayant été déposés, p. 493. — Nouvelle motion d'ordre de M. De Boodt demandant la remise du débat : Fait remarquer qu'il est indispensable que le Sénat vote le budget, le gouvernement se trouvant sinon dans l'impossibilité de payer les salaires et traitements des fonctionnaires et agents, et prie M. De Boodt de ne pas insister, p. 498. — Reprise de la discussion générale d'ensemble des budgets : Estime entendu, à la suite des observations de M. Jos. De Clercq, que les membres qui le désirent pourront présenter leur point de vue relatif aux pensions de vieillesse lors de l'examen du budget du travail et de la prévoyance sociale, p. 502. — Discussion des articles du tableau du budget des pensions pour 1937 : Fait remarquer à M. Minnaert que la discussion générale est close et qu'il ne peut lui donner la parole sur l'ensemble du budget, p. 515.

Fixation de l'ordre du jour. Fait diverses observations et propositions au sujet des objets à discuter pendant cette semaine, p. 333. — Insiste sur l'urgence des budgets financiers, p. 333. — Estime que le Sénat marquera son accord sur la motion de M. le comte de la Baxre d'Erquelinnes tendant à remettre le débat à une date ultérieure, puis indique les différents objets qui pourraient être portés à l'ordre du jour de la séance du lendemain ainsi qu'aux séances des jours suivants, p. 337. — M. Volckaert protestant contre la hâte apportée à la discussion des budgets, déclare que la commission du travail parlementaire réglera cette question, p. 337.

Règlement : Modifications : Article 62. Discussion. Discours : Fait certaines objections et estime que le texte ne concorde pas avec le désir exprimé par M. Van Dieren, p. 367, 368. — Fait remarquer à nouveau que la modification proposée par M. Van Dieren n'aplanirait pas la difficulté dont il est question, et estime que la question serait à négocier entre les bureaux de la Chambre et du Sénat, puis engage M. Van Dieren à retirer son amendement, p. 368.

Budget de l'intérieur pour 1937. Discussion générale. M. le comte de Grunne demandant la clôture des débats parce que le Sénat n'est pas en nombre, et demandant l'appel nominal sur cette proposition, lui fait remarquer que son intervention n'est pas conforme au règlement; rappelle que l'ordre du jour a été arrêté avec l'assentiment de l'assemblée et qu'il a été décidé

Président du Sénat (*suite*)

qu'il n'y aurait pas de vote aux séances du matin, p. 396. — M. de Grunne demandant à nouveau l'appel nominal, répète qu'il a été décidé de ne pas procéder à des appels nominaux aux séances du matin, p. 396. — M. de Grunne insistant, déclare pour la troisième fois que le Sénat a décidé de ne pas émettre de vote le matin, p. 397. — M. de Grunne continuant d'interrompre, le rappelle à l'ordre à deux reprises, p. 398. — M. le comte de Grunne persistant dans ses interruptions, suspend la séance, p. 398.

Interpellation de M. Van Dieren sur l'application de la loi linguistique en matière administrative. Estime que cette interpellation peut être jointe à la discussion du budget de l'intérieur, dans laquelle M. Van Dieren est déjà inscrit, p. 404. — Fait remarquer, M. Van Dieren s'opposant à cette procédure, qu'il s'agit de questions posées au ministre et estime qu'une décision pourra intervenir ultérieurement, p. 405. — Après le vote de l'ordre du jour pur et simple, M. Van Dieren protestant parce qu'il y a été procédé en premier lieu, déclare ne pas avoir eu connaissance de la demande d'appel nominal dont parle l'interpellateur, p. 444. — M. Van Dieren faisant un rappel au règlement, estimant que le vote sur son ordre du jour aurait dû avoir lieu la veille, répète n'avoir pas entendu que M. Van Dieren demandait l'appel nominal, p. 445.

Travail parlementaire. A l'occasion d'une motion d'ordre de M. le comte de Grunne, fait diverses observations et attire l'attention sur les difficultés qui se présentent souvent pour régler de façon adéquate le travail du Sénat, p. 409.

Interpellation adressée par M. Van Dieren à M. le ministre des finances sur la S. N. C. I. et l'emprunt Mendelsohn. Donne lecture de l'ordre du jour présenté par MM. Van Dieren et Finné, comme conclusion de l'interpellation, et déclare que le vote aura lieu le lendemain, p. 461.

Projet de loi et proposition prorogeant certaines dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer. Discussion des articles. Art. 1er. Souligne une différence entre le texte flamand et le texte français, p. 480.

Fixation de l'ordre du jour. Séance du 24 décembre. Au moment de reprendre les débats sur les budgets financiers, fait des observations au sujet de la suite de la discussion, p. 483. — Rappelle l'interpellation Harmegnies, p. 483. — Déclare que le Sénat se réunira le 30 décembre, matin et après-midi, et annonce, en réponse à M. Nèves, que le vote sur le projet relatif aux victimes civiles de la guerre figure à l'ordre du jour de la séance en cours, p. 483.

Projet de loi portant revision des lois coordonnées sur les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre. Déclare, en réponse à M. Nèves, que le projet figurera à l'ordre du jour de la séance du 30 décembre, p. 483.

Annonce au Sénat le décès de M. Lifrange, et prononce un discours à cette occasion, p. 509.

Budget des non-valeurs et remboursements pour 1937. Discussion des articles du tableau. Art. 19. Fait remarquer qu'il n'y a pas trace d'amendement, qu'il s'agit uniquement du texte voté par la Chambre, p. 517.

Projet de loi apportant des modifications à la législation en matière de contribution nationale de crise. Motion d'ordre de M. le come de Grunne, demandant qui représente le ministre des finances, absent; fait remarquer que plusieurs ministres sont en séance et représentent le gouvernement, p. 521.

Projet de loi autorisant le Roi à nommer à des places de magistrats de complément et à certaines places de juges de paix ou de greffiers de justice de paix. Fait remarquer que de nombreux amendements sont déposés à ce projet, qu'il sera donc impossible de le voter avant que le Sénat ne se sépare et en propose l'ajournement, p. 541.

Projet de loi concernant le remboursement anticipé des prêts d'argent. Discussion des articles. Rappelle que c'est le texte de la Chambre, distribué à tous les membres, qui est en discussion, p. 541.

Interpellations jointes de M. Demets et de M. De Mont au sujet du cas Vigneron. M. Van Fleteren ayant suscité un incident en estimant que le président n'était pas de taille pour diriger les débats, clos l'incident et profite de l'occasion pour inviter les membres à ne pas interrompre les orateurs, et demande spécialement au groupe rexiste de cesser les réflexions à mi-voix dont plusieurs membres se sont plaints, p. 566. — Pendant le discours de M. van Zeeland, p. m., M. le comte de Grunne l'interrompant continuellement, le rappelle à l'ordre, puis l'invite à cesser ses insinuations et interruptions à mi-voix, et l'avertit que, s'il persiste, il devra proposer son exclusion, p. 571, 572 .— Donne lecture de l'ordre du jour déposé par MM. le comte de Grunne et Delvaux, et annonce que l'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Vinck, Van Overbergh et Dierckx, p. 572. — Des observations étant faites parce qu'un membre motive son vote, fait remarquer qu'il est d'usage de permettre aux membres de motiver brièvement leur vote, p. 579. — Fait une communication au sujet de l'application de la censure avec inscription au procès-verbal appliquée à MM. Delvaux et de Grunne; déclare que, à moins que les membres ne retirent leurs paroles, il doit consulter le Sénat sur le maintien de la sanction prise, p. 580.

Président du Sénat (*suite*)

— Motion d'ordre de M. Vigneron au sujet d'accusations portées par un sénateur contre des membres de l'armée. Observations, p. 591.

Accident de l'avion Belgique-Congo, près d'Oran. Evoque l'accident mortel qui vient de se produire, et adresse, au nom du Sénat, ses condoléances émues aux familles des victimes, p. 574.

Budget des transports et interpellation jointe de M. Devos. Discussion générale. De violentes interruptions hachant le discours du ministre des transports et le tumulte étant à son comble, suspend la séance, p. 582. — En rouvrant la séance, insiste une fois de plus pour que les membres de l'assemblée s'efforcent de conserver leur calme et d'éviter les incidents dans l'intérêt du prestige parlementaire; prie en particulier M. De Mont de ne pas insister au sujet des termes qui auraient été employés à son égard, ni le bureau ni la sténographie n'en ayant eu connaissance, p. 582, 583. — Reprise de la discussion d'ensemble et d'une interpellation jointe de M. de Spot. Après que M. de Spot eut développé son interpellation, fait remarquer que les orateurs encore inscrits ne sont pas mandatés et que, par conséquent, leur temps de parole est limité à dix minutes, p. 707.

Inondations aux Etat-Unis. Evoque devant le Sénat la catastrophe qui ravage plusieurs Etats d'Amérique et adresse à la nation américaine les condoléances et l'hommage de sympathie du Sénat, p. 594. — Donne lecture d'une lettre de S. Exc. l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Bruxelles, disant sa profonde gratitude pour la sympathie manifestée par le Sénat envers son pays, p. 676.

Remaniement ministériel. Communication du gouvernement au sujet de la démission de M. Vandervelde. Incident soulevé par le discours de M. Van Dieren. Motive et justifie son attitude dans la question de l'application du règlement, p. 586.

Interpellation de M. le comte d'Aspremont-Lynden au sujet de la mort du baron de Borchgrave et du recrutement de volontaires pour l'Espagne : Propose de remettre la discussion de cette interpellation au jeudi, le ministre des affaires étrangères ne pouvant être présent le lendemain, p. 626. — Discussion : Observations au sujet des nombreuses interruptions, p. 670.

Interpellations jointes de M. Pholien et de M. De Boodt au sujet du rapport et des activités de la commission Servais. Discussion de ces interpellations. M. Noël faisant un rappel au règlement, estimant que le Sénat aurait dû être consulté sur la jonction des interpellations, fait remarquer qu'aucune objection n'a été faite au moment de la jonction et que le gouvernement a le droit de prendre la parole quand il lui convient, p. 629. — Observations au sujet du document Fabri, cité par M. Carton de Tournai dans son discours, p. 648.

Fixation de l'ordre du jour. Semaine du 9 au 11 février. Indique les objets qui figureront à l'ordre du jour du mardi 9 février, et exprime l'espoir que dorénavant les discussions des budgets ne seront plus interrompues par des interpellations : annonce que si d'autres interpellations surgissent, il proposera de décider de les discuter après 5 heures, p. 674

Interpellation du baron de Dorlodot au sujet de la mort du baron de Borchgrave, en Espagne. Observation : Prie les orateurs encore inscrits d'être brefs et rappelle la nécessité de reprendre l'examen des budgets, p. 677.

Commission du travail parlementaire. Prie le Sénat de l'autoriser à convoquer les présidents des groupes à la réunion de la commission du travail parlementaire, qui se tiendra le lendemain, p. 709.

Naissance d'un prince dans la Maison royale d'Italie. Annonce au Sénat la naissance du prince Victor-Emmanuel et estime que le Sénat sera unanime pour s'associer au télégramme de félicitations qu'il a adressé à cette occasion à LL. AA. RR. le prince et la princesse de Piémont, p. 764.

Budget de la santé publique pour 1937. Discussion générale. Motion d'ordre de M. Renard demandant de poursuivre le lendemain la discussion de ce budget : Rappelle que le Sénat a pris la décision formelle de terminer ce jour-là, estime qu'il est utile de s'y tenir, si l'assemblée entend terminer la discussion des budgets avant la fin du mois en cours, p. 776.

Interpellation de M. Spreutel au sujet du chômage dans certains établissements de métallurgie. Au début de la discussion du budget du travail et de prévoyance sociale, M. Spreutel demandant que son interpellation soit immédiatement discutée, estime qu'il faut s'en tenir à la décision prise de discuter les interpellations avec le budget auquel elles sont jointes, p. 818. — Observations : MM. Renard et Henricot demandant que l'on vote sur l'ordre du jour pur et simple, fait remarquer qu'il n'a pas été déposé, p. 827.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1937. Au moment où le ministre des finances dépose ce projet, prie la commission des finances de se réunir le lendemain matin, afin de faire rapport au début de la séance de l'après-midi, p. 839.

Budget du travail et de la prévoyance sociale et interpellation jointe du comte de Grunne au sujet de l'application de la semaine de quarante heures dans certaines industries. Discussion d'ensemble. Observations au sujet des nombreuses

Président du Sénat (*suite*)

interruptions qui coupent les discours des orateurs, p. 844-847. — Fait la même observation pendant que le comte de Grunne développe son interpellation, p. 877. — Reprise de la discussion générale du budget. Observation au sujet des nombreuses interruptions, p. 899. — Observation au sujet de à la suite du débat, p. 915. — M. le comte de Grunne demandant la parole pour répondre immédiatement à M. le ministre, déclare qu'il aura la parole ultérieurement, p. 948. — A l'occasion d'une motion d'ordre de M. le comte de Grunne, demandant la remise du débat, estime préférable de terminer la discussion ce jour-là et de remettre au lendemain le vote sur les articles et sur l'amendement de M. Van Dieren, tout en proposant d'entendre encore ce même jour M. le comte de Grunne, p. 950

Explosion de Brasschaet. Fait une communication au Sénat au sujet de la catastrophe causée par l'explosion tardive d'un fourneau à mine au cours d'une démonstration pour officiers de cavalerie à Brasschaet; exprime les condoléances de l'assemblée aux familles des victimes de la catastrophe, notamment à deux sénateurs, parents d'officiers tués dans cet accident, p. 888.

Projet de loi relatif à la pension des gouverneurs de province et des commissaires d'arrondissement. Proposition d'ajournement faite par M. Van Dieren. Rappelle que le Sénat a décidé formellement la veille d'aborder ce projet le lendemain, p. 889. — M. Van Dieren insistant, déclare qu'il va être procédé à l'appel nominal sur l'ajournement, comme le demande M. Van Dieren, mais prévient les membres, que, en tout état de cause, la discussion du budget en cours sera poursuivie jusqu'à la clôture des débats, p. 889. — M. Lalemand lançant une injure à M. Van Dieren, et un tumulte s'ensuivant, suspend la séance, p. 889. — Inflige un rappel à l'ordre à M. Lalemand pour l'injure dite à M. Van Dieren, p. 889. — Discussion des articles : Article 1er. Propose de voter sans appel nominal sur les premiers articles et de réserver pour le mardi suivant le vote sur les amendements, p. 895. — Fait personnel du comte de Grunne : Estime inadmissible les explications fournies par M. Van Roosbroeck au sujet des mots injurieux qu'il a adressés au comte de Grunne; lui inflige un rappel à l'ordre, puis le retire, M. Van Roosbroeck retirant les paroles injurieuses, p. 900, 901.

Travail parlementaire : Motion d'ordre de M. le comte de Grunne déclarant qu'il demandera l'appel nominal et la levée de la séance lorsque le Sénat ne sera plus assez nombreux. Estime qu'il n'est pas indispensable que tous les membres soient présents, qu'il n'y a pas lieu de demander l'appel nominal dès que la moitié des membres n'est plus présente et qu'il est nécessaire de renforcer les pouvoirs du président en cette matière et de lui attribuer la décision à prendre au sujet de l'opportunité de poursuivre une discussion, même si les membres sont peu nombreux, p. 967.

Budget de l'agriculture et interpellations jointes de M. Finné au sujet de l'exportation de produits horticoles et agricoles, et de M. Orban et de M. De Boodt, au sujet de la mise en disponibilité de M. Vander Vaeren. Motion d'ordre de M. Orban proposant de remettre au lendemain la discussion des interpellations. Propose de discuter les trois interpellations jointes au budget, auxquelles le ministre pourra répondre encore le jour même si possible, p. 968. — Au début de la reprise de la discussion en séance du 9 mars, rappelle la décision de terminer ce jour-là la discussion du budget, au cours d'une séance du soir si c'est nécessaire, p. 1006. — Observa- interpellations : Propose de discuter les trois interpellations tions, p. 1010. — Motion d'ordre de M. le comte de Grunne demandant l'appel nominal pour faire constater que le Sénat n'est plus en nombre. Rappelle que le Sénat a décidé de terminer ce jour même le débat et annonce qu'il déclarera la discussion close, p. 1038, 1039.

Fixation de l'ordre du jour. A la fin de la séance du 4 mars, annonce qu'il demandera au Sénat de siéger le matin du jeudi suivant, de façon à terminer le jour même le budget des travaux publics et le budget extraordinaire, p. 1004.

Fixation de l'ordre du jour. Pendant la séance du mardi 9 mars, fait des observations au sujet des travaux ultérieurs du Sénat et propose au Sénat de décider qu'une séance supplémentaire aura lieu jeudi matin pour terminer en temps utile la discussion des budgets, p. 1011.

Interpellation du baron de Dorlodot au sujet du cas Fontaine. Par motion d'ordre, le baron de Dorlodot demandant au Sénat de décider l'urgence et M. le premier ministre étant absent ce jour-là, propose que le Sénat l'autorise à insister auprès du premier ministre afin qu'il tâche d'être présent le mardi suivant, p. 1060.

Projet de loi modifiant l'article 106 du Code électoral. Discussion générale. De violentes interruptions hachant le discours de M. Gillon, rapp., puis de violents colloques se produisant entre libéraux et rexistes au début du discours de M. Van Dieren, suspend la séance, p. 1077. — Reprise du débat. M. Van Fleteren ayant proposé la clôture après le discours du premier ministre, estime que la parole doit encore être accordée à un membre du parti rexiste et à un membre du parti communiste et prie les orateurs d'être brefs, p. 1082.

Fixation de l'ordre du jour : Séance du 11 mars. A la fin de cette séance, indique les objets qu'il propose de porter à l'ordre

Président du Sénat (*suite*)

du jour des séances de la semaine suivante, notamment les projets de caractère juridique. Annonce que le budget des travaux publics sera terminé le mardi et que le Sénat aura à délibérer sur le projet de loi relatif à la coordination de l'activité, l'organisation et des attributions de certaines institutions d'intérêt public et que plusieurs membres proposent de porter ce dernier projet à l'ordre du jour du jeudi suivant. Propose également que le Sénat se constitue en comité secret, le mercredi suivant à 15 heures, p. 1090.

Fixation de l'ordre du jour : A la fin de la séance du 16 mars, indique au Sénat les objets qui seront discutés le lendemain, ceux qu'il propose d'ajourner; certaines objections ayant été formulées, rappelle les votes qui seront émis et le comité secret qui doit avoir lieu, p. 1117.

Projet de loi concernant la coordination de l'activité, de l'organisation et des attributions de certains établissements d'intérêt public. Motion d'ordre de M. Carton de Tournai demandant d'ajourner la discussion de ce projet : estime qu'une décision pourra être prise le lendemain lorsque le ministre sera présent, p. 1128.

Projet de loi relatif à la production et au commerce des margarines, oléo-margarines et graisses alimentaires préparées. Discussion générale : Discussion d'une motion d'ajournement de M. Vinck : Propose de déclarer close la discussion générale et de remettre au lendemain le vote sur les articles, p. 1128.

Projet de loi de protection contre l'alcoolisme. Discussion générale. Au moment d'ouvrir la discussion générale, rappelle les antécédents de ce projet, qui a fait l'objet d'une longue discussion générale en juin 1934, après laquelle le Sénat décida le renvoi en commission pour l'examen des nombreux amendements déposés; fait remarquer que le Sénat se trouve en présence du projet adopté par la Chambre, du nouveau texte élaboré par la commission et de la proposition de loi déposée par M. Orban; estime qu'il est utile de rouvrir la discussion générale et déclare que lorsqu'elle sera close le Sénat décidera quel texte servira de base à la discussion des articles, p. 1142. — Motion d'ordre de M. Rolin : Observations, p. 1268, 1269. — A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour au début de la séance du 1er mai, rappelle que le Sénat aura à se prononcer sur l'article 2 du projet consacrant le retour à la liberté; que si cet article est adopté, il y aura lieu de renvoyer le projet à la commission pour l'examen des nombreux amendements, tandis que si l'article est rejeté, le projet de la commission tombe et celle-ci aura à reprendre l'examen des deux autres projets restant en présence : celui de la Chambre et la proposition de M. Orban, p. 1301. — M. Noël faisant remarquer qu'aucun orateur communiste n'a encore été entendu, se déclare d'accord pour accorder la parole à cet orateur, p. 1301. — Au moment de la reprise de la discussion générale, M. Volckaert proposant de limiter la durée des discours, fait une observation, p. 1307. — Fait des observations à l'occasion d'une motion de M. Vinck tendant à ajourner le vote au lendemain, p. 1311, 1312. — M. le comte de Grunne ayant, à l'occasion d'une rectification au *Compte rendu analytique*, émis des critiques au sujet de la manière dont ce service rédige les résumés des discours, rend hommage à l'impartialité dont le service du *Compte rendu* fait preuve dans ce travail, p. 1357.

Fixation de l'ordre du jour : Dernière séance avant les vacances de Pâques : Fait diverses observations au sujet des différents objets figurant à l'ordre du jour de cette séance, p. 1171. — M. Boon rappelant une proposition de loi relative à la taxe de crise, fait remarquer que cette proposition ne peut être discutée, n'ayant pas encore été renvoyée à la commission, et que le projet du gouvernement sur le même objet n'est pas encore déposé au Sénat, p. 1171.

Projet de loi autorisant le Roi à nommer à des places de magistrats de complément et à certaines places de juges de paix ou de greffiers de justices de paix. Discussion des articles. Article 5 : amendements présentés par divers membres. Observations, p. 1179. — Amendements de MM. Harmegnies et Bouilly : Estime irrecevable le sous-amendement que M. Bouilly présente à son amendement, p. 1179.

Projet de loi relatif à l'amnistie fiscale. A la fin de la séance du 24 mars, M. de Man, m. f., demandant au Sénat de le discuter ce jour encore, fait remarquer que le Sénat est sur le point de se séparer et n'a pas connaissance de ce projet, p. 1187.

Proposition de loi relative à la non-application de l'article 526 du Code pénal sur la destruction ou la mutilation de monuments publics. Discussion sur la recevabilité. M. Van Dieren empêchant M. J. De Clercq de parler en français, le rappelle deux fois à l'ordre et propose de lui appliquer l'article 37 du règlement parce qu'il empêche un membre d'user de son droit de parole, p. 1206. — M. le comte de Grunne demandant la parole pour un rappel au règlement, estimant que M. J. De Clercq l'a violé en abordant le fond de la proposition alors que seule la recevabilité est en discussion, déclare qu'il est seul juge en cette matière, p. 1229.

Interpellation de M. de Spot à M. le ministre des transports au sujet de l'activité de la flotte de pêche française dans nos eaux territoriales. M. Renard prononçant un discours, lui fait remarquer qu'il sort du cadre de l'objet en discussion, p. 1226.

Président du Sénat (*suite*)

Angleterre : Couronnement de S. M. le Roi Georges VI : Donne lecture au Sénat du télégramme de félicitations qu'il a adressé à cette occasion au président de la Chambre des Lords de Grande-Bretagne, p. 1257.

Interpellations jointes de MM. De Boodt et consorts et de M. Heyndels au sujet des conséquences de l'application de la loi sur les margarines. Discussion de ces interpellations. M. le baron de Dorlodot demandant le renvoi de la discussion à huitaine pour permettre aux groupes agricoles de se réunir afin d'examiner les déclarations du ministre, fait remarquer que la discussion doit être close le jour même, p. 1297, 1298.

Fixation de l'ordre du jour : Au début de la séance du 18 mai 1937, fait diverses observations au sujet de la procédure qui sera suivie pour la suite du débat sur l'alcool; annonce que la séance du lendemain sera consacrée à l'examen des budgets coloniaux, puis indique les objets qui figureront à la séance de jeudi et à celle du mardi suivant, p. 1301.

Interpellations jointes de MM. De Boodt et consorts et de M. Heyndels au sujet des conséquences de l'application de la loi sur les margarines. Vote sur les ordres du jour : Observation au sujet du droit de priorité de l'ordre du jour pur et simple, p. 1306, 1307. — Déclare qu'il est de tradition de donner la priorité à l'ordre du jour pur et simple, mais que le Sénat est libre de décider la priorité pour un autre ordre du jour, p. 1307.

Interpellation de M. Van Dieren au sujet des mesures prises par M. le bourgmestre Max à l'occasion de la manifestation flamande du 23 mai. Observation, p. 1402. — Pendant la séance du 26 mai, annonce que le vote sur l'ordre du jour doit être remis au lendemain, p. 1411. — M. Van Dieren insistant pour que le vote ait lieu le jour même, déclare que le Sénat décidera par un vote par assis et levé, p. 1411. — Motion d'ordre de M. Finné au sujet de la manière dont le *Compte rendu analytique* flamand résume les discours flamands : Déclare que la situation sera examinée, mais fait remarquer que le *Compte rendu analytique* n'a pas toujours le texte écrit des discours à sa disposition pour composer les résumés, p. 1432.

Projet de loi étendant les allocations familiales aux employeurs et aux travailleurs indépendants. Discussion générale. Au moment de la reprise de la discussion, fait remarquer qu'il y a encore huit orateurs inscrits et les prie d'être brefs, afin que la discussion puisse être terminée le jour même, p. 1440. — Après le discours du ministre Delattre, fait remarquer que le Sénat doit pouvoir examiner librement et amender, s'il le désire, les projets qui sont soumis à son examen, p. 1448. — Propose de fixer la discussion des articles au mercredi matin et motive sa proposition, p. 1451. — Discussion des articles. Modification de l'intitulé du projet de loi : Estime qu'une modification au titre ne doit pas entraîner le renvoi du projet à la Chambre, un titre n'étant jamais soumis au vote, p. 1457.

Fixation de l'ordre du jour : Semaine du 1er au 3 juin : Observations, p. 1451.

Projet de loi tendant à assurer la non-intervention de la Belgique dans la guerre civile d'Espagne. Fait des observations au sujet de la mise à l'ordre du jour de ce projet, p. 1451.

Projet de loi portant modification de l'arrêté royal du 31 mai 1933 modifiant et complétant la loi du 1er décembre 1928 qui portait création d'un office et d'un fonds spécial en faveur des estropiés et mutilés. Discussion générale : Fait des observations au sujet du renvoi éventuel à la Chambre, p. 1472.

Amendements : Rappelle que, au cours des récentes séances, le gouvernement et certains membres du Sénat ont insisté pour que la Haute Assemblée votât, sans les amender, des projets de loi, non parce que les textes donnaient satisfaction, mais pour éviter le renvoi à la Chambre, qui ne pourrait plus procéder à un nouvel examen avant la fin de la session; met l'assemblée en garde contre une politique de facilité et d'abandon et estime que chacune des deux Chambres doit prendre ses responsabilités et qu'il est impossible d'accomplir un travail sérieux si le temps fait défaut en fin de session, pour apprécier la portée et les conséquences financières des projets soumis à l'approbation du Sénat, p. 1484.

Fixation de l'ordre du jour : Séance du 2 juin: Rappelle les projets à examiner au cours de cette séance et estime qu'elle devra être prolongée, p. 1488.

Projet de loi établissant un impôt spécial et exceptionnel sur les bénéfices de certaines spéculations monétaires. Discussion des articles. Art. 1er : alinéa 2 et amendement de M. Pholien : M. le baron Gendebien faisant des observations sur l'ensemble de l'article 1er, lui fait remarquer que la discussion du moment porte sur l'amendement de M. Pholien, p. 1497. — Alinéa 6 nouveau proposé par amendement de M. Pholien : Observation, p. 1498. — Motion d'ordre du baron de Dorlodot relative à l'interpellation de M. Yernaux : Fait remarquer que par suite de circonstances imprévues, il a été impossible de suivre exactement l'ordre du jour, et estime qu'il n'y aura aucun inconvénient de discuter l'interpellation la semaine suivante, p. 1503. — Vote en seconde lecture : Art. 9 et amendement de M. Temmerman : Rappel au règlement de M. Rolin au sujet de l'interprétation de l'art. 54 du règlement : Estime que l'amendement peut être représenté, p. 1541. — Déclare que le Sénat doit se prononcer sur la recevabilité de l'amendement, p. 1542.

Projet de loi autorisant des régularisations et des transferts et allouant des crédits supplémentaires pour des dépenses se rapportant aux exercices 1935 et antérieurs, à l'exercice 1936, à l'exercice 1937. Fait remarquer que ce projet a été examiné par la commission des finances, rapporté et porté à l'ordre du jour sans que personne ne demandât la parole et que, si des orateurs s'étaient fait inscrire, la discussion aurait été rapportée à un autre moment, p. 1662, 1663.

Projet de loi amnistiant certains crimes et délits commis entre le 4 août 1914 et le 4 août 1919. Discussion au sujet de la fixation du débat : Observation, p. 1594, 1595. — Discussion générale. Observation au sujet de la suite de la discussion, p. 1673, 1674. — Motion d'ordre de M. Van Dieren au sujet de la manifestation des Croix du feu : Déclare que, au cours de l'entretien qu'il a eu avec les délégués des Croix du feu, il n'a été question que d'un projet pendant à la Chambre et non de menaces envers le parlement, p. 1676.

Fixation de l'ordre du jour : A la fin de la séance de nuit du 10 juin, déclare que l'ordre du jour est épuisé et que le Sénat sera convoqué probablement un jour de la semaine suivante, après que les commissions auront pu examiner les projets qui doivent encore être votés par le Sénat, puis remercie le personnel, qui s'est vu imposer une charge considérable et a fait preuve du plus grand dévouement, p. 1704.

Proposition de loi accordant amnistie à certains chômeurs frappés de sanctions en vertu des lois et règlements en vigueur relatifs à l'assurance contre le chômage involontaire. Discussion sur la prise en considération : En réponse à une observation du comte de Grunne, indique le but de la prise en considération, et déclare que la commission du travail et de la prévoyance sociale s'est prononcée pour la recevabilité, p. 1708, 1709.

Proposition de loi d'amnistie pour les faits qui se sont produits le 25 octobre 1936. Motion d'ordre du comte de Grunne, demandant la discussion immédiate : Déclare que cette proposition sera renvoyée à la commission, qui décidera de sa recevabilité et, éventuellement, de l'urgence, p. 1709. — M. le comte de Grunne insistant, le prie de consulter l'article 48 du règlement relatif à cette question et maintient son point de vue, p. 1709.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Motion d'ordre de M. Harmegnies, demandant que le Sénat se réunisse pour voter ce projet dès que le rapport aura été déposé : Fait remarquer que ce projet soulève des questions de principe, aura une influence sur les finances de l'Etat et qu'un examen hâtif aurait pour résultat d'impliquer la renonciation en fait du Sénat à son droit d'amendement et serait contraire à ses prérogatives; propose la remise de la discussion au mois d'octobre, p. 1709, 1710. — Discussion au sujet de la fixation des débats : Relève une observation de M. Van Roosbroeck au sujet du droit d'amendement attribué au Sénat et demande que ce droit soit sauvegardé, p. 1712. — Propose la clôture de cette discussion et demande si le Sénat est d'accord sur la proposition de M. de Man, m. f., p. 1714.

Prêts d'argent. — V. Droit civil.

Preuve testimoniale. — V. Droit civil : Preuve testimoniale.

Primes en matière d'habitations à bon marché. — V. Habitations à bon marché.

Prisons.

TRAVAIL PÉNITENTIAIRE.

Bilan, comptes de profits et pertes et rapport sur l'activité de la régie du travail pénitentiaire.

Ann. — Transmis par le ministre de la justice, p. 1120.

Privilèges et hypothèques. — V. Droit civil.

Procédure civile.

ACTES JUDICIAIRES : RÉGIME FISCAL. — V. Impôts : Impôts indirects : Enregistrement.

MINISTÈRE PUBLIC. — V. Organisation judiciaire : Ministère public.

SAISIES-ARRÊTS.

Projet de loi modifiant le décret du 18 août 1807, qui prescrit les formes à suivre pour les saisies-arrêts ou oppositions entre les mains des receveurs ou administrateurs de caisses ou de deniers publics.

Doc. — N° 180. Projet du gouvernement.
N° 237. Rapport de M. Orban.

Procédure civile. SAISIES-ARRÊTS. *Modification du décret du 18 août 1807 (suite)*

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. de Laveleye, m. j., p. 1201 (28 avril 1937). — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observation, p. 1534.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 126 membres présents, p. 1547, 1548 (8 juin 1937). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Procédure devant les cours et tribunaux. — V. Organisation judiciaire.

Procédure pénale.

EXPERTISE CONTRADICTOIRE EN MATIÈRE DE PROCÉDURE PÉNALE. — V. Instruction criminelle : Expertise contradictoire.

Produits agricoles : exportations. — V. Interpellations, au nom de M. Finné.

Professions médicales (Ordre des). — V. Art de guérir : Ordre des professions médicales.

Projets et propositions de loi dont le Sénat est saisi. — V. Chambres législatives-Sénat : Listes.

Prolongation de la scolarité. — V. Enseignement.

Propositions de loi dont le Sénat est saisi. — V. Chambres législatives-Sénat : Listes.

Propriété terrienne (Petite).

SOCIÉTÉ NATIONALE DE LA PETITE PROPRIÉTÉ TERRIENNE.

Bilan et rapport du conseil d'administration de la Société nationale de la petite propriété terrienne, faisant connaître la situation des affaires pour l'exercice 1935.

Ann. — Transmis par M. le ministre des finances, p. 924 (2 mars 1937).

Prorogation des baux. — V. Droit civil : Bail.

Protection contre l'alcoolisme. — V. Alcool.

Protection de l'enfance. — V. 1° Enfance. — 2° Interpellations, au nom de M. Bourguignon.

Protection de la population en cas de guerre. — V. Armée : Défense du territoire.

Provinces.

GOUVERNEURS DE PROVINCE : PENSIONS. — V. Pensions : Pensions civiles.

PENSIONS DU PERSONNEL DES PROVINCES. — V. Pensions : Pensions civils.

TRAITEMENTS. — V. cette rubrique spéciale.

Prud'hommes. — V. Organisation judiciaire.

Q

Questeurs du Sénat — V. Chambres législatives-Sénat.

R

Radiotélégraphie et radiotéléphonie.

I. N. R.

Discours du ministre de la justice. — V. Interpellations, au nom de M. le comte de Grunne.

Rappels à l'ordre et rappels au règlement. — V. Chambres législatives-Sénat : Incidents.

Ravitaillement. — V. Alimentation et ravitaillement.

Recrutement. — V. Armée : Milice.

Recrutement de volontaires belges pour une armée étrangère. — V. 1° Armée : Milice. — 2° Droit pénal : Enrôlement et recrutement.

Référendaires des tribunaux de commerce. — V. Organisation judiciaire : Tribunaux de commerce.

Réfugiés. — V. Affaires étrangères.

Régie des télégraphes et des téléphones. — V. Télégraphes et téléphones.

Régime des quatre équipes dans les verreries. — V. Travail : Verreries.

Régime fiscal des actes judiciaires. — V. Impôts : Impôts indirects : Enregistrement.

Règlement du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

Règlements définitifs. — V. Budgets : Règlements définitifs.

Remboursement de prêts d'argent. — V. Droit civil : Prêts d'argent.

Rente des anciens combattants. — V. Pensions : Pensions militaires : Combattants.

Réparation des accidents du travail. — V. Assurances sociales : Accidents du travail.

Résiliation et revision des baux à loyer. — V. Droit civil : Bail.

Retraite et survie. — V. Pensions : Pensions civiles.

Revenus. — V. Impôts : Impôts directs.

Rex : Entraves au développement du mouvement rexiste. — V. Interpellations, au nom de M. le comte de Grunne.

Rivières et canaux.

PÊCHE FLUVIALE. — V. Pêche.

Roi et Famille royale.

ATTAQUES DE « L'ACTION WALLONNE ». — V. Interpellations, au nom de M. Legros.

NAISSANCE D'UN PRINCE DANS LA MAISON ROYALE D'ITALIE.

Ann. — M. le président annonce au Sénat la naissance du Prince Victor-Emmanuel et estime que le Sénat sera unanime pour s'associer au télégramme de félicitations qu'il a adressé à cette occasion à LL. AA. RR. le Prince et la Princesse de Piémont, p. 764. — M. le comte de Grunne demande à obtenir communication du texte du télégramme, p. 764.

Ruanda-Urundi et Tanganyika. — V. Affaires étrangères : Frontières.

S

S. A. B. E. N. A. — V. 1° Transports : Navigation aérienne. — 2° Droit commercial : Sociétés. — 3° Catastrophes et accidents : Chute d'un avion près d'Oran.

Saisies-arrêts. — V. Procédure civile.

Salaires. — V. Affaires étrangères : Travail.

Santé des ouvriers. — V. Travail : Hygiène : Sécurité et santé des ouvriers.

Secrétaires du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Bureau définitif.

Sécurité de la Belgique : dénonciation, par l'Allemagne, du traité de Locarno. — V. Interpellations, au nom de M. Vos.

Sécurité et santé des ouvriers. — V. Travail : Hygiène.

Seilles. — V. Communes : Territoires : Liége.

Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

Service effectué par des Belges dans une armée alliée. — V. Pensions : Pensions militaires.

Service de sauvetage de l'administration de la marine : Pension du personnel. (Disposition disjointe du budget des pensions.) — V. Pensions : Pensions diverses.

Sidérurgie. — V. Interpellations, au nom de M. Spreutel.

Situation démographique, économique et sociale du pays. — V. Statistiques.

Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles. — V. Droit commercial : Sociétés : Griffes.

Société intercommunale de la Rive gauche de l'Escaut. — V. Droit commercial : Sociétés : Griffes.

Société intercommunale des Voies d'Accès à l'Aérodrome de Bruxelles. — V. Droit commercial : Sociétés : Griffes.

Société nationale des Chemins de fer belges. — V. Transports : Chemins de fer.

Société nationale des Distributions d'Eau. — V. Distribution d'eau.

Société nationale de Crédit à l'Industrie. — V. : 1° Commerce et et industrie : Crédit à l'industrie; 2° Interpellations, au nom de M. Van Dieren.

Société nationale de la Petite Propriété terrienne. — V. : 1° Droit commercial : Sociétés; 2° Propriété terrienne.

Spéculations monétaires. — V. Impôts : Impôts directs : Bénéfices.

Statistiques.

SITUATION DÉMOGRAPHIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.

Projet de loi autorisant le gouvernement à procéder, à des dates à fixer par le Roi, à des investigations statistiques sur la situation démographique, économique et sociale du pays.

Doc. — N° 68. Rapport de M. Vander Stegen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 10 décembre, p. 336. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.
Dépôt du rapport par M. Longville, p. 341 (15 décembre 1936).
Pas de discussion générale.
Les articles sont adoptés sans observations, p. 366, 367.
L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 129 membres présents, p. 369 (16 décembre 1936). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Strombeek-Bever. — V. Communes : Territoires : Brabant.

Sûreté de l'Etat : Crimes et délits. — V. Droit pénal : Crimes et délits.

Survie. — V. Pensions : Pensions civiles.

T

Tanganyika et Ruanda-Urundi. — V. Affaires étrangères : Frontières.

Taxe de crise : Exonération. — V. : 1° Interpellations, au nom de M. Harmegnies; 2° Pensions : Pensions militaires; 3° Impôts : Impôts directs : Contribution nationale de crise.

Taxes. — V. Impôts.

Télégraphes et téléphones.

EMPRUNT DE LA RÉGIE DES TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. — V. Finances : Dette publique et emprunts.

Télégraphes et téléphones (*suite*)

RÉGIE.

Comptes de prévision. — Projet de loi relatif aux comptes de prévision de la régie des télégraphes et des téléphones pour l'exercice financier 1937-1938.

Doc. — N° 51. Projet du gouvernement.
N° 142. Amendement du gouvernement.
N° 149. Rapport de M. de Spot.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Bouchery, m. p. t. t. (8 décembre 1936), p. 260.
Dépôt du rapport par M. de Spot, p. 1134 (18 mars 1937).

Discussion générale.

Discours de M. Bouchery, m. p. t. t., qui défend un amendement présenté par le gouvernement, expose les améliorations réalisées et projetées dans les divers services, puis rend hommage à la direction et au personnel de la régie, p. 1232 à 1235. — Discours de MM. le chevalier Deesain (qui insiste pour que le budget des P. T. T. et les comptes de prévision de la régie des T. T. soient déposés en même temps); le comte de Grunne (qui attire une fois de plus l'attention sur le régime exceptionnel imposé au groupe rexiste en ce qui concerne les émissions de la radio); Lohest (qui proteste parce que la ville de Liége n'a pas été citée par le ministre dans la liste des villes qui seront dotées du téléphone automatique), p. 1235. — M. Bouchery, m. p. t. t., répond aux observations présentées par les orateurs, p. 1235. — La discussion générale est close.

Les articles du tableau sont successivement mis aux voix et sont adoptés, avec les amendements du gouvernement, p. 1235. — V. l'annexe à la séance du 5 mai des *Annales parlementaires* du Sénat.

L'article unique du projet de loi est adopté sans observations, p. 1235.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 95 voix contre 18 et 1 abstention, p. 1240 (5 mai 1937). — S'est abstenu : M. Vandenbulcke, p. 1240. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Réduction des charges financières. — Projet de loi portant réduction des charges financières de la régie des télégraphes et téléphones envers l'Etat.

Doc. — N° 150. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 169. Rapport de M. Laboulle.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1194.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 124 voix et 7 abstentions, p. 1197 (28 avril 1937). — Se sont abstenus : MM. De Neve, Finné, Gravez, Lysens, Mme Maréchal, MM. Vandenbulcke et Van Dieren, p. 1197. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Téléphones. — V. Télégraphes et téléphones.

Temps de service. — V. Armée : Milice.

Titres professionnels. — V. Droit pénal.

Traités de commerce. — V. Affaires étrangères : Commerce.

Traité de Locarno : dénonciation par l'Allemagne. — V. Interpellations, au nom de M. Vos.

Traitements.

BONIFICATIONS.

Dernier trimestre 1936 *et premier trimestre* 1937. — *Projet de loi relatif à la rétribution des membres de l'ordre judiciaire, de la Cour des comptes, du conseil des mines, des députations permanentes des conseils provinciaux, du clergé catholique et du corps enseignant des écoles primaires et gardiennes, ainsi que du personnel de l'enseignement supérieur.*

Doc. — N° 75. Rapport de M. Doutrepont.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 26 novembre 1936, p. 138. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.
Dépôt du rapport par M. Doutrepont, p. 385 (17 décembre 1936).

Traitements. BONIFICATIONS. *Rétribution des membres de l'ordre judiciaire, de la Cour des comptes, etc. (suite)*

Discussion générale.

Sont entendus : MM. Demets (qui fait des observations au sujet de la rétribution des membres du conseil des mines); Lohest (qui estime que le statut des unions professionnelles devrait passer des attributions du conseil des mines à celles du ministère des affaires économiques); Demarré (qui demande qu'un vote séparé ait lieu pour ce projet); Doutrepont, rapp. (qui justifie le projet), p. 519. — La discussion générale est close.

L'article unique est adopté sans observations, p. 518.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 136 voix et 5 abstentions, p. 528 (30 décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. Bourguignon, Demarré, Heyndels, Minnaert et Noël, p. 529.

PERSONNEL DE L'ÉTAT.

Projet de loi relatif aux émoluments du personnel dont la rétribution est fixée par la loi.

Doc. — N° 173. Rapport de M. Doutrepont.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 24 mars 1937, p. 1181. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. Doutrepont.

Discussion générale.

Sont entendus : MM. Lohest (qui prie le gouvernement de prendre l'initiative d'établir les émoluments par catégories et par région, en tenant compte des charges de famille et de fixer définitivement un minimum exonéré); de Man, m. f. (qui fait remarquer à M. Lohest que sa suggestion relève de la réforme administrative dont l'étude est en cours et dépasse le cadre de la loi), p. 1195, 1196. — La discussion générale est close.

Les articles du projet sont adoptés sans observations, p. 1196.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 123 voix et 7 abstentions, p. 1196, 1197 (2 avril 1937). — Se sont abstenus : MM. De Neve, Finné, Gravez, Lysens, Mme Maréchal, MM. Vandenbulcke et Van Dieren, p. 1197. — Le projet est soumis à la sanction royale.

PERSONNEL DES PROVINCES ET DES COMMUNES.

Projet de loi relatif aux rémunérations et aux pensions à charge des provinces et des communes.

Doc. — N° 258. Projet transmis par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 9 juin 1937, Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

V. aussi : Pensions : Pensions civiles : Personnel des provinces et des communes.

PERSONNEL ENSEIGNANT.

Projet de loi modifiant les arrêtés-lois n° 173 du 18 juin 1935 et n° 211 du 27 novembre 1935 et complétant l'article 31B de la loi organique de l'enseignement primaire.

Doc. — N° 199. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 235. Rapport de M. Van Roosbroeck.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 12 mai 1937, p. 1276. — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique.

Dépôt du rapport par M. Rombaut, au nom de M. Van Roosbroeck, p. 1456 (1er juin 1937). — A la demande de la commission, ce projet est inscrit à l'ordre du jour du jeudi suivant, p. 1456.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observation, p. 1526, 1527.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 136 voix contre 9 et 3 abstentions, p. 1547 (8 juin 1937). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot, le baron Gillès de Pélichy, Matagne, p. 1547. — Le projet est soumis à la sanction royale.

RÉDUCTION. — *Projet de loi ramenant, à partir du 1er janvier 1937, de 20 à 15 p. c., la réduction dont sont frappées les indemnités qui ne couvrent pas des charges réelles.*

Doc. — N° 159. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 174. Rapport de M. Doutrepont.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 24 mars 1937, p. 1191. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Pas de discussion générale.

L'article unique du projet est adopté sans observation, p. 1196.

Traitements. RÉDUCTION. *Réduction des indemnités qui ne couvrent pas des charges réelles (suite)*

L'ensemble du projet de loi est adopté par 124 voix et 7 abstentions, p. 1197 (28 avril 1937). — Se sont abstenus : MM. De Neve, Finné, Gravez, Lysens, Maréchal, MM. Vandenbulcke et Van Dieren, p. 1197. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi ramenant à partir du 1er juillet 1937 de 15 à 10 p. c. la réduction dont sont frappées les indemnités qui ne couvrent pas des charges réelles.

Doc. — N° 269. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 283. Rapport de M. Doutrepont.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 10 juin 1937, p. 1677. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1733.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 117 membres présents, p. 1735 (17 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Transit des marchandises. — V. Commerce et industrie : Licences.

Transports.

AÉRONAUTIQUE. — V. plus loin : Navigation aérienne.

CHEMINS DE FER (SOCIÉTÉ NATIONALE DES).

Emprunts. — Projet de loi relatif au remboursement anticipatif des bons garantis 5 p. c., émis par la Société nationale des Chemins de fer belges.

Doc. — N° 119. Rapport de M. Coenen.

Rapporteur : M. Coenen.

Ann. — M. Coenen, rapp., demande l'urgence, p. 690. — L'urgence est déclarée, et M. Coenen donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 690.

Discussion générale.

Discours de M. de Man, m. f., qui souligne le but et l'utilité du projet, p. 690. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 690.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 115 membres présents, p. 690 (9 février 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi autorisant la Société nationale des chemins de fer belges à contracter un emprunt de 150,000,000 de francs pour couvrir sa participation aux dépenses d'aménagement des gares de Bruxelles-Nord et de Bruxelles-Midi.

Doc. — N° 268. Rapport du comte de la Barre d'Erquelinnes.

Ann. — Dépôt du rapport par le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 1659 (10 juin 1937).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1731.

M. le président proposant de procéder à un seul appel nominal sur plusieurs projets, M. Van Dieren déclare que si le projet relatif au remboursement de l'emprunt de la Société nationale des Chemins de fer belges avait été voté séparément, son groupe aurait voté négativement, mais que sous cette réserve il votera affirmativement sur tous les projets, p. 1734.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 99 voix contre 3 et 10 abstentions, p. 1736 (17 juin 1937). — Se sont abstenus : MM. Boon, de Fripont, le comte de Grunne, E. Delvaux, De Mont, de Schrijnmakers de Dormael, Lohest, Mignolet, Rhodius, Vigneron, p. 1736. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi portant restitution au Trésor des actions privilégiées de la Société nationale des Chemins de fer belges, 2e série, faisant partie de la dotation de l'Office de liquidation des interventions de crise en vertu de l'article 4 de l'arrêté royal n° 292 du 31 mars 1936.

Doc. — N° 280. Rapport de M. Logen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 10 juin 1937, p. 1677. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. Logen.

Discussion générale.

Sont entendus : MM. Logen, rapp. (qui pose notamment une question au ministre au sujet du rythme des remboursements); de Man, m. f. (qui répond à la question de M. Logen et estime que l'O. L. I. C. doit être félicité pour sa politique sage et prudente), p. 1733. — La discussion générale est close.

Transports. CHEMINS DE FER (SOCIÉTÉ NATIONALE DES). *Restitution d'actions privilégiées (suite)*

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1733, 1734.
L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 112 membres présents, p. 1735 (17 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Jonction Nord-Midi. — Projet de loi relatif au compte de prévision de l'Office national pour l'achèvement de la jonction Nord-Midi pour l'exercice 1937.

Doc. — N° 134. Rapport de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 24 décembre 1936, p. 496. — Le projet est renvoyé à la commission des transports.
Dépôt du rapport par le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 862 (24 février 1937).
Pas de discussion générale.
Les articles sont adoptés sans observations, p. 1174.
L'ensemble du projet est adopté par 120 voix contre 9 et 6 abstentions, p. 1185 (24 mars 1937). — Se sont abstenus : MM. Catteau, De Wilde, Dierckx, Lohest, Olyff, Vanderporten, p. 1185. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Passage à niveau du boulevard du Nord, à Anvers. — V. Interpellations au nom de M. Godding.

Travaux de premier établissement. — Relevé récapitulatif des travaux de premier établissement à entamer en 1937 par la Société nationale des Chemins de fer belges.

Ann. — Transmis par M. le ministre des transports, le 2 février 1937, p. 616.

CHEMINS DE FER VICINAUX.

Projet de loi relatif à la Société nationale des chemins de fer vicinaux.

Doc. — N° 151. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 168. Rapport de M. Laboulle.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1937, p. 1150. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.
Pas de discussion générale.
Les articles sont adoptés sas observation, p. 1194.
L'ensemble du projet de loi est adopté par 124 voix et 7 abstentions, p. 1197 (28 avril 1937). — Se sont abstenus : MM. De Neve, Finné, Gravez, Lysens, Mme Maréchal, MM. Vandenbulcke et Van Dieren, p. 1197. — Le projet est soumis à la sanction royale.

JONCTION NORD-MIDI. — V. plus haut : Chemins de fer.

NAVIGATION AÉRIENNE.

Conseil d'enquête aéronautique. — Projet de loi portant création d'un conseil d'enquête aéronautique.

Doc. — N° 274. Projet du gouvernement.

Réglementation. — Projet de loi portant revision de la loi du 16 novembre 1919 relative à la réglementation de la navigation aérienne.

Doc. — N° 192. Amendements du gouvernement.
N° 203. Rapport du comte de la Barre d'Erquelinnes.

Ann. — Dépôt du rapport par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 1305 (18 mai 1937).
M. Jaspar, m. t., fait une déclaration au Sénat au sujet de ce projet, dont il demande le vote d'urgence; précise le but de cette loi de cadre, rappelle qu'il a créé une commission d'étude de la législation et de la réglementation aériennes et rend hommage à l'activité de son président, l'avocat général Pholien, p. 1373, 1374. — M. le comte de Grunne déclare qu'il aurait voulu intervenir dans le débat sur ce projet, mais que, ne sachant pas qu'il figurait à l'ordre du jour, il ne s'est pas muni de sa documentation et insiste pour que la discussion soit remise au lendemain, p. 1374. — M. Jaspar, m. t., regrette le retard apporté à l'examen du projet, mais ne s'oppose pas à la remise au lendemain, p. 1374.

Discussion générale.

Discours de M. le comte de Grunne, qui déclare qu'il importe d'éviter une réglementation vexatoire; fait remarquer que l'Angleterre s'efforce de mettre l'aviation sur le même pied que l'automobilisme, tandis que la Belgique renforce le contrôle et paralyse la circulation privée; critique certaines mesures prises, estime que la législation doit être large et rappelle deux amendements qu'il présente à l'article 14, p. 1406, 1407. — Discours de M. Jaspar, m. t., qui répond aux observations faites par le comte de Grunne, fait remarquer que le projet est dû à la collaboration de la commission, des clubs aériens et du gouvernement, rappelle que la fraude douanière doit pouvoir être combattue et demande en conséquence au Sénat de ne pas admettre les amendements du comte de Grunne, p. 1408, 1409. — M. le comte de Grunne demande certaines explications qu'il avait sollicitées par écrit, en ce qui concerne l'application de la réglementation existante, p. 1409. — Observations de M. Jaspar, m. t., p. 1409. — Discours de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., qui donne des explications en réponse aux observations de M. le comte de Grunne, puis annonce que le ministre a l'intention de déposer un projet de loi créant un conseil d'enquête aéronautique et estime que le Sénat peut, en toute confiance, adopter le projet, p. 1409, 1410.

Discussion des articles.

M. le président propose de prendre comme base de la discussion les amendement du gouvernement, qui constituent un contre-projet quasi complet, p. 1411. — Assentiment du Sénat.
Art. 1er à 13. Adoptés sans observations, p. 1411 à 1414.
Art. 14. M. le président en donne lecture et rappelle deux amendements de M. le comte de Grunne aux alinéas 1er et 3, p. 1414. — M. le comte de Grunne défend ses amendements et estime qu'ils peuvent être admis, p. 1414. — Observations de M. Jaspar, m. t., p. 1414. — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., proteste contre le dépôt tardif de ces amendements, estime qu'ils ne sont pas fondés et invite le Sénat à les repousser, p. 1414, 1415. — Sont encore entendus : MM. le comte de Grunne (qui se déclare disposé sous certaines conditions, à retirer son premier amendement); Dierckx (qui soulève certaines objections relatives à l'application du projet); Jaspar, m. t. (qui répond aux objections de M. Dierckx); Rolin (qui déclare n'être pas partisan des peines prévues dans le projet), p. 1415. — M. le comte de Grunne déclare retirer son premier amendement, mais maintenir le second, p. 1415. — Cet amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 1415. — L'article 14 est adopté p. 1415.
Art. 15 à 42. Adoptés sans observations, p. 1415 à 1419.
L'ensemble du projet de loi est adopté par 117 voix contre 1 et 14 abstentions, p. 1419 (26 mai 1937). — Se sont abstenus : MM. Dierckx, Rhodius, Rolin et le comte de Grunne, p. 1419. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

S. A. B. E. N. A. — Projet de loi portant prorogation temporaire des dispositions réglant les modalités de l'assistance financière de l'Etat et de la colonie à la Société anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S. A. B. E. N. A.)

Doc. — N° 273. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet par M. Jaspar, m. t., p. 1660 (10 juin 1937). — Le projet est renvoyé à la commission des transports.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Canal d'Ypres à Comines. — V. Interpellations, au nom de M. Vandenbulcke.

OFFICE NATIONAL POUR L'ACHÈVEMENT DE LA JONCTION NORD-MIDI. — V. plus haut : Chemins de fer.

Travail.

V. aussi : Affaires étrangères.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — V. Assurances sociale : Accidents du travail.

ALLOCATIONS FAMILIALES.

Extension. — Projet de loi étendant les allocations familiales aux employeurs et aux travailleurs indépendants (adopté sous le titre : Projet de loi étendant les allocations familiales aux employeurs et non-salariés).

Doc. — N° 155. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 213. Rapport de Mlle Baers.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 mars 1937, p. 1174. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.
Dépôt du rapport par Mlle Baers, p. 1357 (20 mai 1937).
Motion d'ordre de Mlle Baers, qui demande que ce projet, qui figure à l'ordre du jour du lendemain, soit discuté sans autre délai, p. 1411.

Discussion générale.

Discours de Mlle Baers, rapp. (qui commente le projet, en explique le but et le mécanisme, fait remarquer qu'il s'agit d'une loi de cadre; parle du taux des allocations et se déclare partisan d'un amendement présenté par M. Beeckx, prévoyant la suppression de l'article 4 et établissant des

Travail. ALLOCATIONS FAMILIALES. *Extension aux employeurs et aux travailleurs indépendants (suite)*

catégories; demande au ministre de donner l'assurance que l'adaptation peut se faire sans modifier le projet; parle ensuite de la structure juridique de la loi et de l'équilibre financier du régime prévu; exprime l'espoir de voir le Sénat voter unanimement le projet en discussion); M. Servais (qui remercie le ministre d'avoir élaboré ce projet qui complète et uniformise la législation relative aux allocations familiales; demande aux organismes représentatifs des classes intéressées de se tenir en rapport avec le ministre; se rallie au principe de l'amendement de M. Beeckx, mais déclare qu'il attendra, pour se prononcer, le discours du ministre, puis examine l'interprétation à donner à certains points du projet), p. 1436 à 1439.

M. le président fait remarquer qu'il y a encore huit orateurs inscrits et les prie d'être brefs, afin que la discussion puisse être terminée le jour même, p. 1440.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Van Coillie (qui se rallie aux observations du rapporteur en ce qui concerne le caractère de la loi qui prévoit une délégation de pouvoirs; demande des explications au sujet de l'interprétation, notamment en ce qui concerne le taux des cotisations, appuie l'amendement de M. Beeckx, puis émet quelques considérations au sujet des modalités d'application, regrette que les sociétés commerciales soient dispensées de la cotisation, déclare n'être pas complètement d'accord avec les prévisions du ministre au point de vue de l'équilibre financier et invite le Sénat, sous certaine condition, à voter le projet sans modifications); Boon (qui démontre la nécessité urgente d'aider les familles nombreuses, dans l'intérêt du pays tout entier, indique la politique qu'il voudrait voir adopter pour résoudre le problème de la natalité et rappelle les mesures prises dans ce but par d'autres pays; regrette qu'il s'agisse une fois de plus d'une loi de cadre qui ouvre la porte à l'arbitraire, fait certaines observations au sujet de l'article 4 et de l'amendement Beeckx, déclare ne pouvoir admettre l'amendement de M. Jauniaux, mais annonce que son groupe votera le projet); Beeckx (qui approuve le projet, mais estime qu'il contient une disposition contraire à l'équité, dans l'article 4 notamment, défend l'amendement qu'il présente à cet article et démontre à quelles injustices cette stipulation donnerait lieu dans la pratique; déclare que son seul but est la défense des classes moyennes), p. 1440 à 1447. — Discours de M. Delattre, m. t. p. s., qui estime que l'accord est à peu près unanime, et que l'on pourrait passer à la discussion des articles; déclare que la loi sera appliquée avec précaution, et qu'il serait préférable qu'elle fût votée sans amendements, afin de ne pas faire retour à la Chambre; propose de passer immédiatement à l'examen des articles, p. 1447, 1448.

Observations de M. le président, qui fait remarquer que le Sénat doit pouvoir examiner librement, et amender, s'il le désire, les projets qui sont soumis à son examen, p. 1448.

Reprise du débat :

Discours de MM. Smets (qui marque son accord et fait remarquer les résultats heureux que ce projet aura, surtout pour les petits agriculteurs du Limbourg); A. Devaux (qui souhaite que le projet soit adopté, mais estime que les cotisations sont trop élevées pour les cotisants qui n'ont qu'un enfant; appuie l'amendement de M. Jauniaux, en vue d'encourager les jeunes ménages et prie le ministre de veiller à la stricte application de la loi); Jauniaux (qui se déclare d'accord pour étendre le bénéfice de la loi aux petits artisans, annonce qu'il votera les amendements aux articles 4 et 5, rappelle les amendements qu'il a présentés avec M. Mertens, les défend et déclare que si son amendement à l'article 3 est adopté, il retirera son amendement à l'article 7; déclare qu'il votera la loi de toute façon); Desmedt, R. (qui déclare qu'il votera le projet, puis fait certaines observations en ce qui concerne son application, notamment en matière de taux des cotisations et en ce qui est relatif à la fixation du revenu des agriculteurs); Henricot (qui émet quelques objections, estime qu'il serait équitable de mettre tous les assujettis sur le même pied, appuie l'amendement de M. Beeckx, se demande quel avantage vont retirer les bénéficiaires qui sont en même temps des assujettis, estime que les frais occasionnés seront plus élevés que le rendement qu'on peut en attendre et déclare qu'il ne votera pas ce projet, qu'il estime inapplicable), p. 1448 à 1451. — La discussion générale est close.

M. le président propose de fixer la discussion des articles au mercredi matin et motive sa proposition; M. Volckaert fait remarquer qu'une réunion du groupe socialiste devant avoir lieu le mercredi matin, il ne sera pas possible de procéder à des votes; M. Delattre, m. t. p. s., appuie la proposition du président; M. Van Fleteren combat cette proposition, p. 1451. — Diverses observations sont encore faites au sujet de la fixation de l'ordre du jour et la discussion des articles est fixée au mercredi matin, p. 1451.

Travail. ALLOCATIONS FAMILIALES. *Extension aux employeurs et aux travailleurs indépendants (suite)*

Discussion des articles.

Art. 1er. M. le président donne lecture de l'article, p. 1456. — Discours de Mme Maréchal (qui souligne l'importance de la question et pose au ministre quelques questions au sujet de l'application de la nouvelle loi; estime que l'Etat doit aider les familles nombreuses, sans cependant porter atteinte aux intérêts des classes moyennes); Mlle Baers (qui répond à Mme Maréchal et déclare que le projet a pour but d'aider toutes les familles, mais en particulier les familles nombreuses); M. Delattre, m. t. p. s. (qui estime qu'après le rapport si complet de Mlle Baers, rapp., il ne reste pas beaucoup à ajouter; répond cependant aux questions posées et précise la portée de l'article), p. 1456, 1457. — L'article 1er est adopté, p. 1457.

M. le président fait remarquer à ce moment qu'une modification doit être apportée au titre du projet, l'intitulé devant porter les mots « aux non-salariés » à la place des mots « aux travailleurs indépendants, p. 1457. — M. Delattre, m. t. p. s., demande si la modification du titre entraîne le renvoi du projet à la Chambre, p. 1457. — Mlle Baers, rapp., fait remarquer que le nouvel intitulé proposé par la commission répond mieux au contenu de la loi, p. 1457. — M. le président estime qu'une modification au titre ne doit pas entraîner le renvoi à la Chambre, un titre n'étant jamais soumis au vote; le Sénat marque son assentiment, p. 1457.

Art. 2. M. le président en donne lecture et rappelle des amendements de MM. Mertens et Jauniaux : modification de l'alinéa 1er et suppression des alinéas 2, 3 et 4, p. 1457. — Sont entendus : MM. Delattre, m. t. p. s. (qui prie le Sénat de ne pas admettre les amendements, que la commission a repoussés, et répond à une question de M. Van Coillie, concernant les caisses mutuelles); Henricot (qui indique les motifs pour lesquels il se rallie au 1er amendement de M. Jauniaux); Van Coillie (qui propose le rejet du 1er amendement de M. Jauniaux); M. Picard (qui pose une question au sujet du texte de l'article et propose de supprimer le mot « seuls »); Mlle Baers (qui estime que l'objection faite par M. Picard n'est pas fondée et que l'amendement n'est pas nécessaire; combat également les amendements de M. Jauniaux, qui nécessiteraient le renvoi du projet à la Chambre), p. 1457, 1458. — Discussion au sujet de l'interprétation de l'article : Observations de MM. Picard, Van Coillie, Delattre, m. t. p. s., Jauniaux, Mlle Baers, rapp., p. 1458, 1459. — M. le président met aux voix le premier amendement de MM. Jauniaux et Mertens; M. Delattre, m. t. p. s., prie à nouveau le Sénat de le rejeter, et l'amendement est repoussé par assis et levé, p. 1459. — M. Jauniaux déclare retirer son second amendement et l'art. 2 est adopté, p. 1459.

Art. 3. M. le président en donne lecture et rappelle la nouvelle rédaction proposée par M. Jauniaux, p. 1459, 1460. — M. Delattre, m. t. p. s., prie le Sénat de repousser l'amendement de M. Jauniaux, p. 1460. — Sont entendus au sujet du montant des cotisations et de l'interprétation des textes : M. Delattre, m. t. p. s., Mlle Baers, MM. Picard, Jauniaux, p. 1460. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 1460. — L'article 3 est adopté, p. 1460.

Art. 4. M. le président en donne lecture et rappelle que la commission en propose la suppression, p. 1460. — M. Delattre, m. t. p. s., demande au Sénat de rejeter l'amendement de M. Beeckx, qui est devenu l'amendement de la commission, et indique les raisons de sa demande, p. 1460. — Discours de MM. Henricot (qui examine le mécanisme de la loi, estime qu'elle devra subir des modifications parce qu'elle est inapplicable, que l'étude complète de la question s'impose et souhaite que le ministre en tienne compte pour fixer le statut complet généralisant l'octroi des allocations familiales à toute la population); Jauniaux (qui se déclare partisan de la législation dans son principe, mais se rallie à l'amendement de la commission); Rutten (R. P.) (qui attire l'attention du ministre sur une difficulté d'ordre juridique et sur les complications qu'entraînera l'interprétation et l'application de la loi); Beeckx (qui appuie l'amendement de la commission); Temmerman (qui estime que l'article peut être corrigé par l'interprétation de son corollaire, l'art. 9); Rolin (qui combat les arguments de M. Temmerman et ne partage pas sa manière de voir); Delattre, m. t. p. s. (qui défend le texte du gouvernement et insiste pour que l'article soit maintenu); Mlle Baers, rapp. (qui invite le Sénat à s'en tenir au texte primitif), p. 1460 à 1464. — Observations de MM. Rolin, Rutten (R. P.), Beauduin, Van Coillie, Van Fleteren, Jauniaux, p. 1462 à 1464. — L'article 4 est adopté par assis et levé, p. 1464.

Art. 5. M. le président en donne lecture et indique la rédaction proposée par la commission pour les deux premiers alinéas, p. 1464. — M. Delattre, m. t. p. s., estime que, par suite de l'adoption de l'article 4, ces amendements deviennent sans objet, p. 1464. — Assentiment du Sénat. — L'article 5 est adopté, p. 1464.

Art. 6. Adopté sans observations, p. 1464.

Art. 7. M. le président en donne lecture et rappelle une nouvelle rédaction proposée par MM. Jauniaux et Mertens pour cet article, p. 1464. — M. Jauniaux défend son amendement.

Travail. ALLOCATIONS FAMILIALES. *Extension aux employeurs et aux travailleurs indépendants (suite)*

p. 1464, 1465. — M. Delattre, m. t. p. s., déclare partager l'opinion de M. Jauniaux, mais estime que son amendement ne remédie pas a la situation qu'il envisage et demande que le texte soit voté tel qu'il est présenté par le gouvernement, p. 1465. — L'amendement de M. Jauniaux n'est pas adopté, p. 1465. — L'art. 7 est adopté, p. 1465.

Art. 8 et 9. Adoptés sans observations, p. 1465, 1466.

Art. 10. M. le président en donne lecture, p. 1466. — Discours de M. le comte de Grunne, qui estime que la loi est mal faite; déclare que, si certains membres de son groupe émettent un vote négatif, ce vote sera pour une raison juridique et non de principe, et annonce le dépôt d'une proposition de loi, dès la session suivante, ayant pour objet de corriger la présente loi, p. 1466. — L'article 10 est adopté, p. 1466.

Art. 11. Adopté sans observations, p. 1466.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 127 voix et 15 abstentions, p. 1487 (2 juin 1937). — Se sont abstenus : MM. Beauduin, Beeckx, baron Boël, Criquelion, Crokaert, De Hasque, comte de la Barre d'Erquelinnes, Demets, Dierckx, Gillon, Godding, Henricot, Olyff, Picard et Vandewiele, p. 1487. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Prescription en matière sociale. — V. Assurances sociales : Prescription.

CONGÉS PAYÉS.

Marins. — V. Affaires étrangères : Marine : Conventions.

DURÉE DU TRAVAIL.

Durée du travail à bord des navires. — V. Affaires étrangères : Marine.

Personnel hospitalier. — Projet de loi étendant la journée de huit heures au personnel d'infirmerie des établissements hospitaliers publics et privés, ainsi que des cliniques.

Doc. — N° 244. — Rapport de M. J.-J. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 mars 1937, p. 1174.

Dépôt du rapport par M. J.-J. De Clercq, p. 1489 (2 juin 1937).

Discussion générale.

Discours de MM. Moulin (qui pose certaines questions au ministre au sujet de l'exclusion du bénéfice de la loi de certaines catégories d'infirmières; déclare approuver le principe de la loi, mais regrette qu'elle ne s'étende pas à tout le personnel infirmier); Delattre, m. t. p. s. (qui répond aux observations de M. Moulin et précise le sens et la portée de la loi), p. 1549, 1550. — Observation au sujet des élèves infirmières : MM. Moulin, Delattre, m. t. p. s., J.-J. De Clercq, rapp., Jauniaux, p. 1550, 1551. — Discours de M. J.-J. De Clercq, rapp., qui répond aux observations de M. Moulin, p. 1551. — Observations de MM. Moulin, Jauniaux, p. 1551. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1551.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 129 membres présents, p. 1602 (9 juin 1937). — Le projet est soumis à la sanction royale.

HYGIÈNE.

Sécurité et santé des ouvriers. — Projet de loi modifiant la loi du 2 juillet 1899, concernant la sécurité et la santé des ouvriers dans les entreprises industrielles et commerciales.

Doc. — N° 204. Rapport de M. Roland.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 mars 1937, p. 1174. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.

Dépôt du rapport par M. Roland, p. 1305 (18 mai 1937).

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. le président propose de porter cet objet à l'ordre du jour de la séance du mercredi matin de la semaine suivante, p. 1451.

Pas de discussion générale.

Discussion des articles.

Art. 1er. M. le président en donne lecture et indique la rédaction proposée par la commission pour l'alinéa 1er, p. 1466, 1467. — M. Delattre, m. t. p. s., déclare se rallier aux amendements proposés par la commission, p. 1467. — L'amendement de la commission est adopté, p. 1467. — L'article 1er est adopté, p. 1467.

Art. 2 (portant suppression de l'alinéa 2 de l'article 1er de la loi de 1899). Adopté sans observations, p. 1467.

Travail. HYGIÈNE. *Sécurité et santé des ouvriers (suite)*

Art. 3. M. le président indique le texte propose par la commission en remplacement de l'article 2 de la loi de 1899, p. 1467. — L'amendement est adopté, et l'article 3 est adopté sans observations, p. 1467.

Art. 4. (portant suppression de la finale du 2e alinéa de l'article 2 de la loi de 1899). Adopté sans observations, p. 1467.

Art. 5. Adopté sans observations, p. 1467.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 141 membres présents, p. 1488 (2 juin 1937). — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

MINES. — V. cette rubrique spéciale.

OUVRIERS MINEURS. — V. Assurances sociales.

SALAIRES. — V. Affaires étrangères : Travail.

SÉCURITÉ ET SANTÉ DES OUVRIERS. — V. plus haut : Hygiène.

TRAVAIL DES FEMMES. — V. Affaires étrangères : Travail.

VERRERIES.

Voir aussi : Affaires étrangères : Travail.

Projet de loi instituant le régime des quatre équipes dans les verreries à vitres automatiques.

Doc. — N° 61. Rapport de M. Mertens.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Mertens, p. 323 (10 décembre 1936).

Discussion générale.

Est entendu : M. Mertens, rapp., qui indique la portée du projet et l'intérêt qu'il présente pour les travailleurs, p. 362, 363. — La discussion générale est close.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 363 à 365.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 122 voix et 7 abstentions, p. 369 (16 décembre 1936). — Se sont abstenus : MM. Catteau, De Hasque, Dierckx, Gillon, Guinotte, Henricot, Vandewiele, p. 369. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Travail des femmes. — V. Affaires étrangères : Travail.

Travail parlementaire. — V. Chambres législatives-Sénat.

Travailleurs indépendants. — V. Travail : Allocations familiales.

Travaux exécutés pour compte de l'Etat. — V. Finances : Comptabilité de l'Etat : Créances sur l'Etat belge.

Travaux publics.

CANALISATIONS D'EAU ET DE GAZ.

Projet de loi réglant l'usage, par les autorités publiques, associations de communes et concessionnaires des services publics ou d'utilité publique, des domaines publics de l'Etat, des provinces et des communes, pour l'établissement et l'entretien de canalisations et notamment des canalisations d'eau et de gaz. — V. les documents nos 159 et 243 (session ordinaire 1936-1937) de la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 5 mai 1937, p. 1242. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.

TRAVAUX EN VUE D'EMPÊCHER LES INONDATIONS DANS LE BORINAGE. V. Catastrophes et accidents : Inondations : Motion d'ordre de M. Harmegnies.

Tribunaux. — V. Organisation judiciaire.

Tschécoslovaquie. — V. Affaires étrangères : Commerce.

Tuberculeux de la guerre. — V. Pensions : Pensions militaires.

U

Universités de l'Etat. — V. Enseignement : Enseignement supérieur.

V

Vacance de mandats. — V. Droit public : Elections législatives.

Vander Vaeren, secrétaire général au ministère de l'agriculture : Mise en disponibilité. — V. Interpellations, au nom : *a*) de M. De Boodt; *b*) de M. Orban.

Vente au détail. — V. Commerce et industrie : Magasins.

Vérification de pouvoirs. — V. Chambres législatives : Sénat.

Verreries à vitres automatiques. — V. 1° Travail : Durée du travail; 2° Affaires étrangères : Travail : Durée du travail.

Viandes et autres produits d'origine animale. — V. Affaires étrangères : Hygiène.

Victimes civiles. — V. Guerre.

Vice-président du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Bureau définitif.

Vieillesse et décès prématuré. — V. Assurances sociales.

Vigneron : démission d'office. — V. Interpellations : *a*) au nom de M. Demets; *b*) au nom de M. De Mont.

Volontaires belges pour une armée étrangère. — V. 1° Armée : Milice : Recrutement, etc. — 2° Droit pénal : Enrôlement et recrutement de volontaires. — 3° Interpellations au nom : *a*) du baron de Dorlodot; *b*) de MM. Van Dieren et Finné.

W

Wemmel : limites. — V. Communes : Territoires : Brabant.

Witloof : exportation. — V. Interpellations, au nom de M. Finné.

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.